



Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

par Shana Conroy, Cristine Rotenberg,
McKenzie Haringa et Sarah Johnston-Way

Date de diffusion : le 15 mai 2020



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 15 mai 2020

N° 85-002-X2020001 au catalogue



Introduction	5
Région de l'Atlantique	
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	7
Halifax (Nouvelle-Écosse)	17
Moncton (Nouveau-Brunswick)	27
Saint John (Nouveau-Brunswick)	37
Région du Québec	
Saguenay (Québec)	45
Québec (Québec)	55
Sherbrooke (Québec)	65
Trois-Rivières (Québec)	75
Montréal (Québec)	85
Gatineau (Québec)	95
Région de l'Ontario	
Ottawa (Ontario)	105
Kingston (Ontario)	115
Belleville (Ontario)	125
Peterborough (Ontario)	135
Toronto (Ontario)	145
Hamilton (Ontario)	155
St. Catharines–Niagara (Ontario)	167
Kitchener–Cambridge–Waterloo (Ontario)	177
Brantford (Ontario)	187
Guelph (Ontario)	197
London (Ontario)	207
Windsor (Ontario)	217
Barrie (Ontario)	227
Grand Sudbury (Ontario)	237
Thunder Bay (Ontario)	247
Région des Prairies	
Winnipeg (Manitoba)	257
Regina (Saskatchewan)	269
Saskatoon (Saskatchewan)	281
Lethbridge (Alberta)	293
Calgary (Alberta)	303
Edmonton (Alberta)	313

Région de la Colombie-Britannique

Kelowna (Colombie-Britannique)	323
Abbotsford–Mission (Colombie-Britannique)	333
Vancouver (Colombie-Britannique).....	343
Victoria (Colombie-Britannique).....	355
Définitions et sources de données	365

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Introduction



par **Shana Conroy, Cristine Rotenberg, McKenzie Haringa et Sarah Johnston-Way**

La Série de profils sur les villes sûres présente les données les plus récentes sur la sécurité des collectivités, la criminalité et d'autres caractéristiques sociales des régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada. Les principaux indicateurs comprennent la sécurité des collectivités, le sentiment d'appartenance, les expériences autodéclarées de victimisation et les crimes déclarés par la police, qui sont fondés sur les résultats de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), de la nouvelle Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, et du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. S'ajoutant aux données sur la sécurité des collectivités et la criminalité, des statistiques à l'échelle des RMR tirées de sources de données supplémentaires sont également fournies. Elles portent notamment sur la population et les données démographiques, la scolarité, l'emploi et le revenu, ainsi que le logement et les familles.

Les efforts visant à promouvoir la sécurité et le bien-être des collectivités sont au cœur des mesures prises par le Canada pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies qui font partie du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Les objectifs de développement durable forment un plan commun pour la paix et la prospérité, et ont été adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015. Ils sont la manifestation d'un appel urgent à l'action lancé par tous les pays — tant ceux qui sont développés que ceux qui sont en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial visant à résoudre les problèmes de sûreté et de sécurité au pays et à l'étranger. Ils mettent notamment l'accent sur l'élimination des inégalités et de la violence fondée sur le sexe tout en faisant la promotion de villes, de collectivités et d'institutions durables pour favoriser la paix et la justice (Emploi et Développement social Canada, 2019).

Cette série de profils s'inscrit dans un vaste effort visant à mieux comprendre et mesurer la sécurité et le bien-être des collectivités au Canada et à éclairer les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle fournit dans cette optique des indicateurs principaux pour 35 RMR au Canada¹.

Les définitions des concepts et leurs sources de données sont fournies dans le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Cette série de profils a été commandée et financée par Sécurité publique Canada.

Référence

Emploi et Développement social Canada. 2019. [Vers la stratégie nationale du Canada à l'horizon 2030](#).

1. Des profils distincts sont présentés pour Ottawa et Gatineau qui, ensemble, forment la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa–Gatineau. Aucun profil n'a été établi pour la RMR d'Oshawa en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.



Population et données démographiques

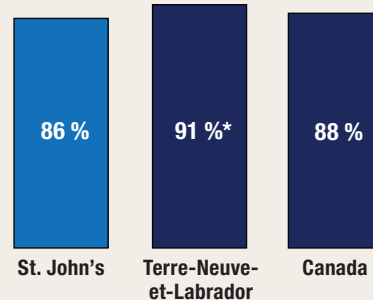
St. John's comptait 212 501 habitants en 2018 et sa densité de population était de 264 résidents par kilomètre carré. Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées à Terre-Neuve-et-Labrador (25 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 3,3 % des résidents de St. John's faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion nettement moins élevée que celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (8,9 %), mais légèrement moins élevée que celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 25 (4,0 %), une proportion légèrement supérieure à celle notée à Terre-Neuve-et-Labrador (2,4 %), mais nettement inférieure à celle observée au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à St. John's, 1 sur 3 (33 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion légèrement supérieure à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (30 %), mais deux fois supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à St. John's (4,3 %) était plus élevée que celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (2,3 %), elle était nettement moins élevée que la proportion enregistrée au Canada (22,3 %).



St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

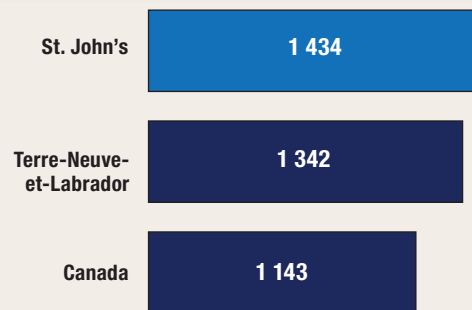
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

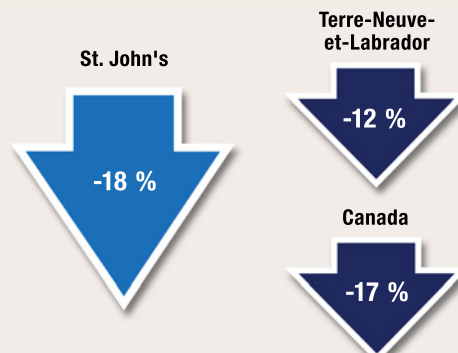
* valeur significativement différente de l'estimation pour St. John's (p < 0,05)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de St. John's âgés de 25 à 64 ans, 7 sur 10 (70,5 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 5 (21,0 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (8,5 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à St. John's (8,4 %) était inférieur à celui affiché par Terre-Neuve-et-Labrador (13,8 %), mais supérieur à celui noté dans l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à St. John's s'est chiffré à 55 480 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant à Terre-Neuve-et-Labrador (49 220 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à St. John's (14 %) était comparable à celui affiché à Terre-Neuve-et-Labrador (15 %), mais légèrement inférieur à celui noté au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à St. John's en 2016, un nombre semblable à ceux observés à Terre-Neuve-et-Labrador (2,3) et au Canada (2,4). Parmi les ménages résidant à St. John's, 7 sur 10 (70 %) étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage inférieur à celui observé à Terre-Neuve-et-Labrador (77 %), mais qui correspond à celui noté au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À St. John's, un peu plus de 1 ménage sur 5 (22 %) était dans cette situation, une proportion supérieure à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (17 %), mais légèrement inférieure à celle enregistrée au Canada (24 %). Une proportion plus faible (4,2 %) des logements privés occupés à St. John's nécessitaient des réparations majeures, comparativement aux proportions enregistrées à Terre-Neuve-et-Labrador (6,5 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (17 %) des familles résidant à St. John's étaient des familles monoparentales, une proportion comparable à celles observées à Terre-Neuve-et-Labrador (15 %) et au Canada (16 %). En 2017, on a estimé à 825 le nombre de personnes vivant dans des refuges provisoires situés à St. John's.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de St. John's âgés de 15 ans et plus, 1 sur 3 (34 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées à Terre-Neuve-et-Labrador (43 %) dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Parmi les résidents de St. John's, 2 sur 5 (41 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées à Terre-Neuve-et-Labrador (57 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à St. John's étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (20 % par rapport à 55 %), situation qui était comparable à celles observées à Terre-Neuve-et-Labrador et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de St. John's sur 4 (23 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion comparable à celles observées à Terre-Neuve-et-Labrador (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Le quart (24 %) des résidents de St. John's ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion significativement inférieure à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (35 %), mais comparable à celle enregistrée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 7,9 % des résidents de St. John's ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (5,4 %), mais significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (13,2 %).
- Environ 23 % des résidents de St. John's ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (43 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (77 %) des résidents de St. John's croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celle enregistrée à Terre-Neuve-et-Labrador (86 %), mais significativement supérieure à celle observée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (93 %) des résidents de St. John's ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées à Terre-Neuve-et-Labrador (93 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 12 000^F incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de St. John's âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 73^E incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés à Terre-Neuve-et-Labrador (55^E) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 3,4 % des résidents de St. John's ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (3,0 %), mais légèrement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Parmi les résidents de St. John's, 1 sur 5 (21 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion significativement supérieure à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (18 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À St. John's, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (26 % par rapport à 15 %).
 - ▶ Parmi les résidents de St. John's qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en 2018, 2 sur 5 (41 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion significativement inférieure à celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (51 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de St. John's a déclaré un taux de criminalité global de 5 508 affaires pour 100 000 habitants, soit un taux comparable à ceux observés à Terre-Neuve-et-Labrador (5 546) et au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 18 % à St. John's, alors qu'une baisse moins prononcée a été observée à Terre-Neuve-et-Labrador (-12 %) et qu'un recul comparable a été noté au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à St. John's a augmenté de 12 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des infractions relatives aux armes, des fraudes, des introductions par effraction et des vols qualifiés. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 12 % à St. John's; des baisses ont aussi été observées à Terre-Neuve-et-Labrador (-7 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de St. John's a déclaré 2 949 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui enregistré à Terre-Neuve-et-Labrador (2 970), mais inférieur de 12 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à St. John's, 121 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux était significativement supérieur à celui observé à Terre-Neuve-et-Labrador (90), mais ne différait pas de façon significative de celui noté dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de St. John's a déclaré 1 434 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'à Terre-Neuve-et-Labrador (1 342 ou +7 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +25 %).
 - ▶ Un peu plus de la moitié des victimes de crimes violents à St. John's (52 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à St. John's a diminué de 9 %, une baisse moins prononcée que les reculs observés à Terre-Neuve-et-Labrador (-11 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à St. John's a augmenté de 15 %, soit une hausse plus marquée que celle observée à Terre-Neuve-et-Labrador (+6 %). En revanche, une diminution a été enregistrée au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à St. John's, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-24 % par rapport à -33 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — observé à St. John's (0,5 affaire pour 100 000 habitants) était comparable à celui noté à Terre-Neuve-et-Labrador (0,6), mais nettement inférieur à celui enregistré au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à St. John's a augmenté, pour passer d'aucun incident en 2014 à 1 incident en 2018. À Terre-Neuve-et-Labrador, le taux s'est accru pour passer d'aucun incident à 3 incidents, alors qu'au Canada, il a augmenté pour passer de 1 295 incidents à 1 798 incidents (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de St. John's a déclaré 276 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 16 % de moins qu'à Terre-Neuve-et-Labrador (328) et 14 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (79 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à St. John's étaient de sexe féminin, une proportion comparable à celles observées à Terre-Neuve-et-Labrador (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 11,5 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à St. John's sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion nettement plus élevée que celles enregistrées à Terre-Neuve-et-Labrador (5,2 %) et au Canada (3,4 %).

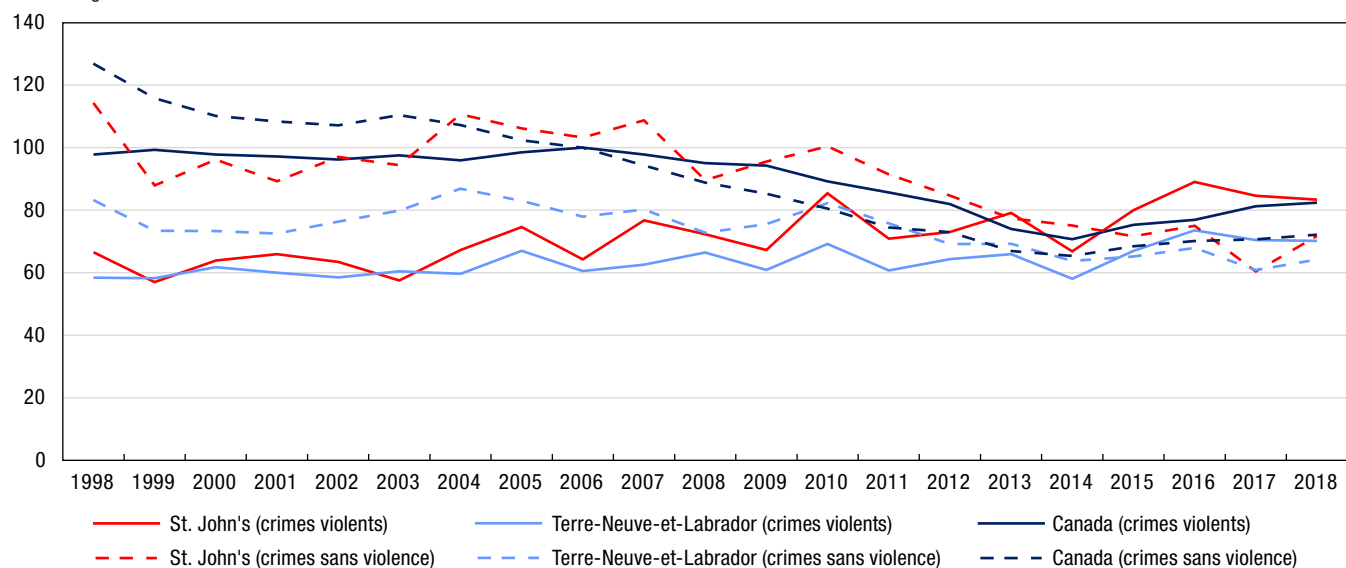
Homicides

- En 2018, St. John's a enregistré 1 homicide, ce qui correspond à un taux de 0,48 pour 100 000 habitants. Ce taux est comparable à celui noté à Terre-Neuve-et-Labrador (0,38), mais inférieur à celui enregistré au Canada (1,76).
- Le seul homicide survenu à St. John's a fait une victime de sexe masculin, comme dans le cas des 2 homicides perpétrés à Terre-Neuve-et-Labrador. Parallèlement, 25 % des homicides commis au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à St. John's est demeuré le même, soit 1 victime en 2008 et 1 victime en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



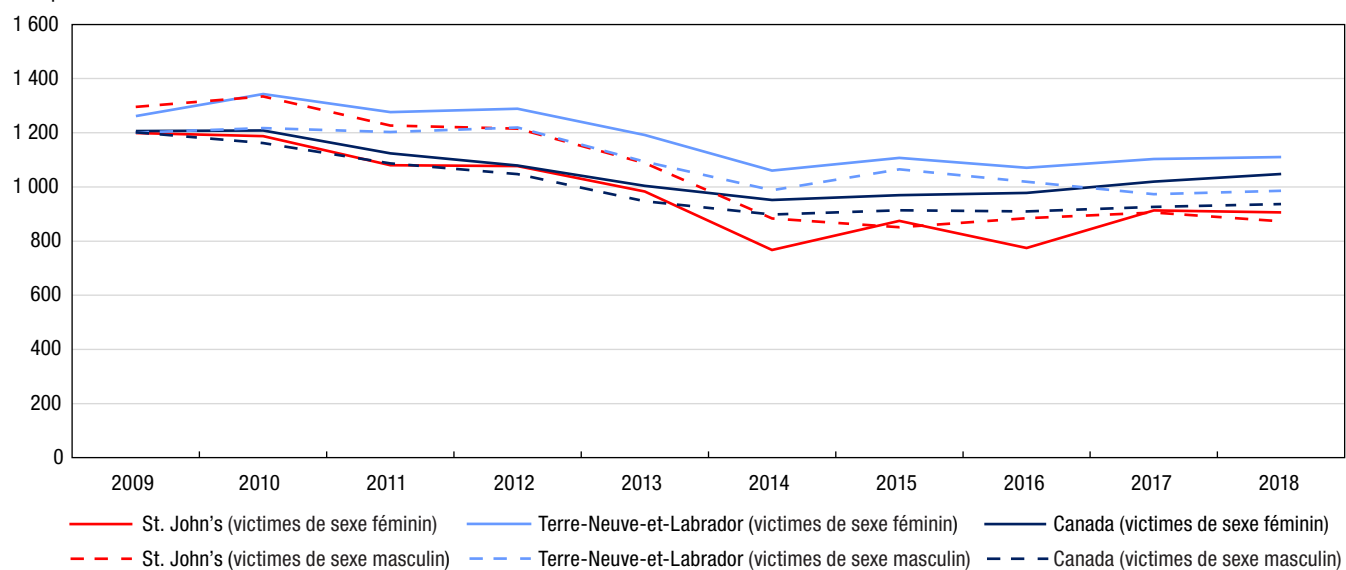
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



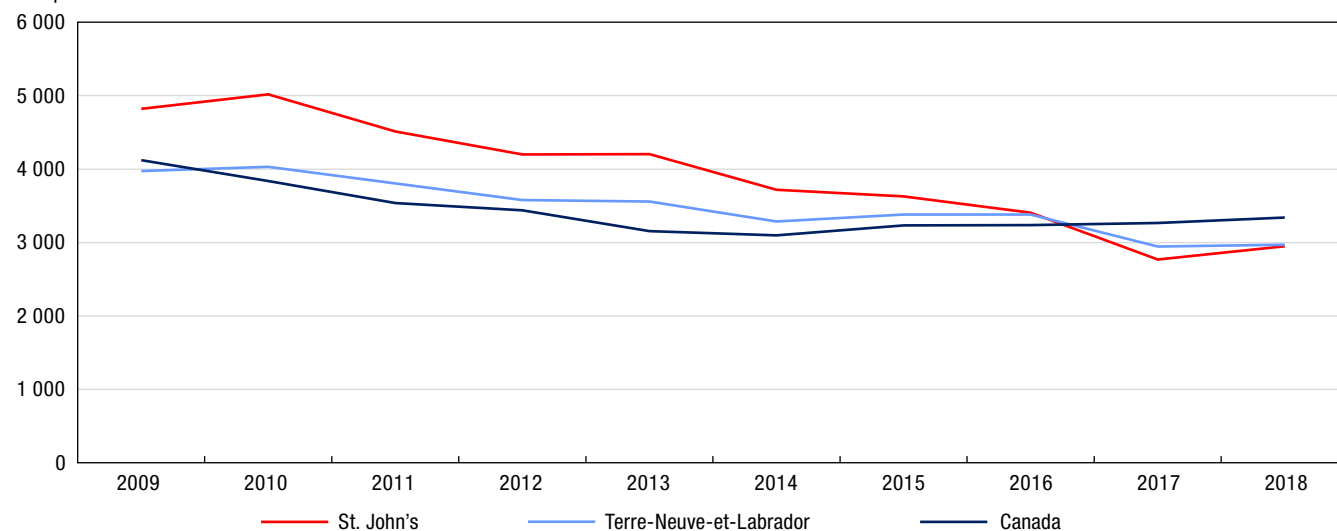
Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3

Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador et Canada, 2018

Type d'infraction	St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador taux	Canada	Différence en pourcentage entre St. John's et Terre-Neuve-et-Labrador	Différence en pourcentage entre St. John's et le Canada
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 508	5 546	5 488	-0,7	0,4
Total des crimes violents	1 434	1 342	1 143	7	25
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	1	4	26	-66
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	80	88	101	-10	-21
Voies de fait ²	690	712	649	-3	6
Autres crimes violents	662	541	389	22	70
Total des crimes contre les biens	2 949	2 970	3 339	-0,7	-12
Introduction par effraction	415	380	431	9	-4
Vol ³	1 479	1 041	1 720	42	-14
Fraude	457	318	402	43	14
Méfait ⁴	583	1 196	699	-51	-17
Autres crimes contre les biens	15	34	86	-55	-82
Total des autres infractions au Code criminel	1 125	1 233	1 006	-9	12
Total des délits de la route prévus au Code criminel	368	322	339	14	9
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	241	222	178	9	35
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	38	26	12	47	221
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	4	2	0,7	124	469
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	3	2	0,3	121	1 225
Autres délits de la route prévus au Code criminel	82	71	148	15	-45
Total des infractions relatives aux drogues	96	168	225	-43	-58
Total des infractions aux autres lois fédérales	23	40	70	-43	-68
Total — ensemble des infractions	5 995	6 076	6 123	-1	-2

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador et Canada, 2018

Type d'infraction	St. John's		Terre-Neuve-et-Labrador		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	906	874	1 110	985	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	1	0,8	2	2	6
Homicide	0	1	0	0,8	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	0	0,8	0,4	1	3
Infractions sexuelles	127	14	145	19	170	23
Agression sexuelle	120	11	119	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0	0	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	2	0,4	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	120	11	118	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	7	3	26	6	36	7
Voies de fait	631	747	701	718	613	644
Voies de fait	613	697	687	672	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	5	7	5	8	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	68	128	89	130	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	540	562	592	533	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	13	45	10	42	10	48
Autres voies de fait	5	5	5	4	4	7
Autres crimes violents	146	112	263	247	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0,9	4	2	5	2	6
Vol qualifié	28	42	19	24	31	75
Séquestration ou enlèvement	11	2	14	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0	0	1	0 ⁵
Extorsion	0,9	1	3	5	6	9
Harcèlement criminel	32	4	29	5	53	17
Menaces	54	60	135	185	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	6	0	39	15	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	11	0	16	2	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,4	0	1	0,1
Autres crimes violents	2	0	6	3	10	8
Total des délits de la route	4	5	6	5	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,4	0,4	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	4	5	6	4	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0⁵ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador et Canada, 2018

Type d'infraction	St. John's		Terre-Neuve-et-Labrador		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	9 500	4 561	24 869	4 734	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	6 143	2 949	15 605	2 970	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	865	415	1 998	380	159 812	431
Possession de biens volés ¹	22	11	94	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	247	119	490	93	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	180	86	254	48	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 653	1 274	4 727	900	531 312	1 434
Fraude	938	450	1 602	305	129 409	349
Vol d'identité	6	3	26	5	3 745	10
Fraude d'identité	7	3	45	9	15 839	43
Méfait ²	1 215	583	6 282	1 196	259 064	699
Crime d'incendie	10	5	87	17	8 000	22
Total des autres infractions	2 344	1 125	6 480	1 233	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	267	128	368	70	16 610	45
Pornographie juvénile ³	40	19	94	18	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	0	0	110	0,3
Terrorisme	0	0	0	0	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	130	62	1 938	369	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 683	808	3 415	650	226 864	612
Autres infractions	224	108	665	127	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	767	368	1 692	322	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	501	241	1 164	222	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	80	38	137	26	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	8	4	9	2	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	7	3	8	2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	171	82	374	71	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	199	96	883	168	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	47	23	209	40	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	2	1	2	0,4	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	10	5	16	3	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	35	17	191	36	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de St. John's, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	2 965	1 584	4	8 365	4 468	-13	12 599	6 729	-8
2009	2 943	1 538	-3	9 228	4 821	8	13 664	7 139	6
2010	3 240	1 653	7	9 838	5 018	4	14 763	7 530	5
2011	3 006	1 505	-9	9 015	4 512	-10	13 708	6 862	-9
2012	3 258	1 615	7	8 475	4 200	-7	13 445	6 663	-3
2013	3 023	1 486	-8	8 552	4 205	0,1	13 081	6 432	-3
2014	2 555	1 246	-16	7 624	3 717	-12	11 729	5 718	-11
2015	2 885	1 399	12	7 479	3 627	-2	12 123	5 879	3
2016	2 827	1 360	-3	7 082	3 407	-6	11 895	5 723	-3
2017	2 951	1 415	4	5 772	2 768	-19	10 828	5 193	-9
2018	2 986	1 434	1	6 143	2 949	7	11 473	5 508	6
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	0,7	-9	...	-27	-34	...	-9	-18	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Halifax (Nouvelle-Écosse)



Population et données démographiques

Halifax comptait 430 512 habitants en 2018 et sa densité de population était de 78 résidents par kilomètre carré. Plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Nouvelle-Écosse (26 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 4,0 % des résidents de Halifax faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée en Nouvelle-Écosse (5,7 %), mais se situant plus près de celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 10 (9,4 %), une proportion supérieure à celle notée en Nouvelle-Écosse (6,1 %), mais inférieure à celle observée au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Halifax, 1 sur 4 (25 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion plus élevée que celles observées en Nouvelle-Écosse (21 %) et au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Halifax (11,4 %) était plus élevée que celle observée en Nouvelle-Écosse (6,5 %), elle était inférieure à la proportion enregistrée au Canada (22,3 %).

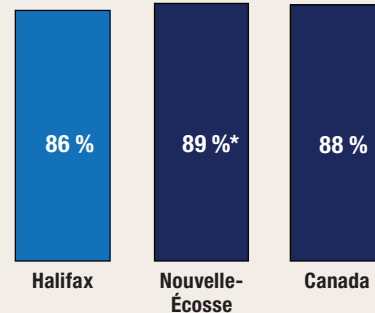


Halifax (Nouvelle-Écosse)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Halifax âgés de 25 à 64 ans, 7 sur 10 (69,6 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 1 sur 5 (22,0 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)

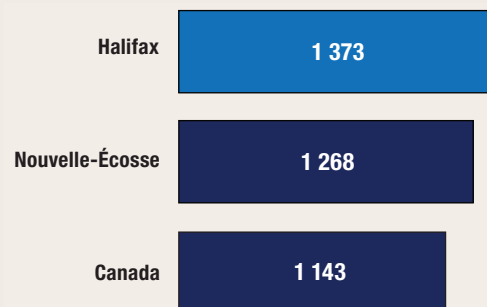
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

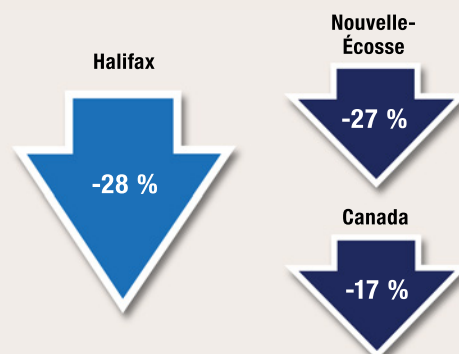
* valeur significativement différente de l'estimation pour Halifax (p < 0,05)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



comme plus haut niveau de scolarité atteint, et un peu moins de 1 sur 10 (8,4 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Halifax (5,9 %) était inférieur à celui affiché par la Nouvelle-Écosse (7,5 %), mais semblable à celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Halifax s'est chiffré à 51 720 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à celui des ménages résidant en Nouvelle-Écosse (46 250 \$), mais se situant plus près de celui des ménages résidant au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était semblable à Halifax (17 %), en Nouvelle-Écosse (19 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Halifax en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Nouvelle-Écosse (2,3) et au Canada (2,4). La plupart (60 %) des ménages résidant à Halifax étaient propriétaires de leur logement, soit un pourcentage inférieur à ceux observés en Nouvelle-Écosse (69 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Halifax, 1 ménage sur 4 (25 %) était dans cette situation, une proportion légèrement supérieure à celle observée en Nouvelle-Écosse (22 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,6 %) des logements privés occupés à Halifax nécessitaient des réparations majeures, ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée en Nouvelle-Écosse (8,8 %), mais semblable à celle notée au Canada (6,5 %). Environ le sixième (17 %) des familles résidant à Halifax étaient des familles monoparentales, ce qui correspond aux proportions observées en Nouvelle-Écosse (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 220 le nombre de sans-abri vivant à Halifax..

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Halifax âgés de 15 ans et plus, un peu plus de 1 sur 3 (35 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celle observée en Nouvelle-Écosse (39 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Près de la moitié (44 %) des résidents de Halifax se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées en Nouvelle-Écosse (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Halifax étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (30 % par rapport à 55 %), situation qui était comparable à celles observées en Nouvelle-Écosse et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Halifax sur 4 (23 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées en Nouvelle-Écosse (23 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Halifax sur 4 (25 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celle observée en Nouvelle-Écosse (29 %), mais qui correspondait à celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 12 % des résidents de Halifax ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celle observée en Nouvelle-Écosse (11 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 18 % des résidents de Halifax ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Nouvelle-Écosse (33 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- Les deux tiers (67 %) des résidents de Halifax croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celles enregistrées en Nouvelle-Écosse (77 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).

- En 2014, la grande majorité (92 %) des résidents de Halifax ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Nouvelle-Écosse (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 46 000 incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Halifax âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 129 incidents pour 1 000 habitants. Ce taux était significativement plus élevé que ceux enregistrés en Nouvelle-Écosse (94) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,4 % des résidents de Halifax ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Nouvelle-Écosse (4,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Près de 1 résident de Halifax sur 4 (23 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celles observées en Nouvelle-Écosse (21 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Halifax, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (35 % par rapport à 12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Halifax qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, 1 sur 10 (9,5 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion significativement supérieure à celle observée en Nouvelle-Écosse (5,1 %), mais semblable à celle notée dans les provinces du Canada (11,5 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Halifax (11,8 %) était plus élevé qu'en Nouvelle-Écosse (6,4 %), mais il se rapprochait davantage de la proportion observée dans l'ensemble du Canada (12,4 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Halifax qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, 2 sur 5 (41 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Nouvelle-Écosse (50 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Halifax a déclaré un taux de criminalité global de 5 264 affaires pour 100 000 habitants, soit 4 % de plus qu'en Nouvelle-Écosse (5 075), mais 4 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 28 % à Halifax; une baisse semblable a été observée en Nouvelle-Écosse (-27 %) et un recul moins marqué a été noté au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Halifax a augmenté de 2 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des agressions sexuelles de niveau 1 et des fraudes. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 30 % à Halifax; des baisses ont aussi été observées en Nouvelle-Écosse (-23 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Halifax a déclaré 2 960 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 3 % supérieur à celui enregistré en Nouvelle-Écosse (2 864), mais de 11 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Halifax, 129 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le

vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux était significativement supérieur à celui observé en Nouvelle-Écosse (111), mais ne différait pas de façon significative de celui noté dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Halifax a déclaré 1 373 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'en Nouvelle-Écosse (1 268 ou +8 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +20 %).
 - ▶ Plus de la moitié des victimes de crimes violents à Halifax (54 %), en Nouvelle-Écosse (55 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Halifax a diminué de 21 %, une baisse moins marquée que le recul observé en Nouvelle-Écosse (-26 %), mais plus prononcée que celui noté au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Halifax a diminué de 18 %, une baisse plus marquée que celles observées en Nouvelle-Écosse (-12 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Halifax, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-31 % par rapport à -43 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était légèrement plus élevé à Halifax (3,9 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Nouvelle-Écosse (3,4), mais un peu moins élevé qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Halifax a augmenté pour passer de 1,7 affaire à 3,9 pour 100 000 habitants (+134 %), une hausse nettement plus prononcée que celles observées en Nouvelle-Écosse (+20 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Halifax a déclaré 309 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 7 % de moins qu'en Nouvelle-Écosse (332) et 4 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (80 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Halifax étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Nouvelle-Écosse (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,8 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Halifax sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celles enregistrées en Nouvelle-Écosse (3,7 %) et au Canada (3,4 %).

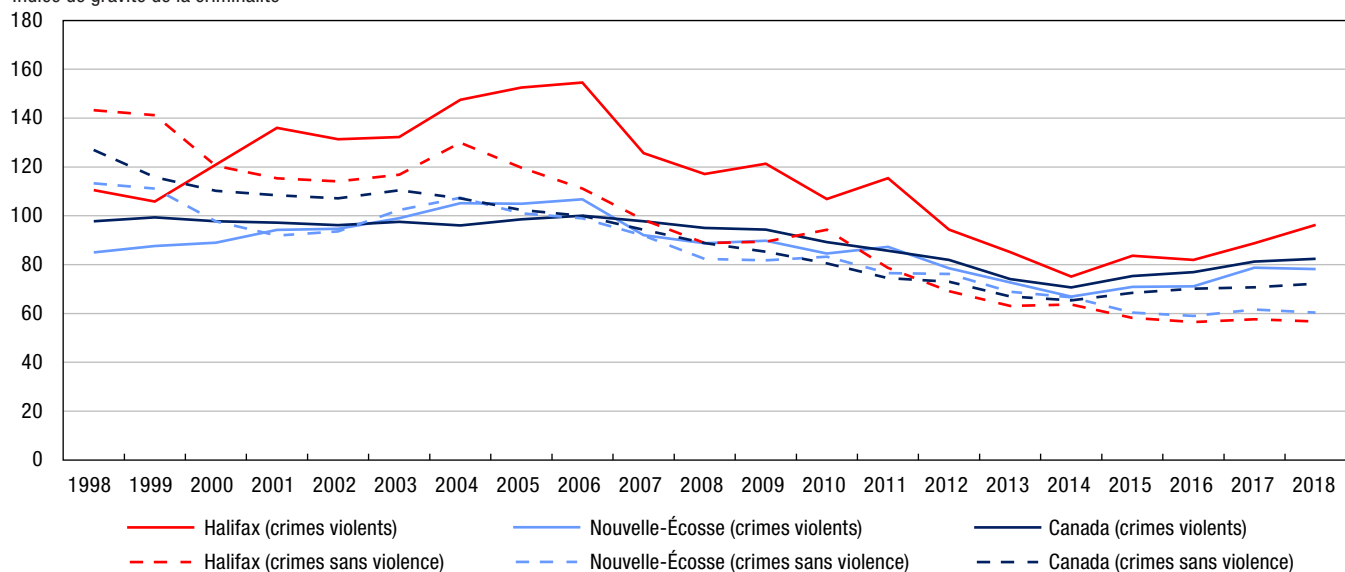
Homicides

- En 2018, Halifax a enregistré 7 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,63 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement supérieur à celui noté en Nouvelle-Écosse (1,15), mais se situe près de celui observé au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Halifax, 3 victimes sur 7 (43 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus élevée que celles enregistrées en Nouvelle-Écosse (36 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Halifax est demeuré le même, soit 7 victimes en 2008 et 7 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Halifax, Nouvelle-Écosse et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



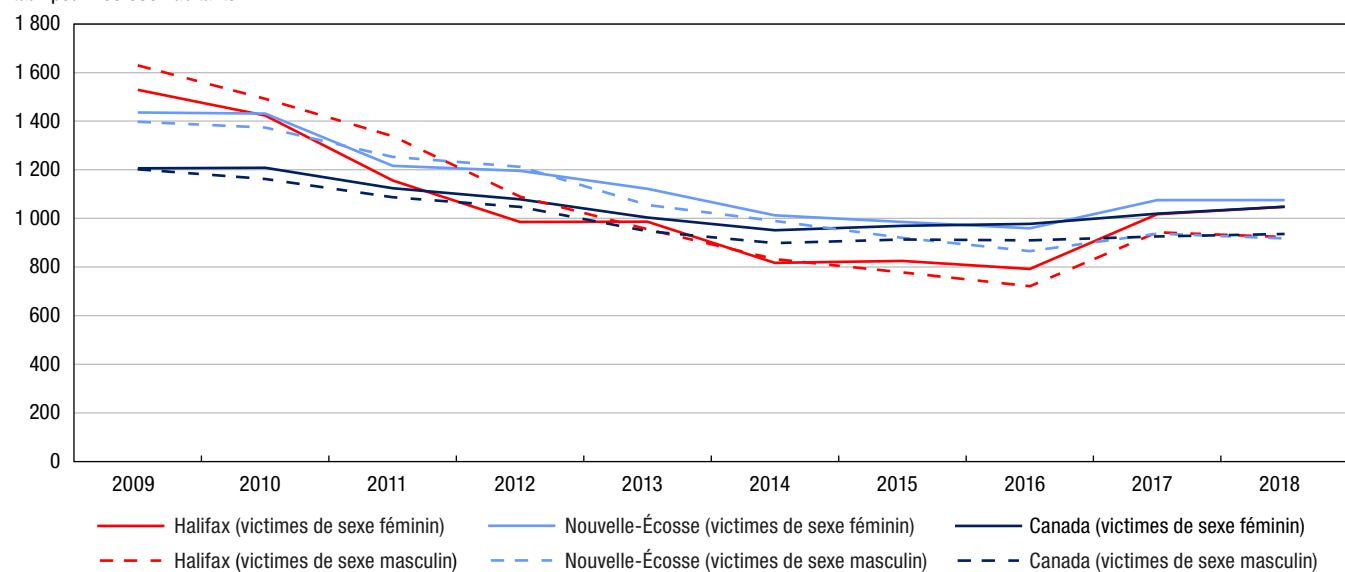
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Halifax, Nouvelle-Écosse et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

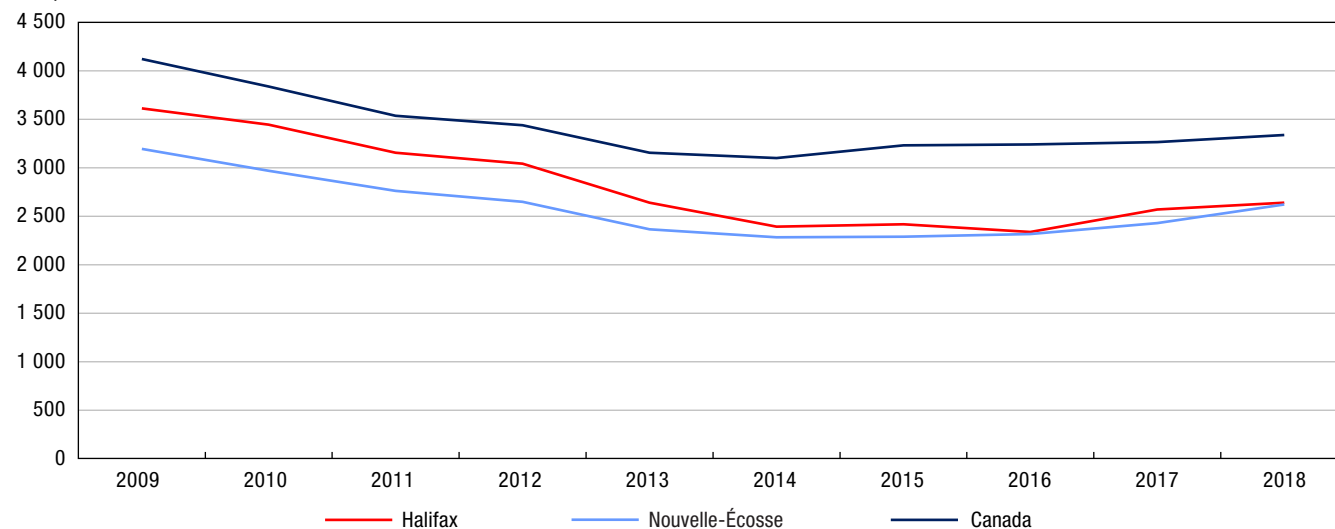


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Halifax, Nouvelle-Écosse et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Halifax, Nouvelle-Écosse et Canada, 2018

Type d'infraction	Halifax	Nouvelle-Écosse taux	Canada	Différence en pourcentage entre Halifax et la Nouvelle-Écosse	Différence en pourcentage entre Halifax et le Canada
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 264	5 075	5 488	4	-4
Total des crimes violents	1 373	1 268	1 143	8	20
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	4	4	2	-12
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	187	136	101	37	85
Voies de fait ²	628	637	649	-1	-3
Autres crimes violents	554	491	389	13	42
Total des crimes contre les biens	2 960	2 864	3 339	3	-11
Introduction par effraction	239	281	431	-15	-45
Vol ³	1 717	1 357	1 720	27	-0,2
Fraude	384	475	402	-19	-4
Méfait ⁴	509	666	699	-24	-27
Autres crimes contre les biens	111	84	86	32	29
Total des autres infractions au Code criminel	930	944	1 006	-1	-8
Total des délits de la route prévus au Code criminel	268	347	339	-23	-21
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	200	263	178	-24	13
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	8	19	12	-57	-32
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,2	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,2	0,3	0,3	-26	-8
Autres délits de la route prévus au Code criminel	59	64	148	-8	-60
Total des infractions relatives aux drogues	210	208	225	0,8	-7
Total des infractions aux autres lois fédérales	18	33	70	-46	-75
Total — ensemble des infractions	5 759	5 663	6 123	2	-6

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence,

les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement Halifax, Nouvelle-Écosse et Canada, 2018

Type d'infraction	Halifax		Nouvelle-Écosse		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 048	924	1 076	918	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	5	2	5	2	6
Homicide	1	2	0,8	1	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,9	0	0,6	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,5	3	0,8	3	1	3
Infractions sexuelles	266	101	204	59	170	23
Agression sexuelle	232	92	170	52	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,5	0,9	1	0,4	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0	1	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	229	91	167	52	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	34	9	35	7	36	7
Voies de fait	602	654	624	644	613	644
Voies de fait	591	583	612	580	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	4	13	4	12	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	112	128	96	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	475	443	511	441	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	10	71	10	64	10	48
Autres voies de fait	0,9	0	2	0,9	4	7
Autres crimes violents	177	164	245	209	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	7	1	5	2	6
Vol qualifié	41	68	22	38	31	75
Séquestration ou enlèvement	24	0,9	25	2	15	3
Traite des personnes ³	3	0	2	0	1	0 ⁰
Extorsion	4	2	5	4	6	9
Harcèlement criminel	18	7	29	10	53	17
Menaces	59	66	113	129	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	5	2	28	13	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	6	2	11	1	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	3	0,5	2	0,2	1	0,1
Autres crimes violents	13	9	9	6	10	8
Total des délits de la route	0,9	2	3	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,5	0	0,2	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0,9	1	3	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,2	0	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.
2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.
3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).
4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.
5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement Halifax, Nouvelle-Écosse et Canada, 2018

Type d'infraction	Halifax		Nouvelle-Écosse		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	18 880	4 386	42 188	4 395	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	12 744	2 960	27 488	2 864	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	1 028	239	2 701	281	159 812	431
Possession de biens volés ¹	421	98	562	59	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	324	75	894	93	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	147	34	305	32	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	6 921	1 608	11 827	1 232	531 312	1 434
Fraude	1 527	355	4 336	452	129 409	349
Vol d'identité	17	4	43	4	3 745	10
Fraude d'identité	110	26	182	19	15 839	43
Méfait ²	2 193	509	6 395	666	259 064	699
Crime d'incendie	56	13	243	25	8 000	22
Total des autres infractions	4 005	930	9 058	944	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	217	50	394	41	16 610	45
Pornographie juvénile ³	82	19	157	16	5 843	16
Prostitution ⁴	3	0,7	3	0,3	110	0,3
Terrorisme	2	0,5	2	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	109	25	1 275	133	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	3 312	769	6 233	649	226 864	612
Autres infractions	280	65	994	104	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 152	268	3 331	347	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	861	200	2 527	263	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	35	8	183	19	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	2	0,2	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,2	3	0,3	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	255	59	616	64	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	903	210	1 997	208	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	76	18	314	33	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	8	2	8	0,8	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	39	9	109	11	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	29	7	197	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Halifax, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	6 741	1 729	-7	17 734	4 547	-11	28 446	7 294	-8
2009	6 603	1 677	-3	18 326	4 655	2	28 471	7 232	-0,9
2010	6 240	1 567	-7	19 619	4 926	6	29 623	7 438	3
2011	5 567	1 385	-12	17 263	4 293	-13	26 495	6 590	-11
2012	4 744	1 173	-15	15 574	3 851	-10	24 020	5 940	-10
2013	4 535	1 118	-5	13 888	3 424	-11	21 766	5 366	-10
2014	4 885	1 200	7	13 579	3 336	-3	21 875	5 374	0,1
2015	4 640	1 137	-5	12 263	3 005	-10	20 204	4 951	-8
2016	4 355	1 052	-7	12 040	2 908	-3	19 897	4 806	-3
2017	5 414	1 283	22	12 311	2 918	0,3	21 557	5 109	6
2018	5 911	1 373	7	12 744	2 960	1	22 660	5 264	3
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-12	-21	...	-28	-35	...	-20	-28	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Moncton (Nouveau-Brunswick)



Population et données démographiques

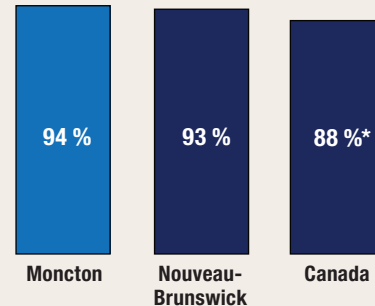
Moncton comptait 152 604 habitants en 2018 et sa densité de population était de 60 résidents par kilomètre carré. Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Nouveau-Brunswick (25 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,5 % des résidents de Moncton faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celles observées au Nouveau-Brunswick (4,0 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, une faible proportion (5,6 %) des résidents, semblable à celle notée au Nouveau-Brunswick (4,6 %), mais nettement inférieure à celle observée au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Moncton, plus du tiers (36 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion plus élevée que celles observées au Nouveau-Brunswick (28 %) et au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Moncton (4,9 %) était semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (3,4 %), elle était nettement plus faible que la proportion enregistrée au Canada (22,3 %).



Moncton (Nouveau-Brunswick)

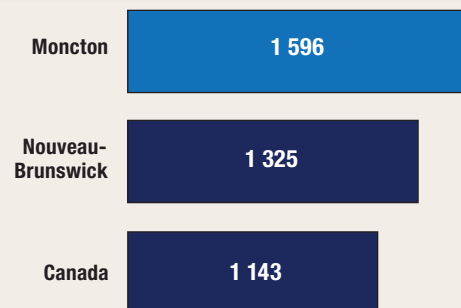
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

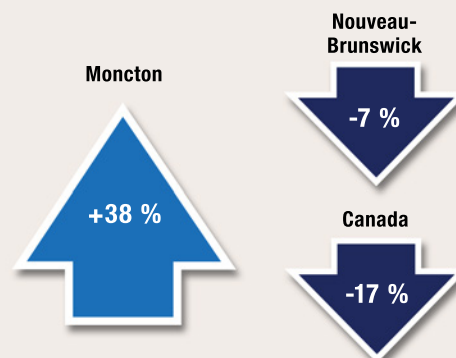
* valeur significativement différente de l'estimation pour Moncton ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Moncton âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (64 %) avaient achevé des études postsecondaires, un peu plus de 1 sur 4 (27 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Moncton (5,9 %) était inférieur à celui affiché par le Nouveau-Brunswick (8,0 %), mais semblable à celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Moncton s'est chiffré à 48 620 \$ en 2017, soit un revenu légèrement supérieur à celui des ménages résidant au Nouveau-Brunswick (46 610 \$), mais légèrement inférieur à celui des ménages résidant au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Moncton (16 %) était semblable à ceux notés au Nouveau-Brunswick (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Moncton en 2016, un nombre semblable à ceux observés au Nouveau-Brunswick (2,3) et au Canada (2,4). La plupart (69 %) des ménages résidant à Moncton étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage un peu moins élevé que celui observé au Nouveau-Brunswick (74 %), mais semblable à celui noté au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Moncton, 1 ménage sur 5 (20 %) était dans cette situation, une proportion légèrement supérieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (17 %), mais un peu plus faible que celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,6 %) des logements privés occupés à Moncton nécessitaient des réparations majeures, une proportion moins élevée que celles enregistrées au Nouveau-Brunswick (8,3 %) et au Canada (6,5 %). Le sixième (16 %) des familles résidant à Moncton étaient des familles monoparentales, une proportion identique à celles observées au Nouveau-Brunswick (16 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 113 le nombre de sans-abri vivant à Moncton.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Moncton âgés de 15 ans et plus, la moitié (49 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (46 %), mais significativement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (57 %) des résidents de Moncton se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Nouveau-Brunswick (63 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Moncton étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (46 % par rapport à 65 %), situation qui était comparable à celles observées au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Moncton sur 8 (12 %^F) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement inférieure à celles observées au Nouveau-Brunswick (18 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Un peu plus de 1 résident de Moncton sur 4 (27 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement moins élevée que celle observée au Nouveau-Brunswick (33 %), mais semblable à celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 17 % des résidents de Moncton ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (10 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (13 %).

- Environ 19 % des résidents de Moncton ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (37 %), mais semblable à celle enregistrée dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (83 %) des résidents de Moncton croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion identique à celle enregistrée au Nouveau-Brunswick (83 %), mais significativement supérieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (94 %) des résidents de Moncton ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (93 %), mais significativement supérieure à celle enregistrée dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 3,9 % des résidents de Moncton âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (4,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 1 résident de Moncton sur 6 (17 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (18 %), mais qui était significativement moins élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Moncton, la différence entre la proportion de femmes et d'hommes qui ont subi des comportements sexuels non désirés en public n'était pas significative (21 % par rapport à 13 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Moncton qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de la moitié (47 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (48 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Moncton a déclaré un taux de criminalité global de 8 220 affaires pour 100 000 habitants, soit 55 % de plus qu'au Nouveau-Brunswick (5 301) et 50 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 38 % à Moncton, alors que des baisses ont été observées au Nouveau-Brunswick (-7 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Moncton a augmenté de 15 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des fraudes, des vols qualifiés et des homicides. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 37 % à Moncton, alors qu'il est demeuré pratiquement le même au Nouveau-Brunswick (une hausse de moins de 1 %) et qu'il a reculé de 17 % au Canada.

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Moncton a déclaré 5 021 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 65 % à celui enregistré au Nouveau-Brunswick (3 041) et de 50 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Moncton a déclaré 1 596 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'au Nouveau-Brunswick (1 325 ou +20 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +40 %).
 - ▶ Plus de la moitié des victimes de crimes violents à Moncton (53 %), au Nouveau-Brunswick (55 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Moncton a augmenté de 18 %, alors que des reculs ont été observés au Nouveau-Brunswick (-12 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Moncton a augmenté de 36 %, une hausse plus marquée que celle observée au Nouveau-Brunswick (+12 %), mais une baisse a été notée au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Moncton, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté dans une plus grande mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+32 % par rapport à +17 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus de deux fois plus élevé à Moncton (5,0 affaires pour 100 000 habitants) qu'au Nouveau-Brunswick (2,1), mais il était semblable au taux enregistré au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Moncton a augmenté de 44 %, une hausse moins prononcée que celle observée au Nouveau-Brunswick (+159 %), mais plus marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

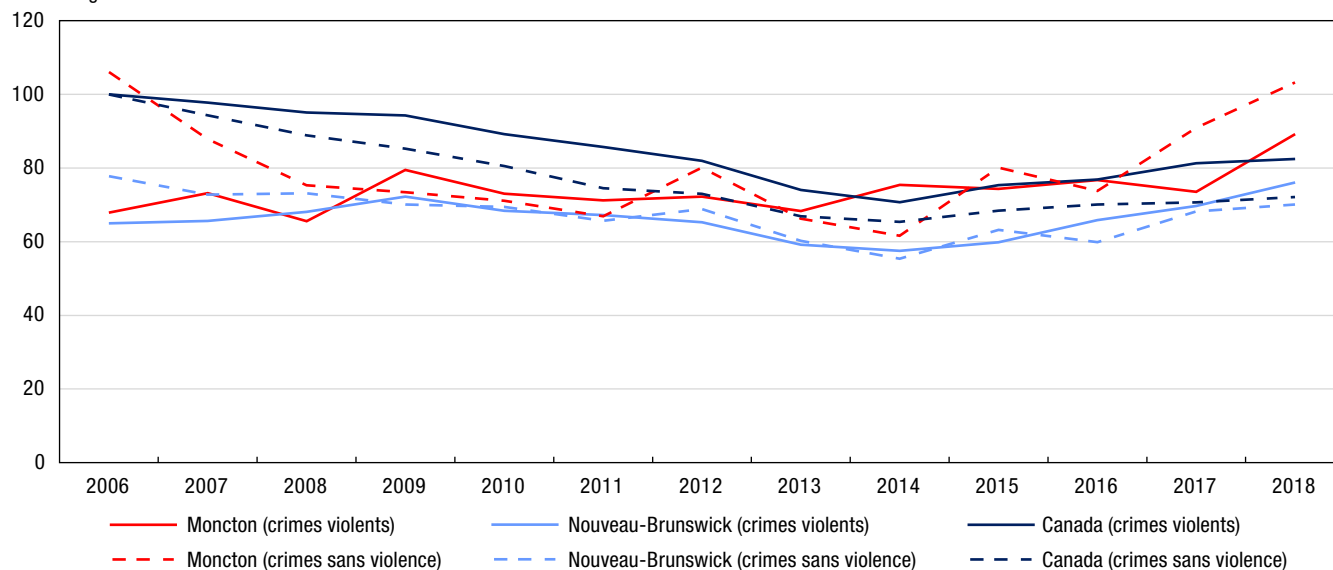
- En 2018, la police de Moncton a déclaré 429 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 16 % de plus qu'au Nouveau-Brunswick (368) et 33 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (79 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Moncton étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (80 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,9 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Moncton sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celle enregistrée au Nouveau-Brunswick (2,7 %), mais légèrement plus faible que celle notée au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, Moncton a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,24 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés au Nouveau-Brunswick (1,69) et au Canada (1,76).
- Les 2 victimes des homicides survenus à Moncton étaient de sexe féminin. Parallèlement, 62 % des homicides commis au Nouveau-Brunswick et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Moncton s'est accru, pour passer d'aucune victime en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1**Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2006 à 2018**

Indice de gravité de la criminalité



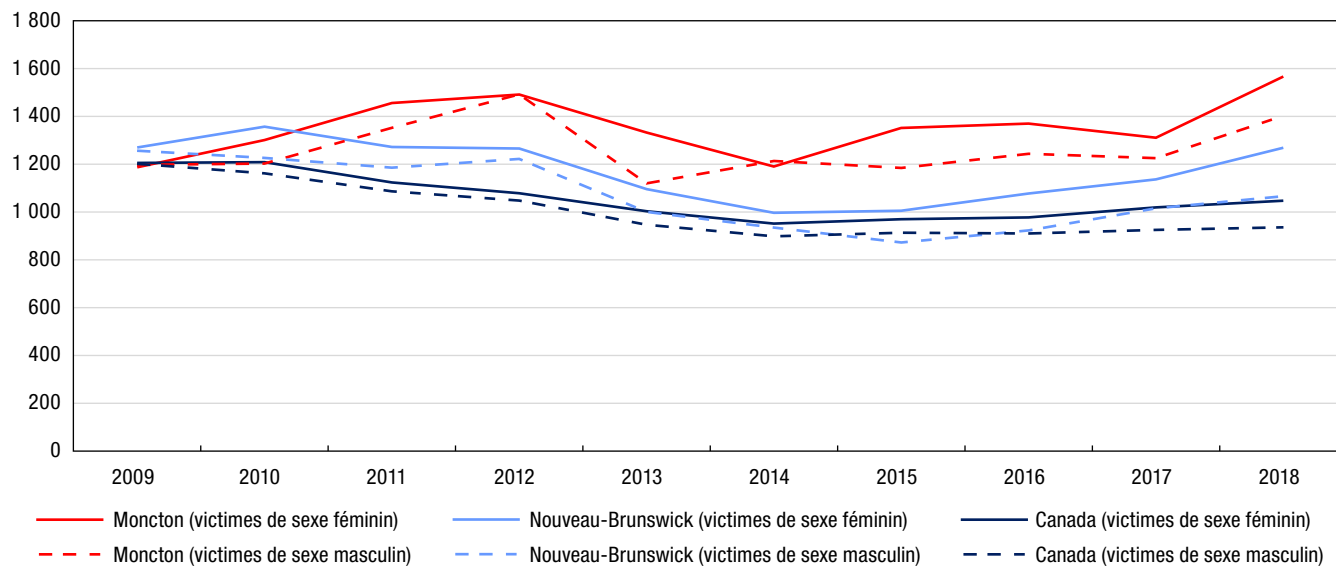
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2006, Moncton a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Moncton ne sont pas disponibles avant 2006. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des RMR qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



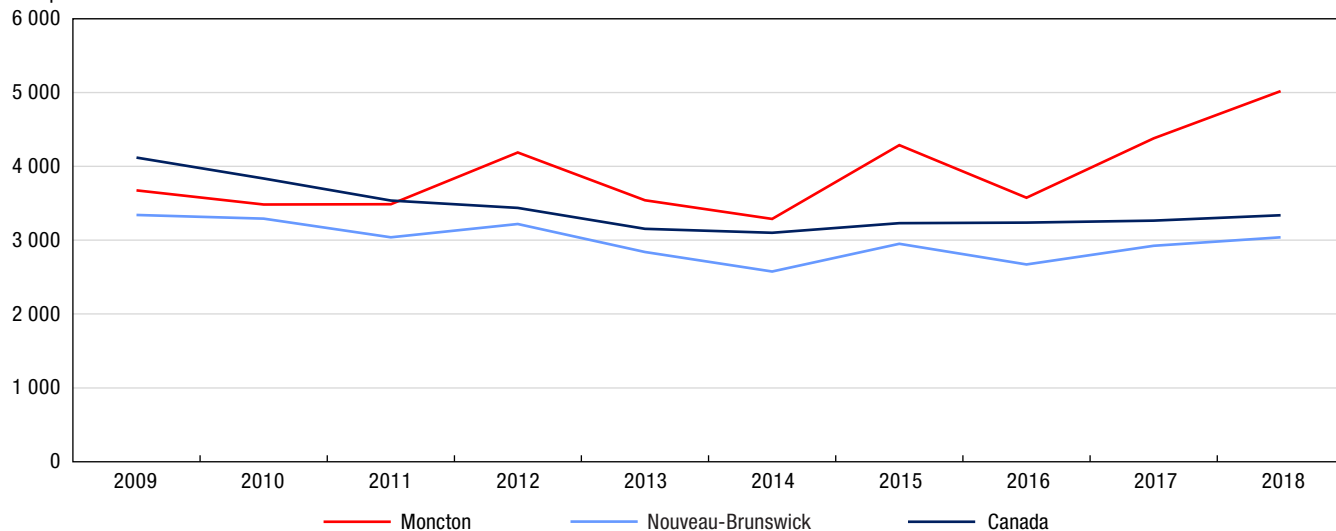
Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3

Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Moncton	Nouveau-Brunswick taux	Canada	Différence en pourcentage entre Moncton et le Nouveau-Brunswick	Différence en pourcentage entre Moncton et le Canada
Total des crimes (sauf les délits de la route)	8 220	5 301	5 488	55	50
Total des crimes violents	1 596	1 325	1 143	20	40
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	3	4	-45	-56
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	91	100	101	-9	-10
Voies de fait ²	891	724	649	23	37
Autres crimes violents	611	498	389	23	57
Total des crimes contre les biens	5 021	3 041	3 339	65	50
Introduction par effraction	677	451	431	50	57
Vol ³	2 052	1 254	1 720	64	19
Fraude	887	490	402	81	121
Méfait ⁴	1 301	763	699	71	86
Autres crimes contre les biens	104	82	86	27	21
Total des autres infractions au Code criminel	1 604	935	1 006	71	59
Total des délits de la route prévus au Code criminel	324	323	339	0,4	-4
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	240	218	178	10	35
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	27	20	12	31	123
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,3	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	0,3	0	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	58	84	148	-31	-61
Total des infractions relatives aux drogues	197	207	225	-5	-13
Total des infractions aux autres lois fédérales	45	73	70	-39	-37
Total — ensemble des infractions	8 786	5 904	6 123	49	43

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Moncton		Nouveau-Brunswick		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 567	1 403	1 269	1 066	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	0	3	3	2	6
Homicide	2	0	2	1	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0	1	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	0	0,6	0,9	1	3
Infractions sexuelles	149	28	157	28	170	23
Agression sexuelle	116	19	118	20	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,6	0	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,3	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	114	19	115	19	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	33	9	40	8	36	7
Voies de fait	871	898	701	679	613	644
Voies de fait	857	843	690	623	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	6	10	2	14	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	135	217	103	147	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	716	616	585	463	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	11	53	8	54	10	48
Autres voies de fait	2	3	2	2	4	7
Autres crimes violents	544	477	408	356	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	4	9	4	10	2	6
Vol qualifié	36	61	13	27	31	75
Séquestration ou enlèvement	21	1	15	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,3	0	1	0 ⁰
Extorsion	6	16	3	8	6	9
Harcèlement criminel	58	34	67	26	53	17
Menaces	278	322	211	252	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	98	29	72	24	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	30	5	13	3	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	1	0	0,3	0	1	0,1
Autres crimes violents	12	0	10	3	10	8
Total des délits de la route	5	6	7	8	16	21
Délits de la route causant la mort	0	1	0	3	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	5	5	7	5	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Moncton, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Moncton		Nouveau-Brunswick		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	11 585	7 190	35 285	4 579	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	8 090	5 021	23 433	3 041	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	1 090	677	3 475	451	159 812	431
Possession de biens volés ¹	104	65	357	46	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	415	258	1 319	171	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	63	39	247	32	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 828	1 755	8 101	1 051	531 312	1 434
Fraude	1 366	848	3 588	466	129 409	349
Vol d'identité	10	6	54	7	3 745	10
Fraude d'identité	53	33	137	18	15 839	43
Méfait ²	2 097	1 301	5 880	763	259 064	699
Crime d'incendie	64	40	275	36	8 000	22
Total des autres infractions	2 584	1 604	7 207	935	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	66	41	266	35	16 610	45
Pornographie juvénile ³	16	10	145	19	5 843	16
Prostitution ⁴	29	18	29	4	110	0,3
Terrorisme	0	0	2	0,3	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	1 292	802	2 056	267	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	880	546	3 742	486	226 864	612
Autres infractions	301	187	967	125	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	522	324	2 487	323	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	386	240	1 679	218	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	43	27	157	20	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	2	0,3	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	0	0	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	93	58	649	84	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	317	197	1 594	207	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	72	45	564	73	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	0	0	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	53	33	239	31	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	19	12	325	42	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Moncton, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 808	1 357	4	4 869	3 655	-17	7 918	5 944	-11
2009	1 875	1 384	2	4 983	3 678	0,6	7 996	5 902	-0,7
2010	1 901	1 379	-0,3	4 800	3 483	-5	7 887	5 723	-3
2011	2 175	1 554	13	4 881	3 487	0,1	8 337	5 956	4
2012	2 274	1 597	3	5 967	4 191	20	9 875	6 936	16
2013	1 880	1 310	-18	5 081	3 542	-15	8 540	5 953	-14
2014	2 015	1 300	-0,8	5 098	3 290	-7	8 672	5 596	-6
2015	2 137	1 375	6	6 668	4 290	30	10 576	6 805	22
2016	2 215	1 404	2	5 641	3 577	-17	9 752	6 183	-9
2017	2 188	1 373	-2	6 978	4 380	22	11 589	7 273	18
2018	2 571	1 596	16	8 090	5 021	15	13 245	8 220	13
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	42	18	...	66	37	...	67	38	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Moncton pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Saint John (Nouveau-Brunswick)



Population et données démographiques

Saint John comptait 130 107 habitants en 2018 et sa densité de population était de 37 résidents par kilomètre carré. Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui est semblable aux proportions observées au Nouveau-Brunswick (25 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 1,9 % des résidents de Saint John faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celles observées au Nouveau-Brunswick (4,0 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, une faible proportion (5,4 %) des résidents, semblable à celle notée au Nouveau-Brunswick (4,6 %), mais nettement inférieure à celle observée au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Saint John, 3 sur 10 (30 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (28 %), mais près du double de celle enregistrée au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Saint John (4,8 %) était semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (3,4 %), elle était nettement moins élevée que la proportion enregistrée au Canada (22,3 %).

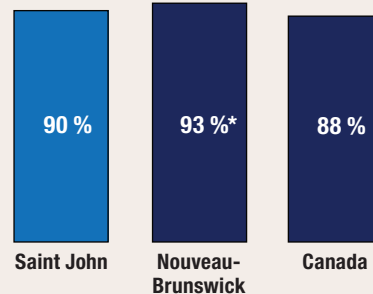


Saint John (Nouveau-Brunswick)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Saint John âgés de 25 à 64 ans, 6 sur 10 (60,9 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (29,8 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires

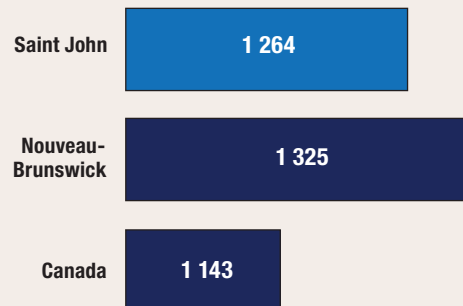
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

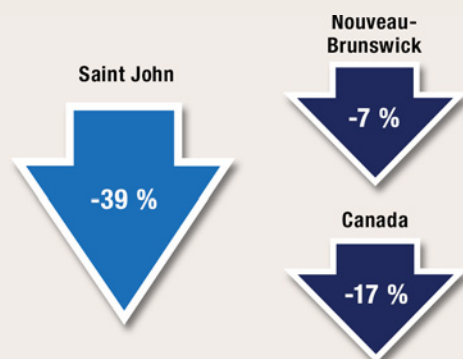
* valeur significativement différente de l'estimation pour Saint John ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (9,4 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Saint John (6,3 %) était inférieur à celui affiché par le Nouveau-Brunswick (8,0 %), mais semblable à celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Saint John s'est chiffré à 49 520 \$ en 2017, soit un revenu légèrement supérieur à celui des ménages résidant au Nouveau-Brunswick (46 610 \$), mais légèrement inférieur à celui des ménages résidant au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était identique à Saint John (17 %), au Nouveau-Brunswick (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Saint John en 2016, un nombre semblable à ceux observés au Nouveau-Brunswick (2,3) et au Canada (2,4). La plupart (70 %) des ménages résidant à Saint John étaient propriétaires de leur logement, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui enregistré au Nouveau-Brunswick (74 %), mais semblable à celui noté au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Saint John, 1 ménage sur 5 (19 %) était dans cette situation, une proportion se situant près de celle observée au Nouveau-Brunswick (17 %), mais moins élevée que celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (8,0 %) des logements privés occupés à Saint John nécessitaient des réparations majeures, une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (8,3 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (18 %) des familles résidant à Saint John étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (16 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à au moins 117 le nombre de sans-abri vivant à Saint John.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Saint John âgés de 15 ans et plus, près de la moitié (45 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (46 %), mais significativement plus élevée que celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Les deux tiers (67 %) des résidents de Saint John se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (63 %), mais significativement supérieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Saint John étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (42 % par rapport à 82 %), situation qui était comparable à celles observées au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Saint John sur 5 (18 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion identique à celle observée au Nouveau-Brunswick (18 %), mais significativement moins élevée que celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Près de 1 résident de Saint John sur 4 (23 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (33 %), mais semblable à celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 9 %^E des résidents de Saint John ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celle observée au Nouveau-Brunswick (10 %), mais significativement inférieure à celle enregistrée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 23 % des résidents de Saint John ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (37 %), mais semblable à celle notée dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (80 %) des résidents de Saint John croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celle enregistrée au Nouveau-Brunswick (83 %), mais significativement supérieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (96 %) des résidents de Saint John ont déclaré avoir confiance en la police, soit une proportion significativement supérieure à celles observées au Nouveau-Brunswick (93 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 5,0 % des résidents de Saint John âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (4,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Un peu plus de 1 résident de Saint John sur 5 (22 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion significativement supérieure à celle observée au Nouveau-Brunswick (18 %), mais semblable à celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Saint John, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (30 % par rapport à 13 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Saint John qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de la moitié (47 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées au Nouveau-Brunswick (48 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Saint John a déclaré un taux de criminalité global de 4 215 affaires pour 100 000 habitants, soit 20 % de moins qu'au Nouveau-Brunswick (5 301) et 23 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 39 % à Saint John, alors que des baisses moins prononcées ont été observées au Nouveau-Brunswick (-7 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Saint John a diminué de 4 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des homicides, des affaires liées au trafic, à la production, à l'importation et à l'exportation d'héroïne, et des affaires de pornographie juvénile. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 38 % à Saint John, alors qu'il est demeuré pratiquement le même au Nouveau-Brunswick (une hausse de moins de 1 %) et qu'il a reculé de 17 % au Canada.

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Saint John a déclaré 2 419 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 20 % à celui enregistré au Nouveau-Brunswick (3 041) et de 28 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Saint John, 103^F crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne diffère pas de façon significative de ceux observés au Nouveau-Brunswick (86) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Saint John a déclaré 1 264 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'au Nouveau-Brunswick (1 325 ou -5 %), mais plus élevé que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +11 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Saint John a diminué de 31 %, une baisse plus marquée que les reculs observés au Nouveau-Brunswick (-12 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Saint John a diminué de 21 %, alors qu'il a augmenté au Nouveau-Brunswick (+12 %) et qu'il a reculé au Canada (-13 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement plus faible à Saint John (0,8 affaire pour 100 000 habitants), comparativement au Nouveau-Brunswick (2,1) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Saint John a augmenté pour passer d'aucune affaire à 0,8 pour 100 000 habitants, une hausse moins prononcée que celle observée au Nouveau-Brunswick (+159 %), mais plus marquée que celle notée au Canada (+33 %).

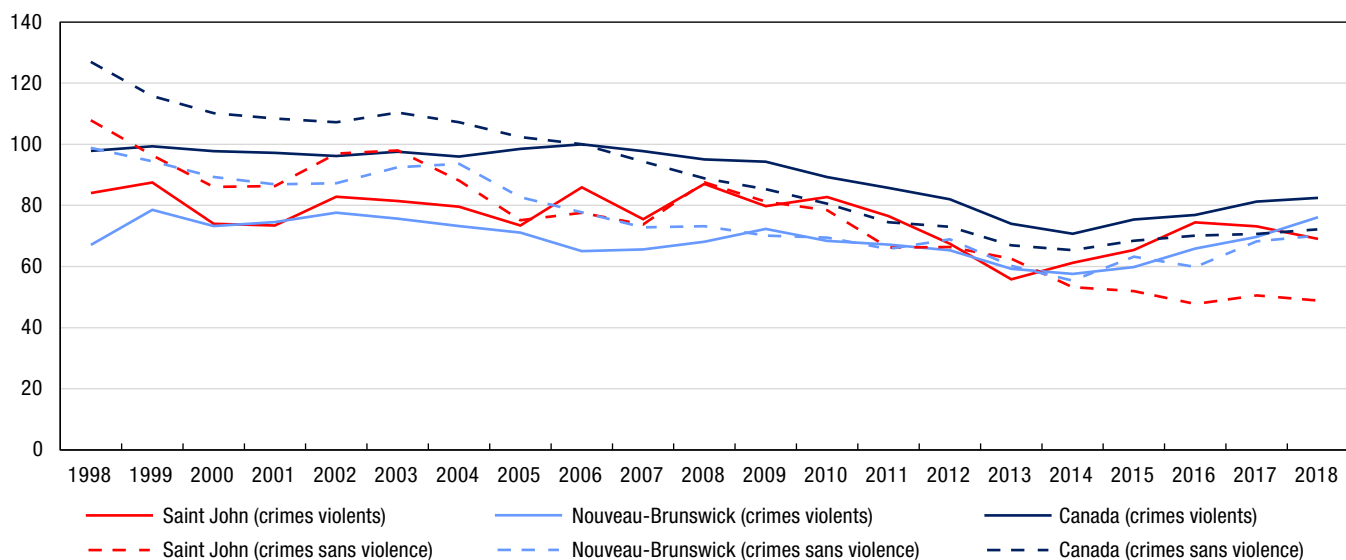
Homicides

- En 2018, Saint John a enregistré 1 homicide, ce qui correspond à un taux de 0,77 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés au Nouveau-Brunswick (1,69) et au Canada (1,76).
- Le seul homicide survenu à Saint John a fait une victime de sexe masculin. Parallèlement, 62 % des homicides commis au Nouveau-Brunswick et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Saint John est demeuré le même, soit 1 victime en 2008 et 1 victime en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Saint John, Nouveau-Brunswick et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



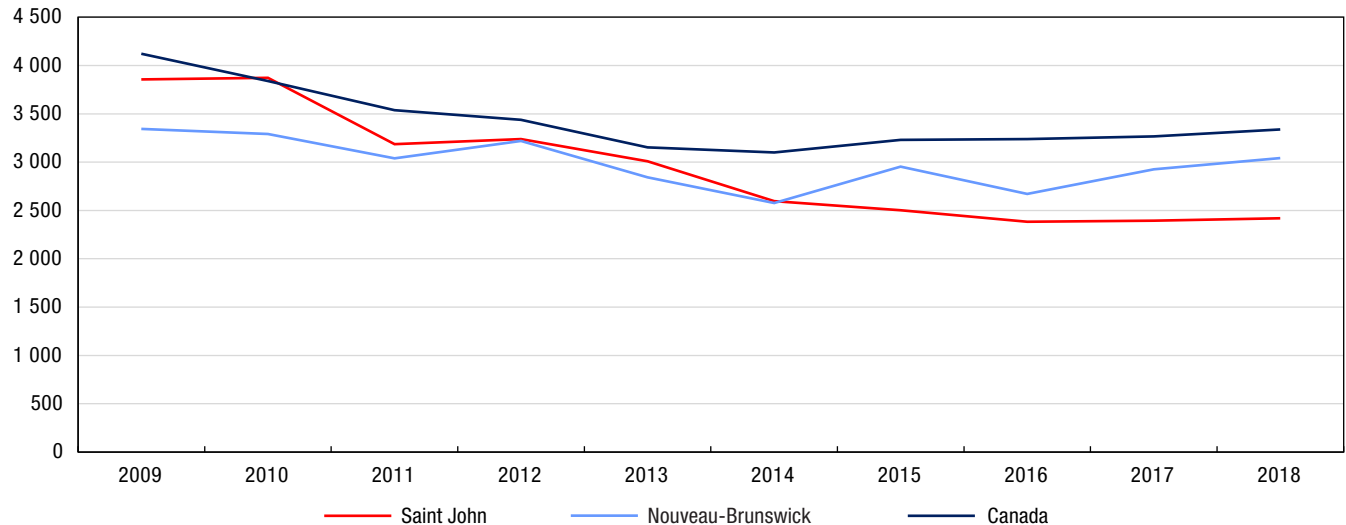
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Saint John pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saint John, Nouveau-Brunswick et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Saint John pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saint John, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Saint John	Nouveau-Brunswick	Canada	Différence en pourcentage entre Saint John et le Nouveau-Brunswick	Différence en pourcentage entre Saint John et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	4 215	5 301	5 488	-20	-23
Total des crimes violents	1 264	1 325	1 143	-5	11
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	3	4	14	-9
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	92	100	101	-8	-8
Voies de fait ²	713	724	649	-2	10
Autres crimes violents	455	498	389	-9	17
Total des crimes contre les biens	2 419	3 041	3 339	-20	-28
Introduction par effraction	247	451	431	-45	-43
Vol ³	1 121	1 254	1 720	-11	-35
Fraude	443	490	402	-10	10
Méfait ⁴	569	763	699	-25	-19
Autres crimes contre les biens	39	82	86	-53	-55
Total des autres infractions au Code criminel	532	935	1 006	-43	-47
Total des délits de la route prévus au Code criminel	209	323	339	-35	-38
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	159	218	178	-27	-10
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	5	20	12	-74	-55
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,3	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	0,3	0	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	44	84	148	-48	-70
Total des infractions relatives aux drogues	98	207	225	-53	-57
Total des infractions aux autres lois fédérales	102	73	70	40	46
Total — ensemble des infractions	4 624	5 904	6 123	-22	-24

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saint John, Nouveau-Brunswick et Canada, 2018

Type d'infraction	Saint John		Nouveau-Brunswick		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	4 361	3 360	35 285	4 579	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	3 139	2 419	23 433	3 041	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	320	247	3 475	451	159 812	431
Possession de biens volés ¹	36	28	357	46	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	97	75	1 319	171	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	25	19	247	32	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	1 333	1 027	8 101	1 051	531 312	1 434
Fraude	570	439	3 588	466	129 409	349
Vol d'identité	0	0	54	7	3 745	10
Fraude d'identité	5	4	137	18	15 839	43
Méfait ²	739	569	5 880	763	259 064	699
Crime d'incendie	14	11	275	36	8 000	22
Total des autres infractions	691	532	7 207	935	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	48	37	266	35	16 610	45
Pornographie juvénile ³	10	8	145	19	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	4	110	0,3
Terrorisme	0	0	2	0,3	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	80	62	2 056	267	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	425	327	3 742	486	226 864	612
Autres infractions	128	99	967	125	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	271	209	2 487	323	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	207	159	1 679	218	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	7	5	157	20	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	2	0,3	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	0	0	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	57	44	649	84	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	127	98	1 594	207	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	133	102	564	73	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	0	0	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	63	49	239	31	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	70	54	325	42	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 3
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saint John, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	2 631	1 820	0,1	5 904	4 084	-1	9 917	6 860	-1
2009	2 585	1 773	-3	5 620	3 855	-6	9 552	6 552	-4
2010	2 492	1 702	-4	5 673	3 874	0,5	9 303	6 352	-3
2011	2 348	1 597	-6	4 684	3 185	-18	8 231	5 597	-12
2012	2 236	1 521	-5	4 760	3 239	2	8 250	5 613	0,3
2013	1 880	1 285	-16	4 405	3 010	-7	7 410	5 063	-10
2014	1 806	1 409	10	3 326	2 596	-14	6 096	4 757	-6
2015	1 829	1 430	1	3 203	2 503	-4	5 954	4 654	-2
2016	1 658	1 289	-10	3 066	2 384	-5	5 643	4 388	-6
2017	1 806	1 396	8	3 095	2 393	0,4	5 804	4 488	2
2018	1 640	1 264	-10	3 139	2 419	1	5 470	4 215	-6
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-38	-31	...	-47	-41	...	-45	-39	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police dans les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a eu des répercussions sur les limites des régions métropolitaines de recensement qui sont utilisées pour déclarer les statistiques de la criminalité. Ainsi, les données de Saint John pour les années allant de 2014 à 2018 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Saguenay (Québec)



Population et données démographiques

Saguenay comptait 162 057 habitants en 2018 et sa densité de population était de 59 résidents par kilomètre carré. Au total, 1 résident sur 4 (25 %) était âgé de 24 ans ou moins, une proportion légèrement inférieure à celles observées au Québec (27 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 4,3 % des résidents de Saguenay faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion supérieure à celle observée au Québec (2,3 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, un faible pourcentage (1,3 %) des résidents, nettement inférieur à ceux notés au Québec (13,7 %) et au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Saguenay, 1 sur 5 (20 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée au Québec (20 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Saguenay (1,3 %) était nettement plus faible que celles observées au Québec (13,0 %) et au Canada (22,3 %).

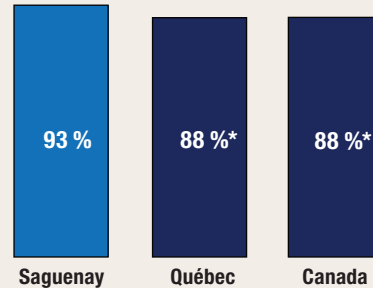


Saguenay (Québec)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Saguenay âgés de 25 à 64 ans, près des trois quarts (73 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 6 (16 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (11 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

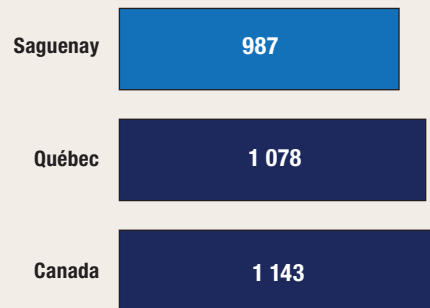
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

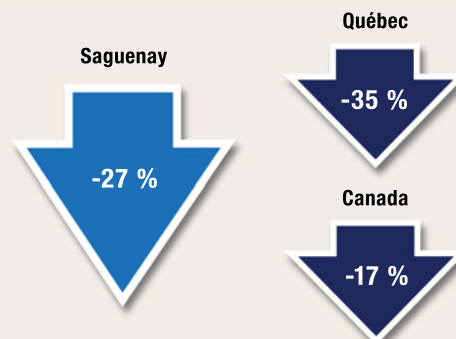
* valeur significativement différente de l'estimation pour Saguenay ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Saguenay (6,1 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par le Québec (5,5 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Saguenay s'est chiffré à 48 840 \$ en 2017, soit un revenu quelque peu supérieur à celui des ménages résidant au Québec (46 980 \$), mais inférieur à celui des ménages résidant au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était moins élevé à Saguenay (13 %) qu'au Québec (16 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,2 personnes par ménage à Saguenay en 2016, un nombre semblable à ceux observés au Québec (2,3) et au Canada (2,4). La majorité (64 %) des ménages résidant à Saguenay étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage légèrement supérieur à celui observé au Québec (61 %), mais inférieur à celui noté au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Saguenay, 1 ménage sur 6 (17 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celles observées au Québec (21 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (5,4 %) des logements privés occupés à Saguenay nécessitaient des réparations majeures, une proportion inférieure à celle notée au Québec (6,4 %) et au Canada (6,5 %). Parmi les familles résidant à Saguenay, 1 sur 7 (14 %) était monoparentale, une proportion légèrement inférieure à celles observées au Québec (17 %) et au Canada (16 %). En 2012, on a estimé à 433 le nombre de personnes hébergées dans des refuges provisoires situés à Saguenay, à Sherbrooke et à Trois-Rivières (données combinées).

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Saguenay âgés de 15 ans et plus, près de la moitié (44 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion qui ne diffèrait pas de façon significative de celle observée au Québec (36 %) ou dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Parmi les résidents de Saguenay, 6 sur 10 (61 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne diffèrait pas de façon significative de celles observées au Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Saguenay étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (40 %^E par rapport à 75 %), situation qui était comparable à celles observées au Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Parmi les résidents de Saguenay, 1 sur 4 (25 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées au Québec (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Le tiers (33 %) des résidents de Saguenay ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion qui ne diffèrait pas de façon significative de celles observées au Québec (28 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Environ 22 %^E des résidents de Saguenay ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion équivalente à celles observées au Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (87 %) des résidents de Saguenay croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées au Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents de Saguenay ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées au Québec (92 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- Parmi les résidents de Saguenay âgés de 15 ans et plus, 1 sur 7 (14 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée au Québec (17 %), mais qui était significativement inférieure à celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Saguenay, la différence entre la proportion de femmes victimes de comportements sexuels non désirés en public et la proportion d'hommes victimes de tels comportements n'était pas significative (16 % par rapport à 13 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Saguenay a déclaré un taux de criminalité global de 2 997 affaires pour 100 000 habitants, soit 9 % de moins qu'au Québec (3 304) et 45 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 27 % à Saguenay, alors qu'un recul plus prononcé a été observé au Québec (-35 %) et qu'une baisse plus faible a été notée au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Saguenay a diminué de 12 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des affaires liées au défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux (délits de la route) et des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 29 % à Saguenay; des baisses ont aussi été observées au Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Saguenay a déclaré 1 462 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 18 % inférieur à celui enregistré au Québec (1 774) et de 56 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Saguenay a déclaré 987 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'au Québec (1 078 ou -8 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -14 %).
 - ▶ À Saguenay, un peu plus de la moitié (52 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, un pourcentage semblable à ceux enregistrés au Québec (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Saguenay a diminué de 9 %, une baisse plus prononcée que celle observée au Québec (une baisse de moins de 1 %), mais plus faible que celle notée au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Saguenay a augmenté de 12 %, alors que des baisses ont été observées au Québec (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Saguenay, les crimes violents commis contre les filles et les femmes se sont légèrement accrus, alors que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes ont enregistré une baisse marquée (+2 % par rapport à -25 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement moins élevé à Saguenay (1,2 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à ceux notés au Québec (5,4) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Saguenay a reculé de 34 %, ce qui contraste avec les hausses observées au Québec (+71 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Saguenay a déclaré 263 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 19 % de moins qu'au Québec (324) et 18 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (85 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Saguenay étaient de sexe féminin, une proportion plus élevée que celles observées au Québec (77 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 5,0 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Saguenay sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus élevée que celles enregistrées au Québec (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

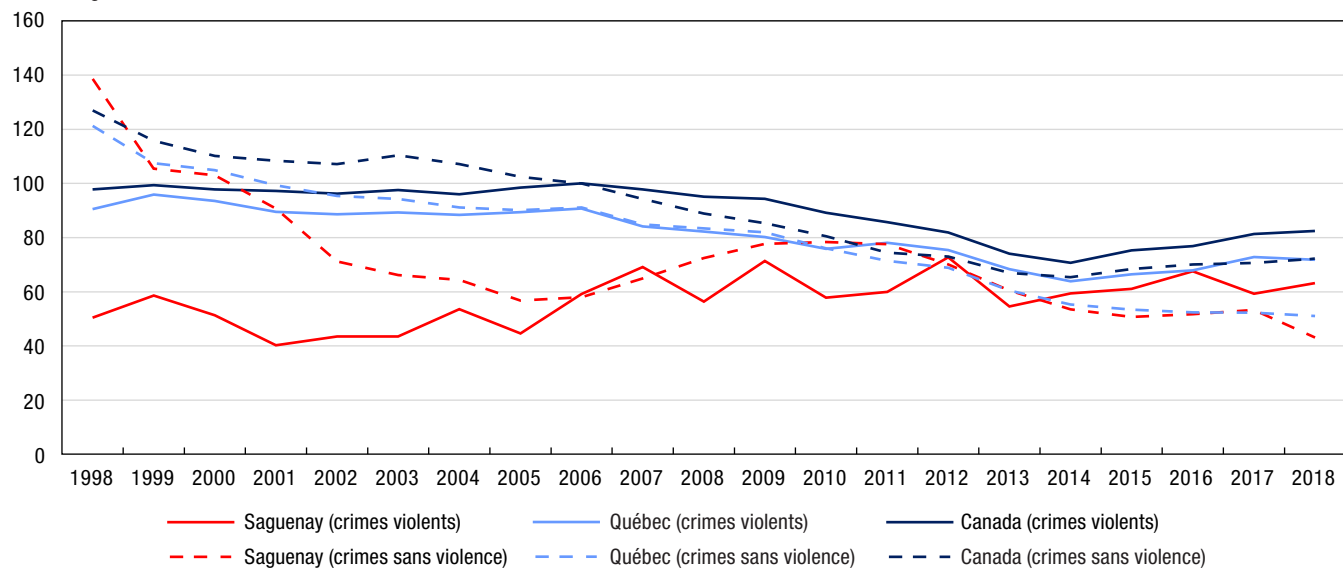
Homicides

- En 2018, Saguenay a enregistré 1 homicide, ce qui correspond à un taux de 0,59 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés au Québec (0,99) et au Canada (1,76).
- Le seul homicide survenu à Saguenay a fait une victime de sexe masculin. Parallèlement, 22 % des homicides commis au Québec et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Saguenay s'est accru, pour passer d'aucune victime en 2008 à 1 victime en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Saguenay, Québec et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



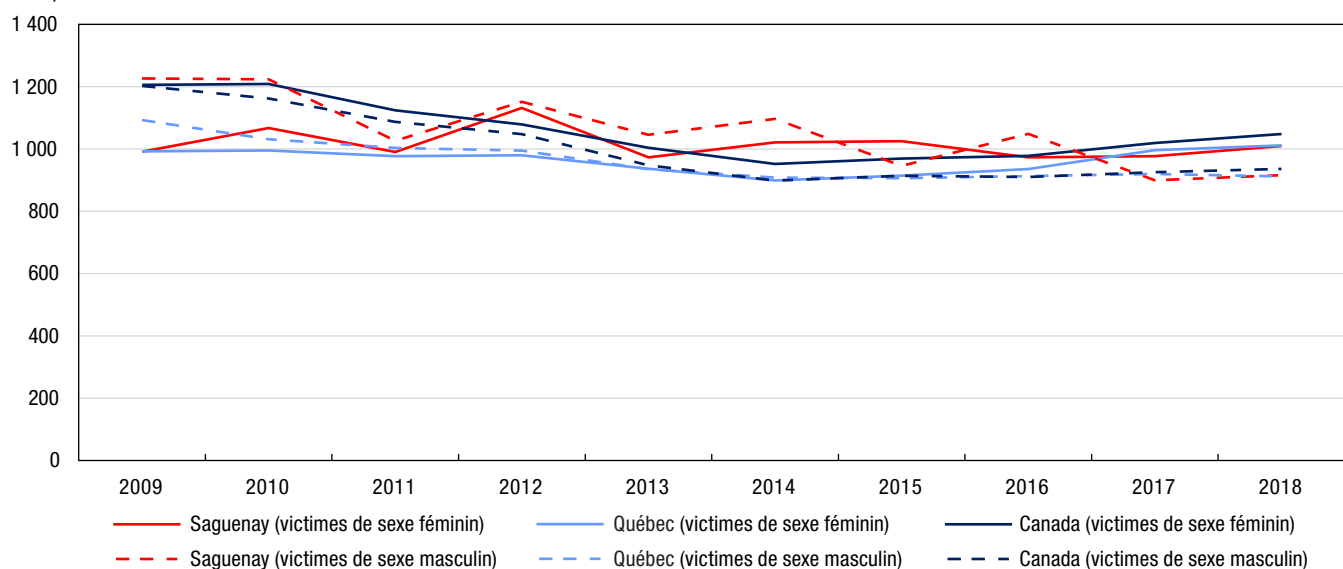
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Saguenay, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

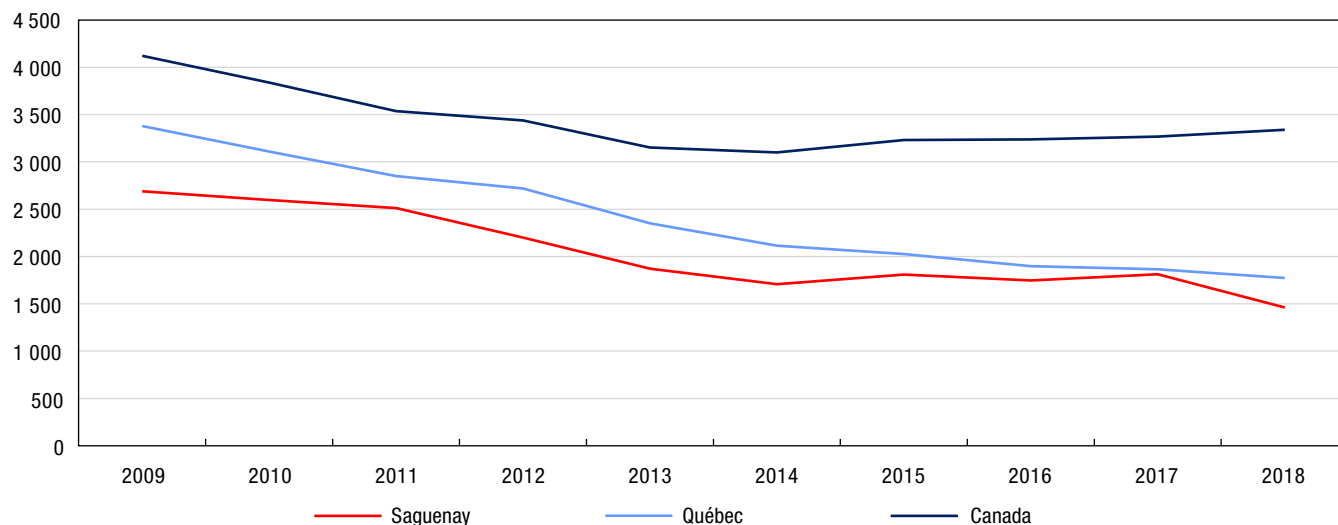


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saguenay, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saguenay, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Saguenay	Québec	Canada	Différence en pourcentage entre Saguenay et le Québec	Différence en pourcentage entre Saguenay et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	2 997	3 304	5 488	-9	-45
Total des crimes violents	987	1 078	1 143	-8	-14
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	4	4	-53	-58
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	119	103	101	15	17
Voies de fait ²	490	578	649	-15	-25
Autres crimes violents	377	393	389	-4	-3
Total des crimes contre les biens	1 462	1 774	3 339	-18	-56
Introduction par effraction	269	311	431	-14	-38
Vol ³	658	857	1 720	-23	-62
Fraude	211	273	402	-23	-48
Méfait ⁴	286	291	699	-2	-59
Autres crimes contre les biens	38	42	86	-9	-56
Total des autres infractions au Code criminel	548	453	1 006	21	-46
Total des délits de la route prévus au Code criminel	642	466	339	38	90
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	175	153	178	15	-1
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	17	13	12	33	39
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,9	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,1	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	450	300	148	50	204
Total des infractions relatives aux drogues	201	275	225	-27	-11
Total des infractions aux autres lois fédérales	17	124	70	-87	-76
Total — ensemble des infractions	3 857	4 169	6 123	-7	-37

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Saguenay, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Saguenay		Québec		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 010	916	1 011	912	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	1	2	5	2	6
Homicide	0	1	0,4	2	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,5	0,3	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	0	0,9	4	1	3
Infractions sexuelles	207	30	167	24	170	23
Agression sexuelle	133	16	116	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,7	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	2	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	133	16	114	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	74	14	51	11	36	7
Voies de fait	435	543	497	557	613	644
Voies de fait	417	486	481	505	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	1	5	2	3	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	101	176	87	142	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	315	305	391	359	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	16	54	13	48	10	48
Autres voies de fait	2	4	3	4	4	7
Autres crimes violents	365	341	345	325	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	2	1	4	2	6
Vol qualifié	14	19	25	49	31	75
Séquestration ou enlèvement	23	7	17	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,9	0	1	0 ⁹
Extorsion	4	6	12	17	6	9
Harcèlement criminel	110	48	93	32	53	17
Menaces	178	249	155	192	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	12	4	8	3	22	9
Distribution non consentuelle d'images intimes	6	1	8	0,9	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	1	0	4	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	14	6	22	25	10	8
Total des délits de la route	57	41	57	74	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,8	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	19	8	16	19	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	38	33	41	54	9	12

0⁹ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saguenay, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Saguenay		Québec		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	4 843	2 870	259 406	3 092	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	2 467	1 462	148 817	1 774	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	454	269	26 110	311	159 812	431
Possession de biens volés ¹	21	12	1 550	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	196	116	12 455	148	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	50	30	3 553	42	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	864	512	55 911	666	531 312	1 434
Fraude	302	179	16 924	202	129 409	349
Vol d'identité	46	27	1 834	22	3 745	10
Fraude d'identité	8	5	4 143	49	15 839	43
Méfait ²	483	286	24 394	291	259 064	699
Crime d'incendie	43	25	1 943	23	8 000	22
Total des autres infractions	925	548	38 016	453	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	36	21	1 879	22	16 610	45
Pornographie juvénile ³	13	8	1 073	13	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	11	0,1	110	0,3
Terrorisme	0	0	17	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	0	0	549	7	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	831	492	30 570	364	226 864	612
Autres infractions	45	27	3 917	47	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 084	642	39 074	466	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	296	175	12 805	153	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	28	17	1 050	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	74	0,9	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	7	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	760	450	25 138	300	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	339	201	23 068	275	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	28	17	10 431	124	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	3	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	27	16	768	9	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	1	0,6	9 660	115	21 149	57

0^a valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.
8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saguenay, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 591	1 091	-6	3 539	2 426	-9	6 024	4 129	-6
2009	1 636	1 119	3	3 933	2 691	11	6 425	4 396	6
2010	1 690	1 152	3	3 812	2 599	-3	6 526	4 449	1
2011	1 697	1 017	-12	4 193	2 512	-3	6 936	4 156	-7
2012	1 927	1 149	13	3 693	2 202	-12	6 802	4 055	-2
2013	1 709	1 017	-11	3 145	1 871	-15	5 953	3 542	-13
2014	1 787	1 064	5	2 866	1 706	-9	5 423	3 229	-9
2015	1 683	1 002	-6	3 039	1 810	6	5 348	3 185	-1
2016	1 728	1 028	3	2 934	1 746	-4	5 544	3 299	4
2017	1 611	957	-7	3 053	1 814	4	5 496	3 265	-1
2018	1 666	987	3	2 467	1 462	-19	5 058	2 997	-8
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	5	-9	...	-30	-40	...	-16	-27	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Québec (Québec)



Population et données démographiques

La ville de Québec comptait 817 408 habitants en 2018 et sa densité de population était de 240 résidents par kilomètre carré. Au total, 1 résident sur 4 (26 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées dans la province de Québec (27 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 1,5 % des résidents de la ville de Québec faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée dans la province de Québec (2,3 %) et nettement inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 20 (5,7 %), une proportion inférieure de moitié à celle notée dans la province de Québec (13,7 %) et nettement inférieure à celle observée au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant dans la ville de Québec, 3 sur 10 (30 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion supérieure à celles observées dans la province de Québec (20 %) et au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible dans la ville de Québec (4,9 %) était nettement inférieure à celles observées dans la province de Québec (13,0 %) et au Canada (22,3 %).

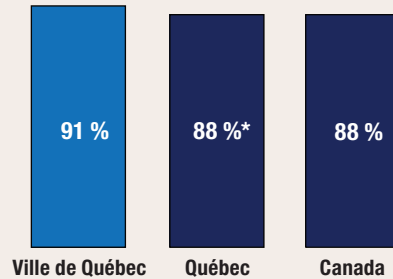


Québec (Québec)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de la ville de Québec âgés de 25 à 64 ans, 3 sur 4 (76,3 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 1 sur 6 (16,1 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires

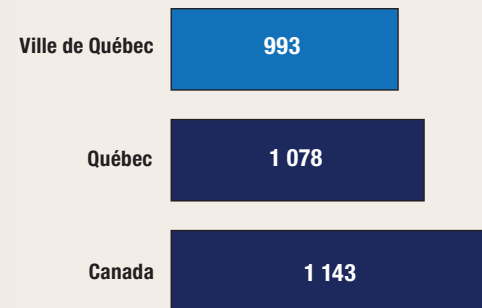
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

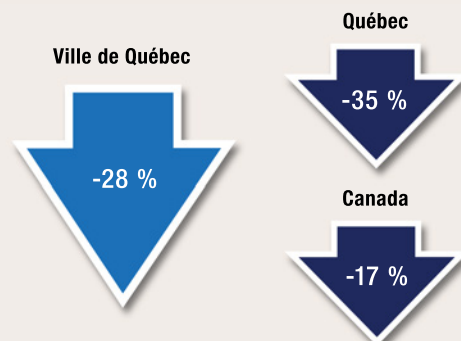
* valeur significativement différente de l'estimation pour la ville de Québec ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (7,6 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage dans la ville de Québec (3,8 %) était inférieur à ceux affichés par la province de Québec (5,5 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant dans la ville de Québec s'est chiffré à 51 840 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant dans la province de Québec (46 980 \$), mais semblable à celui enregistré au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était moins élevé dans la ville de Québec (11 %) que dans la province de Québec (16 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,2 personnes par ménage dans la ville de Québec en 2016, un nombre semblable à ceux observés dans la province de Québec (2,3) et au Canada (2,4). La majorité (60 %) des ménages résidant dans la ville de Québec étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond au pourcentage observé dans la province de Québec (61 %), mais qui est inférieur à celui enregistré au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. Dans la ville de Québec, environ 1 ménage sur 5 (18 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celle observée dans la province de Québec (21 %) et nettement inférieure à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (4,9 %) des logements privés occupés dans la ville de Québec nécessitaient des réparations majeures, une proportion légèrement inférieure à celles notées dans la province de Québec (6,4 %) et au Canada (6,5 %). Parmi les familles résidant dans la ville de Québec, environ 1 sur 7 (15 %) était monoparentale, une proportion semblable à celles observées dans la province de Québec (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 1 091 le nombre de personnes hébergées dans des refuges provisoires situés dans la province de Québec.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de la ville de Québec âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (43 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion nettement supérieure à celles observées dans la province de Québec (36 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Parmi les résidents de la ville de Québec, près de 3 sur 5 (58 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion nettement supérieure à celles observées dans la province de Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient dans la ville de Québec étaient beaucoup moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (39 % par rapport à 74 %), situation qui était comparable à celles observées dans la province de Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Parmi les résidents de la ville de Québec, 1 sur 5 (20 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion nettement moins élevée que celle observée dans la province de Québec (24 %), mais semblable à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Un peu plus de 1 résident de la ville de Québec sur 4 (27 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées dans la province de Québec (28 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 4,6 %^E des résidents de la ville de Québec ont été victimes de discrimination, une proportion nettement inférieure à celles observées dans la province de Québec (9,9 %) et dans les provinces du Canada (13,2 %).
- Environ 16 % des résidents de la ville de Québec ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion nettement inférieure à celles observées dans la province de Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (81 %) des résidents de la ville de Québec croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion nettement supérieure à celles enregistrées dans la province de Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (95 %) des résidents de la ville de Québec ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est nettement supérieur aux proportions observées dans la province de Québec (92 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 2,7 % des résidents de la ville de Québec âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion légèrement inférieure à celle observée dans la province de Québec (3,6 %) et nettement inférieure à celle enregistrée dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Environ 1 résident de la ville de Québec sur 7 (14 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion nettement inférieure à celles observées dans la province de Québec (17 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ Dans la ville de Québec, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (19 % par rapport à 10 %).
 - ▶ Parmi les résidents de la ville de Québec qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, moins de 1 sur 10 (7,5 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées dans la province de Québec (11,2 %) et dans les provinces du Canada (11,5 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport dans la ville de Québec (11 %) était légèrement plus faible que celui enregistré dans la province de Québec (14 %), mais il se rapprochait davantage de la proportion observée dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de la ville de Québec qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, 1 sur 3 (32 %) a modifié son comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion nettement inférieure à celles observées dans la province de Québec (44 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de la ville de Québec a déclaré un taux de criminalité global de 3 075 affaires pour 100 000 habitants, soit 7 % de moins que dans la province de Québec (3 304) et 44 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le nombre de crimes déclarés par la police a diminué de 28 % dans la ville de Québec, alors qu'un recul plus prononcé a été observé dans la province de Québec (-35 %) et qu'une baisse moins marquée a été notée au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes enregistrés dans la ville de Québec a diminué de 7 % de 2017 à 2018, principalement en raison d'un recul du nombre d'introductions par effraction, de tentatives de meurtre et d'homicides. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 29 % dans la ville de Québec; des baisses ont aussi été observées dans la province de Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de la ville de Québec a déclaré 1 639 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce nombre est semblable à celui enregistré dans la province de Québec (1 774), mais inférieur de 51 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant dans la ville de Québec, 97 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux était nettement inférieur à ceux observés dans la province de Québec (135) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de la ville de Québec a déclaré 993 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé que dans la province de Québec (1 078 ou -8 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -13 %).
 - ▶ Un peu plus de la moitié des victimes de crimes violents dans la ville de Québec (52 %), dans la province de Québec (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents dans la ville de Québec a augmenté de 13 %, alors qu'une très faible variation a été observée dans la province de Québec (un recul de moins de 1 %) et qu'une baisse a été notée au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés dans la ville de Québec a augmenté de 1 %, alors que des baisses ont été observées dans la province de Québec (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, dans la ville de Québec, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté dans une plus grande mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+15 % par rapport à +6 %).

Violence entre partenaires intimes

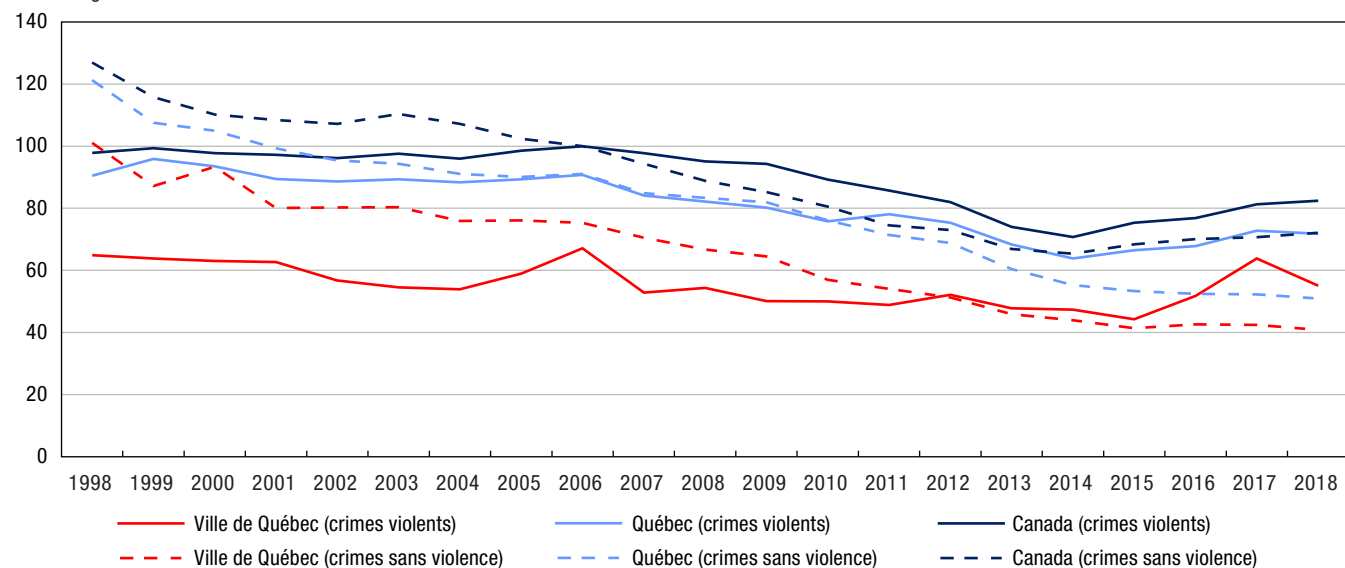
- En 2018, la police de la ville de Québec a déclaré 300 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 7 % de moins que dans la province de Québec (324) et 7 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (77 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police dans la ville de Québec étaient de sexe féminin, une proportion qui correspond à celles observées dans la province de Québec (77 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,8 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police dans la ville de Québec sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celles enregistrées dans la province de Québec (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, la ville de Québec a enregistré 3 homicides, ce qui correspond à un taux de 0,37 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés dans la province de Québec (0,99) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus dans la ville de Québec, 1 victime sur 3 (33 %) était de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion supérieure à celles enregistrées dans la province de Québec (22 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus dans la ville de Québec a diminué, pour passer de 8 victimes en 2008 à 3 victimes en 2018.

Graphique 1**Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Québec, Québec et Canada, 1998 à 2018**

Indice de gravité de la criminalité

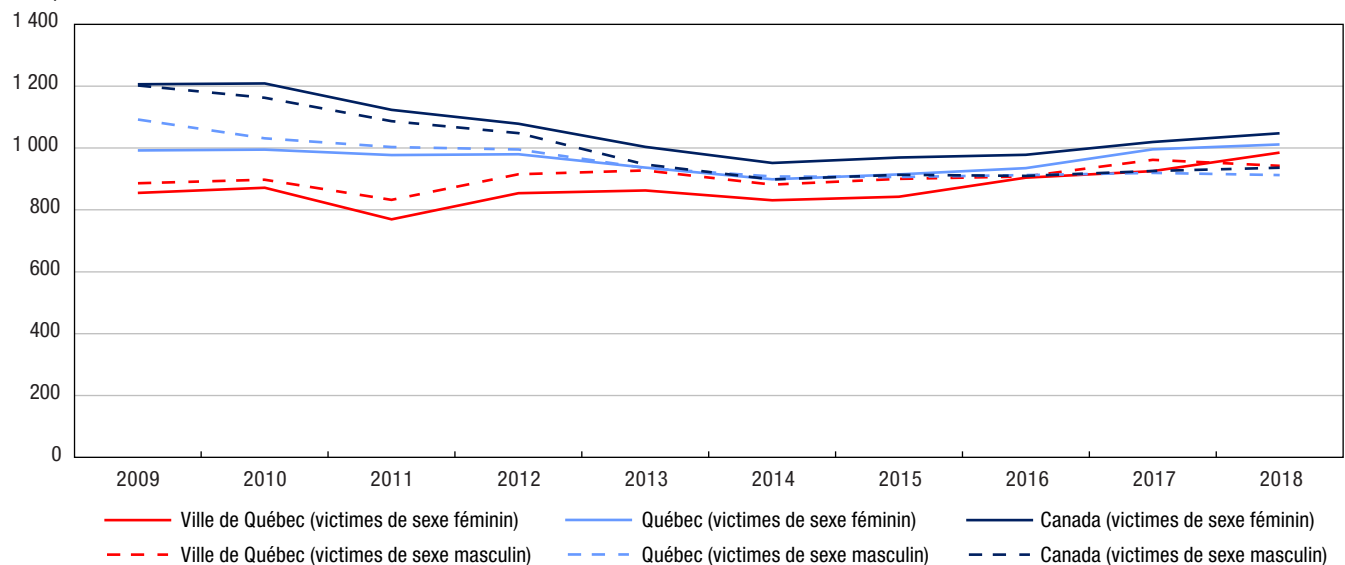


Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2**Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Québec, Québec et Canada, 2009 à 2018**

taux pour 100 000 habitants

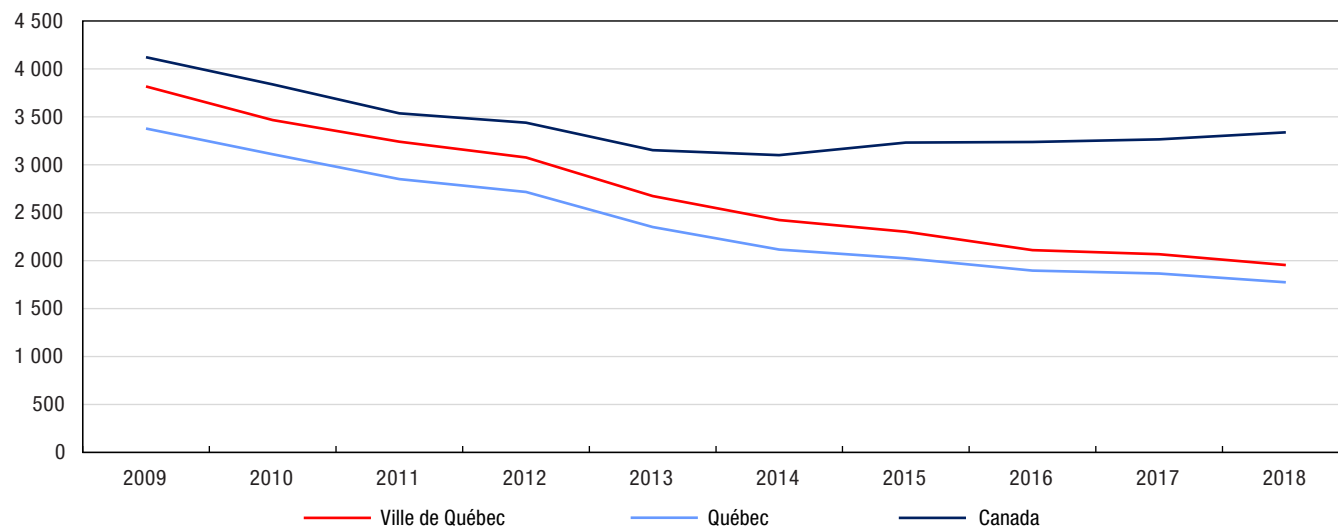


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Québec, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Québec, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Ville de Québec	Québec	Canada	Différence en pourcentage entre la ville de Québec et le Québec	Différence en pourcentage entre la ville de Québec et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 075	3 304	5 488	-7	-44
Total des crimes violents	993	1 078	1 143	-8	-13
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	4	4	-34	-42
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	82	103	101	-20	-19
Voies de fait ²	542	578	649	-6	-16
Autres crimes violents	367	393	389	-7	-6
Total des crimes contre les biens	1 639	1 774	3 339	-8	-51
Introduction par effraction	249	311	431	-20	-42
Vol ³	754	857	1 720	-12	-56
Fraude	301	273	402	10	-25
Méfait ⁴	308	291	699	6	-56
Autres crimes contre les biens	28	42	86	-33	-68
Total des autres infractions au Code criminel	442	453	1 006	-2	-56
Total des délits de la route prévus au Code criminel	371	466	339	-20	10
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	149	153	178	-3	-16
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	16	13	12	31	38
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,2	0,9	0,7	-72	-63
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,1	0,1	0,3	48	-51
Autres délits de la route prévus au Code criminel	206	300	148	-31	39
Total des infractions relatives aux drogues	215	275	225	-22	-4
Total des infractions aux autres lois fédérales	3	124	70	-98	-96
Total — ensemble des infractions	3 664	4 169	6 123	-12	-40

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Québec, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Ville de Québec		Québec		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	985	942	1 011	912	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	3	2	5	2	6
Homicide	0,2	0,5	0,4	2	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	2	0,9	4	1	3
Infractions sexuelles	140	18	167	24	170	23
Agression sexuelle	102	11	116	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,7	0	0,7	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0,2	2	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	101	11	114	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	37	7	51	11	36	7
Voies de fait	478	607	497	557	613	644
Voies de fait	456	544	481	505	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	1	4	2	3	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	63	104	87	142	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	392	436	391	359	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	16	56	13	48	10	48
Autres voies de fait	7	8	3	4	4	7
Autres crimes violents	365	314	345	325	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0,5	2	1	4	2	6
Vol qualifié	12	21	25	49	31	75
Séquestration ou enlèvement	13	3	17	3	15	3
Traite des personnes ³	1	0	0,9	0	1	0 ^o
Extorsion	18	20	12	17	6	9
Harcèlement criminel	113	39	93	32	53	17
Menaces	158	204	155	192	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	13	4	8	3	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	1	8	0,9	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	10	0,5	4	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	18	19	22	25	10	8
Total des délits de la route	83	106	57	74	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,5	0,3	0,8	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	17	21	16	19	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	66	85	41	54	9	12

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Québec, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Ville de Québec		Québec		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	21 605	2 671	259 406	3 092	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	13 261	1 639	148 817	1 774	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 018	249	26 110	311	159 812	431
Possession de biens volés ¹	83	10	1 550	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	551	68	12 455	148	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	205	25	3 553	42	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	5 340	660	55 911	666	531 312	1 434
Fraude	2 093	259	16 924	202	129 409	349
Vol d'identité	176	22	1 834	22	3 745	10
Fraude d'identité	163	20	4 143	49	15 839	43
Méfait ²	2 490	308	24 394	291	259 064	699
Crime d'incendie	142	18	1 943	23	8 000	22
Total des autres infractions	3 576	442	38 016	453	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	136	17	1 879	22	16 610	45
Pornographie juvénile ³	110	14	1 073	13	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	11	0,1	110	0,3
Terrorisme	0	0	17	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	18	2	549	7	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	3 034	375	30 570	364	226 864	612
Autres infractions	278	34	3 917	47	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	3 005	371	39 074	466	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	1 203	149	12 805	153	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	133	16	1 050	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,2	74	0,9	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,1	7	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	1 666	206	25 138	300	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 742	215	23 068	275	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	21	3	10 431	124	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,1	3	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	4	0,5	768	9	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	16	2	9 660	115	21 149	57

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

- Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
- Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
- Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au *Code criminel* ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
- Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
- Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Québec, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	6 514	878	-5	23 658	3 188	-2	31 825	4 289	-2
2009	6 751	898	2	22 184	2 951	-7	30 572	4 067	-5
2010	6 859	901	0,3	20 562	2 700	-9	29 156	3 829	-6
2011	6 366	826	-8	19 083	2 475	-8	27 332	3 545	-7
2012	7 049	908	10	17 302	2 230	-10	26 907	3 468	-2
2013	7 124	912	0,4	15 637	2 002	-10	25 554	3 271	-6
2014	6 874	875	-4	14 026	1 785	-11	23 431	2 981	-9
2015	7 030	889	2	13 988	1 769	-0,8	23 540	2 978	-0,1
2016	7 411	930	5	13 405	1 683	-5	23 948	3 007	1
2017	7 828	976	5	13 531	1 687	0,2	25 500	3 179	6
2018	8 035	993	2	13 261	1 639	-3	24 872	3 075	-3
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	23	13	...	-44	-49	...	-22	-28	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Sherbrooke (Québec)



Population et données démographiques

Sherbrooke comptait 218 797 habitants en 2018 et sa densité de population était de 150 résidents par kilomètre carré. Plus de 1 résident sur 4 (28 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Québec (27 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 1,2 % des résidents de Sherbrooke faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celles observées au Québec (2,3 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, moins de 1 résident sur 10 (7,1 %), une proportion nettement inférieure à celles notées au Québec (13,7 %) et au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Sherbrooke, plus de 1 sur 4 (27 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion supérieure à celles observées au Québec (20 %) et au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Sherbrooke (5,8 %) était nettement plus faible que celles observées au Québec (13,0 %) et au Canada (22,3 %).

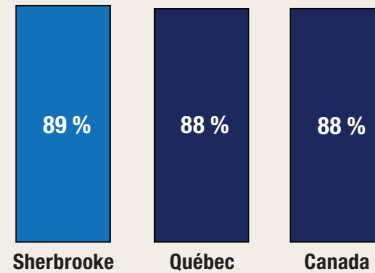


Sherbrooke (Québec)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Sherbrooke âgés de 25 à 64 ans, environ 7 sur 10 (71 %) avaient achevé des études postsecondaires, un peu moins de 1 sur 5 (17 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 8 (12 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

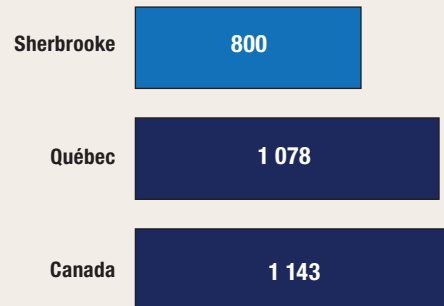
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

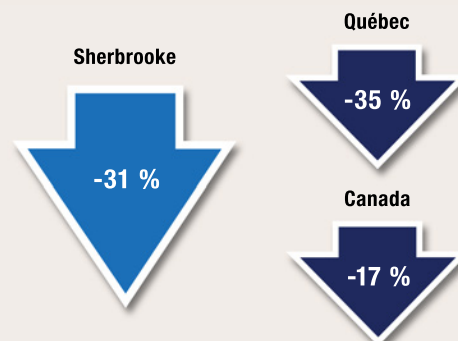
* valeur significativement différente de l'estimation pour Sherbrooke ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Sherbrooke (5,0 %) était légèrement inférieur à ceux affichés par le Québec (5,5 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Sherbrooke s'est chiffré à 43 660 \$ en 2017, soit un revenu inférieur à ceux des ménages résidant au Québec (46 980 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu observé à Sherbrooke (16 %) était semblable à ceux notés au Québec (16 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,2 personnes par ménage à Sherbrooke en 2016, un nombre semblable à ceux observés au Québec (2,3) et au Canada (2,4). Plus de la moitié (56 %) des ménages résidant à Sherbrooke étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage inférieur à ceux observés au Québec (61 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Sherbrooke, 1 ménage sur 5 (21 %) était dans cette situation, une proportion identique à celle observée au Québec (21 %), mais légèrement inférieure à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,0 %) des logements privés occupés à Sherbrooke nécessitaient des réparations majeures, une proportion moins élevée que celles notées au Québec (6,4 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (16 %) des familles résidant à Sherbrooke étaient des familles monoparentales, ce qui correspond aux proportions observées au Québec (17 %) et au Canada (16 %). En 2012, on a estimé à 433 le nombre de personnes hébergées dans des refuges provisoires situés à Sherbrooke, à Saguenay et à Trois-Rivières (données combinées).

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Sherbrooke âgés de 15 ans et plus, la moitié (50 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement supérieure à celles observées au Québec (36 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Près de 3 résidents de Sherbrooke sur 5 (58 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion légèrement supérieure à celles observées au Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Sherbrooke étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (35 %^E par rapport à 76 %), situation qui était comparable à celles observées au Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Sherbrooke sur 5 (19 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Québec (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Plus du tiers (36 %) des résidents de Sherbrooke ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion légèrement supérieure à celle observée au Québec (28 %) et significativement supérieure à celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 8 %^E des résidents de Sherbrooke ont été victimes de discrimination, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée au Québec (10 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 27 % des résidents de Sherbrooke ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (79 %) des résidents de Sherbrooke croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles enregistrées au Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents de Sherbrooke ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées au Québec (92 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- Parmi les résidents de Sherbrooke âgés de 15 ans et plus, un peu moins de 1 sur 5 (18 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée au Québec (17 %), mais qui était significativement moins élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Sherbrooke, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (24 % par rapport à 11 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Sherbrooke qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de la moitié (46 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, tout comme 2 résidents du Québec sur 5 (44 %) et la moitié (50 %) de ceux vivant dans les provinces du Canada.

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Sherbrooke a déclaré un taux de criminalité global de 3 221 affaires pour 100 000 habitants, soit 3 % de moins qu'au Québec (3 304) et 41 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 31 % à Sherbrooke, une baisse légèrement moins prononcée que celle observée au Québec (-35 %), mais plus marquée que celle notée au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Sherbrooke a diminué de 2 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 33 % à Sherbrooke; des baisses ont aussi été observées au Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Sherbrooke a déclaré 1 523 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 14 % à celui enregistré au Québec (1 774) et de 54 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Sherbrooke a déclaré 800 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'au Québec (1 078 ou -26 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -30 %).
 - ▶ À Sherbrooke, au Québec et au Canada, 53 % des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Sherbrooke a diminué de 4 %, alors que le taux était relativement inchangé au Québec (une baisse de moins de 1 %) et qu'il a enregistré un recul au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Sherbrooke a augmenté de 13 %, ce qui contrastait avec la baisse observée au Québec (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Sherbrooke, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-4 % par rapport à -10 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était moins élevé à Sherbrooke (4,4 affaires pour 100 000 habitants), comparativement au Québec (5,4) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Sherbrooke a augmenté de 9 %, une hausse nettement moins prononcée que celle observée au Québec (+71 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

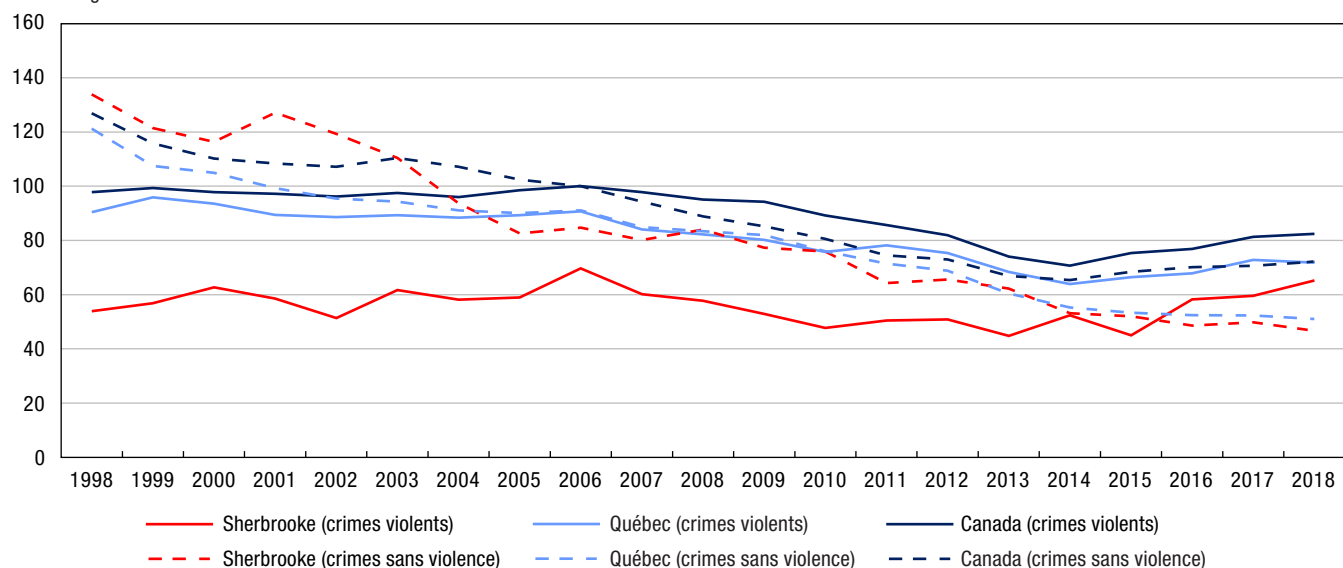
- En 2018, la police de Sherbrooke a déclaré 196 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 39 % de moins qu'au Québec (324) et qu'au Canada (323).
- La grande majorité (85 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Sherbrooke étaient de sexe féminin, une proportion plus élevée que celles observées au Québec (77 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 4,6 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Sherbrooke sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus élevée que celles enregistrées au Québec (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, Sherbrooke a enregistré 4 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,97 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à celui noté au Québec (0,99) et légèrement supérieur à celui enregistré au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Sherbrooke, 1 victime sur 4 (25 %) était de sexe féminin. Cette proportion était légèrement plus faible que celle enregistrée au Québec (22 %), mais était identique à celle observée au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Sherbrooke s'est accru, pour passer d'aucune victime en 2008 à 4 victimes en 2018.

Graphique 1**Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, Québec et Canada, 1998 à 2018**

Indice de gravité de la criminalité

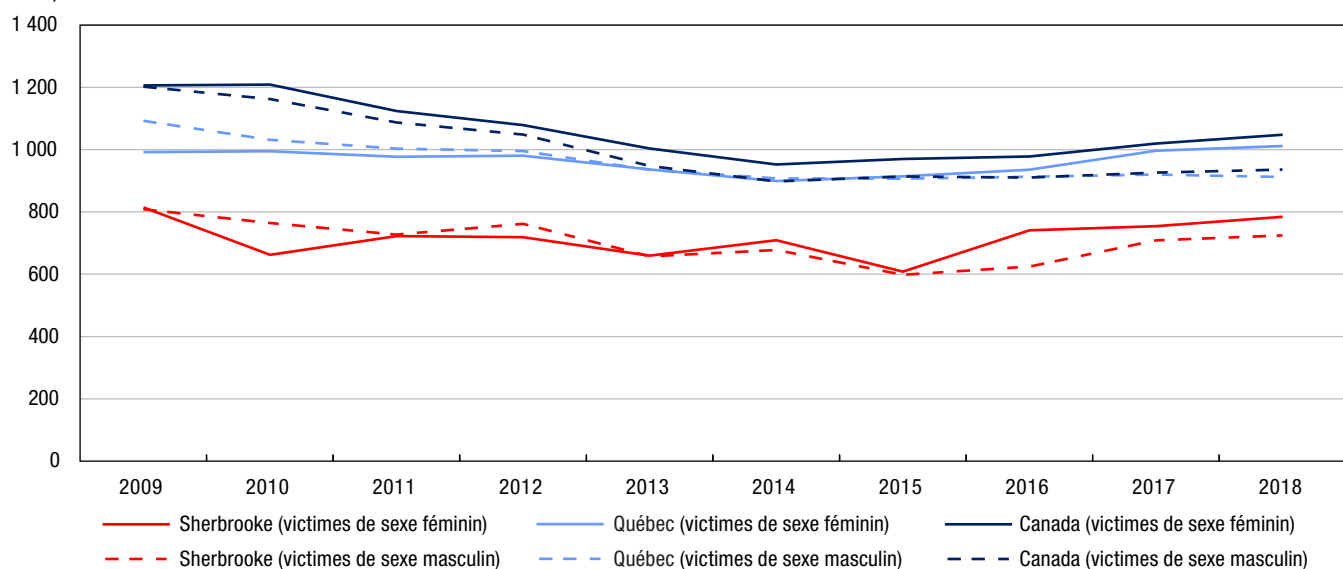


Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2**Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, Québec et Canada, 2009 à 2018**

taux pour 100 000 habitants

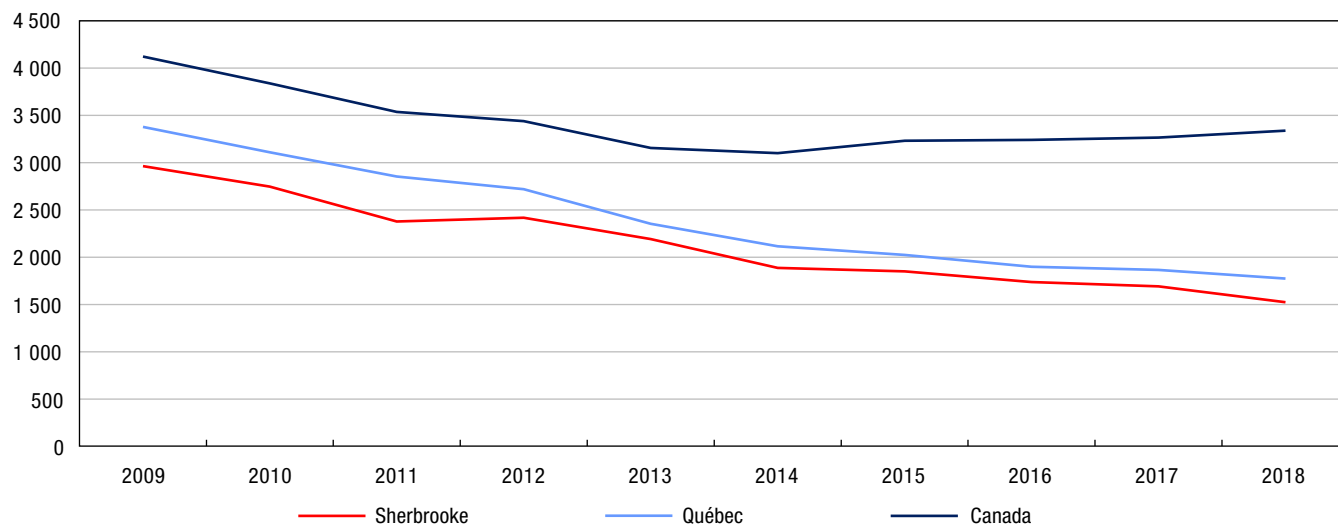


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Sherbrooke	Québec	Canada	Différence en pourcentage entre Sherbrooke et le Québec	Différence en pourcentage entre Sherbrooke et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 221	3 304	5 488	-3	-41
Total des crimes violents	800	1 078	1 143	-26	-30
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	4	4	-34	-42
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	113	103	101	10	12
Voies de fait ²	364	578	649	-37	-44
Autres crimes violents	321	393	389	-18	-18
Total des crimes contre les biens	1 523	1 774	3 339	-14	-54
Introduction par effraction	267	311	431	-14	-38
Vol ³	695	857	1 720	-19	-60
Fraude	295	273	402	8	-27
Méfait ⁴	240	291	699	-17	-66
Autres crimes contre les biens	26	42	86	-38	-70
Total des autres infractions au Code criminel	898	453	1 006	98	-11
Total des délits de la route prévus au Code criminel	647	466	339	39	91
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	171	153	178	12	-4
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	11	13	12	-9	-5
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,9	0,7	68	120
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,1	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	463	300	148	55	213
Total des infractions relatives aux drogues	282	275	225	3	25
Total des infractions aux autres lois fédérales	14	124	70	-88	-80
Total — ensemble des infractions	4 165	4 169	6 123	-0,1	-32

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Sherbrooke		Québec		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	785	725	1 011	912	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	3	2	5	2	6
Homicide	1	3	0,4	2	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,5	0,3	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	0	0,9	4	1	3
Infractions sexuelles	192	25	167	24	170	23
Agression sexuelle	135	13	116	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	2	0	0,7	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	1	2	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	131	12	114	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	58	12	51	11	36	7
Voies de fait	299	430	497	557	613	644
Voies de fait	285	371	481	505	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	6	8	2	3	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	42	110	87	142	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	237	253	391	359	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	13	53	13	48	10	48
Autres voies de fait	2	6	3	4	4	7
Autres crimes violents	291	267	345	325	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0	0	1	4	2	6
Vol qualifié	19	28	25	49	31	75
Séquestration ou enlèvement	11	4	17	3	15	3
Traite des personnes ³	2	0	0,9	0	1	0 ⁰
Extorsion	10	6	12	17	6	9
Harcèlement criminel	95	37	93	32	53	17
Menaces	139	161	155	192	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	5	2	8	3	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	0	0	8	0,9	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	2	0	4	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	9	29	22	25	10	8
Total des délits de la route	19	24	57	74	16	21
Délits de la route causant la mort	0	1	0,3	0,8	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	12	9	16	19	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	8	14	41	54	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.
2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.
3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).
4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.
5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Sherbrooke		Québec		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	6 816	3 364	259 406	3 092	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	3 085	1 523	148 817	1 774	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	541	267	26 110	311	159 812	431
Possession de biens volés ¹	13	6	1 550	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	110	54	12 455	148	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	49	24	3 553	42	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	1 250	617	55 911	666	531 312	1 434
Fraude	465	230	16 924	202	129 409	349
Vol d'identité	59	29	1 834	22	3 745	10
Fraude d'identité	73	36	4 143	49	15 839	43
Méfait ²	486	240	24 394	291	259 064	699
Crime d'incendie	39	19	1 943	23	8 000	22
Total des autres infractions	1 820	898	38 016	453	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	38	19	1 879	22	16 610	45
Pornographie juvénile ³	25	12	1 073	13	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	11	0,1	110	0,3
Terrorisme	0	0	17	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	3	1	549	7	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 691	835	30 570	364	226 864	612
Autres infractions	63	31	3 917	47	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 311	647	39 074	466	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	346	171	12 805	153	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	23	11	1 050	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	3	1	74	0,9	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	7	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	939	463	25 138	300	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	571	282	23 068	275	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	29	14	10 431	124	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	3	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	21	10	768	9	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	8	4	9 660	115	21 149	57

0^a valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.
8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 524	834	0,7	5 398	2 954	-7	8 496	4 650	-3
2009	1 513	818	-2	5 482	2 964	0,3	8 653	4 678	0,6
2010	1 397	746	-9	5 145	2 747	-7	8 023	4 284	-8
2011	1 420	747	0,2	4 519	2 378	-13	7 281	3 832	-11
2012	1 505	786	5	4 629	2 417	2	7 790	4 068	6
2013	1 358	704	-10	4 232	2 192	-9	7 127	3 692	-9
2014	1 444	744	6	3 665	1 887	-14	6 560	3 378	-9
2015	1 260	646	-13	3 609	1 851	-2	6 378	3 270	-3
2016	1 458	738	14	3 432	1 738	-6	6 620	3 352	2
2017	1 557	780	6	3 376	1 691	-3	6 772	3 392	1
2018	1 621	800	3	3 085	1 523	-10	6 526	3 221	-5
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	6	-4	...	-43	-48	...	-23	-31	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).



Population et données démographiques

Trois-Rivières comptait 159 078 habitants en 2018 et sa densité de population était de 153 résidents par kilomètre carré. Au total, 1 résident sur 4 (25 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Québec (27 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 1,5 % des résidents de Trois-Rivières faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion plus faible que celles observées au Québec (2,3 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, une faible proportion (3,2 %) de résidents, beaucoup moins prononcée que celles notées au Québec (13,7 %) et au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Trois-Rivières, près de 3 sur 10 (28 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion supérieure à celles observées au Québec (20 %) et au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Trois-Rivières (3,1 %) était nettement plus faible que celles observées au Québec (13,0 %) et au Canada (22,3 %).

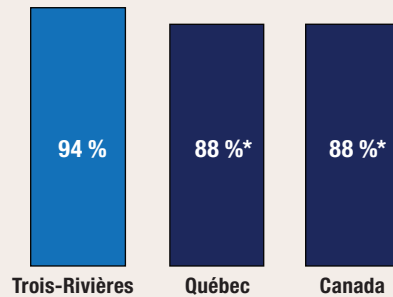


Trois-Rivières (Québec)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Trois-Rivières âgés de 25 à 64 ans, 7 sur 10 (70 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 1 sur 5 (18 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et un peu plus de 1 sur 8 (12 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

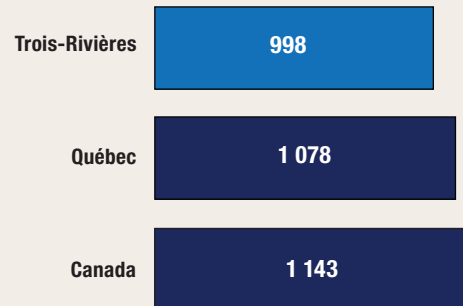
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

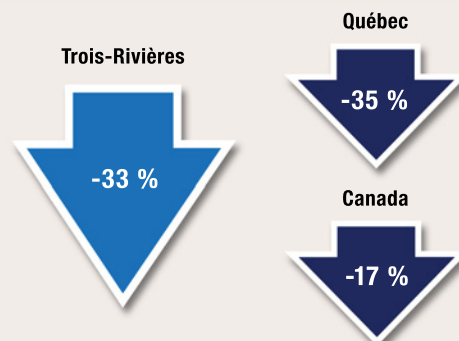
* valeur significativement différente de l'estimation pour Trois-Rivières ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Trois-Rivières (5,0 %) était inférieur à ceux affichés par le Québec (5,5 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Trois-Rivières s'est chiffré à 42 500 \$ en 2017, soit un revenu inférieur à ceux des ménages résidant au Québec (46 980 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Trois-Rivières (17 %) était semblable à ceux observés au Québec (16 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,1 personnes par ménage à Trois-Rivières en 2016, un nombre semblable à ceux observés au Québec (2,3) et au Canada (2,4). La majorité (58 %) des ménages résidant à Trois-Rivières étaient propriétaires de leur logement, une proportion semblable à celle observée au Québec (61 %), mais inférieure à celle notée au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Trois-Rivières, 1 ménage sur 5 (19 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celles observées au Québec (21 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (5,8 %) des logements privés occupés à Trois-Rivières nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas au Québec (6,4 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (17 %) des familles résidant à Trois-Rivières étaient des familles monoparentales, une proportion équivalente à celles observées au Québec (17 %) et au Canada (16 %). En 2012, on a estimé à 433 le nombre de personnes hébergées dans des refuges provisoires à Trois-Rivières, à Saguenay et à Sherbrooke (données combinées).

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Trois-Rivières âgés de 15 ans et plus, près de la moitié (47 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement plus élevée que celle observée au Québec (36 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Parmi les résidents de Trois-Rivières, 7 sur 10 (69 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement plus élevée que celles observées au Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Trois-Rivières étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (42 %^E par rapport à 81 %), situation qui était comparable à celles observées au Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Trois-Rivières sur 6 (16 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement moins élevée qu'au Québec (24 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Plus de 1 résident de Trois-Rivières sur 4 (22 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Québec (28 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Environ 21 %^E des résidents de Trois-Rivières ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion semblable à celles observées au Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (73 %) des résidents de Trois-Rivières croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées au Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (96 %) des résidents de Trois-Rivières ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est significativement supérieur aux proportions observées au Québec (92 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- Parmi les résidents de Trois-Rivières âgés de 15 ans et plus, 1 sur 7 (14 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée au Québec (17 %), mais qui était significativement plus faible que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Trois-Rivières a déclaré un taux de criminalité global de 3 191 affaires pour 100 000 habitants, soit 3 % de moins qu'au Québec (3 304) et 42 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 33 % à Trois-Rivières, une baisse semblable à celle observée au Québec (-35 %), mais plus prononcée que celle enregistrée au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Trois-Rivières a augmenté de 2 % de 2017 à 2018, principalement en raison de l'augmentation des agressions sexuelles de niveau 1, des fraudes et des homicides. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 30 % à Trois-Rivières; des baisses ont aussi été observées au Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Trois-Rivières a déclaré 1 723 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui enregistré au Québec (1 774), mais inférieur de 48 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Trois-Rivières a déclaré 998 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 7 % inférieur à celui enregistré au Québec (1 078) et de 13 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ Un peu plus de la moitié des victimes de crimes violents à Trois-Rivières (52 %), au Québec (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Trois-Rivières a augmenté de 17 %, alors que le taux est demeuré pratiquement inchangé au Québec (une diminution de moins de 1 %), mais a connu une baisse presque aussi marquée au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Trois-Rivières a augmenté de 17 %, alors que des baisses ont été observées au Québec (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Trois-Rivières, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté de façon plus significative que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+33 % par rapport à +13 %).

Crimes haineux

- Le taux de crimes haineux déclarés par la police dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine. Aucun crime haineux n'a été enregistré à Trois-Rivières en 2018, alors que 5,4 crimes haineux pour 100 000 habitants ont été enregistrés au Québec et 4,9 au Canada.

Violence entre partenaires intimes

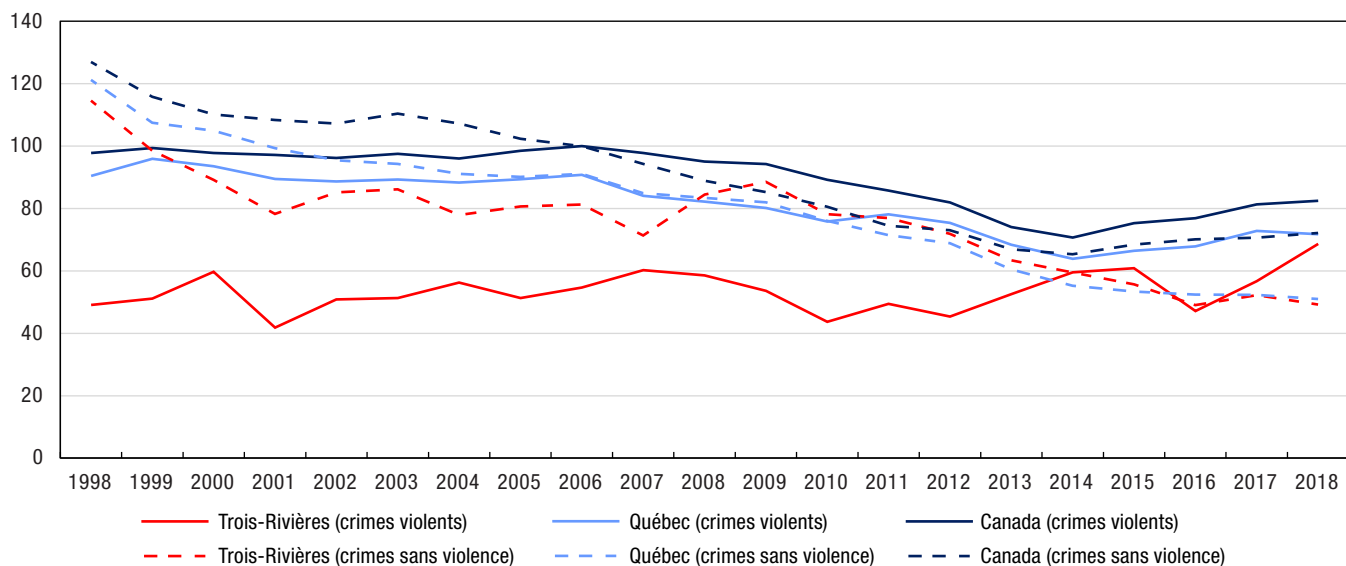
- En 2018, la police de Trois-Rivières a déclaré 304 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 6 % de moins qu'au Québec (324) et qu'au Canada (323).
- La grande majorité (80 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Trois-Rivières étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées au Québec (77 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 6,8 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Trois-Rivières sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus élevée que celles enregistrées au Québec (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, Trois-Rivières a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,27 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement supérieur à celui noté au Québec (0,99), mais légèrement inférieur à celui observé au Canada (1,76).
- Aucun des homicides survenus à Trois-Rivières n'a été commis contre une victime de sexe féminin, alors que 22 % des victimes d'homicide au Québec et 25 % des victimes d'homicide au Canada étaient de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Trois-Rivières s'est accru, pour passer de 1 victime en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1**Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, Québec et Canada, 1998 à 2018**

Indice de gravité de la criminalité

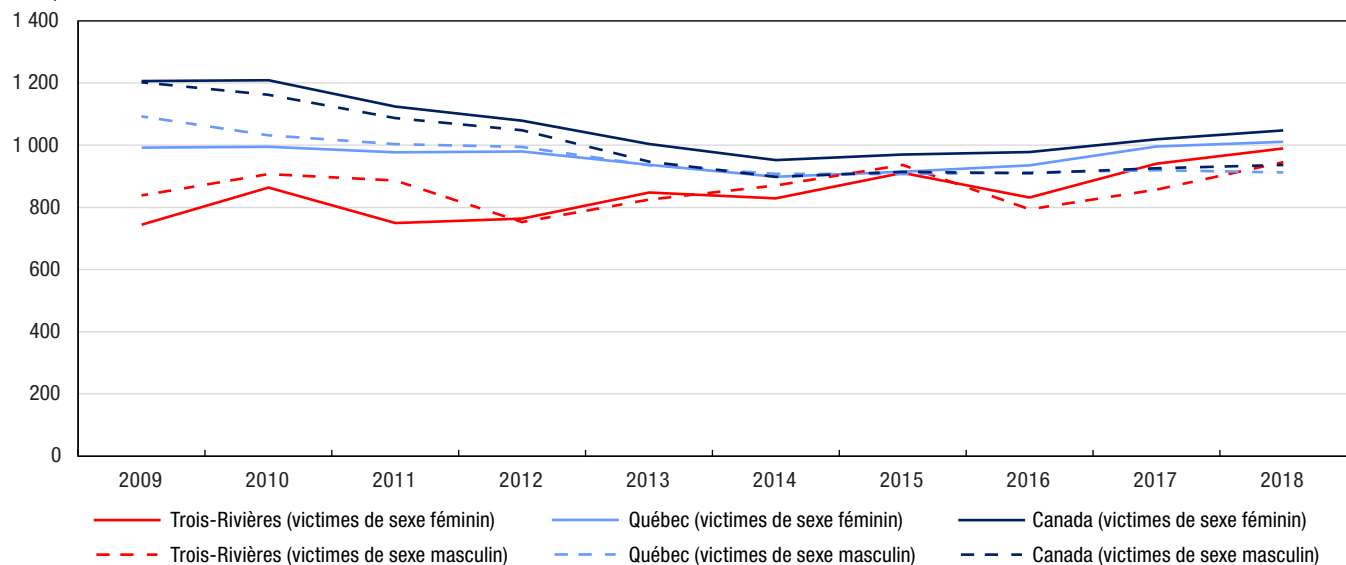


Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2**Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, Québec et Canada, 2009 à 2018**

taux pour 100 000 habitants

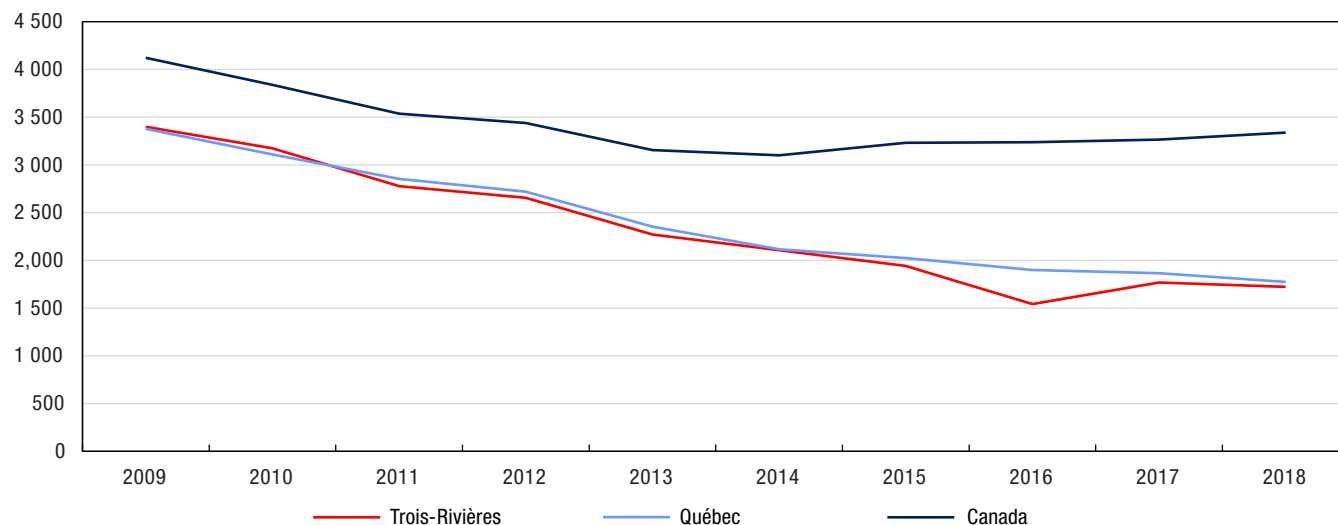


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Trois-Rivières	Québec	Canada	Différence en pourcentage entre Trois-Rivières et le Québec	Différence en pourcentage entre Trois-Rivières et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 191	3 304	5 488	-3	-42
Total des crimes violents	998	1 078	1 143	-7	-13
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	4	4	-15	-25
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	126	103	101	23	25
Voies de fait ²	552	578	649	-5	-15
Autres crimes violents	317	393	389	-19	-19
Total des crimes contre les biens	1 723	1 774	3 339	-3	-48
Introduction par effraction	371	311	431	19	-14
Vol ³	796	857	1 720	-7	-54
Fraude	247	273	402	-9	-38
Méfait ⁴	269	291	699	-7	-62
Autres crimes contre les biens	40	42	86	-4	-53
Total des autres infractions au Code criminel	469	453	1 006	4	-53
Total des délits de la route prévus au Code criminel	560	466	339	20	65
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	172	153	178	13	-3
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	13	13	12	2	6
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,6	0,9	0,7	-28	-6
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,1	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	375	300	148	25	153
Total des infractions relatives aux drogues	194	275	225	-29	-14
Total des infractions aux autres lois fédérales	7	124	70	-94	-90
Total — ensemble des infractions	3 951	4 169	6 123	-5	-35

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Trois-Rivières		Québec		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	989	945	1 011	912	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	4	2	5	2	6
Homicide	0	3	0,4	2	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	1	0	0,5	0,3	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	1	0,9	4	1	3
Infractions sexuelles	199	46	167	24	170	23
Agression sexuelle	144	21	116	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,7	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	2	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	144	21	114	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	55	26	51	11	36	7
Voies de fait	498	608	497	557	613	644
Voies de fait	476	545	481	505	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	0	4	2	3	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	97	173	87	142	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	380	368	391	359	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	15	59	13	48	10	48
Autres voies de fait	6	4	3	4	4	7
Autres crimes violents	290	287	345	325	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	3	5	1	4	2	6
Vol qualifié	18	28	25	49	31	75
Séquestration ou enlèvement	10	3	17	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,9	0	1	0 ⁰
Extorsion	21	8	12	17	6	9
Harcèlement criminel	85	37	93	32	53	17
Menaces	127	170	155	192	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	3	8	8	3	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	10	1	8	0,9	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	4	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	14	26	22	25	10	8
Total des délits de la route	93	106	57	74	16	21
Délits de la route causant la mort	0	1	0,3	0,8	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	20	28	16	19	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	73	76	41	54	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Trois-Rivières		Québec		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	4 643	2 953	259 406	3 092	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	2 709	1 723	148 817	1 774	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	583	371	26 110	311	159 812	431
Possession de biens volés ¹	26	17	1 550	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	203	129	12 455	148	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	68	43	3 553	42	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	980	623	55 911	666	531 312	1 434
Fraude	330	210	16 924	202	129 409	349
Vol d'identité	35	22	1 834	22	3 745	10
Fraude d'identité	24	15	4 143	49	15 839	43
Méfait ²	423	269	24 394	291	259 064	699
Crime d'incendie	37	24	1 943	23	8 000	22
Total des autres infractions	738	469	38 016	453	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	43	27	1 879	22	16 610	45
Pornographie juvénile ³	17	11	1 073	13	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	11	0,1	110	0,3
Terrorisme	0	0	17	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	2	1	549	7	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	622	396	30 570	364	226 864	612
Autres infractions	54	34	3 917	47	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	880	560	39 074	466	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	270	172	12 805	153	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	20	13	1 050	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,6	74	0,9	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	7	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	589	375	25 138	300	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	305	194	23 068	275	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	11	7	10 431	124	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	3	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	11	7	768	9	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	0	0	9 660	115	21 149	57

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

- Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
- Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
- Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
- Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
- Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 269	853	-3	4 915	3 302	10	7 094	4 766	7
2009	1 223	815	-4	5 104	3 400	3	7 396	4 926	3
2010	1 369	903	11	4 810	3 174	-7	7 283	4 805	-2
2011	1 286	843	-7	4 238	2 777	-12	6 662	4 366	-9
2012	1 202	785	-7	4 065	2 656	-4	6 330	4 136	-5
2013	1 309	853	9	3 481	2 270	-15	5 972	3 894	-6
2014	1 354	879	3	3 243	2 106	-7	5 383	3 496	-10
2015	1 468	952	8	2 997	1 943	-8	5 307	3 440	-2
2016	1 296	835	-12	2 394	1 542	-21	4 610	2 969	-14
2017	1 437	919	10	2 766	1 769	15	5 184	3 315	12
2018	1 569	998	9	2 709	1 723	-3	5 016	3 191	-4
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	24	17	...	-45	-48	...	-29	-33	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Montréal (Québec)



Population et données démographiques

Montréal comptait 4 255 541 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (924 résidents par kilomètre carré). Plus de 1 résident sur 4 (28 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Québec (27 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Moins d'un pourcent (0,9 %) des résidents de Montréal faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée au Québec (2,3 %), et considérablement inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, un peu moins de 1 résident sur 4 (23 %), une proportion nettement supérieure à celle notée au Québec (14 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Montréal, 1 sur 5 (19 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée au Québec (20 %), mais quelque peu supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Près de 1 résident de Montréal sur 4 (23 %) a déclaré appartenir à une minorité visible, proportion nettement plus élevée que celle observée au Québec (13 %) mais comparable à celle enregistrée au Canada (22 %).

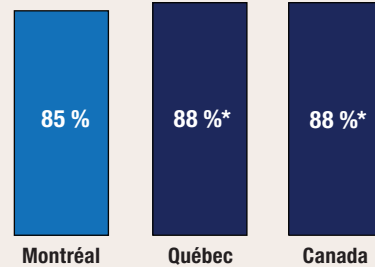


Montréal (Québec)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, 7 résidents de Montréal âgés de 25 à 64 ans sur 10 (70 %) avaient achevé des études postsecondaires, un peu moins de 1 sur 5 (18 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires

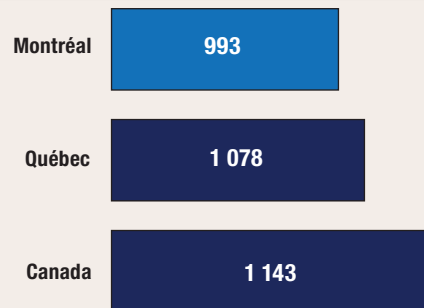
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

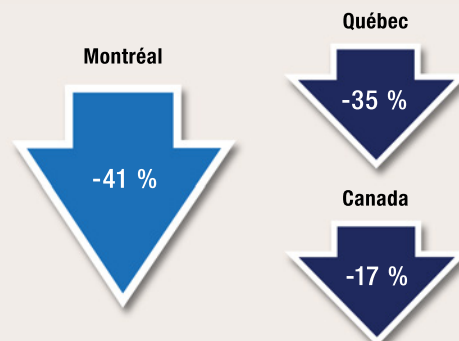
* valeur significativement différente de l'estimation pour Montréal ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (11 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Montréal (6,1 %) était légèrement supérieur à celui affiché par le Québec (5,5 %), mais avoisinait celui noté dans l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Montréal s'est chiffré à 46 840 \$ en 2017, ce qui est comparable à celui des ménages résidant au Québec (46 980 \$), mais inférieur à celui noté au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était semblable à Montréal (18 %), au Québec (16 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Montréal en 2016, un nombre comparable à ceux observés au Québec (2,3) et au Canada (2,4). Plus de la moitié (56 %) des ménages résidant à Montréal étaient propriétaires de leur logement, une proportion plus faible que celles observées au Québec (61 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Montréal, 1 ménage sur 4 (25 %) était dans cette situation, une proportion supérieure à celle observée au Québec (21 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,5 %) des logements privés occupés nécessitaient des réparations majeures à Montréal, tout comme au Québec (6,4 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (19 %) des familles résidant à Montréal étaient des familles monoparentales, une proportion légèrement supérieure à celles observées au Québec (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 3 149 le nombre de sans-abri vivant à Montréal.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Montréal âgés de 15 ans et plus, un peu moins de 1 sur 3 (31 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées au Québec (36 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Un peu moins de la moitié (48 %) des résidents de Montréal se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées au Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Montréal étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (33 % par rapport à 60 %), situation qui était comparable à celles observées au Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Plus de 1 résident de Montréal sur 4 (28 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, ce qui représente une proportion significativement plus élevée que celle observée au Québec (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Environ 1 résident de Montréal sur 4 (24 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celle observée au Québec (28 %), mais comparable à celle affichée par l'ensemble des provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 14 % des résidents de Montréal ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celle observée au Québec (10 %), mais comparable à celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 15 % des résidents de Montréal ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées au Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- Un peu plus de 3 résidents de Montréal sur 5 (62 %) croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celles enregistrées au Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents de Montréal ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion significativement différente de celle observée pour le Québec (92 %), mais qui est identique à celle notée dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 216 000^E incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Montréal âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 65^E incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés au Québec (59) et dans l'ensemble des provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,4 % des résidents de Montréal ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion significativement supérieure à celle observée au Québec (3,6 %), mais identique à celle notée dans les provinces du Canada (4,4 %).
- À Montréal, 1 résident sur 5 (20 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion significativement supérieure à celle observée au Québec (17 %), mais significativement inférieure à celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Montréal, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (31 % par rapport à 10 %).
 - ▶ Parmi les résidents qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, ceux vivant à Montréal (16 %) étaient significativement plus susceptibles de déclarer que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, comparativement à ceux vivant au Québec (11 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport était nettement plus élevé à Montréal (22 %) qu'au Québec (14 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Montréal qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, un peu plus de 2 sur 5 (44 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, une proportion identique à celle observée au Québec (44 %), mais significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Montréal a déclaré un taux de criminalité global de 3 275 affaires pour 100 000 habitants, un taux comparable à celui noté au Québec (3 304), mais de 40 % inférieur au taux enregistré au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 41 % à Montréal, alors que des baisses moins prononcées ont été observées au Québec (-35 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Montréal est demeuré sensiblement le même (-1 %) de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des introductions par effraction et des vols qualifiés. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 36 % à Montréal; des baisses ont aussi été observées au Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Montréal a déclaré 1 954 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 10 % supérieur à celui enregistré au Québec (1 774), mais de 41 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Montréal, 160 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux était significativement supérieur à celui observé au Québec (135) et quelque peu supérieur à celui enregistré dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Montréal a déclaré 933 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 13 % inférieur à celui noté au Québec (1 078) et de 18 % inférieur à celui enregistré au Canada (1 143).
 - ▶ À Montréal, au Québec et au Canada, 53 % des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents a diminué de 17 % à Montréal, tandis qu'il est demeuré pratiquement inchangé au Québec (une baisse de moins de 1 %). Le recul observé au Canada (-14 %) est comparable à celui noté à Montréal.
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents a diminué de 32 % à Montréal, soit une baisse plus de deux fois plus élevée que celles notées au Québec (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Montréal, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une bien moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-6 % par rapport à -26 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus élevé à Montréal (6,5 affaires pour 100 000 habitants) qu'au Québec (5,4) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Montréal a augmenté pour passer de 3,2 affaires à 6,5 pour 100 000 habitants (+101 %), une hausse plus prononcée que celles enregistrées au Québec (+71 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Montréal a déclaré 326 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit un taux comparable à ceux enregistrés au Québec (324) et au Canada (323).
- La grande majorité (77 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Montréal étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées au Québec (77 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,9 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police sont survenues entre des partenaires de même sexe à Montréal, une proportion semblable à celles enregistrées au Québec (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

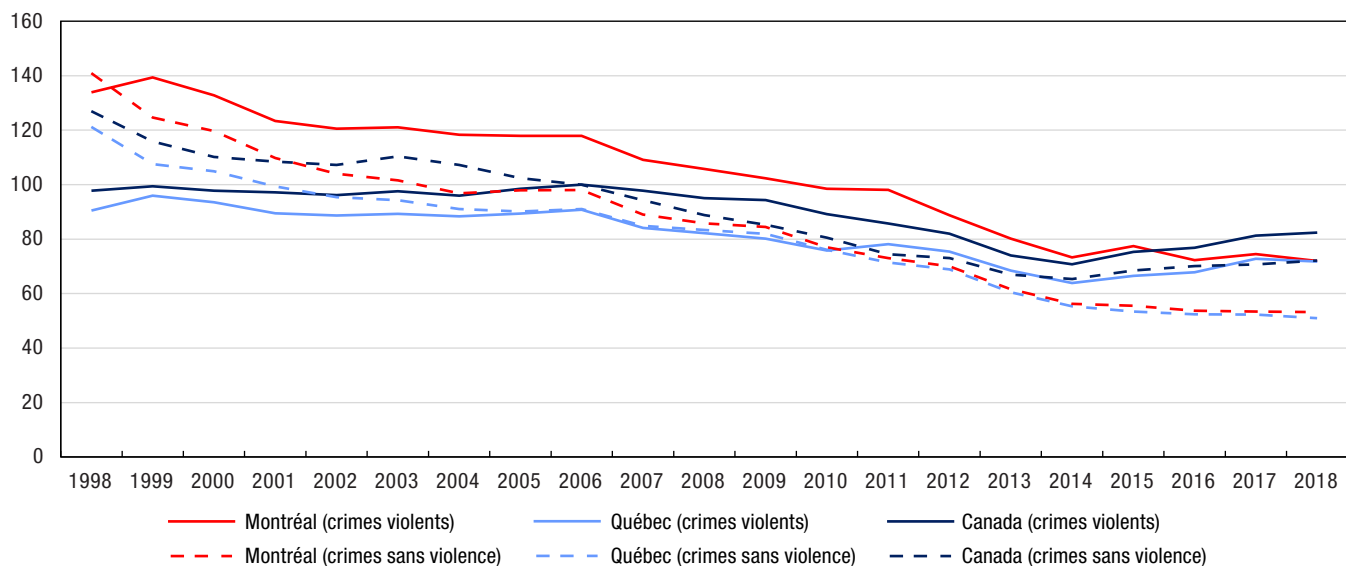
Homicides

- En 2018, Montréal a enregistré 47 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,11 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à celui noté au Québec (0,99), mais inférieur à celui observé au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Montréal, 6 victimes sur 47 (13 %) étaient de sexe féminin. Cette proportion est nettement inférieure à celles enregistrées au Québec (22 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre d'homicides survenus à Montréal a diminué, pour passer de 48 victimes en 2008 à 47 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



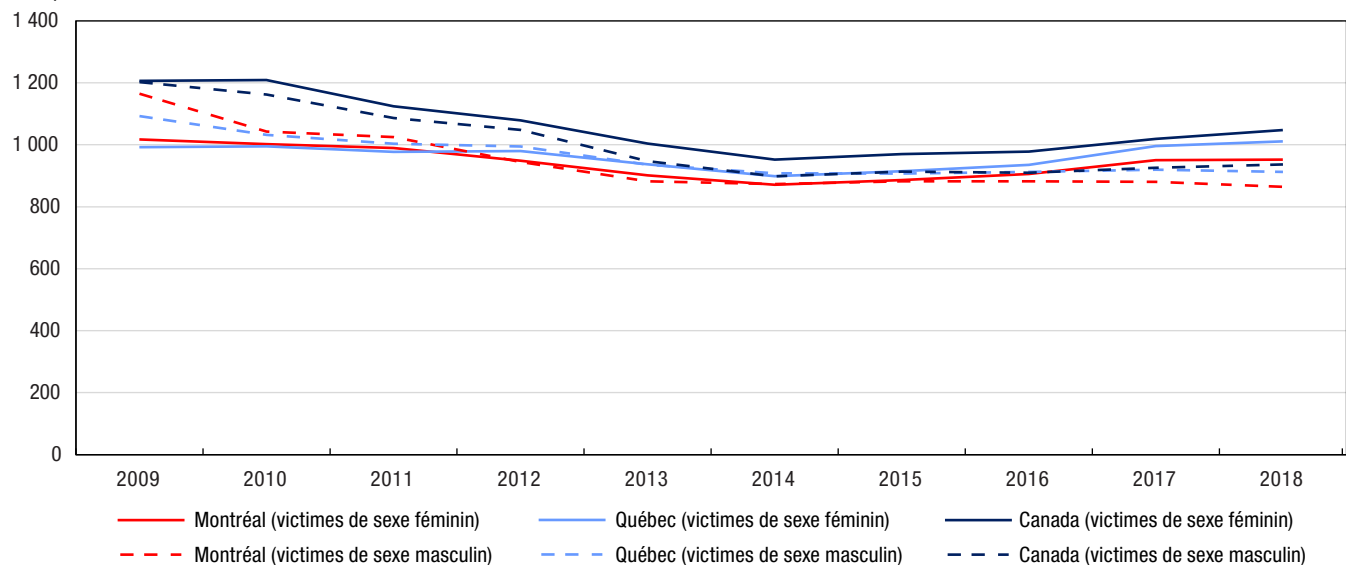
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

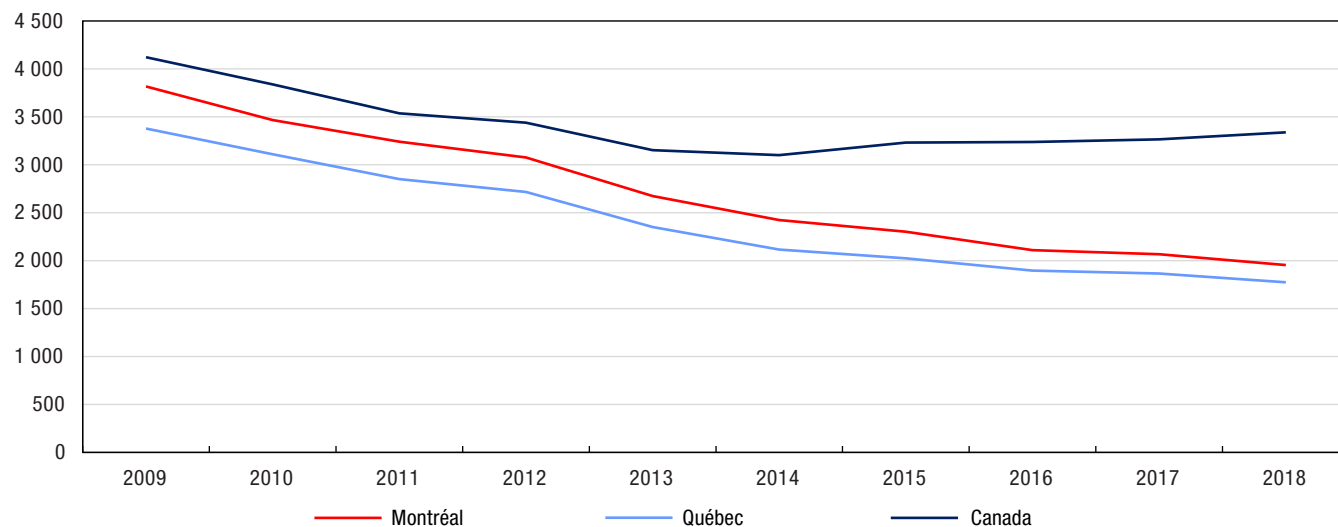


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Montréal	Québec	Canada	Différence en pourcentage entre Montréal et le Québec	Différence en pourcentage entre Montréal et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 275	3 304	5 488	-0,9	-40
Total des crimes violents	933	1 078	1 143	-13	-18
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	5	4	4	21	7
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	87	103	101	-15	-14
Voies de fait ²	505	578	649	-13	-22
Autres crimes violents	336	393	389	-14	-14
Total des crimes contre les biens	1 954	1 774	3 339	10	-41
Introduction par effraction	306	311	431	-2	-29
Vol ³	1 035	857	1 720	21	-40
Fraude	307	273	402	13	-24
Méfait ⁴	270	291	699	-7	-61
Autres crimes contre les biens	35	42	86	-15	-59
Total des autres infractions au Code criminel	388	453	1 006	-14	-61
Total des délits de la route prévus au Code criminel	316	466	339	-32	-7
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	121	153	178	-21	-32
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	10	13	12	-22	-18
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,9	0,7	42	85
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0 ^s	0,1	0,3	-43	-81
Autres délits de la route prévus au Code criminel	184	300	148	-38	24
Total des infractions relatives aux drogues	292	275	225	6	30
Total des infractions aux autres lois fédérales	10	124	70	-92	-86
Total — ensemble des infractions	3 893	4 169	6 123	-7	-36

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Montréal		Québec		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	952	865	1 011	912	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	8	2	5	2	6
Homicide	0,3	2	0,4	2	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,4	0,1	0,5	0,3	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,9	5	0,9	4	1	3
Infractions sexuelles	150	20	167	24	170	23
Agression sexuelle	114	12	116	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,7	0,2	0,7	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0,1	2	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	111	12	114	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	37	8	51	11	36	7
Voies de fait	485	524	497	557	613	644
Voies de fait	471	478	481	505	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	3	2	3	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	91	149	87	142	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	377	326	391	359	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	13	43	13	48	10	48
Autres voies de fait	2	3	3	4	4	7
Autres crimes violents	315	312	345	325	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	4	1	4	2	6
Vol qualifié	38	79	25	49	31	75
Séquestration ou enlèvement	17	3	17	3	15	3
Traite des personnes ³	1	0	0,9	0	1	0 ^o
Extorsion	12	20	12	17	6	9
Harcèlement criminel	80	26	93	32	53	17
Menaces	129	155	155	192	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	6	3	8	3	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	1	8	0,9	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	4	0	4	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	19	20	22	25	10	8
Total des délits de la route	62	86	57	74	16	21
Délits de la route causant la mort	0 ^o	0,4	0,3	0,8	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	17	20	16	19	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	45	66	41	54	9	12

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Montréal		Québec		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	125 513	2 960	259 406	3 092	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	82 856	1 954	148 817	1 774	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	12 992	306	26 110	311	159 812	431
Possession de biens volés ¹	745	18	1 550	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	7 271	171	12 455	148	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	2 083	49	3 553	42	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	34 522	814	55 911	666	531 312	1 434
Fraude	8 811	208	16 924	202	129 409	349
Vol d'identité	930	22	1 834	22	3 745	10
Fraude d'identité	3 289	78	4 143	49	15 839	43
Méfait ²	11 461	270	24 394	291	259 064	699
Crime d'incendie	752	18	1 943	23	8 000	22
Total des autres infractions	16 456	388	38 016	453	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	716	17	1 879	22	16 610	45
Pornographie juvénile ³	622	15	1 073	13	5 843	16
Prostitution ⁴	5	0,1	11	0,1	110	0,3
Terrorisme	16	0,4	17	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	83	2	549	7	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	13 023	307	30 570	364	226 864	612
Autres infractions	1 991	47	3 917	47	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	13 395	316	39 074	466	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	5 111	121	12 805	153	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	416	10	1 050	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	53	1	74	0,9	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	2	0 ⁸	7	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	7 813	184	25 138	300	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	12 378	292	23 068	275	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	428	10	10 431	124	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	3	0 ⁸	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	228	5	768	9	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	200	5	9 660	115	21 149	57

0⁸ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Montréal, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	42 356	1 128	3	146 460	3 902	-1	209 732	5 588	-0,3
2009	41 970	1 105	-2	145 094	3 819	-2	208 606	5 490	-2
2010	40 423	1 051	-5	133 390	3 468	-9	194 808	5 065	-8
2011	39 950	1 028	-2	125 970	3 241	-7	186 688	4 803	-5
2012	38 133	972	-5	120 714	3 076	-5	180 559	4 602	-4
2013	36 073	912	-6	105 834	2 674	-13	162 654	4 110	-11
2014	35 558	893	-2	96 615	2 425	-9	150 367	3 774	-8
2015	36 122	903	1	92 033	2 301	-5	145 370	3 635	-4
2016	37 609	912	0,9	87 076	2 111	-8	141 945	3 441	-5
2017	39 096	937	3	86 264	2 067	-2	142 501	3 414	-0,8
2018	39 545	933	-0,4	82 856	1 954	-5	138 857	3 275	-4
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-7	-17	...	-43	-50	...	-34	-41	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Gatineau (Québec)



Population et données démographiques

Gatineau comptait 339 875 habitants en 2018 et sa densité de population était de 109 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (29 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Québec (27 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 4,0 % des résidents de Gatineau faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion supérieure à celle observée au Québec (2,3 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 10 (11 %), une proportion légèrement inférieure à celle notée au Québec (14 %) et deux fois moins élevée que celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Gatineau, 1 sur 5 (21 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée au Québec (20 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Gatineau (12 %) était semblable à celle observée au Québec (13 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (22 %).

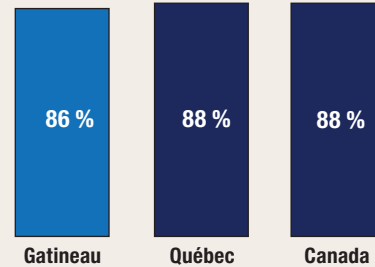


Gatineau (Québec)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Gatineau âgés de 25 à 64 ans, 2 sur 3 (67 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 5 (20 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 8 (13 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

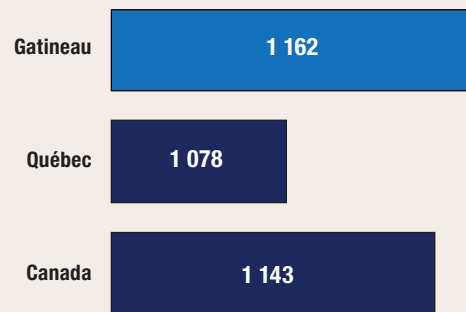
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

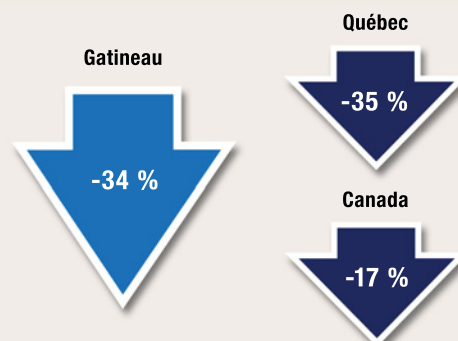
* valeur significativement différente de l'estimation pour Gatineau ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Gatineau (4,5 %) était inférieur à ceux affichés par le Québec (5,5 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Gatineau s'est chiffré à 55 070 \$ en 2017, soit un revenu nettement supérieur à celui des ménages résidant au Québec (46 980 \$) et un peu plus élevé que celui des ménages au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Gatineau (14 %) qu'au Québec (16 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Gatineau en 2016, ce qui correspond aux nombres observés au Québec (2,3) et au Canada (2,4). Les deux tiers (66 %) des ménages résidant à Gatineau étaient propriétaires de leur logement, une proportion plus élevée que celle observée au Québec (61 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Gatineau, 1 ménage sur 5 (20 %) était dans cette situation, une proportion semblable à celle observée au Québec (21 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,2 %) des logements privés occupés à Gatineau nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas au Québec (6,4 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (19 %) des familles résidant à Gatineau étaient des familles monoparentales, une proportion légèrement supérieure à celles observées au Québec (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 1 091 le nombre de personnes hébergées dans des refuges provisoires situés dans la province de Québec.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Gatineau âgés de 15 ans et plus, 1 sur 3 (32 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cette proportion n'était pas significativement différente de celles observées au Québec (36 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Près de la moitié (46 %) des résidents de Gatineau se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Gatineau étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (26 %^E par rapport à 60 %), situation qui était comparable à celles observées au Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Près de 1 résident de Gatineau sur 4 (23 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles enregistrées au Québec (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Gatineau sur 5 (19 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celles observées au Québec (28 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 10 %^E des résidents de Gatineau ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées au Québec (10 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 17 % des résidents de Gatineau ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (70 %) des résidents de Gatineau croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées au Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents de Gatineau ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées au Québec (92 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 3,6 % des résidents de Gatineau âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, soit une proportion identique à celle observée au Québec (3,6 %), et qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Près de 1 résident de Gatineau sur 4 (23 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion significativement plus élevée que celle observée au Québec (17 %), mais identique à celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Gatineau, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (29 % par rapport à 15 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Gatineau qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de la moitié (45 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées au Québec (44 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Gatineau a déclaré un taux de criminalité global de 3 580 affaires pour 100 000 habitants, soit 8 % de plus qu'au Québec (3 304) et 35 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 34 % à Gatineau, alors qu'une baisse semblable a été observée au Québec (-35 %) et qu'un plus faible recul a été enregistré au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Gatineau a diminué de 2 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 25 % à Gatineau; des baisses ont aussi été observées au Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Gatineau a déclaré 1 797 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui enregistré au Québec (1 774), mais inférieur de 46 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Gatineau, 168^F crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux observés au Québec (135) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Gatineau a déclaré 1 162 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux supérieur de 8 % à celui enregistré au Québec (1 078) et supérieur de 2 % à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ Un peu plus de la moitié des victimes de crimes violents à Gatineau (51 %), au Québec (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Gatineau a diminué de 12 %, une baisse beaucoup plus prononcée que celle observée au Québec (diminution de moins de 1 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Gatineau a diminué de 5 %, une baisse moins importante que celles observées au Québec (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Gatineau, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-4 % par rapport à -21 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — enregistré à Gatineau (5,4 affaires pour 100 000 habitants) correspondait à celui noté au Québec (5,4), mais il était légèrement plus élevé que celui observé au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Gatineau a augmenté pour passer de 0,9 affaire à 5,4 pour 100 000 habitants (+486 %), une hausse nettement plus prononcée que celles observées au Québec (+71 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Gatineau a déclaré 343 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 6 % de plus qu'au Québec (324) et 6 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (78 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Gatineau étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées au Québec (77 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,9 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Gatineau sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celle enregistrée au Québec (4,2 %), mais légèrement plus élevée que celle observée au Canada (3,4 %).

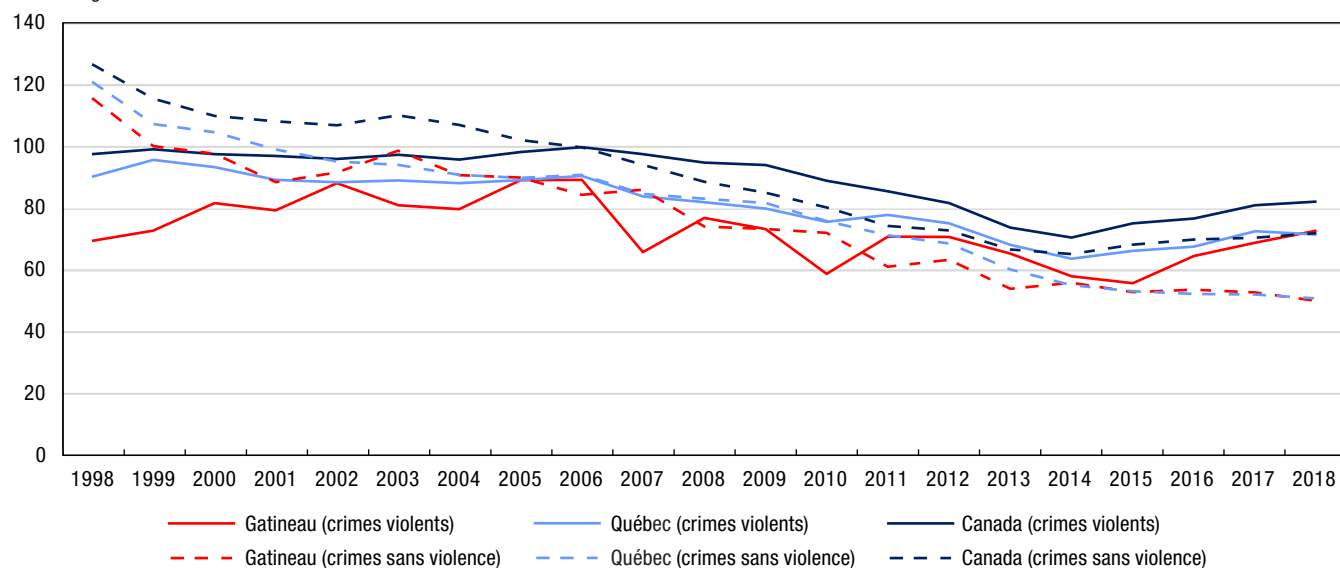
Homicides

- En 2018, Gatineau a enregistré 4 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,20 pour 100 000 habitants. Ce taux est un peu plus élevé que celui noté au Québec (0,99), mais légèrement inférieur à celui observé au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Gatineau, 1 victime sur 4 (25 %) était de sexe féminin, une proportion légèrement plus élevée que celle enregistrée au Québec (22 %), mais identique à celle observée au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Gatineau est demeuré le même, soit 4 victimes en 2008 et en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Gatineau, Québec et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



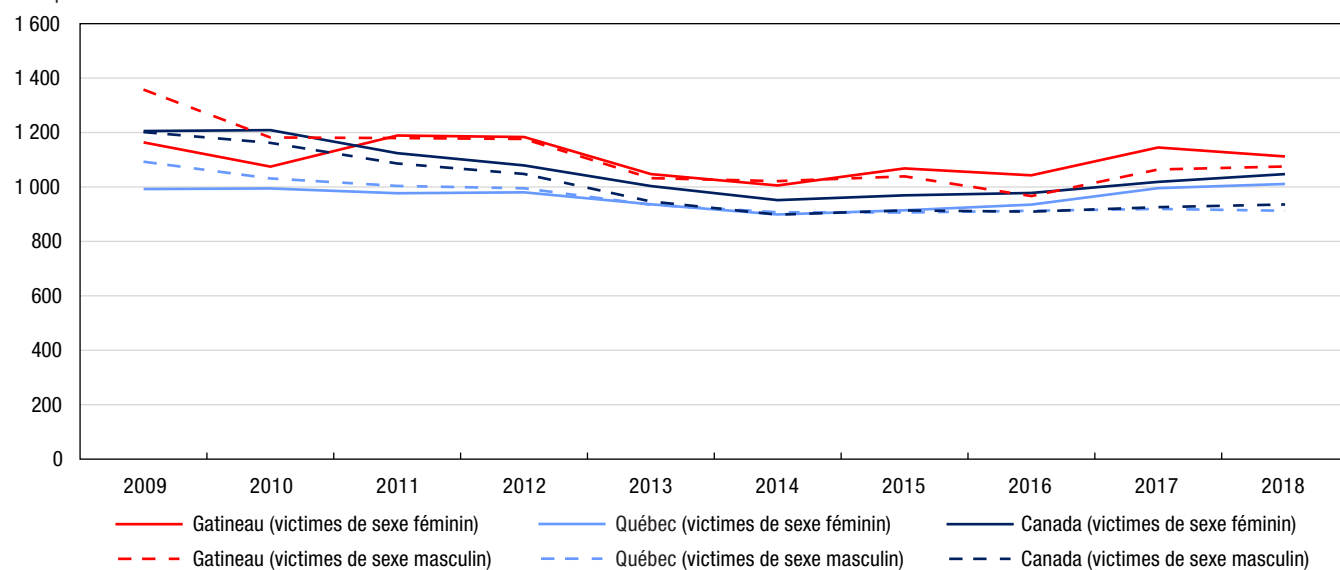
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Gatineau, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

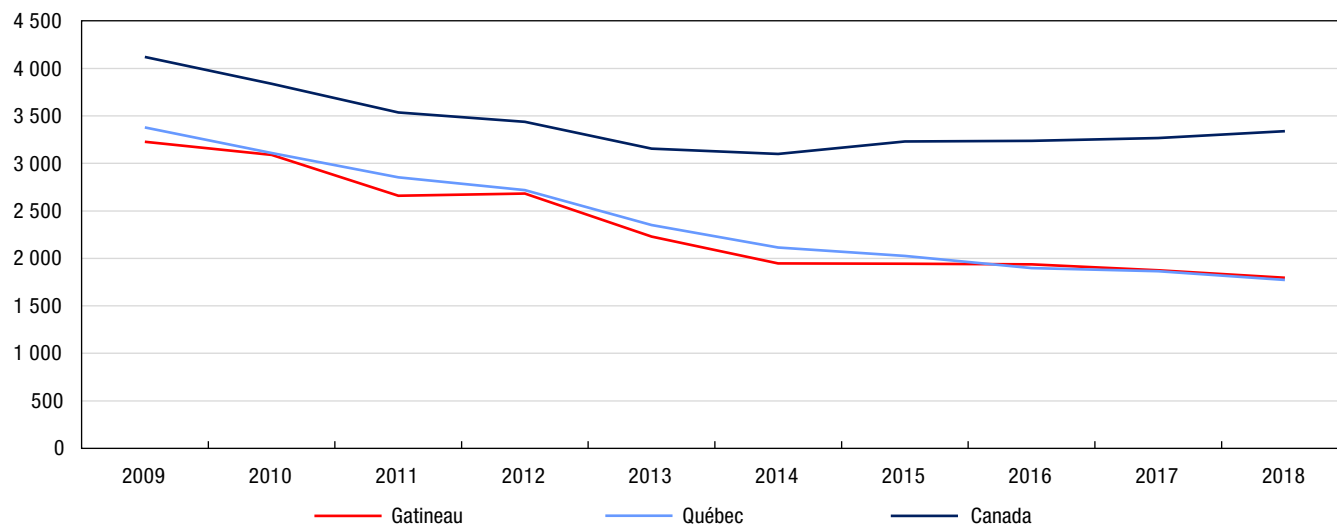


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Gatineau, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Gatineau, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Gatineau	Québec	Canada	Différence en pourcentage entre Gatineau et le Québec	Différence en pourcentage entre Gatineau et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 580	3 304	5 488	8	-35
Total des crimes violents	1 162	1 078	1 143	8	2
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	4	4	-4	-15
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	99	103	101	-3	-2
Voies de fait ²	636	578	649	10	-2
Autres crimes violents	423	393	389	8	9
Total des crimes contre les biens	1 797	1 774	3 339	1	-46
Introduction par effraction	261	311	431	-16	-39
Vol ³	814	857	1 720	-5	-53
Fraude	316	273	402	16	-21
Méfait ⁴	354	291	699	22	-49
Autres crimes contre les biens	52	42	86	24	-40
Total des autres infractions au Code criminel	621	453	1 006	37	-38
Total des délits de la route prévus au Code criminel	791	466	339	70	134
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	120	153	178	-21	-32
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	14	13	12	13	18
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,9	0,7	138	212
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,3	0,1	0,3	260	18
Autres délits de la route prévus au Code criminel	654	300	148	118	341
Total des infractions relatives aux drogues	312	275	225	13	38
Total des infractions aux autres lois fédérales	42	124	70	-66	-41
Total — ensemble des infractions	4 725	4 169	6 123	13	-23

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Gatineau, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Gatineau		Québec		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 112	1 076	1 011	912	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	6	2	5	2	6
Homicide	0,6	2	0,4	2	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,5	0,3	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,6	4	0,9	4	1	3
Infractions sexuelles	162	30	167	24	170	23
Agression sexuelle	102	14	116	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,6	1	0,7	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	101	13	114	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	59	16	51	11	36	7
Voies de fait	594	679	497	557	613	644
Voies de fait	578	628	481	505	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	2	2	3	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	100	148	87	142	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	476	478	391	359	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	13	52	13	48	10	48
Autres voies de fait	3	0	3	4	4	7
Autres crimes violents	355	360	345	325	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	7	1	4	2	6
Vol qualifié	17	36	25	49	31	75
Séquestration ou enlèvement	24	6	17	3	15	3
Traite des personnes ³	4	0	0,9	0	1	0 ^o
Extorsion	9	13	12	17	6	9
Harcèlement criminel	58	24	93	32	53	17
Menaces	204	236	155	192	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	8	4	8	3	22	9
Distribution non consentuelle d'images intimes	8	2	8	0,9	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	4	0,6	4	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	17	32	22	25	10	8
Total des délits de la route	20	28	57	74	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,6	0,3	0,8	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	11	16	16	19	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	9	12	41	54	9	12

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Gatineau, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Gatineau		Québec		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	11 867	3 563	259 406	3 092	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	5 986	1 797	148 817	1 774	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	871	261	26 110	311	159 812	431
Possession de biens volés ¹	76	23	1 550	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	275	83	12 455	148	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	89	27	3 553	42	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 349	705	55 911	666	531 312	1 434
Fraude	812	244	16 924	202	129 409	349
Vol d'identité	51	15	1 834	22	3 745	10
Fraude d'identité	189	57	4 143	49	15 839	43
Méfait ²	1 178	354	24 394	291	259 064	699
Crime d'incendie	96	29	1 943	23	8 000	22
Total des autres infractions	2 068	621	38 016	453	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	54	16	1 879	22	16 610	45
Pornographie juvénile ³	29	9	1 073	13	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	11	0,1	110	0,3
Terrorisme	0	0	17	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	134	40	549	7	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 600	480	30 570	364	226 864	612
Autres infractions	251	75	3 917	47	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	2 636	791	39 074	466	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	401	120	12 805	153	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	47	14	1 050	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	7	2	74	0,9	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,3	7	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	2 180	654	25 138	300	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 038	312	23 068	275	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	139	42	10 431	124	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	3	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	134	40	768	9	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	5	2	9 660	115	21 149	57

0^a valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Gatineau, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	3 951	1 328	5	10 162	3 416	-8	16 094	5 410	-5
2009	4 077	1 343	1	9 796	3 228	-6	16 034	5 283	-2
2010	3 792	1 224	-9	9 572	3 091	-4	15 362	4 960	-6
2011	4 104	1 301	6	8 390	2 659	-14	14 409	4 567	-8
2012	4 006	1 257	-3	8 547	2 683	0,9	14 611	4 586	0,4
2013	3 558	1 109	-12	7 149	2 229	-17	12 663	3 948	-14
2014	3 485	1 080	-3	6 283	1 947	-13	11 984	3 713	-6
2015	3 622	1 117	3	6 306	1 945	-0,1	12 209	3 765	1
2016	3 497	1 067	-4	6 340	1 935	-0,5	12 222	3 731	-0,9
2017	3 893	1 179	10	6 190	1 875	-3	12 229	3 703	-0,7
2018	3 872	1 162	-1	5 986	1 797	-4	11 926	3 580	-3
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-2	-12	...	-41	-47	...	-26	-34	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Ottawa (Ontario)



Population et données démographiques

Ottawa comptait 1 074 524 habitants en 2018 et sa densité de population était de 295 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,6 % des résidents d'Ottawa faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, un peu moins de 1 résident sur 4 (23 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Ottawa, 1 sur 7 (14 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), une proportion qui se situe entre celle observée en Ontario (12 %) et celle enregistrée au Canada (16 %). Au total, 1 résident d'Ottawa sur 4 (25 %) a déclaré appartenir à une minorité visible, une proportion légèrement inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais un peu plus élevée que celle enregistrée dans l'ensemble du Canada (22 %).

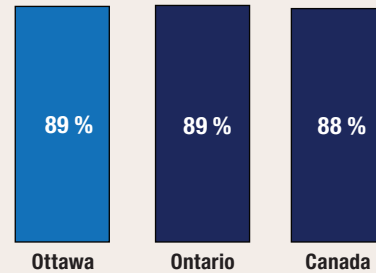


Ottawa (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents d'Ottawa âgés de 25 à 64 ans, 3 sur 4 (73,9 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 5 (19,7 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme

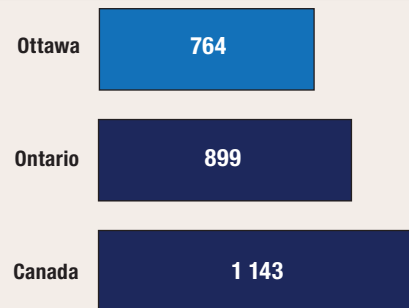
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

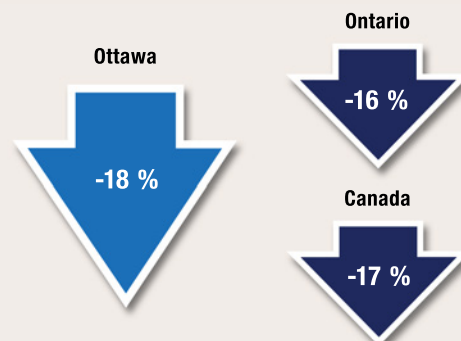
* valeur significativement différente de l'estimation pour Ottawa ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (6,4 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Ottawa (4,6 %) était inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Ottawa s'est chiffré à 64 670 \$ en 2017, soit un revenu nettement supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Ottawa (14 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Ottawa en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (67 %) des ménages résidant à Ottawa étaient propriétaires de leur logement, une proportion semblable à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Ottawa, 1 ménage sur 4 (24 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais identique à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,4 %) des logements privés occupés à Ottawa nécessitaient des réparations majeures, une proportion légèrement inférieure à celles notées en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (16 %) des familles résidant à Ottawa étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2017, on a estimé à 7 530 le nombre de personnes et de familles sans abri vivant à Ottawa.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents d'Ottawa âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (40 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (50 %) des résidents d'Ottawa se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Ottawa étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (35 % par rapport à 62 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident d'Ottawa sur 6 (17 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (21 %), mais qui était significativement inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident d'Ottawa sur 4 (26 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 % des résidents d'Ottawa ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 16 % des résidents d'Ottawa ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (77 %) des résidents d'Ottawa croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (95 %) des résidents d'Ottawa ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion significativement plus élevée que celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 52 000^F incidents violents ont été autodéclarés par des résidents d'Ottawa âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 63^F incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Ontario (82) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,5 % des résidents d'Ottawa ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Ontario (4,6 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 1 résident d'Ottawa sur 4 (26 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée en Ontario (25 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Ottawa, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (38 % par rapport à 13 %).
 - ▶ Parmi les résidents d'Ottawa qui ont subi un comportement sexuel non désiré, 1 sur 10 (11 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celles observées en Ontario (12 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Ottawa (20 %) était plus élevé qu'en Ontario (15 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
- Parmi les résidents d'Ottawa qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, la moitié (51 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (52 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police d'Ottawa a déclaré un taux de criminalité global de 3 898 affaires pour 100 000 habitants, soit 5 % de moins qu'en Ontario (4 113) et 29 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 18 % à Ottawa, une baisse semblable à celles observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Ottawa a augmenté de 7 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des agressions sexuelles de niveau 1, des fraudes et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 20 % à Ottawa; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police d'Ottawa a déclaré 2 566 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 2 % à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 23 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Ottawa, 112 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux observés en Ontario (128) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police d'Ottawa a déclaré 764 crimes violents pour 100 000 habitants, soit 15 % de moins qu'en Ontario (899) et 33 % de moins que dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À Ottawa, en Ontario et au Canada, 53 % des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Ottawa a diminué de 2 %, une baisse beaucoup plus faible que celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Ottawa a diminué de 7 %, un recul plus faible que ceux observés en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Ottawa, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté de 8 %, alors que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes ont diminué de 17 %.

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était environ deux fois plus élevé à Ottawa (9,8 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Ontario (5,3) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Ottawa a augmenté de 17 %, une hausse plus prononcée que celle observée en Ontario (+10 %), mais moins marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police d'Ottawa a déclaré 202 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 17 % de moins qu'en Ontario (243) et 37 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (84 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Ottawa étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,1 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Ottawa sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

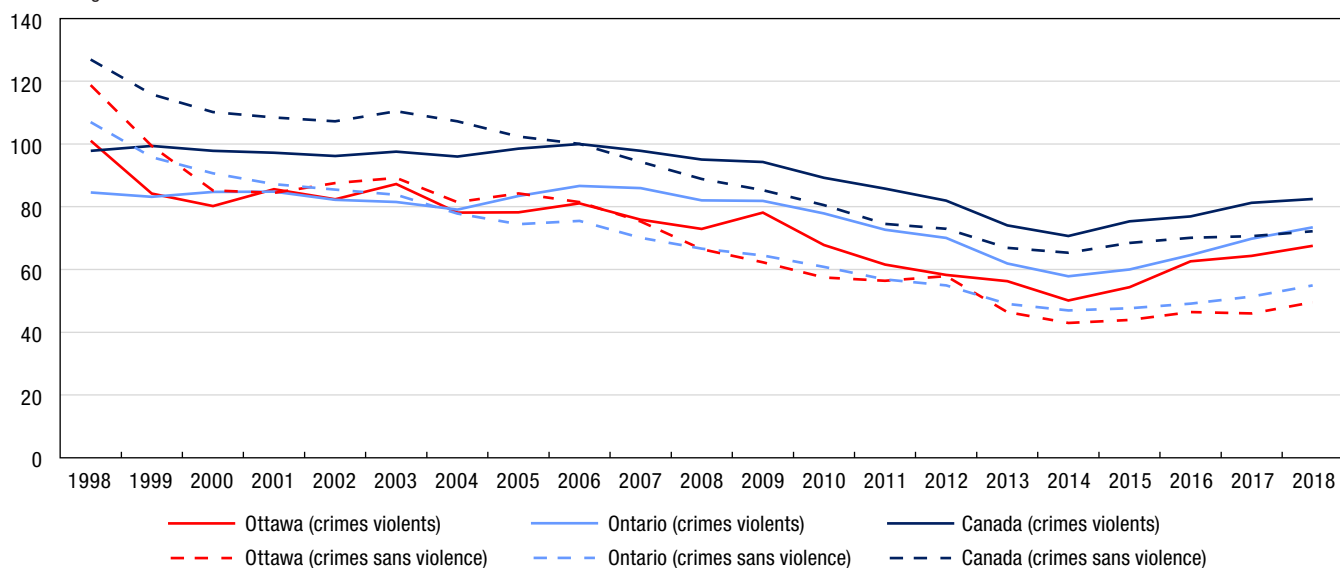
Homicides

- En 2018, Ottawa a enregistré 17 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,59 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Ottawa, 3 victimes sur 17 (18 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Ottawa s'est accru, pour passer de 11 victimes en 2008 à 17 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



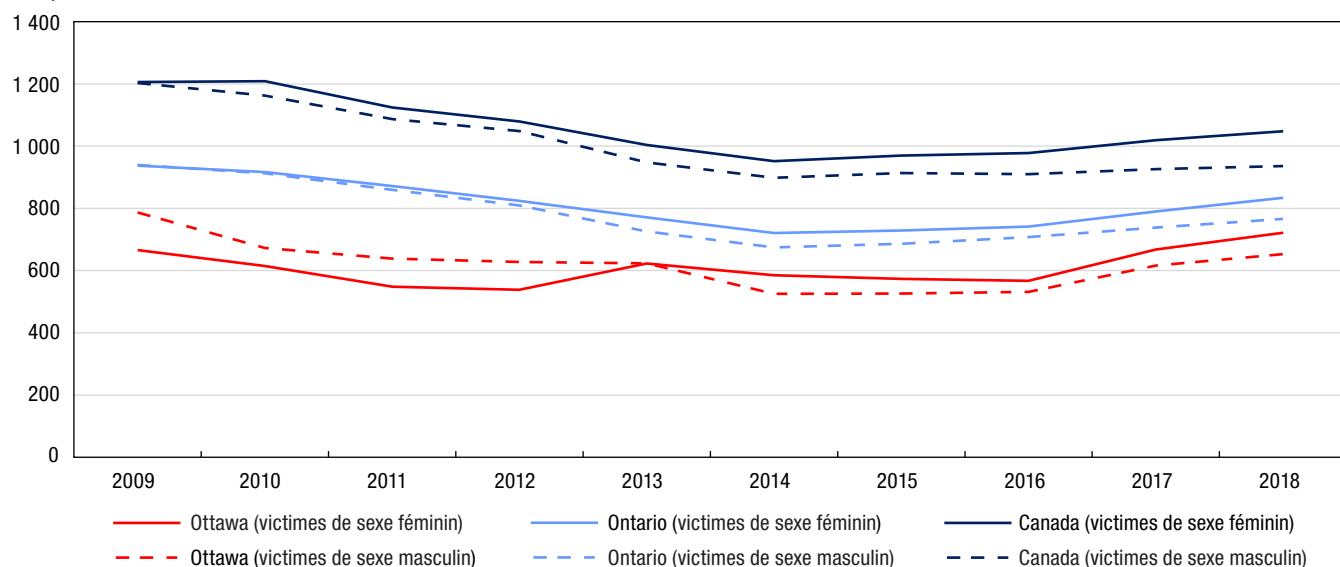
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

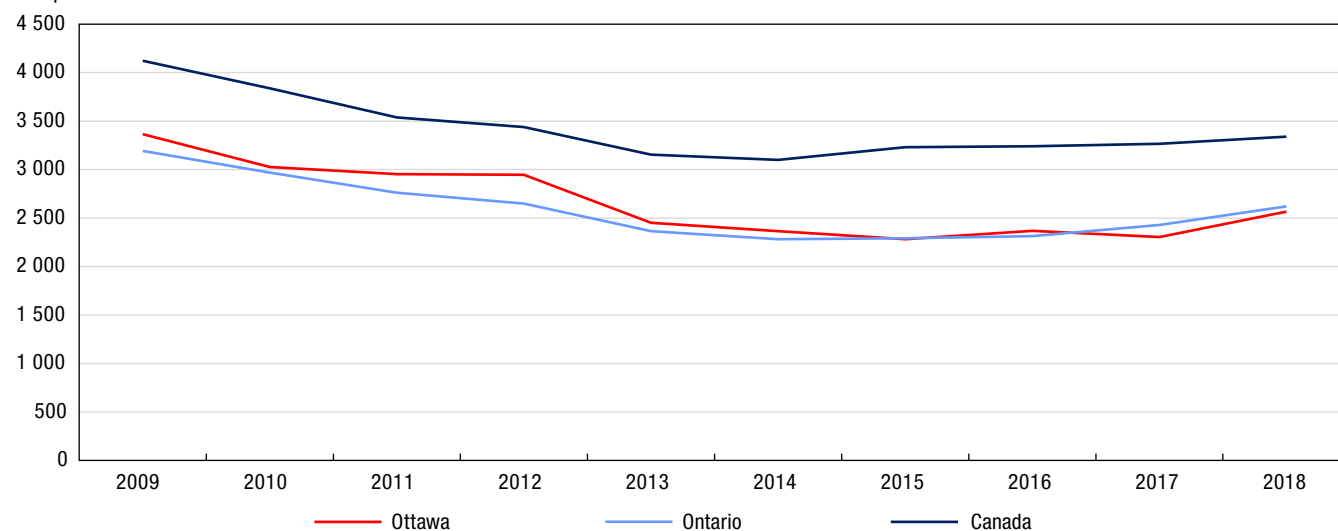


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Ottawa	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Ottawa et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Ottawa et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 898	4 113	5 488	-5	-29
Total des crimes violents	764	899	1 143	-15	-33
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	5	4	-29	-21
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	87	91	101	-4	-14
Voies de fait ²	390	500	649	-22	-40
Autres crimes violents	283	303	389	-7	-27
Total des crimes contre les biens	2 566	2 621	3 339	-2	-23
Introduction par effraction	271	319	431	-15	-37
Vol ³	1 496	1 506	1 720	-0,7	-13
Fraude	442	381	402	16	10
Méfait ⁴	341	372	699	-8	-51
Autres crimes contre les biens	17	43	86	-61	-81
Total des autres infractions au Code criminel	568	593	1 006	-4	-44
Total des délits de la route prévus au Code criminel	98	199	339	-51	-71
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	70	92	178	-24	-61
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	4	6	12	-33	-65
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,4	0,6	0,7	-33	-45
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	23	99	148	-77	-84
Total des infractions relatives aux drogues	83	146	225	-43	-63
Total des infractions aux autres lois fédérales	30	29	70	4	-57
Total — ensemble des infractions	4 109	4 487	6 123	-8	-33

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Ottawa		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	722	653	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	5	3	7	2	6
Homicide	0,6	3	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,7	2	1	4	1	3
Infractions sexuelles	149	21	152	22	170	23
Agression sexuelle	135	19	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,4	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	134	19	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	13	2	22	5	36	7
Voies de fait	368	412	467	510	613	644
Voies de fait	356	365	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	4	7	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	67	105	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	284	253	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	6	36	7	37	10	48
Autres voies de fait	6	12	4	10	4	7
Autres crimes violents	204	214	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	3	9	2	6	2	6
Vol qualifié	24	82	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	9	2	12	2	15	3
Traite des personnes ³	6	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	3	0,4	4	7	6	9
Harcèlement criminel	27	4	52	16	53	17
Menaces	70	91	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	49	21	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	8	2	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,4	0,2	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	6	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	2	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,2	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	2	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Ottawa		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	35 748	3 345	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	27 421	2 566	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 891	271	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	105	10	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	988	92	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	481	45	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	14 516	1 358	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	4 134	387	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	17	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	574	54	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	3 641	341	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	74	7	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	6 070	568	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	259	24	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	104	10	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	39	4	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	109	10	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	5 048	472	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	511	48	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 043	98	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	747	70	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	45	4	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	4	0,4	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	247	23	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	889	83	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	325	30	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	2	0,2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	16	1	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	307	29	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	7 139	779	-11	32 005	3 490	-12	43 460	4 739	-11
2009	7 119	766	-2	31 254	3 365	-4	42 115	4 534	-4
2010	6 624	706	-8	28 377	3 026	-10	40 005	4 266	-6
2011	6 234	655	-7	28 074	2 951	-2	39 117	4 112	-4
2012	6 197	644	-2	28 330	2 945	-0,2	39 561	4 113	0 ⁹
2013	6 612	681	6	23 811	2 451	-17	34 631	3 565	-13
2014	6 169	629	-8	23 199	2 365	-4	33 643	3 430	-4
2015	6 148	621	-1	22 573	2 281	-4	33 126	3 347	-2
2016	6 310	616	-0,8	24 229	2 367	4	35 673	3 485	4
2017	7 495	718	16	24 072	2 305	-3	37 131	3 556	2
2018	8 162	764	6	27 421	2 566	11	41 653	3 898	10
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	14	-2	...	-14	-26	...	-4	-18	...

... n'ayant pas lieu de figurer

0⁹ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Kingston (Ontario)



Population et données démographiques

Kingston comptait 173 450 habitants en 2018 et sa densité de population était de 89 résidents par kilomètre carré. Plus de 1 résident sur 4 (28 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 3,6 % des résidents de Kingston faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion se situant entre celle observée en Ontario (2,8 %) et celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 8 (12 %), une proportion beaucoup plus faible que celles notées en Ontario (29 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Kingston, 1 sur 10 (9,3 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion inférieure à celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Kingston (7,9 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et au Canada (22,3 %).

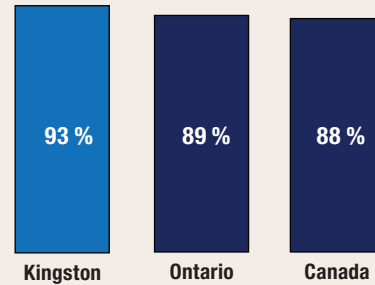


Kingston (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Kingston âgés de 25 à 64 ans, 2 sur 3 (67,0 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (25,3 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (7,7 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

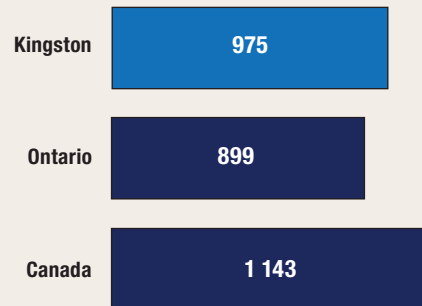
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

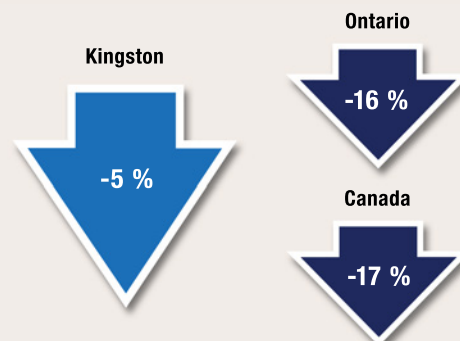
* valeur significativement différente de l'estimation pour Kingston ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Kingston (5,5 %) était semblable à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Kingston s'est chiffré à 56 070 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Kingston (14 %) que ceux notés en Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Kingston en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). Au total, 2 ménages sur 3 (66 %) résidant à Kingston étaient propriétaires de leur logement, ce qui est légèrement inférieur au pourcentage observé en Ontario (70 %), mais semblable à celui enregistré au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Kingston, 1 ménage sur 4 (26 %) était dans cette situation, une proportion se situant entre celle observée en Ontario (28 %) et celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,1 %) des logements privés occupés à Kingston nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (17 %) des familles résidant à Kingston étaient des familles monoparentales, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 152 le nombre de sans-abri vivant à Kingston.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Kingston âgés de 15 ans et plus, un peu plus de la moitié (52 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement plus élevée que celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Un peu plus de 3 résidents de Kingston sur 5 (62 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Kingston étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (49 %^E par rapport à 74 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Kingston sur 7 (14 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (21 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Kingston sur 5 (21 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Environ 22 %^E des résidents de Kingston ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (85 %) des résidents de Kingston croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (94 %) des résidents de Kingston ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est légèrement supérieur aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 3 résidents de Kingston sur 10 (30 %) ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Kingston a déclaré un taux de criminalité global de 5 354 affaires pour 100 000 habitants, soit 30 % de plus qu'en Ontario (4 113), mais 2 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 5 % à Kingston, alors que des baisses nettement plus prononcées ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Kingston a augmenté de 8 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction et des agressions sexuelles de niveau 1. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes à Kingston est demeuré essentiellement le même (une baisse de moins de 1 %), alors que des reculs ont été observés en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Kingston a déclaré 3 691 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 41 % à celui enregistré en Ontario (2 621) et supérieur de 11 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Kingston a déclaré 975 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 9 % supérieur à celui enregistré en Ontario (899), mais de 15 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À Kingston, près des deux tiers (63 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, une proportion nettement plus élevée que celles enregistrées en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Kingston a diminué de 18 %, une baisse un peu plus marquée que celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Bien que le taux ait reculé, le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Kingston a augmenté de 9 %, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Kingston, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-27 % par rapport à -47 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus faible à Kingston (2,9 affaires pour 100 000 habitants) que ceux enregistrés en Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Kingston a diminué de 40 %, alors que des hausses ont été observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Kingston a déclaré 240 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, une proportion semblable à celle enregistrée en Ontario (243), mais de 26 % inférieure à celle notée au Canada (323).
- La grande majorité (85 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kingston étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,5 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kingston sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus faible que celle enregistrée en Ontario (4,2 %), mais semblable à celle notée au Canada (3,4 %).

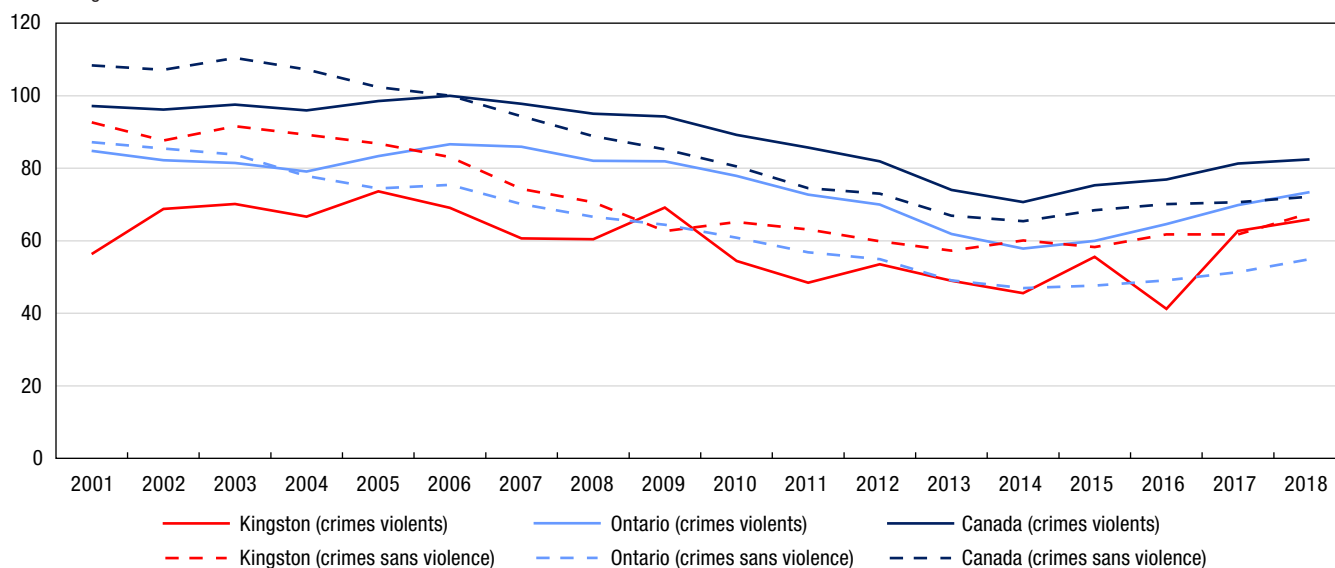
Homicides

- En 2018, Kingston a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,17 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Aucun des homicides survenus à Kingston n'a été commis contre une victime de sexe féminin, alors que 27 % des victimes d'homicide en Ontario et 25 % des victimes d'homicide au Canada étaient de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Kingston s'est accru, pour passer de 1 victime en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Kingston, Ontario et Canada, 2001 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



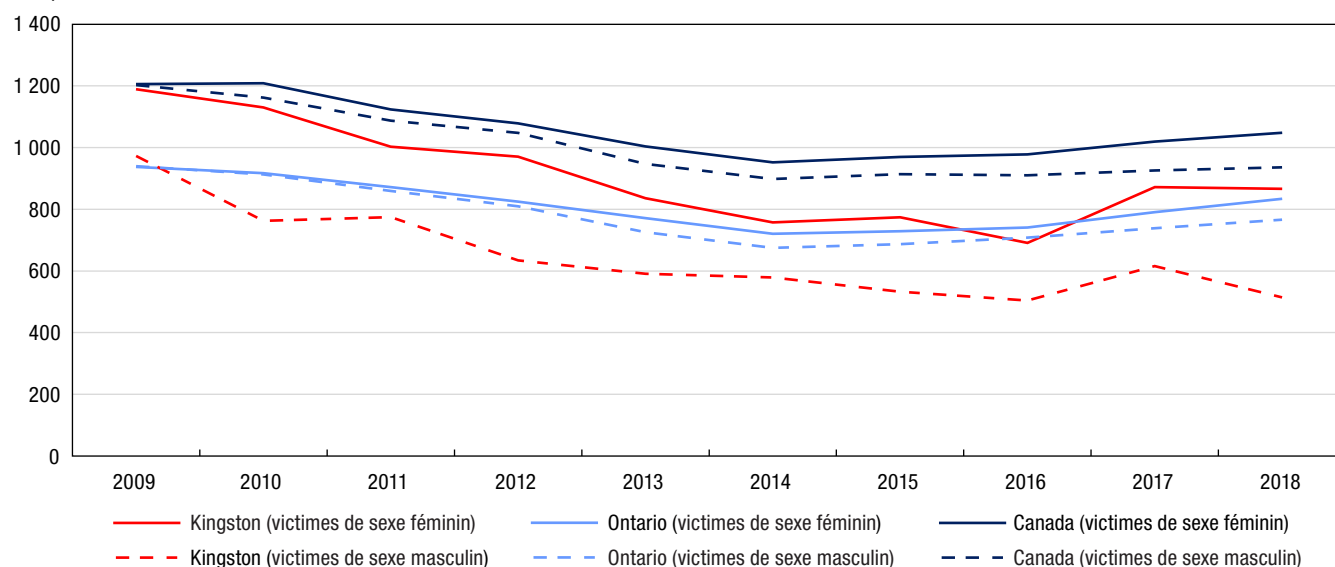
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2001, Kingston a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Kingston ne sont pas disponibles avant 2001.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kingston, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

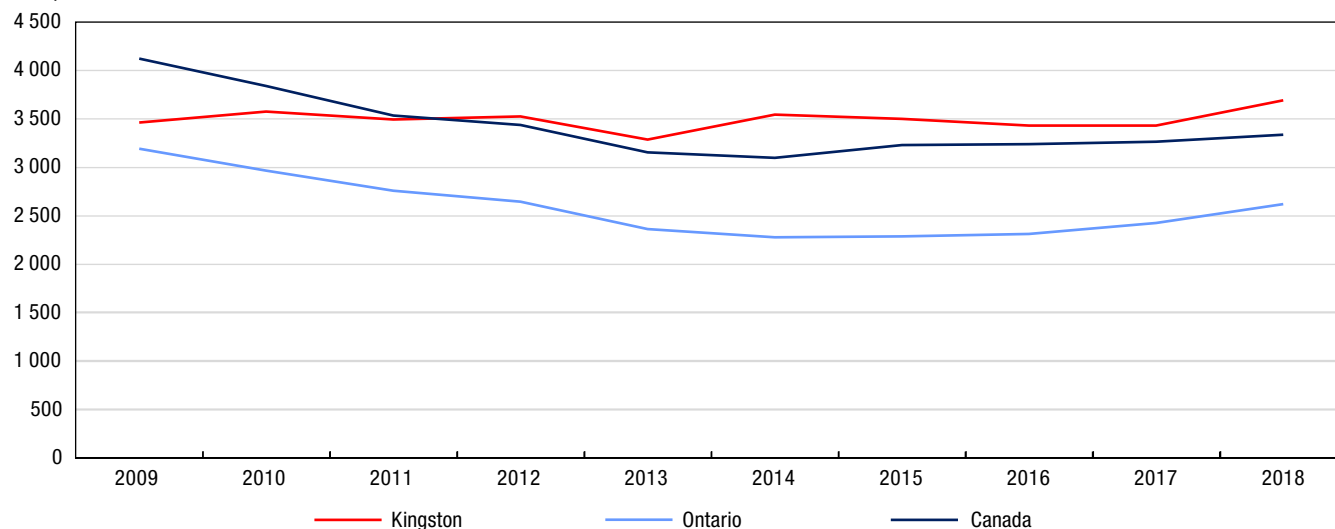


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kingston, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kingston, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kingston	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Kingston et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Kingston et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 354	4 113	5 488	30	-2
Total des crimes violents	975	899	1 143	9	-15
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	6	5	4	22	38
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	140	91	101	54	38
Voies de fait ²	405	500	649	-19	-38
Autres crimes violents	424	303	389	40	9
Total des crimes contre les biens	3 691	2 621	3 339	41	11
Introduction par effraction	431	319	431	35	0,1
Vol ³	2 175	1 506	1 720	44	26
Fraude	455	381	402	20	13
Méfait ⁴	585	372	699	57	-16
Autres crimes contre les biens	44	43	86	0,8	-49
Total des autres infractions au Code criminel	688	593	1 006	16	-32
Total des délits de la route prévus au Code criminel	100	199	339	-50	-70
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	60	92	178	-35	-66
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	6	6	12	-6	-51
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,6	0,7	109	73
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	33	99	148	-67	-78
Total des infractions relatives aux drogues	75	146	225	-48	-67
Total des infractions aux autres lois fédérales	32	29	70	8	-55
Total — ensemble des infractions	5 561	4 487	6 123	24	-9

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kingston, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kingston		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	866	514	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	11	3	7	2	6
Homicide	0	2	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	8	1	4	1	3
Infractions sexuelles	236	33	152	22	170	23
Agression sexuelle	217	32	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	216	32	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	18	1	22	5	36	7
Voies de fait	441	368	467	510	613	644
Voies de fait	435	329	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	8	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	54	59	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	378	262	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	6	31	7	37	10	48
Autres voies de fait	0	8	4	10	4	7
Autres crimes violents	188	102	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	4	2	6	2	6
Vol qualifié	12	28	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	7	4	12	2	15	3
Traite des personnes ³	0	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	5	5	4	7	6	9
Harcèlement criminel	66	11	52	16	53	17
Menaces	75	44	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	5	6	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	12	1	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	7	0	6	3	10	8
Total des délits de la route	0	1	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0	1	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kingston, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kingston		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	7 843	4 585	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	6 313	3 691	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	738	431	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	60	35	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	174	102	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	66	39	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	3 480	2 035	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	767	448	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	3	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	9	5	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	1 001	585	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	15	9	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	1 176	688	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	44	26	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	17	10	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	2	1	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	22	13	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	983	575	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	108	63	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	171	100	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	103	60	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	10	6	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	1	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	56	33	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	129	75	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	54	32	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	8	5	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	24	14	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	22	13	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kingston, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 873	1 186	-4	6 051	3 831	-4	8 907	5 640	-2
2009	1 791	1 123	-5	5 522	3 462	-10	8 216	5 151	-9
2010	1 600	993	-12	5 761	3 576	3	8 215	5 099	-1
2011	1 678	1 033	4	5 676	3 494	-2	8 082	4 975	-2
2012	1 770	1 090	6	5 723	3 524	0,9	8 381	5 161	4
2013	1 651	1 019	-6	5 323	3 286	-7	7 938	4 900	-5
2014	1 519	937	-8	5 747	3 543	8	8 233	5 076	4
2015	1 365	839	-10	5 692	3 499	-1	7 964	4 896	-4
2016	1 295	789	-6	5 634	3 433	-2	7 965	4 853	-0,9
2017	1 673	998	27	5 751	3 432	0 ^s	8 603	5 133	6
2018	1 668	975	-2	6 313	3 691	8	9 157	5 354	4
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-11	-18	...	4	-4	...	3	-5	...

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Belleville (Ontario)



Population et données démographiques

Belleville comptait 109 932 habitants en 2018 et sa densité de population était de 82 résidents par kilomètre carré. Plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 5,2 % des résidents de Belleville faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion près de deux fois supérieure à celle observée en Ontario (2,8 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, moins de 1 résident sur 10 (7,3 %), une proportion nettement inférieure à celles notées en Ontario (29,1 %) et au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Belleville, une faible proportion (7,5 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion inférieure à celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Belleville (4,1 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et au Canada (22,3 %).

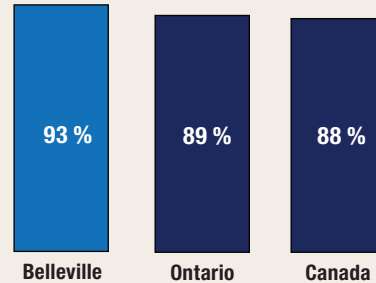


Belleville (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Belleville âgés de 25 à 64 ans, plus de la moitié (56 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 1 sur 3 (31 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 8 (13 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

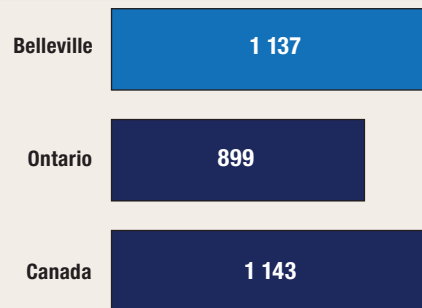
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

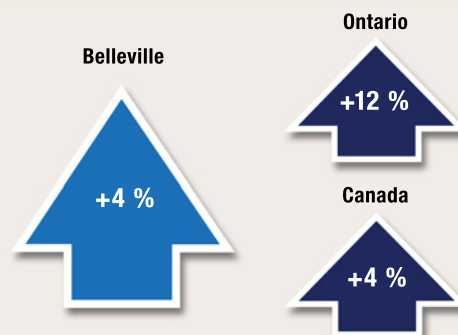
* valeur significativement différente de l'estimation pour l'agglomération de recensement de Belleville ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 2 ans du taux de crimes déclarés par la police (2016 à 2018)



En 2016, le taux de chômage à Belleville (6,7 %) était légèrement inférieur à ceux affichés par l'Ontario (7,4 %) et le Canada (7,7 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Belleville s'est chiffré à 51 380 \$ en 2017, soit un revenu un peu plus faible que ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Belleville (14 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à Belleville en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (69 %) des ménages résidant à Belleville étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Belleville, 1 ménage sur 4 (25 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (7,0 %) des logements privés occupés à Belleville nécessitaient des réparations majeures, une proportion légèrement plus élevée qu'en Ontario (6,1 %) et qu'au Canada (6,5 %). Environ le sixième (17 %) des familles résidant à Belleville étaient des familles monoparentales, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 211 le nombre de sans-abri vivant à Belleville.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Belleville âgés de 15 ans et plus, un peu plus de 2 sur 5 (42 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Les deux tiers (68 %) des résidents de Belleville se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement supérieure à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Une plus faible proportion de femmes qui vivaient à Belleville se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée, comparativement aux hommes (60 % par rapport à 76 %); toutefois, cette différence n'était pas significative, contrairement à ce qui a été observé en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Belleville sur 4 (24 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Le quart (26 %^E) des résidents de Belleville ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 %^E des résidents de Belleville ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Au total, 3 résidents de Belleville sur 10 (30 %^E) ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement supérieure à celle observée en Ontario (20 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (21 %).
- Près de 2 résidents de Belleville sur 3 (63 %) croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celle enregistrée en Ontario (76 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents de Belleville ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 1 résident de Belleville sur 5 (21 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différerait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Belleville a déclaré un taux de criminalité global de 4 980 affaires pour 100 000 habitants, soit 21 % de plus qu'en Ontario (4 113), mais 9 % de moins qu'au Canada (5 488).
- De 2016 à 2018, le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 4 % à Belleville, une hausse plus faible que celle observée en Ontario (+12 %), mais identique à celle notée au Canada (+4 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Belleville a diminué de 20 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des autres infractions avec violence prévues au *Code criminel* et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). De 2016 à 2018, le degré de gravité des crimes a augmenté de 11 % à Belleville; des hausses ont aussi été observées en Ontario (+13 %) et au Canada (+4 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Belleville a déclaré 2 596 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui enregistré en Ontario (2 621), mais inférieur de 22 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Belleville a déclaré 1 137 crimes violents pour 100 000 habitants, soit 27 % de plus qu'en Ontario (899), mais une proportion semblable à celle enregistrée dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À Belleville, 3 victimes de crimes violents sur 5 (60 %) étaient de sexe féminin, une proportion plus élevée qu'en Ontario (53 %) et qu'au Canada (53 %).
- De 2016 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Belleville a augmenté de 3 %, une hausse beaucoup plus faible que celle observée en Ontario (+12 %) et la moitié de la hausse enregistrée au Canada (+6 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Belleville a augmenté de 21 %, une hausse plus marquée que celles observées en Ontario (+14 %) et au Canada (+7 %).
- De 2016 à 2018, le taux de crimes violents commis contre les filles et les femmes à Belleville est demeuré relativement inchangé, tout comme c'était le cas pour le taux de crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (une hausse de moins de 1 % a été observée chez les filles et les femmes, ainsi que chez les garçons et les hommes).

Crimes haineux

- Aucun crime haineux n'a été déclaré par la police à Belleville en 2018. Le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était de 5,3 pour 100 000 habitants en Ontario et de 4,9 au Canada.

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Belleville a déclaré 330 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 36 % de plus qu'en Ontario (243) et 2 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (80 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Belleville étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2016 à 2018, 4,1 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Belleville sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion un peu plus élevée que celles enregistrées en Ontario (3,7 %) et au Canada (3,4 %).

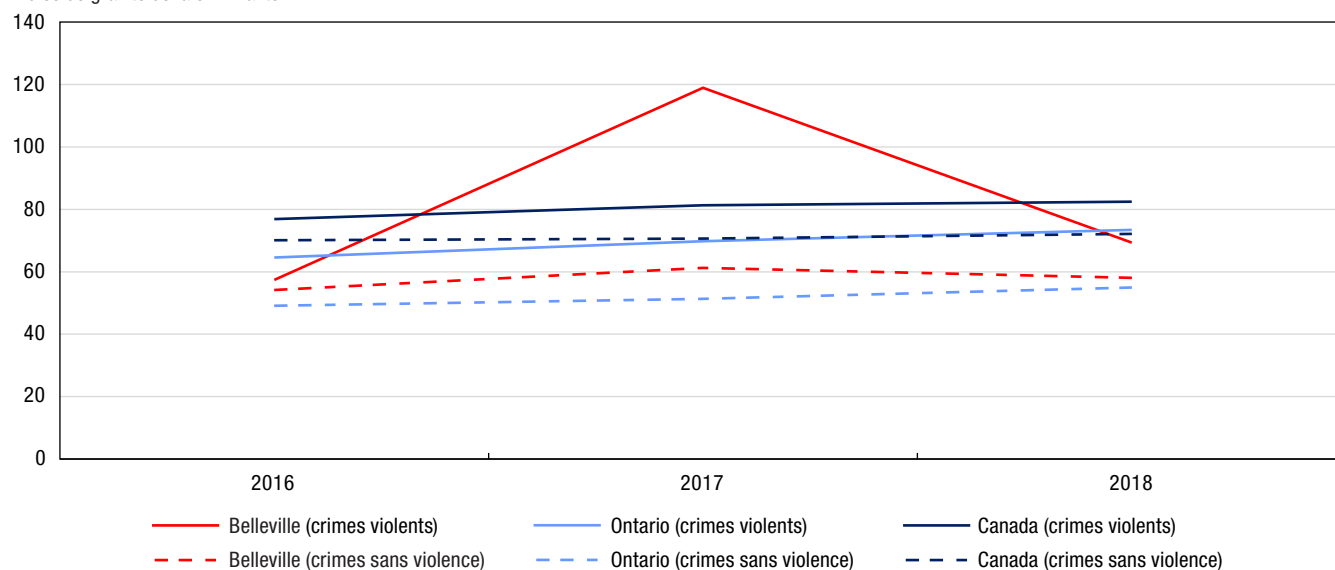
Homicides

- En 2018, Belleville a enregistré 1 homicide, ce qui correspond à un taux de 0,90 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Le seul homicide survenu à Belleville a fait une victime de sexe féminin. Parallèlement, 27 % des homicides commis en Ontario et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Belleville a diminué, pour passer de 4 victimes en 2016 à 1 victime en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Belleville, Ontario et Canada, 2016 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



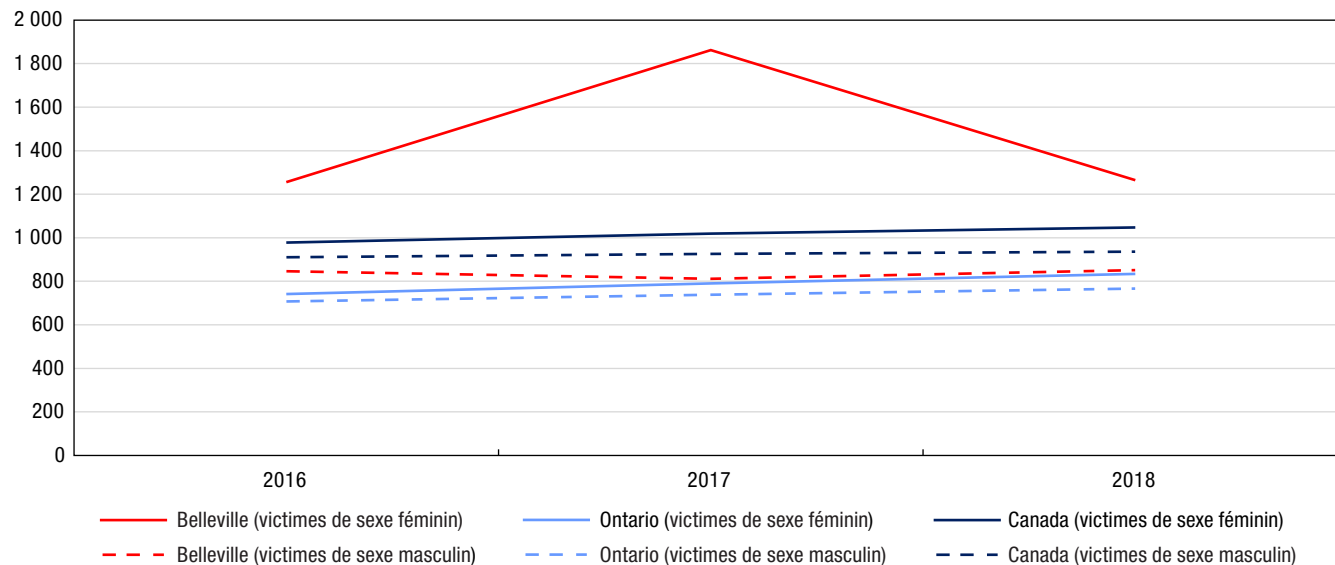
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Belleville ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Belleville, Ontario et Canada, 2016 à 2018

taux pour 100 000 habitants

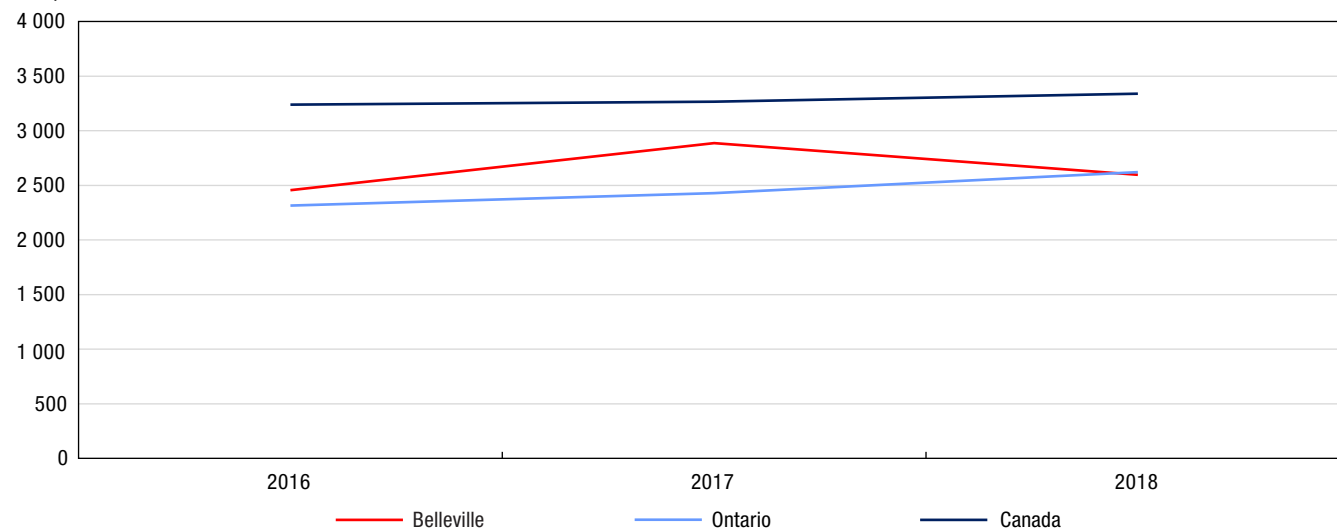


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Belleville ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Belleville, Ontario et Canada, 2016 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Belleville ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Belleville, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Belleville	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Belleville et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Belleville et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	4 980	4 113	5 488	21	-9
Total des crimes violents	1 137	899	1 143	27	-0,5
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	5	4	-44	-37
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	126	91	101	39	25
Voies de fait ²	540	500	649	8	-17
Autres crimes violents	468	303	389	54	20
Total des crimes contre les biens	2 596	2 621	3 339	-0,9	-22
Introduction par effraction	285	319	431	-11	-34
Vol ³	1 316	1 506	1 720	-13	-23
Fraude	445	381	402	17	11
Méfait ⁴	478	372	699	29	-32
Autres crimes contre les biens	72	43	86	65	-17
Total des autres infractions au Code criminel	1 247	593	1 006	110	24
Total des délits de la route prévus au Code criminel	193	199	339	-3	-43
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	135	92	178	47	-24
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	4	6	12	-28	-63
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,9	0,6	0,7	60	33
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	52	99	148	-48	-65
Total des infractions relatives aux drogues	222	146	225	52	-1
Total des infractions aux autres lois fédérales	16	29	70	-45	-77
Total — ensemble des infractions	5 411	4 487	6 123	21	-12

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Belleville, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Belleville		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 265	851	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	4	3	7	2	6
Homicide	0	2	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	2	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0	2	1	4	1	3
Infractions sexuelles	215	29	152	22	170	23
Agression sexuelle	170	22	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	169	22	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	44	7	22	5	36	7
Voies de fait	497	580	467	510	613	644
Voies de fait	486	542	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	0	5	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	85	112	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	401	424	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	11	36	7	37	10	48
Autres voies de fait	0	2	4	10	4	7
Autres crimes violents	552	239	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	0	2	6	2	6
Vol qualifié	20	38	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	16	0	12	2	15	3
Traite des personnes ³	0	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	2	0	4	7	6	9
Harcèlement criminel	255	60	52	16	53	17
Menaces	202	129	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	21	5	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	21	2	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	12	5	6	3	10	8
Total des délits de la route	2	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	2	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	0	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Belleville, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Belleville		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	4 769	4 274	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	2 897	2 596	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	318	285	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	71	64	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	114	102	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	50	45	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	1 305	1 170	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	482	432	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	0	0	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	15	13	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	533	478	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	9	8	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	1 391	1 247	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	58	52	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	23	21	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	1	0,9	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	583	522	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	632	566	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	94	84	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	215	193	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	151	135	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	5	4	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,9	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	58	52	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	248	222	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	18	16	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,9	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	2	2	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	15	13	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Belleville, 2016 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2016	1 108	1 101	...	2 470	2 455	...	4 816	4 786	...
2017	1 431	1 401	27	2 947	2 886	18	5 695	5 577	17
2018	1 269	1 137	-19	2 897	2 596	-10	5 557	4 980	-11
Variation en pourcentage de 2016 à 2018	15	3	...	17	6	...	15	4	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Belleville ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#). Les chiffres sur la sécurité des collectivités et le sentiment d'appartenance reposent sur les données de 2014, alors que Belleville était classée comme une agglomération de recensement et qu'elle n'était pas encore classée comme une région métropolitaine de recensement.



Population et données démographiques

Peterborough comptait 131 283 habitants en 2018 et sa densité de population était de 87 résidents par kilomètre carré. Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 4,6 % des résidents de Peterborough faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion supérieure à celle observée en Ontario (2,8 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, moins de 1 résident sur 10 (8,5 %), une proportion nettement inférieure à celles notées en Ontario (29,1 %) et au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Peterborough, une faible proportion (7,5 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion inférieure à celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible était nettement plus faible à Peterborough (4,8 %) qu'en Ontario (29,3 %) et qu'au Canada (22,3 %).

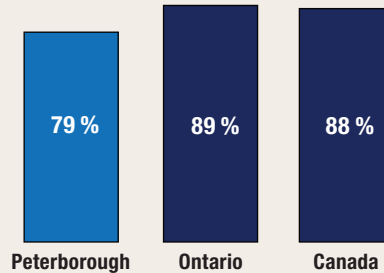


Peterborough (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Peterborough âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (64 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (26 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

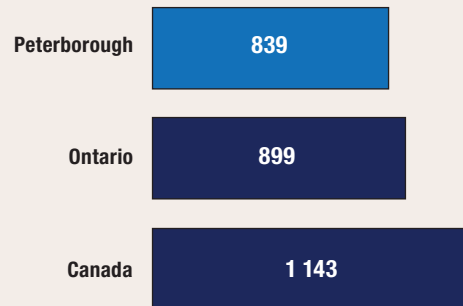
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

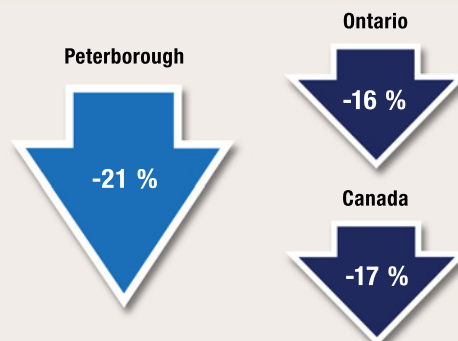
* valeur significativement différente de l'estimation pour Peterborough (p < 0,05)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Peterborough (4,8 %) était inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Peterborough s'est chiffré à 50 610 \$ en 2017, un revenu inférieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Les pourcentages de familles considérées comme étant en situation de faible revenu étaient similaires à Peterborough (16 %), en Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à Peterborough en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (69 %) des ménages résidant à Peterborough étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (71 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Peterborough, un peu plus de 1 ménage sur 4 (27 %) était dans cette situation, une proportion presque identique à celle observée en Ontario (28 %), mais légèrement plus élevée que celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,5 %) des logements privés occupés à Peterborough nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (17 %) des familles résidant à Peterborough étaient des familles monoparentales, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 259 le nombre de sans-abri vivant à Peterborough.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Peterborough âgés de 15 ans et plus, 1 sur 3 (32 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (56 %) des résidents de Peterborough se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Peterborough étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (37 %^E par rapport à 75 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Peterborough sur 6 (17 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Peterborough sur 3 (33 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Environ 28 %^E des résidents de Peterborough ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (78 %) des résidents de Peterborough croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, une proportion comparable à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (89 %) des résidents de Peterborough ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion semblable à celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 1 résident de Peterborough sur 3 (33 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Peterborough a déclaré un taux de criminalité global de 4 246 affaires pour 100 000 habitants, qui est de 3 % supérieur au taux observé en Ontario (4 113), mais de 23 % inférieur à celui affiché par le Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 21 % à Peterborough, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Peterborough a diminué de 10 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des introductions par effraction, des vols qualifiés et d'autres infractions avec violence prévues au *Code criminel*. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 28 % à Peterborough; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Peterborough a déclaré 2 186 crimes contre les biens pour 100 000 habitants, un taux qui est de 17 % inférieur à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 35 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Peterborough a déclaré 839 crimes violents pour 100 000 habitants, un taux de 7 % inférieur à celui observé en Ontario (899) et de 27 % inférieur à celui affiché par l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À Peterborough, 59 % des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, alors que les proportions étaient un peu plus faibles en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Peterborough a diminué de 12 %, une baisse comparable à celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Peterborough a diminué de 26 %, soit deux fois plus qu'en Ontario (-11 %) et qu'au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Peterborough, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une bien moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-3 % par rapport à -27 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement inférieur à Peterborough (0,8 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à ceux notés en Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Peterborough a diminué de 91 %, alors qu'il a augmenté en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Peterborough a déclaré 245 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, un taux qui est comparable à celui observé en Ontario (243), mais de 24 % inférieur à celui affiché par le Canada (323).
- La grande majorité (82 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Peterborough étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,0 % des affaires de violence aux mains d'un partenaire intime déclarées par la police à Peterborough sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

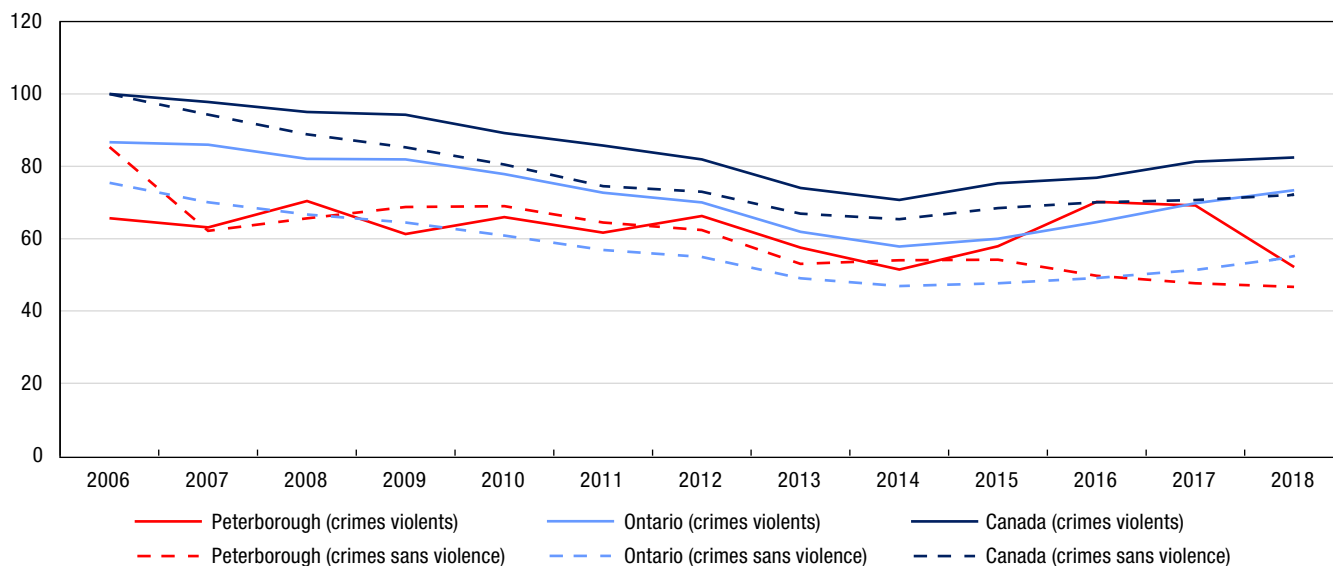
Homicides

- En 2018, Peterborough a enregistré 1 homicide, ce qui correspond à un taux de 0,78 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Le seul homicide survenu à Peterborough a fait une victime de sexe féminin. Parallèlement, 27 % des homicides commis en Ontario et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Peterborough était le même en 2018 et en 2008, soit de 1 victime.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Peterborough, Ontario et Canada, 2006 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



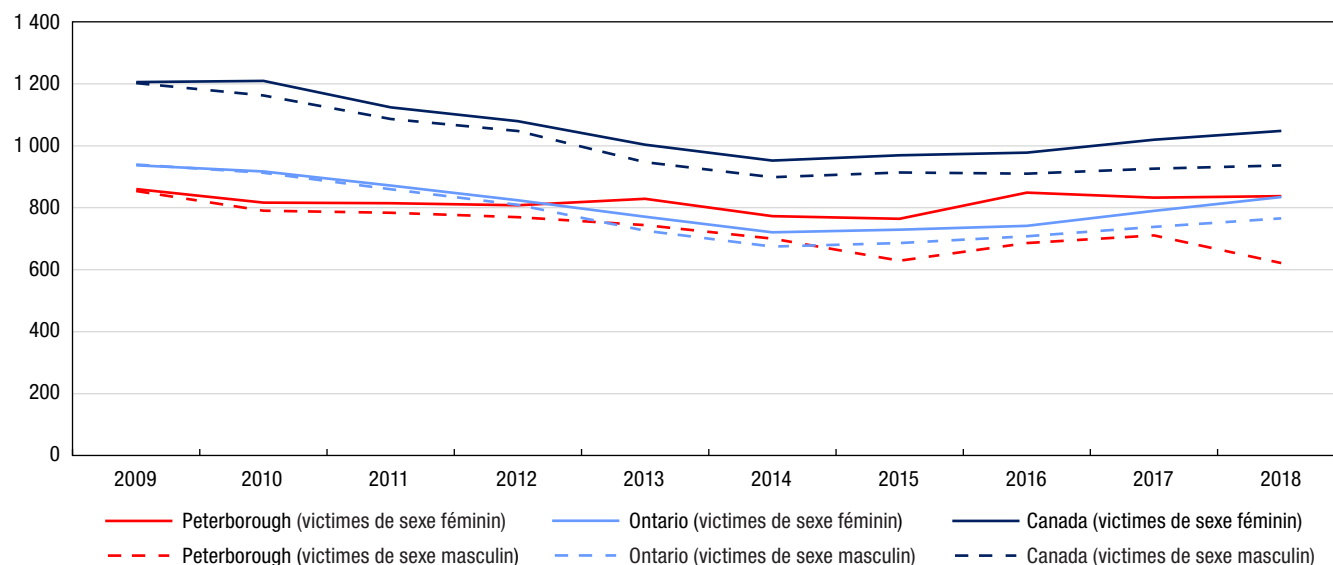
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2006, Peterborough a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Peterborough ne sont pas disponibles avant 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Peterborough, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

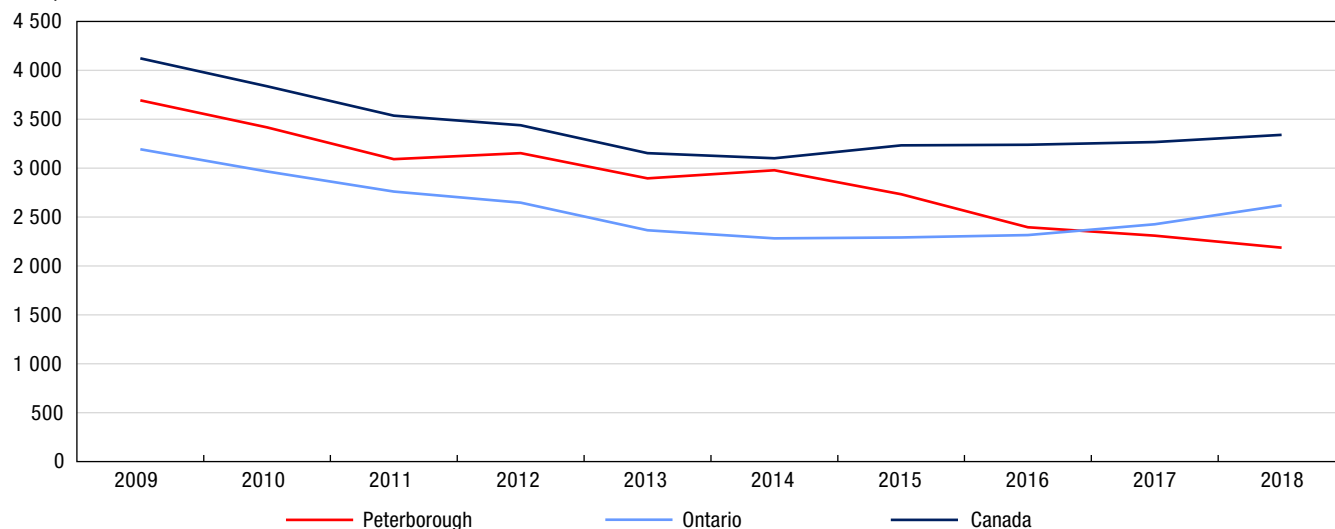


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Peterborough, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Peterborough, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Peterborough	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Peterborough et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Peterborough et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	4 246	4 113	5 488	3	-23
Total des crimes violents	839	899	1 143	-7	-27
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-68	-63
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	102	91	101	12	0,7
Voies de fait ²	474	500	649	-5	-27
Autres crimes violents	262	303	389	-14	-33
Total des crimes contre les biens	2 186	2 621	3 339	-17	-35
Introduction par effraction	223	319	431	-30	-48
Vol ³	1 204	1 506	1 720	-20	-30
Fraude	347	381	402	-9	-14
Méfait ⁴	375	372	699	1	-46
Autres crimes contre les biens	36	43	86	-16	-58
Total des autres infractions au Code criminel	1 220	593	1 006	106	21
Total des délits de la route prévus au Code criminel	214	199	339	8	-37
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	147	92	178	59	-17
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	7	6	12	12	-42
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,6	0,7	178	130
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	59	99	148	-41	-60
Total des infractions relatives aux drogues	109	146	225	-26	-52
Total des infractions aux autres lois fédérales	22	29	70	-23	-68
Total — ensemble des infractions	4 591	4 487	6 123	2	-25

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Peterborough, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Peterborough		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	838	621	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	0	3	7	2	6
Homicide	2	0	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	0	1	4	1	3
Infractions sexuelles	172	22	152	22	170	23
Agression sexuelle	154	14	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	153	14	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	18	8	22	5	36	7
Voies de fait	482	460	467	510	613	644
Voies de fait	472	416	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	8	13	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	83	127	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	381	276	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	11	45	7	37	10	48
Autres voies de fait	0	0	4	10	4	7
Autres crimes violents	180	139	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0	3	2	6	2	6
Vol qualifié	6	27	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	6	0	12	2	15	3
Traite des personnes ³	0	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	0	0	4	7	6	9
Harcèlement criminel	80	18	52	16	53	17
Menaces	76	86	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	5	2	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	6	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	2	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	2	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	2	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Peterborough, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Peterborough		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	4 837	3 752	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	2 819	2 186	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	288	223	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	43	33	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	92	71	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	25	19	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	1 435	1 113	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	430	334	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	2	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	16	12	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	484	375	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	4	3	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	1 573	1 220	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	24	19	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	6	5	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	215	167	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 293	1 003	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	35	27	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	276	214	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	189	147	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	9	7	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	2	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	76	59	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	140	109	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	29	22	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	2	2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	8	6	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	19	15	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Peterborough, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 144	954	0,2	4 353	3 630	7	6 432	5 363	5
2009	1 080	900	-6	4 433	3 694	2	6 313	5 260	-2
2010	1 016	840	-7	4 130	3 416	-8	5 905	4 884	-7
2011	1 014	837	-0,4	3 747	3 093	-9	5 531	4 565	-7
2012	984	811	-3	3 823	3 152	2	5 642	4 651	2
2013	999	821	1	3 526	2 897	-8	5 460	4 486	-4
2014	943	773	-6	3 631	2 977	3	5 463	4 480	-0,1
2015	928	759	-2	3 343	2 734	-8	5 249	4 292	-4
2016	1 023	826	9	2 964	2 395	-12	5 295	4 278	-0,3
2017	1 073	854	3	2 902	2 310	-4	5 240	4 171	-3
2018	1 082	839	-2	2 819	2 186	-5	5 474	4 246	2
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-5	-12	...	-35	-40	...	-15	-21	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Toronto (Ontario)



Population et données démographiques

Toronto comptait 6 341 935 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (1 074 résidents par kilomètre carré). Au total, 3 résidents sur 10 (29 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 0,8 % des résidents de Toronto faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion bien inférieure à celles observées en Ontario (2,8 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, près de la moitié (46 %) des résidents, une proportion supérieure à celles notées en Ontario (29 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Toronto, 1 sur 8 (13 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Ontario (12 %), mais légèrement inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Toronto (51 %) était nettement plus élevée que celles observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (22 %).

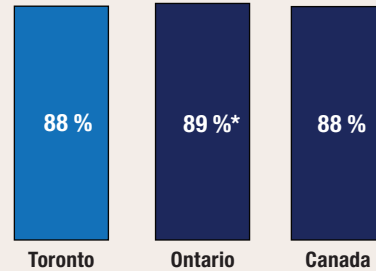


Toronto (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Toronto âgés de 25 à 64 ans, 7 sur 10 (69 %) avaient achevé des études postsecondaires, un peu plus de 1 sur 5 (22 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

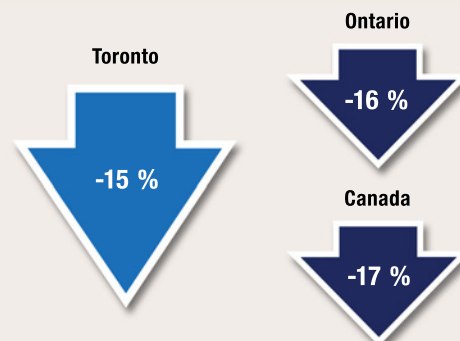
* valeur significativement différente de l'estimation pour Toronto ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Toronto (6,0 %) était semblable à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Toronto s'est chiffré à 51 760 \$ en 2017, soit un revenu légèrement inférieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu plus élevé à Toronto (20 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,7 personnes par ménage à Toronto en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (66 %) des ménages résidant à Toronto étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Toronto, 1 ménage sur 3 (33 %) était dans cette situation, une proportion supérieure à celles observées en Ontario (28 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (5,4 %) des logements privés occupés à Toronto nécessitaient des réparations majeures, une proportion un peu moins élevée qu'en Ontario (6,1 %) et qu'au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (18 %) des familles résidant à Toronto étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 8 715 le nombre de sans-abri vivant à Toronto.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Toronto âgés de 15 ans et plus, plus du tiers (36 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de 2 résidents de Toronto sur 5 (44 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Toronto étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (29 % par rapport à 57 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Toronto sur 5 (22 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement supérieure à celle observée en Ontario (21 %), mais identique à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Près de 1 résident de Toronto sur 4 (23 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 17 % des résidents de Toronto ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 14 % des résidents de Toronto ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (72 %) des résidents de Toronto croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans les provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents de Toronto ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 423 000 incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Toronto âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 83 incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Ontario (82) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 3,7 % des résidents de Toronto ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion significativement inférieure à celle observée en Ontario (4,6 %), mais qui ne différait pas de façon significative de la proportion notée dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Plus de 1 résident de Toronto sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celle observée en Ontario (25 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Toronto, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (37 % par rapport à 16 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Toronto qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, 1 sur 5 (21 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion significativement plus élevée que celles observées en Ontario (12 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Toronto (24 %) était plus élevé qu'en Ontario (15 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Toronto qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, plus de la moitié (54 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (52 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Toronto a déclaré un taux de criminalité global de 3 428 affaires pour 100 000 habitants, soit 17 % de moins qu'en Ontario (4 113) et 38 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 15 % à Toronto, et des baisses similaires ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Toronto a augmenté de 8 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des homicides et des fraudes. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 20 % à Toronto; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Toronto a déclaré 2 282 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 13 % à celui noté en Ontario (2 621) et de 32 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Toronto, 118 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux n'était pas significativement différent de celui observé en Ontario (128), mais il était significativement inférieur à celui noté dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Toronto a déclaré 818 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Ontario (899 ou -9 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -28 %).
 - ▶ À Toronto, en Ontario et au Canada, la moitié des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin (50 %, 53 % et 53 %, respectivement).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Toronto a diminué de 18 %, ce qui représente une baisse légèrement plus importante que celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Toronto a diminué de 20 %, une baisse plus marquée que celles observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Toronto, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-14 % par rapport à -19 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était supérieur à Toronto (6,4 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à l'Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Toronto a augmenté de 9 %, une hausse semblable à celle observée en Ontario (+10 %), mais moins marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Toronto a déclaré 207 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 15 % de moins qu'en Ontario (243) et 36 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (83 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Toronto étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 4,0 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Toronto sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celle enregistrée en Ontario (4,2 %), mais légèrement supérieure à celle notée au Canada (3,4 %).

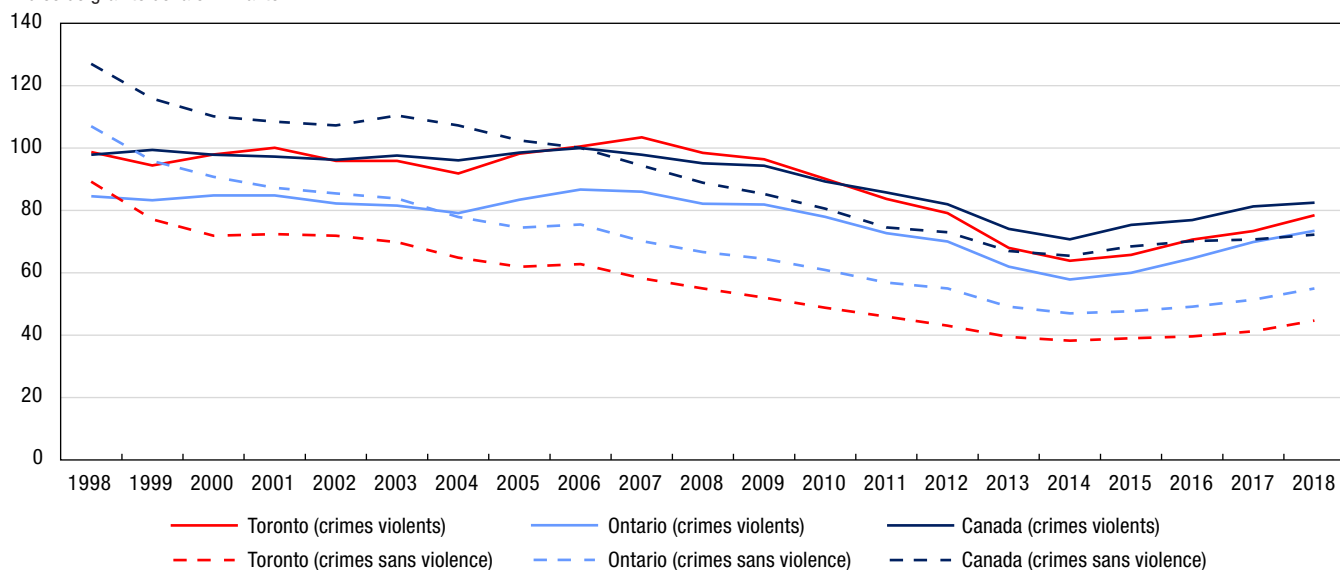
Homicides

- En 2018, Toronto a enregistré 142 homicides, ce qui correspond à un taux de 2,26 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Toronto, 33 victimes sur 142 (23 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion légèrement plus faible que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Toronto s'est accru, pour passer de 103 victimes en 2008 à 142 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Toronto, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



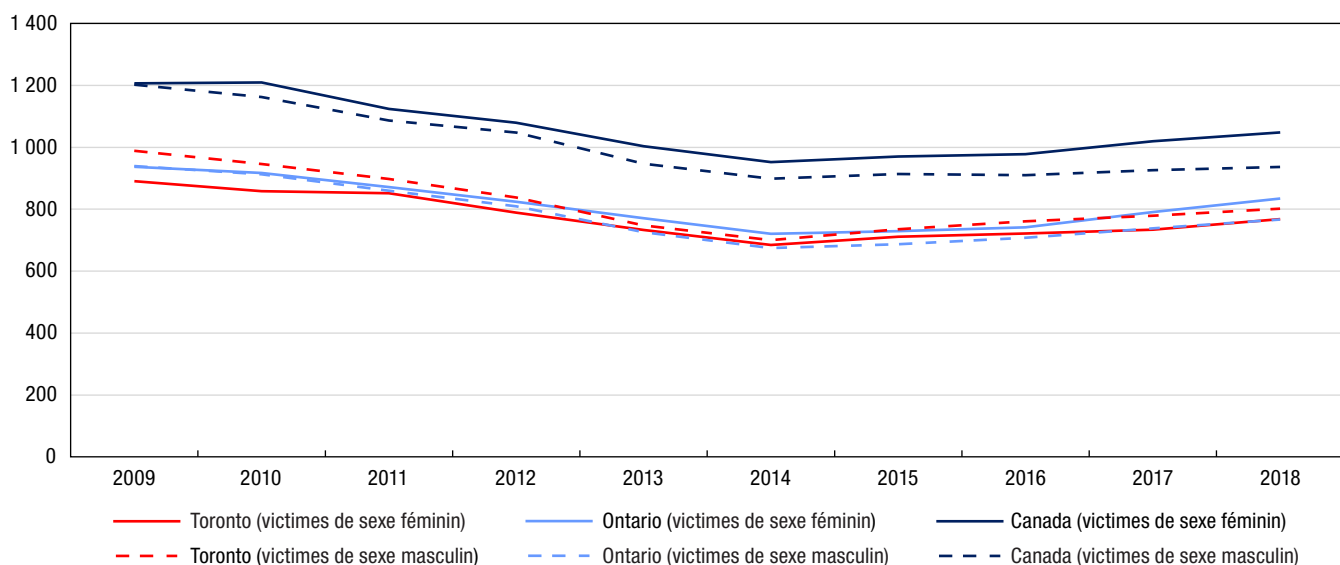
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Toronto, Ontario et Canada, 2009 à 2018

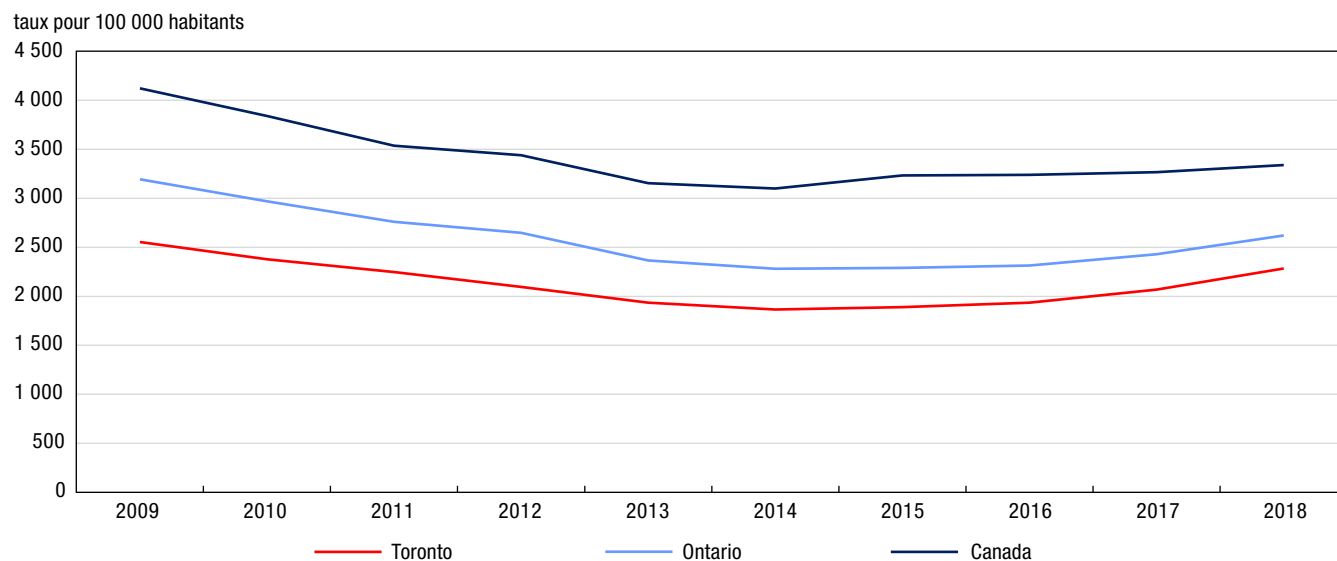
taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Toronto, Ontario et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Toronto, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Toronto	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Toronto et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Toronto et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 428	4 113	5 488	-17	-38
Total des crimes violents	818	899	1 143	-9	-28
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	7	5	4	43	60
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	69	91	101	-24	-32
Voies de fait ²	449	500	649	-10	-31
Autres crimes violents	294	303	389	-3	-25
Total des crimes contre les biens	2 282	2 621	3 339	-13	-32
Introduction par effraction	228	319	431	-29	-47
Vol ³	1 427	1 506	1 720	-5	-17
Fraude	332	381	402	-13	-17
Méfait ⁴	264	372	699	-29	-62
Autres crimes contre les biens	32	43	86	-28	-63
Total des autres infractions au Code criminel	327	593	1 006	-45	-67
Total des délits de la route prévus au Code criminel	214	199	339	8	-37
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	69	92	178	-25	-61
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	5	6	12	-21	-59
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,2	0,6	0,7	-60	-67
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,6	0,4	0,3	62	145
Autres délits de la route prévus au Code criminel	139	99	148	41	-6
Total des infractions relatives aux drogues	107	146	225	-27	-53
Total des infractions aux autres lois fédérales	9	29	70	-69	-87
Total — ensemble des infractions	3 758	4 487	6 123	-16	-39

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Toronto, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Toronto		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	768	801	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	11	3	7	2	6
Homicide	1	4	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,4	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	7	1	4	1	3
Infractions sexuelles	121	16	152	22	170	23
Agression sexuelle	108	13	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,2	0 ^s	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0,3	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	105	12	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	13	3	22	5	36	7
Voies de fait	439	493	467	510	613	644
Voies de fait	428	448	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	10	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	82	132	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	343	306	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	6	30	7	37	10	48
Autres voies de fait	4	14	4	10	4	7
Autres crimes violents	205	282	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	3	9	2	6	2	6
Vol qualifié	38	131	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	8	2	12	2	15	3
Traite des personnes ³	2	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	5	10	4	7	6	9
Harcèlement criminel	42	15	52	16	53	17
Menaces	80	101	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	19	11	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	3	0,3	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,8	0 ^s	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	5	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	3	4	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0,6	1	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	3	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Toronto, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Toronto		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	184 452	2 940	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	143 202	2 282	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	14 295	228	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	1 604	26	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	9 962	159	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	2 508	40	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	77 087	1 229	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	18 573	296	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	100	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	2 144	34	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	16 556	264	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	373	6	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	20 522	327	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	1 673	27	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	515	8	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	1	0 ⁵	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	11	0,2	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	212	3	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	16 283	260	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	1 827	29	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	13 455	214	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	4 348	69	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	311	5	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	14	0,2	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	39	0,6	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	8 743	139	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	6 712	107	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	561	9	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	33	0,5	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	84	1	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	444	7	3 027	21	21 149	57

0⁵ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

- Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
- Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
- Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
- Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
- Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Toronto, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	54 294	992	-5	146 507	2 678	-6	219 990	4 020	-6
2009	52 584	948	-4	141 679	2 554	-5	212 428	3 829	-5
2010	51 651	915	-3	134 235	2 378	-7	203 532	3 605	-6
2011	50 691	883	-3	129 045	2 248	-5	195 835	3 412	-5
2012	47 575	818	-7	121 833	2 095	-7	184 424	3 172	-7
2013	43 952	747	-9	113 868	1 935	-8	172 962	2 940	-7
2014	42 790	720	-4	110 943	1 865	-4	169 663	2 853	-3
2015	44 457	743	3	113 105	1 890	1	174 598	2 918	2
2016	46 556	765	3	117 778	1 936	2	183 564	3 017	3
2017	48 400	786	3	127 439	2 069	7	195 994	3 182	5
2018	51 353	818	4	143 202	2 282	10	215 077	3 428	8
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-5	-18	...	-2	-15	...	-2	-15	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Hamilton (Ontario)



Population et données démographiques

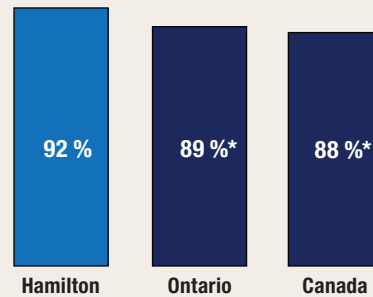
Hamilton comptait 786 641 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (573 résidents par kilomètre carré). Plus de 1 résident sur 4 (28 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,0 % des résidents de Hamilton faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 4 (24 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Hamilton, 1 sur 10 (10 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Ontario (12 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Hamilton (18 %) était nettement plus faible que celle observée en Ontario (29 %), elle se situait plus près de la proportion enregistrée au Canada (22 %).



Hamilton (Ontario)

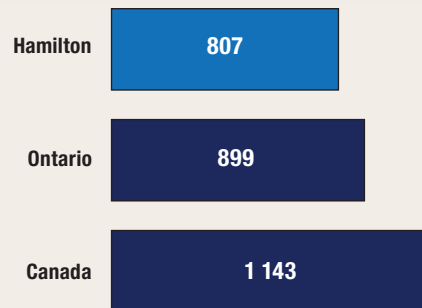
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

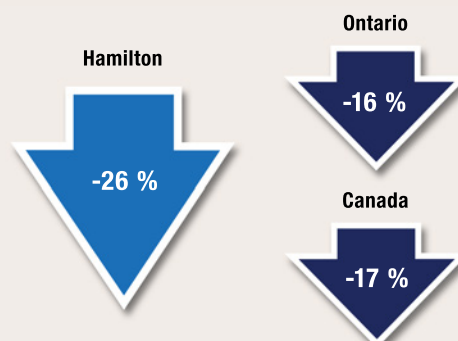
* valeur significativement différente de l'estimation pour Hamilton ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Hamilton âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (65 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (25 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Hamilton (4,9 %) était inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Hamilton s'est chiffré à 56 540 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Hamilton (15 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Hamilton en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (70 %) des ménages résidant à Hamilton étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Hamilton, 1 ménage sur 4 (25 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,3 %) des logements privés occupés à Hamilton nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (18 %) des familles résidant à Hamilton étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 386 le nombre de sans-abri vivant à Hamilton.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Hamilton âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (41 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée en Ontario (40 %) et d'une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (50 %) des résidents de Hamilton se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Hamilton étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (34 % par rapport à 63 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Hamilton sur 5 (19 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Plus de 1 résident de Hamilton sur 5 (22 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 14 % des résidents de Hamilton ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 16 % des résidents de Hamilton ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (81 %) des résidents de Hamilton croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (93 %) des résidents de Hamilton ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 69 000^E incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Hamilton âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 108^E incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Ontario (82) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 3,9 % des résidents de Hamilton ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Ontario (4,6 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Plus de 1 résident de Hamilton sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée en Ontario (25 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Hamilton, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (37 % par rapport à 15 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Hamilton qui ont subi des voies de fait ou une agression sexuelle, ou un comportement sexuel non désiré, 1 sur 10 (10 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celles observées en Ontario (12 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Hamilton (10 %) était plus faible qu'en Ontario (15 %), mais il se rapprochait davantage de la proportion observée dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Hamilton qui ont été la cible de voies de fait ou d'une agression sexuelle, ou d'un comportement sexuel non désiré en 2018, 2 sur 5 (40 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion significativement inférieure à celle observée en Ontario (52 %) et à celle notée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Hamilton a déclaré un taux de criminalité global de 3 953 affaires pour 100 000 habitants, soit 4 % de moins qu'en Ontario (4 113) et 28 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 26 % à Hamilton, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Hamilton a diminué de 3 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des vols qualifiés et des délits de la route. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 26 % à Hamilton; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Hamilton a déclaré 2 639 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui enregistré en Ontario (2 621), mais inférieur de 21 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Hamilton, 149 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux n'était pas significativement supérieur à ceux observés en Ontario (128) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Hamilton a déclaré 807 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Ontario (899 ou -10 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -29 %).
 - ▶ À Hamilton, en Ontario et au Canada, 53 % des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Hamilton a diminué de 31 %, une baisse équivalant à plus du double des reculs observés en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Hamilton a diminué de 25 %, une baisse plus marquée que celles observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Hamilton, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-21 % par rapport à -34 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus de trois fois supérieur à Hamilton (17,1 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à l'Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Hamilton a augmenté de 15 %, une hausse plus prononcée que celle observée en Ontario (+10 %), mais moins marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Hamilton a déclaré 256 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 5 % de plus qu'en Ontario (243), mais 21 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (86 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Hamilton étaient de sexe féminin, une proportion plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,7 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Hamilton sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

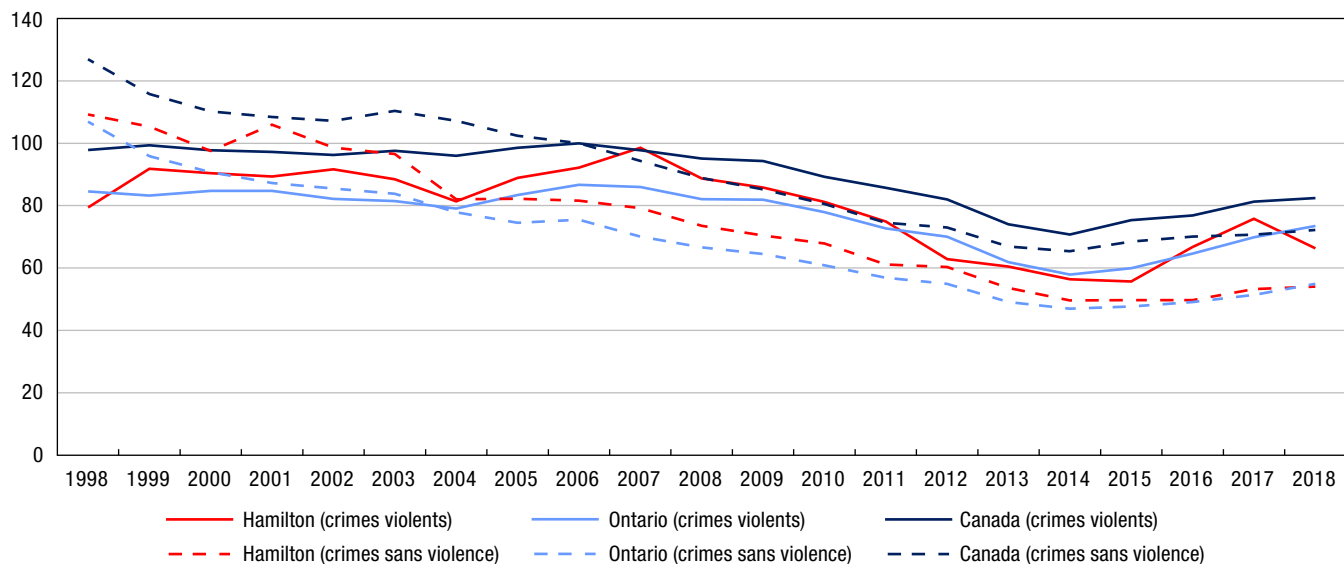
Homicides

- En 2018, Hamilton a enregistré 9 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,17 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Hamilton, 2 victimes sur 9 (22 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celle enregistrée en Ontario (27 %), mais qui se situe plus près de celle observée au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Hamilton s'est accru, pour passer de 6 victimes en 2008 à 9 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Hamilton, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



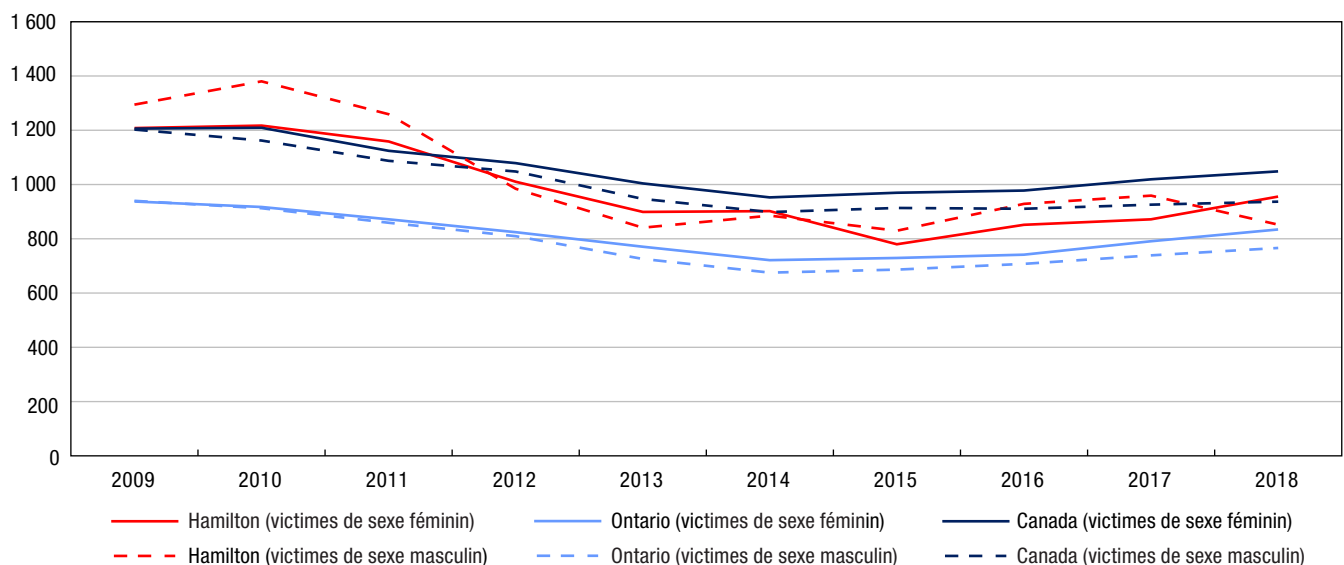
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Hamilton, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

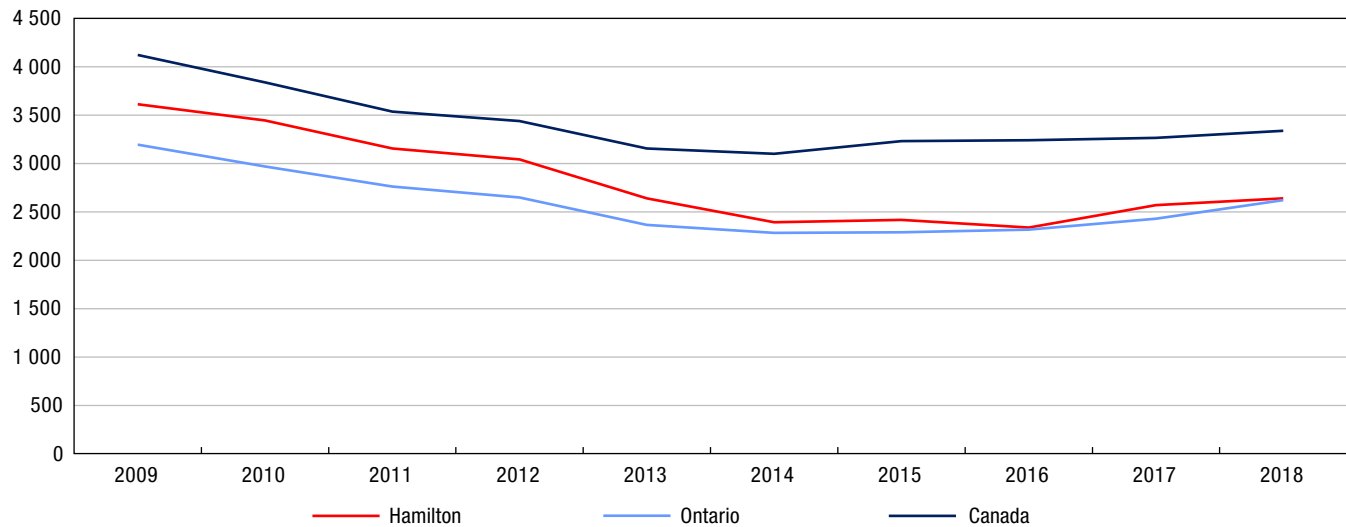


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3
Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Hamilton, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Hamilton, Ontario et Canada, 2018

	Hamilton	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Hamilton et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Hamilton et le Canada
Type d'infraction	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 953	4 113	5 488	-4	-28
Total des crimes violents	807	899	1 143	-10	-29
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-65	-60
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	98	91	101	8	-3
Voies de fait ²	461	500	649	-8	-29
Autres crimes violents	246	303	389	-19	-37
Total des crimes contre les biens	2 639	2 621	3 339	0,7	-21
Introduction par effraction	334	319	431	4	-23
Vol ³	1 514	1 506	1 720	0,6	-12
Fraude	353	381	402	-7	-12
Méfait ⁴	376	372	699	1	-46
Autres crimes contre les biens	62	43	86	43	-28
Total des autres infractions au Code criminel	507	593	1 006	-15	-50
Total des délits de la route prévus au Code criminel	138	199	339	-31	-59
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	92	92	178	-0,1	-48
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	5	6	12	-27	-62
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,4	0,6	0,7	-30	-42
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,1	0,4	0,3	-66	-49
Autres délits de la route prévus au Code criminel	40	99	148	-59	-73
Total des infractions relatives aux drogues	224	146	225	53	-0,4
Total des infractions aux autres lois fédérales	5	29	70	-84	-93
Total — ensemble des infractions	4 319	4 487	6 123	-4	-29

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Hamilton, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Hamilton		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	955	851	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,7	4	3	7	2	6
Homicide	0,7	2	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0	1	1	4	1	3
Infractions sexuelles	206	26	152	22	170	23
Agression sexuelle	182	20	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	1	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	178	19	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	24	6	22	5	36	7
Voies de fait	503	563	467	510	613	644
Voies de fait	492	524	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	11	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	97	138	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	393	375	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	9	36	7	37	10	48
Autres voies de fait	2	3	4	10	4	7
Autres crimes violents	246	259	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	6	2	6	2	6
Vol qualifié	51	117	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	12	0,7	12	2	15	3
Traite des personnes ³	2	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	9	10	4	7	6	9
Harcèlement criminel	48	12	52	16	53	17
Menaces	100	104	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	9	2	16	8	22	9
Distribution non consentuelle d'images intimes	7	0,4	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	6	7	6	3	10	8
Total des délits de la route	1	4	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	1	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	1	3	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Hamilton, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Hamilton		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	27 083	3 513	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	20 349	2 639	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 572	334	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	323	42	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	2 220	288	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	275	36	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	9 181	1 191	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	2 232	289	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	21	3	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	472	61	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	2 896	376	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	157	20	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	3 907	507	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	212	27	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	35	5	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	1	0,1	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	39	5	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	3 366	437	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	254	33	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 061	138	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	711	92	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	35	5	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	3	0,4	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,1	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	311	40	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 729	224	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	37	5	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	10	1	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	12	2	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	15	2	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Hamilton, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	8 210	1 176	-3	26 091	3 736	-3	37 352	5 348	-3
2009	7 764	1 101	-6	25 479	3 612	-3	36 183	5 130	-4
2010	8 082	1 140	4	24 423	3 445	-5	35 513	5 009	-2
2011	7 669	1 071	-6	22 602	3 156	-8	33 204	4 636	-7
2012	6 314	873	-19	22 009	3 042	-4	31 354	4 333	-7
2013	5 578	764	-12	19 285	2 640	-13	27 931	3 824	-12
2014	5 695	773	1	17 630	2 394	-9	26 439	3 590	-6
2015	5 277	711	-8	17 925	2 416	0,9	26 364	3 554	-1
2016	5 843	779	10	17 525	2 337	-3	26 903	3 587	0,9
2017	6 331	833	7	19 519	2 568	10	29 962	3 942	10
2018	6 219	807	-3	20 349	2 639	3	30 475	3 953	0,3
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-24	-31	...	-22	-29	...	-18	-26	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).



Population et données démographiques

St. Catharines–Niagara comptait 429 036 habitants en 2018 et sa densité de population était de 307 résidents par kilomètre carré. Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,9 % des résidents de St. Catharines–Niagara faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais beaucoup plus faible que celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 6 (17 %), une proportion nettement inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais plus près de celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à St. Catharines–Niagara, moins de 1 sur 10 (7,4 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), une proportion inférieure à celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à St. Catharines–Niagara (9,3 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et au Canada (22,3 %).

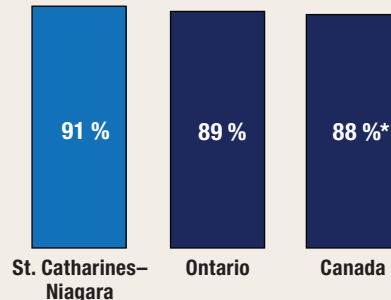


St. Catharines–Niagara (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de St. Catharines–Niagara âgés de 25 à 64 ans, 6 sur 10 (59 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (30 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires

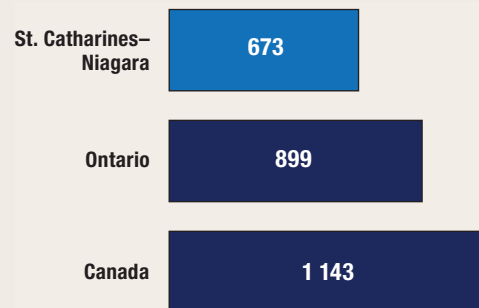
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

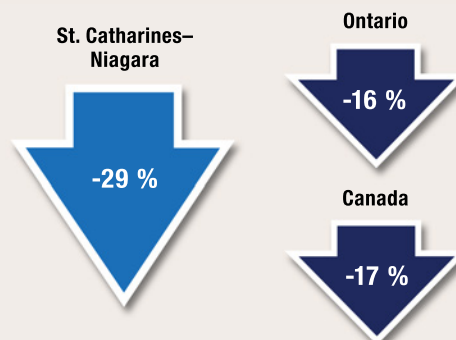
* valeur significativement différente de l'estimation pour St. Catharines–Niagara ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à St. Catharines–Niagara (6,6 %) était supérieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à St. Catharines–Niagara s'est chiffré à 49 610 \$ en 2017, soit un revenu inférieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à St. Catharines–Niagara (16 %) était semblable à ceux observés en Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à St. Catharines–Niagara en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (73 %) des ménages résidant à St. Catharines–Niagara étaient propriétaires de leur logement, une proportion semblable à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À St. Catharines–Niagara, 1 ménage sur 4 (25 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,5 %) des logements privés occupés à St. Catharines–Niagara nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (18 %) des familles résidant à St. Catharines–Niagara étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 625 le nombre de sans-abri vivant à St. Catharines–Niagara.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de St. Catharines–Niagara âgés de 15 ans et plus, près de la moitié (46 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cette proportion ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (40 %), mais était significativement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Au total, 3 résidents de St. Catharines–Niagara sur 5 (61 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement plus élevée que celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à St. Catharines–Niagara étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (49 % par rapport à 70 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de St. Catharines–Niagara sur 6 (16 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (21 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 3 résidents de St. Catharines–Niagara sur 10 (30 %) ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 10 %^E des résidents de St. Catharines–Niagara ont été victimes de discrimination, une proportion significativement inférieure à celle observée en Ontario (15 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 25 % des résidents de St. Catharines–Niagara ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (83 %) des résidents de St. Catharines–Niagara croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (89 %) des résidents de St. Catharines–Niagara ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion semblable à celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 3 résidents de St. Catharines–Niagara sur 10 (31 %) ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À St. Catharines–Niagara, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (42 % par rapport à 17 %).
 - ▶ Parmi les résidents de St. Catharines–Niagara qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en 2018, près de la moitié (47 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (52 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré un taux de criminalité global de 3 996 affaires pour 100 000 habitants, soit 3 % de moins qu'en Ontario (4 113) et 27 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 29 % à St. Catharines–Niagara, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à St. Catharines–Niagara a augmenté de 15 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des affaires liées au trafic, à la production et à la distribution de cannabis (Loi réglementant certaines drogues et autres substances) et de cocaïne, ainsi que des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 14 % à St. Catharines–Niagara; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré 2 755 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 5 % supérieur à celui enregistré en Ontario (2 621), mais de 17 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré 673 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 25 % inférieur à celui enregistré en Ontario (899) et de 41 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À St. Catharines–Niagara, plus de la moitié (54 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, comme c'était le cas en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à St. Catharines–Niagara a diminué de 37 %, une baisse équivalant à plus du double de celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à St. Catharines–Niagara a diminué de 22 %, une baisse plus marquée que celles observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à St. Catharines–Niagara, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans la même mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-33 % dans chaque cas).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était beaucoup plus faible à St. Catharines–Niagara (1,7 affaire pour 100 000 habitants) qu'en Ontario (5,3) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à St. Catharines–Niagara a diminué de 24 %, alors que des hausses ont été observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de St. Catharines–Niagara a déclaré 147 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 39 % de moins qu'en Ontario (243) et 54 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (86 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à St. Catharines–Niagara étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 1,8 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à St. Catharines–Niagara sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

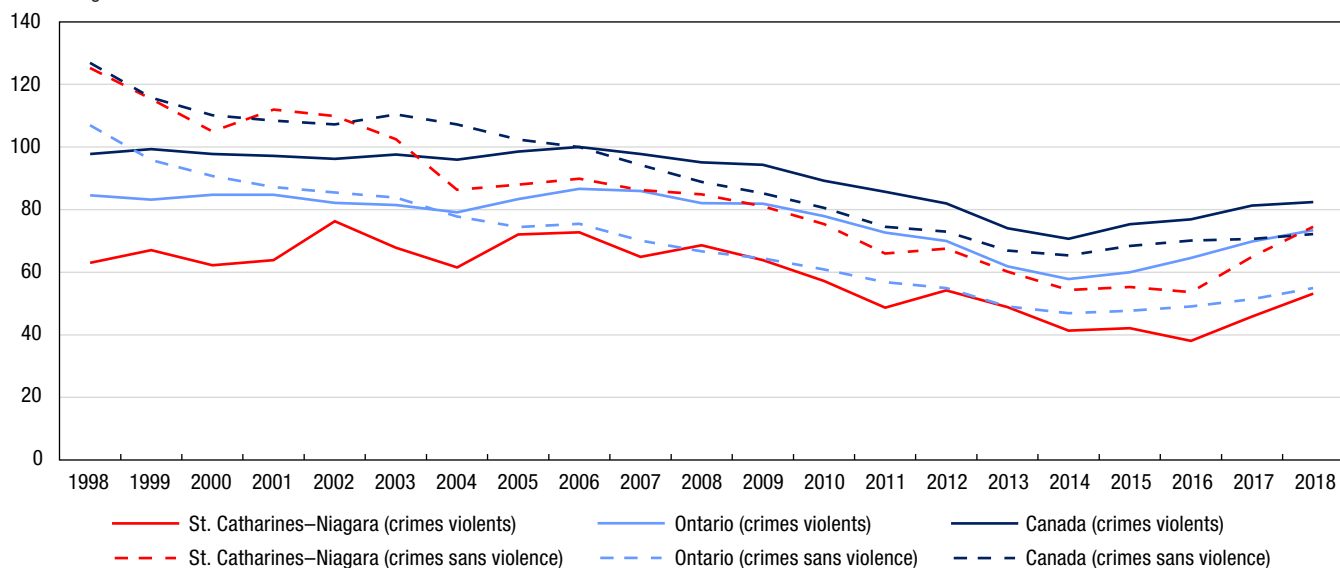
Homicides

- En 2018, St. Catharines–Niagara a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 0,42 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Aucun des deux homicides survenus à St. Catharines–Niagara n'a été commis contre une victime de sexe féminin, alors que 27 % des victimes d'homicide en Ontario et 25 % des victimes d'homicide au Canada étaient de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à St. Catharines–Niagara a diminué, pour passer de 6 victimes en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



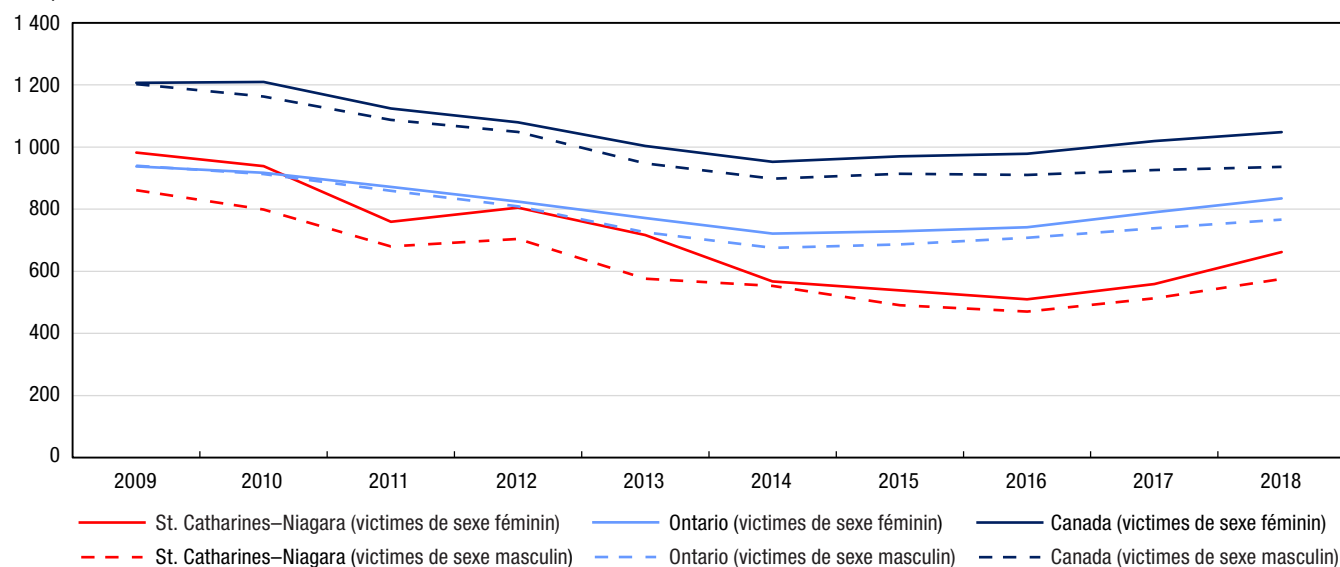
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

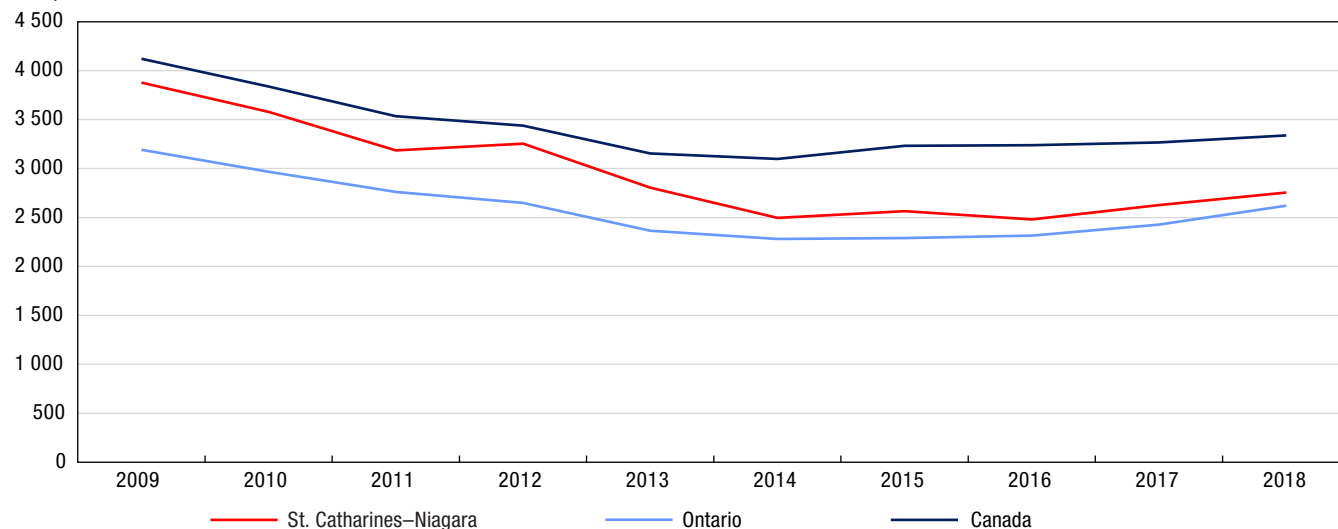


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	St. Catharines– Niagara	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre St. Catharines– Niagara et l'Ontario	Différence en pourcentage entre St. Catharines– Niagara et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 996	4 113	5 488	-3	-27
Total des crimes violents	673	899	1 143	-25	-41
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	5	4	-29	-20
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	95	91	101	4	-6
Voies de fait ²	339	500	649	-32	-48
Autres crimes violents	235	303	389	-22	-40
Total des crimes contre les biens	2 755	2 621	3 339	5	-17
Introduction par effraction	447	319	431	40	4
Vol ³	1 480	1 506	1 720	-2	-14
Fraude	395	381	402	4	-2
Méfait ⁴	382	372	699	3	-45
Autres crimes contre les biens	51	43	86	18	-40
Total des autres infractions au Code criminel	569	593	1 006	-4	-43
Total des délits de la route prévus au Code criminel	201	199	339	1	-41
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	101	92	178	9	-43
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	0,6	6	12	-90	-95
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,6	0,7	127	88
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	99	99	148	-0,5	-33
Total des infractions relatives aux drogues	332	146	225	127	48
Total des infractions aux autres lois fédérales	16	29	70	-44	-77
Total — ensemble des infractions	4 546	4 487	6 123	1	-26

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	St. Catharines–Niagara		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	662	575	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	3	7	2	6
Homicide	0	0,9	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,4	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	4	1	4	1	3
Infractions sexuelles	159	24	152	22	170	23
Agression sexuelle	133	16	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	132	16	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	26	8	22	5	36	7
Voies de fait	313	366	467	510	613	644
Voies de fait	303	330	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	11	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	57	110	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	243	209	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	7	34	7	37	10	48
Autres voies de fait	3	2	4	10	4	7
Autres crimes violents	187	180	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0,8	3	2	6	2	6
Vol qualifié	30	44	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	7	0,4	12	2	15	3
Traite des personnes ³	0,4	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	2	9	4	7	6	9
Harcèlement criminel	43	11	52	16	53	17
Menaces	78	106	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	15	4	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	5	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,8	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	5	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	0,8	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,9	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0,8	1	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	St. Catharines–Niagara		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	18 299	3 873	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	13 016	2 755	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 113	447	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	178	38	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	842	178	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	180	38	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	5 971	1 264	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	1 614	342	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	30	6	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	220	47	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	1 803	382	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	65	14	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	2 686	569	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	99	21	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	50	11	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	28	6	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	2 245	475	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	264	56	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	950	201	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	475	101	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	3	0,6	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	6	1	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	466	99	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 570	332	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	77	16	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	14	3	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	62	13	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de St. Catharines–Niagara, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 709	1 069	11	17 798	4 039	0,5	24 787	5 624	2
2009	4 159	944	-12	17 097	3 879	-4	23 399	5 308	-6
2010	4 110	930	-1	15 813	3 579	-8	22 035	4 987	-6
2011	3 362	759	-18	14 115	3 187	-11	19 351	4 369	-12
2012	3 671	824	9	14 497	3 255	2	20 167	4 528	4
2013	3 240	725	-12	12 549	2 806	-14	17 772	3 974	-12
2014	2 714	603	-17	11 231	2 497	-11	15 835	3 520	-11
2015	2 538	560	-7	11 636	2 565	3	15 928	3 511	-0,3
2016	2 436	530	-5	11 391	2 480	-3	15 978	3 479	-0,9
2017	2 725	585	10	12 234	2 628	6	17 366	3 731	7
2018	3 178	673	15	13 016	2 755	5	18 880	3 996	7
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-33	-37	...	-27	-32	...	-24	-29	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).



Population et données démographiques

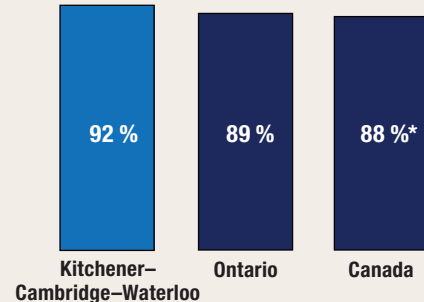
Kitchener–Cambridge–Waterloo comptait 567 740 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (520 résidents par kilomètre carré). Au total, 3 résidents sur 10 (31 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, une proportion semblable à celles observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 1,7 % des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée en Ontario (2,8 %), mais nettement inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, près de 1 résident sur 4 (23 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Kitchener–Cambridge–Waterloo, 1 sur 8 (12 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Ontario (12 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Kitchener–Cambridge–Waterloo (19 %) était nettement plus faible que celle observée en Ontario (29 %), elle se situait plus près de la proportion enregistrée au Canada (22 %).



Kitchener–Cambridge–Waterloo (Ontario)

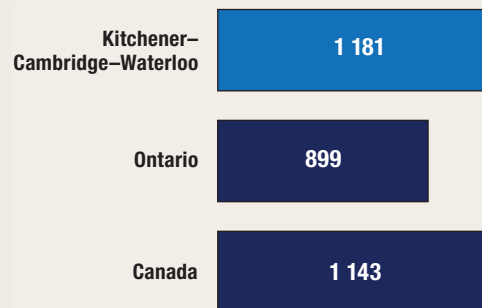
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

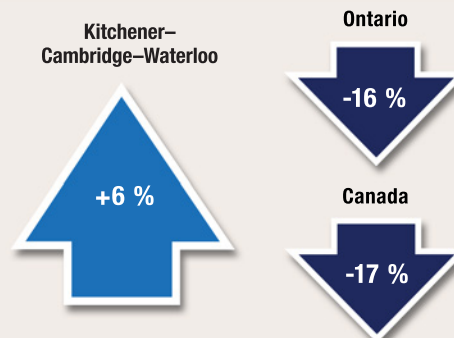
* valeur significativement différente de l'estimation pour Kitchener–Cambridge–Waterloo ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (63 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (26 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (11 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Kitchener–Cambridge–Waterloo (5,1 %) était légèrement inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Kitchener–Cambridge–Waterloo s'est chiffré à 57 290 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Kitchener–Cambridge–Waterloo (14 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,6 personnes par ménage à Kitchener–Cambridge–Waterloo en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (68 %) des ménages résidant à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Kitchener–Cambridge–Waterloo, 1 ménage sur 4 (24 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais identique à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,0 %) des logements privés occupés à Kitchener–Cambridge–Waterloo nécessitaient des réparations majeures, une proportion inférieure à celles enregistrées en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (16 %) des familles résidant à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %).

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo âgés de 15 ans et plus, plus de 2 sur 5 (44 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cette proportion ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (42 % par rapport à 63 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Kitchener–Cambridge–Waterloo sur 5 (19 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, le cinquième (20 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 % des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).

- Environ 22 % des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (77 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (94 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, un peu plus de 1 résident de Kitchener–Cambridge–Waterloo sur 5 (22 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Kitchener–Cambridge–Waterloo, la proportion de femmes ayant été la cible de comportements sexuels non désirés en public ne différait pas de façon significative de celle des hommes (29 % par rapport à 16 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en 2018, 3 sur 5 (60 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, tout comme c'était le cas de la moitié des résidents de l'Ontario (52 %) et de ceux de l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré un taux de criminalité global de 5 493 affaires pour 100 000 habitants, soit 34 % de plus qu'en Ontario (4 113) et presque le même taux (moins de 1 % de plus) qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 6 % à Kitchener–Cambridge–Waterloo, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 6 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des fraudes et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 7 % à Kitchener–Cambridge–Waterloo, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré 3 398 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 30 % à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 2 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré 1 181 crimes violents pour 100 000 habitants, soit 31 % de plus qu'en Ontario (899) et 3 % de plus que dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ Un peu plus de la moitié des victimes de crimes violents à Kitchener–Cambridge–Waterloo (52 %), en Ontario (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 31 %, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 30 %, alors que des reculs ont été observés en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Kitchener–Cambridge–Waterloo, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté dans une mesure légèrement plus grande que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+23 % par rapport à +20 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était supérieur à Kitchener–Cambridge–Waterloo (6,7 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à l'Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 29 %, une hausse plus prononcée que celle observée en Ontario (+10 %), mais moins marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré 345 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 42 % de plus qu'en Ontario (243) et 7 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (77 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus faible que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,7 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kitchener–Cambridge–Waterloo sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

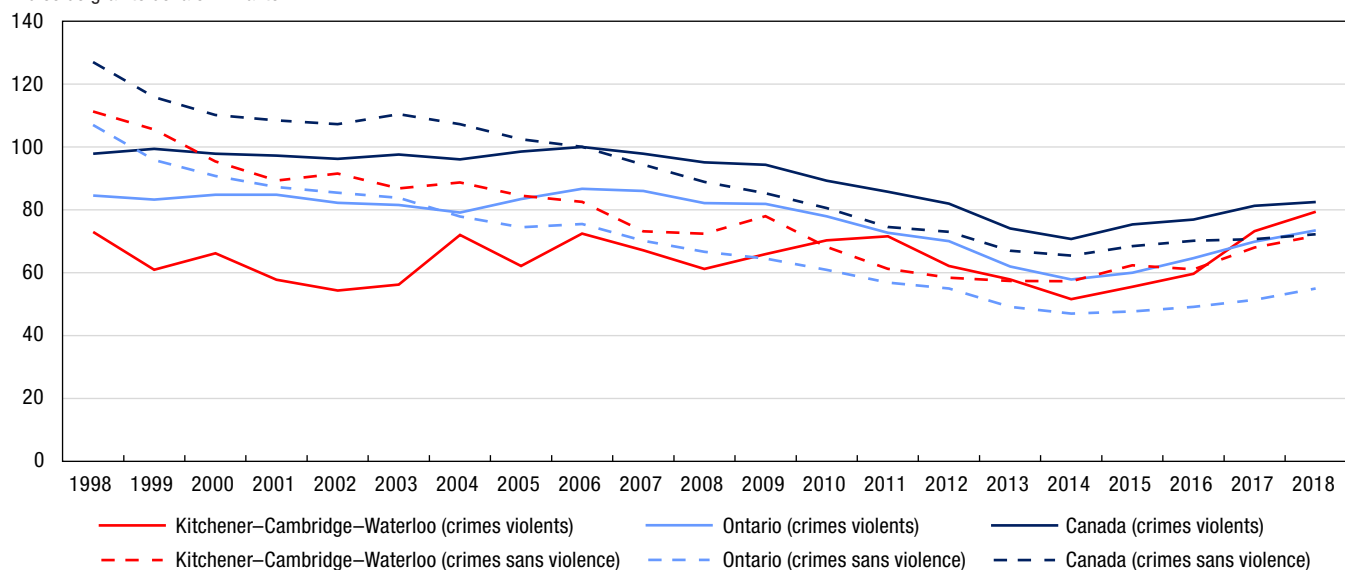
Homicides

- En 2018, Kitchener–Cambridge–Waterloo a enregistré 7 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,21 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Kitchener–Cambridge–Waterloo, 2 victimes sur 7 (29 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion légèrement plus élevée que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Kitchener–Cambridge–Waterloo s'est accru, pour passer de 4 victimes en 2008 à 7 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



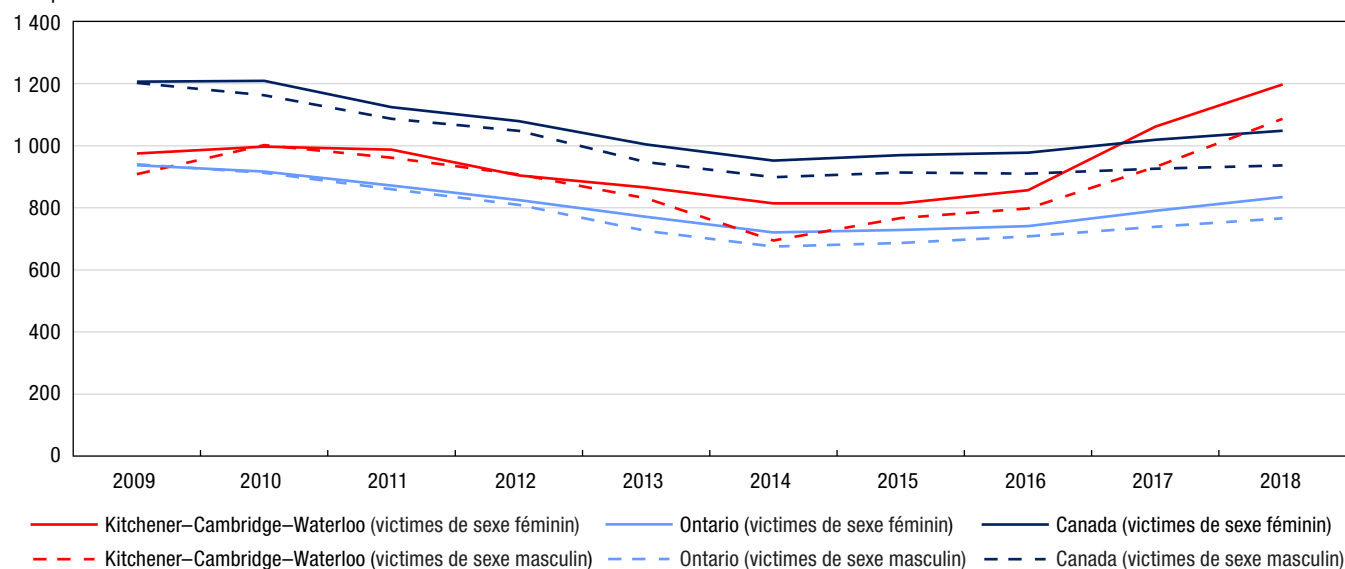
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2009 à 2018

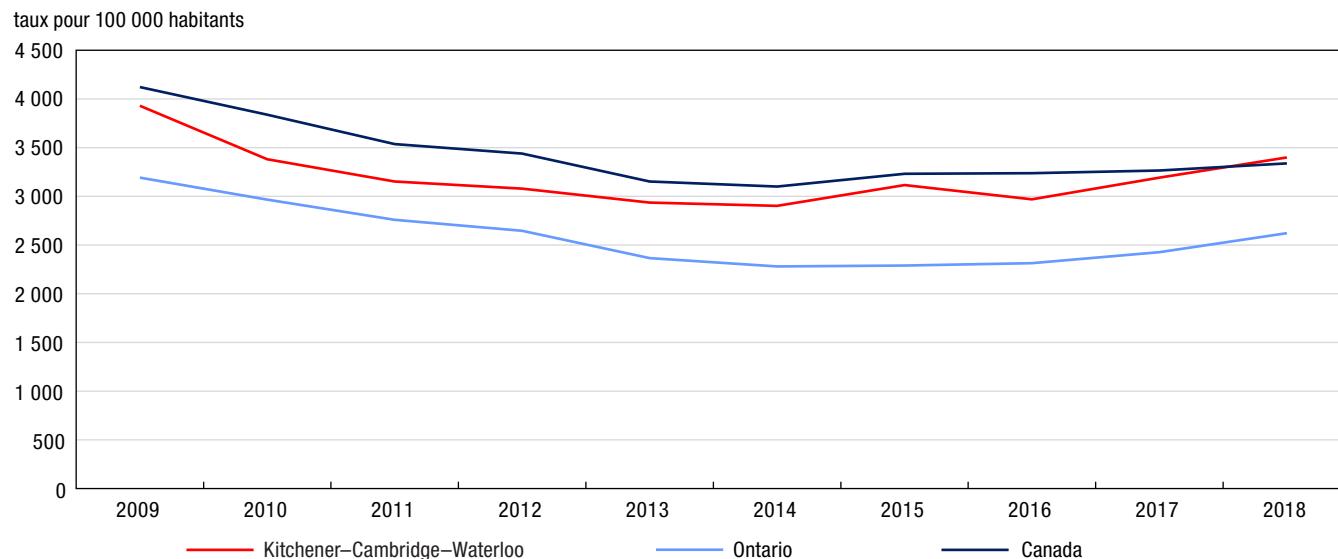
taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3
Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kitchener– Cambridge– Waterloo	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Kitchener–Cambridge– Waterloo et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Kitchener–Cambridge– Waterloo et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 493	4 113	5 488	34	0,1
Total des crimes violents	1 181	899	1 143	31	3
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-57	-51
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	113	91	101	25	12
Voies de fait ²	654	500	649	31	0,8
Autres crimes violents	412	303	389	36	6
Total des crimes contre les biens	3 398	2 621	3 339	30	2
Introduction par effraction	474	319	431	48	10
Vol ³	1 836	1 506	1 720	22	7
Fraude	559	381	402	47	39
Méfait ⁴	431	372	699	16	-38
Autres crimes contre les biens	99	43	86	128	15
Total des autres infractions au Code criminel	913	593	1 006	54	-9
Total des délits de la route prévus au Code criminel	152	199	339	-23	-55
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	85	92	178	-7	-52
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	6	6	12	-3	-49
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,6	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,7	0,4	0,3	80	172
Autres délits de la route prévus au Code criminel	60	99	148	-40	-60
Total des infractions relatives aux drogues	160	146	225	10	-29
Total des infractions aux autres lois fédérales	10	29	70	-67	-86
Total — ensemble des infractions	5 815	4 487	6 123	30	-5

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kitchener– Cambridge–Waterloo		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 197	1 086	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	3	3	7	2	6
Homicide	0,7	2	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,3	1	1	4	1	3
Infractions sexuelles	199	25	152	22	170	23
Agression sexuelle	153	16	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	150	16	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	46	9	22	5	36	7
Voies de fait	607	696	467	510	613	644
Voies de fait	589	622	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	8	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	121	176	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	465	438	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	9	40	7	37	10	48
Autres voies de fait	9	35	4	10	4	7
Autres crimes violents	389	362	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	4	2	6	2	6
Vol qualifié	27	70	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	25	5	12	2	15	3
Traite des personnes ³	2	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	6	19	4	7	6	9
Harcèlement criminel	140	48	52	16	53	17
Menaces	158	210	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	11	3	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	1	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	10	2	6	3	10	8
Total des délits de la route	2	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,3	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	2	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kitchener– Cambridge– Waterloo		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	26 835	4 634	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	19 682	3 398	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 745	474	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	485	84	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	1 014	175	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	220	38	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	9 397	1 623	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	2 590	447	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	104	18	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	542	94	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	2 497	431	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	88	15	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	5 289	913	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	231	40	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	52	9	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	20	3	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	4 484	774	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	502	87	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	880	152	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	495	85	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	35	6	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	4	0,7	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	346	60	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	928	160	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	56	10	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	53	9	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	2	0,3	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 569	899	7	18 226	3 586	0,7	26 264	5 167	0,5
2009	4 991	974	8	20 141	3 930	10	28 362	5 535	7
2010	5 294	1 023	5	17 504	3 381	-14	26 043	5 030	-9
2011	5 222	997	-2	16 504	3 151	-7	24 904	4 755	-5
2012	4 933	933	-6	16 278	3 079	-2	24 423	4 619	-3
2013	4 633	869	-7	15 660	2 937	-5	23 476	4 403	-5
2014	4 194	781	-10	15 587	2 902	-1	23 178	4 315	-2
2015	4 423	816	5	16 890	3 116	7	25 032	4 618	7
2016	4 695	848	4	16 431	2 969	-5	25 824	4 666	1
2017	5 789	1 025	21	18 040	3 193	8	29 219	5 172	11
2018	6 842	1 181	15	19 682	3 398	6	31 813	5 493	6
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	50	31	...	8	-5	...	21	6	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Brantford (Ontario)



Population et données démographiques

Brantford comptait 147 548 habitants en 2018 et sa densité de population était de 137 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 4,8 % des résidents de Brantford faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion supérieure à celle observée en Ontario (2,8 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 8 (13 %), une proportion nettement inférieure à celles notées en Ontario (29 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Brantford, moins de 1 sur 10 (6,7 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion inférieure à celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Brantford (7,8 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et au Canada (22,3 %).

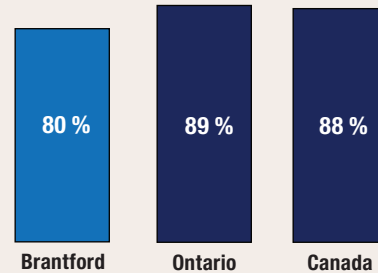


Brantford (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Brantford âgés de 25 à 64 ans, plus de la moitié (57 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (30 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et environ 1 sur 8 (13 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

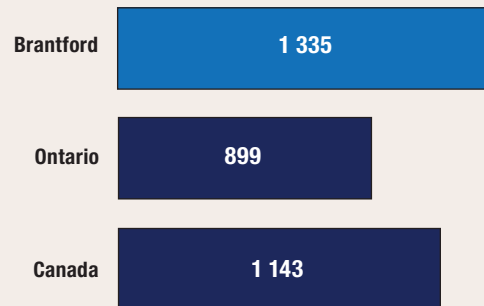
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

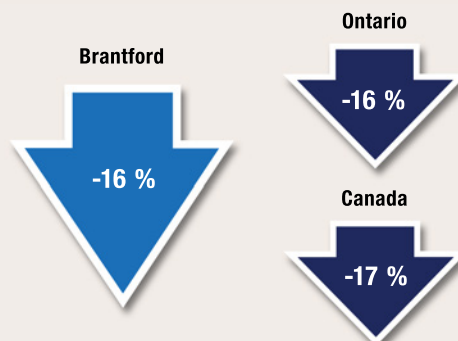
* valeur significativement différente de l'estimation pour Brantford ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Brantford (6,2 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Brantford s'est chiffré à 50 940 \$ en 2017, soit un revenu légèrement inférieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était identique à Brantford (17 %), en Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Brantford en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (72 %) des ménages résidant à Brantford étaient propriétaires de leur logement, soit un pourcentage légèrement supérieur à ceux observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Brantford, près de 1 ménage sur 4 (23 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,8 %) des logements privés occupés à Brantford nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Un peu moins du cinquième (18 %) des familles résidant à Brantford étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à au moins 186 le nombre de sans-abri vivant à Brantford.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Brantford âgés de 15 ans et plus, 1 sur 3 (32 %^E) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (56 %) des résidents de Brantford se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Brantford étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (32 %^E par rapport à 77 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Brantford sur 5 (22 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Près de 1 résident de Brantford sur 4 (23 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Environ 21 %^E des résidents de Brantford ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion comparable à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (68 %) des résidents de Brantford croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (88 %) des résidents de Brantford ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui ne différait pas de façon significative des proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Brantford a déclaré un taux de criminalité global de 6 533 affaires pour 100 000 habitants, soit 59 % de plus qu'en Ontario (4 113) et 19 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 16 % à Brantford, ce qui correspond aux baisses observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Brantford a augmenté de 6 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des vols de véhicules à moteur, des homicides et des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 11 % à Brantford; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Brantford a déclaré 4 157 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 59 % à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 24 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Brantford a déclaré 1 335 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'en Ontario (899 ou +49 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +17 %).
 - ▶ À Brantford, un peu plus de la moitié (55 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, ce qui est comparable aux proportions enregistrées en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Brantford a diminué de 18 %, une baisse un peu plus prononcée que les reculs observés en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Brantford s'est accru de 13 %, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Brantford, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une bien moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-13 % par rapport à -28 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était environ quatre fois inférieur à Brantford (1,3 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à l'Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Brantford a diminué de 39 %, alors qu'il a augmenté en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Brantford a déclaré 373 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 54 % de plus qu'en Ontario (243) et 16 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (78 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Brantford étaient de sexe féminin, une proportion comparable à celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,6 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Brantford sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

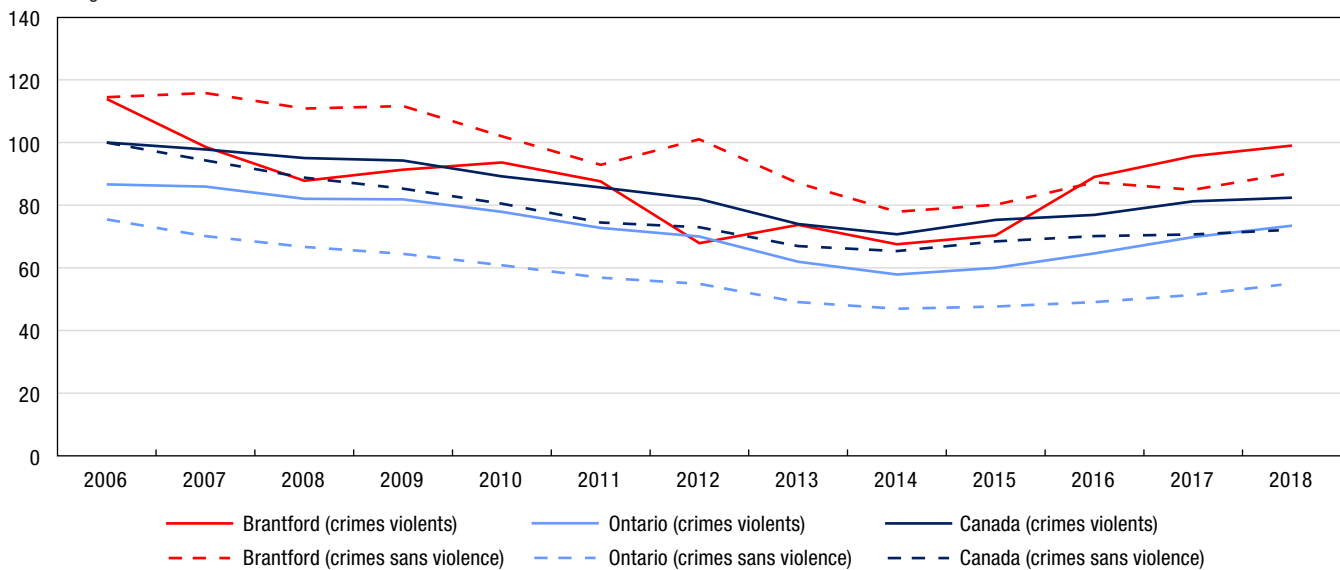
Homicides

- En 2018, Brantford a enregistré 5 homicides, ce qui correspond à un taux de 3,36 pour 100 000 habitants. Ce taux est près de deux fois supérieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Brantford, 1 victime sur 5 (20 %) était de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Brantford s'est accru, pour passer de 2 victimes en 2008 à 5 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Brantford, Ontario et Canada, 2006 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



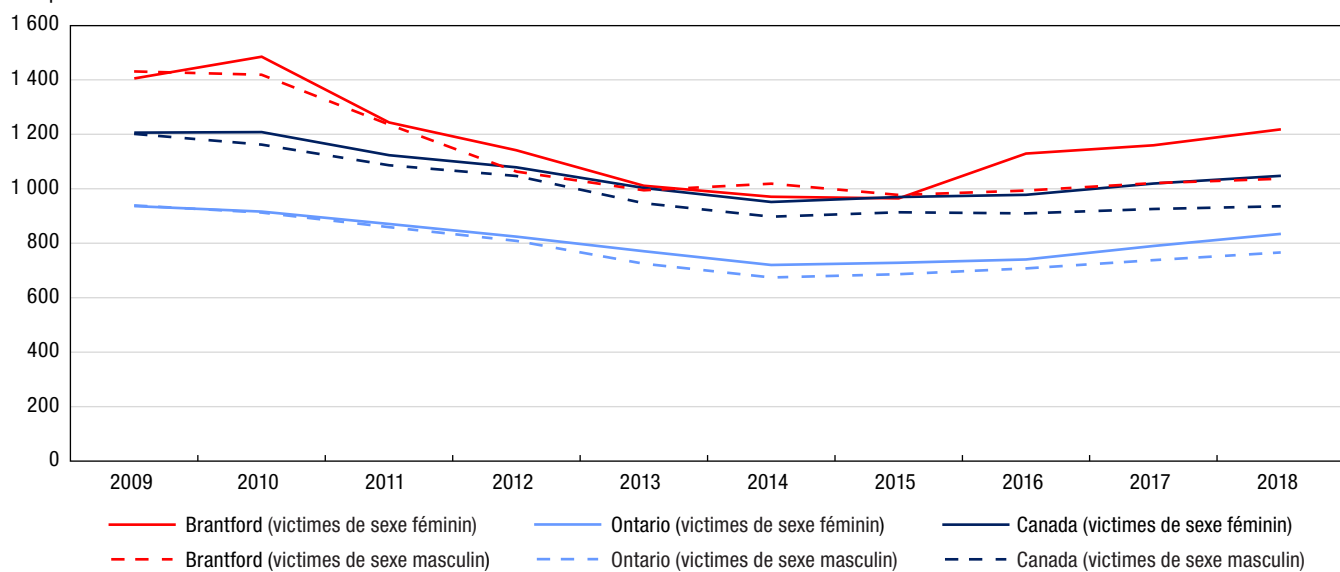
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2006, Brantford a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Brantford ne sont pas disponibles avant 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Brantford, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

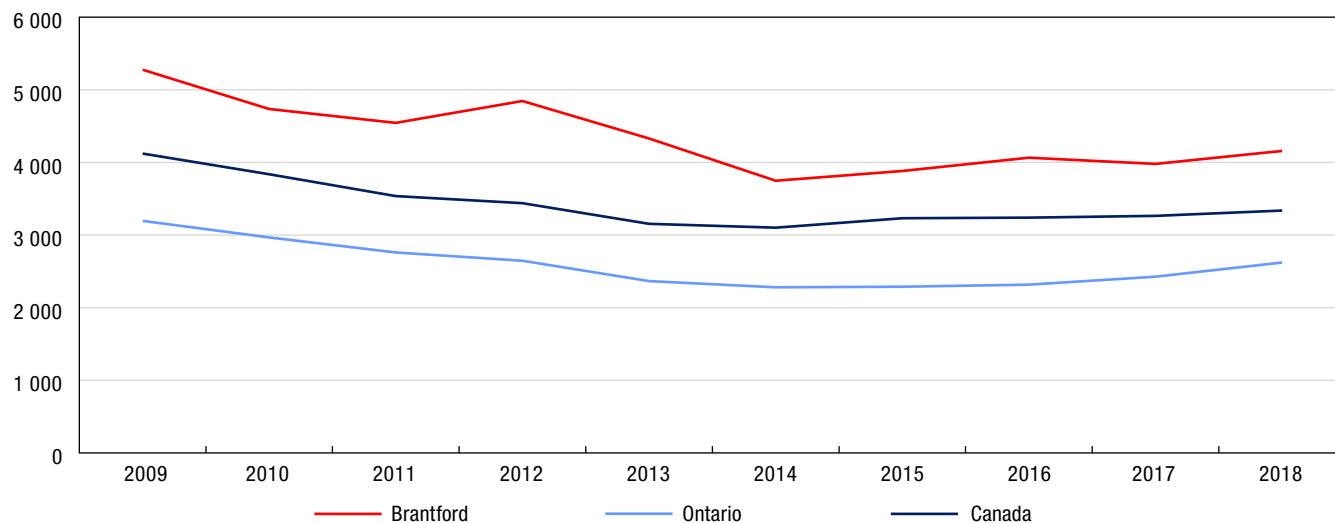


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Brantford, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Brantford, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Brantford	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Brantford et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Brantford et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	6 533	4 113	5 488	59	19
Total des crimes violents	1 335	899	1 143	49	17
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	5	5	4	13	27
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	136	91	101	50	35
Voies de fait ²	771	500	649	54	19
Autres crimes violents	423	303	389	39	8
Total des crimes contre les biens	4 157	2 621	3 339	59	24
Introduction par effraction	620	319	431	94	44
Vol ³	2 280	1 506	1 720	51	33
Fraude	476	381	402	25	18
Méfait ⁴	619	372	699	67	-11
Autres crimes contre les biens	162	43	86	273	88
Total des autres infractions au Code criminel	1 041	593	1 006	76	3
Total des délits de la route prévus au Code criminel	216	199	339	9	-36
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	105	92	178	14	-41
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	7	6	12	19	-38
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,6	0,7	261	199
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	102	99	148	2	-31
Total des infractions relatives aux drogues	222	146	225	52	-1
Total des infractions aux autres lois fédérales	58	29	70	97	-18
Total — ensemble des infractions	7 029	4 487	6 123	57	15

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Brantford, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Brantford		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 219	1 038	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0	7	3	7	2	6
Homicide	0	3	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0	4	1	4	1	3
Infractions sexuelles	223	33	152	22	170	23
Agression sexuelle	160	23	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	1	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	160	21	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	63	10	22	5	36	7
Voies de fait	660	732	467	510	613	644
Voies de fait	636	652	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	1	14	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	104	210	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	531	427	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	6	51	7	37	10	48
Autres voies de fait	18	29	4	10	4	7
Autres crimes violents	336	266	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	3	2	6	2	6
Vol qualifié	22	64	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	14	1	12	2	15	3
Traite des personnes ³	3	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	1	7	4	7	6	9
Harcèlement criminel	110	23	52	16	53	17
Menaces	131	150	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	10	4	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	15	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	28	13	6	3	10	8
Total des délits de la route	6	4	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	6	4	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Brantford, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Brantford		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	8 461	5 694	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	6 177	4 157	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	921	620	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	113	76	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	811	546	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	69	46	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 508	1 688	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	643	433	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	22	15	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	42	28	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	920	619	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	128	86	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	1 547	1 041	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	64	43	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	15	10	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	61	41	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 267	853	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	140	94	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	321	216	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	156	105	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	11	7	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	3	2	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	151	102	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	330	222	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	86	58	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	54	36	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	32	22	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Brantford, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	2 246	1 632	-0,9	7 307	5 309	-5	10 683	7 762	-5
2009	2 349	1 696	4	7 311	5 278	-0,6	10 910	7 876	1
2010	2 290	1 643	-3	6 601	4 736	-10	10 133	7 270	-8
2011	2 026	1 443	-12	6 379	4 544	-4	9 580	6 824	-6
2012	1 869	1 326	-8	6 829	4 846	7	9 779	6 940	2
2013	1 730	1 220	-8	6 139	4 330	-11	8 872	6 257	-10
2014	1 806	1 267	4	5 343	3 748	-13	8 061	5 655	-10
2015	1 823	1 271	0,3	5 566	3 880	4	8 338	5 813	3
2016	1 920	1 326	4	5 882	4 063	5	9 100	6 286	8
2017	1 907	1 301	-2	5 833	3 980	-2	9 148	6 242	-0,7
2018	1 984	1 335	3	6 177	4 157	4	9 708	6 533	5
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-12	-18	...	-15	-22	...	-9	-16	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Guelph (Ontario)



Population et données démographiques

Guelph comptait 162 612 habitants en 2018 et sa densité de population était de 274 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 1,5 % des résidents de Guelph faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celles observées en Ontario (2,8 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 5 (21 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Guelph, environ 1 sur 8 (12 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), une proportion identique à celle observée en Ontario (12 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Guelph (17 %) était nettement plus faible que celle observée en Ontario (29 %), elle se situait plus près de la proportion enregistrée au Canada (22 %).

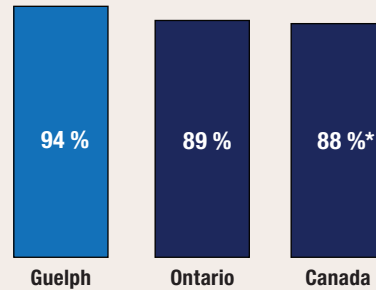


Guelph (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Guelph âgés de 25 à 64 ans, 2 sur 3 (66,2 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (24,7 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (9,1 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

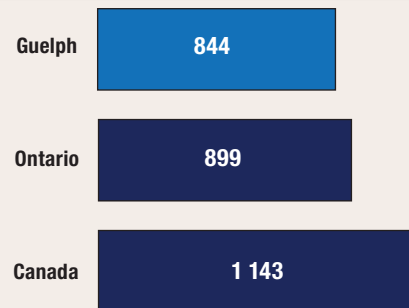
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

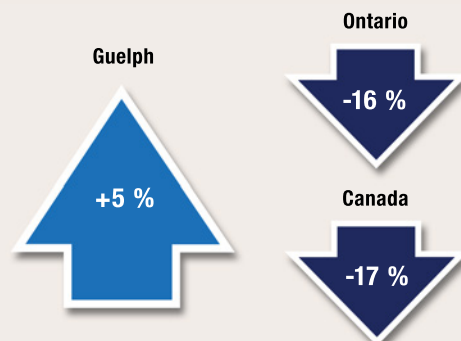
* valeur significativement différente de l'estimation pour Guelph ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Guelph (3,8 %) était inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Guelph s'est chiffré à 60 950 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était moins élevé à Guelph (12 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Guelph en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (70 %) des ménages résidant à Guelph étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Guelph, près de 1 ménage sur 4 (23 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,0 %) des logements privés occupés à Guelph nécessitaient des réparations majeures, une proportion un peu moins élevée qu'en Ontario (6,1 %) et qu'au Canada (6,5 %). Environ le sixième (15 %) des familles résidant à Guelph étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 325 le nombre de sans-abri vivant à Guelph.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Guelph âgés de 15 ans et plus, plus de 6 sur 10 (63 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement supérieure à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (57 %) des résidents de Guelph se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Guelph étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (40 %^E par rapport à 76 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Guelph sur 5 (19 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, une proportion semblable à celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Guelph sur 4 (26 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Environ 14 %^E des résidents de Guelph ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (90 %) des résidents de Guelph croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (93 %) des résidents de Guelph ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Guelph a déclaré un taux de criminalité global de 5 079 affaires pour 100 000 habitants, soit 23 % de plus qu'en Ontario (4 113), mais 7 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 5 % à Guelph, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Guelph a augmenté de 1 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 16 % à Guelph, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Guelph a déclaré 3 200 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 22 % à celui enregistré en Ontario (2 621), mais inférieur de 4 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Guelph a déclaré 844 crimes violents pour 100 000 habitants, soit 6 % de moins qu'en Ontario (899) et 26 % de moins que dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ Plus de la moitié des victimes de crimes violents à Guelph (56 %), en Ontario (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Guelph a augmenté de 4 %, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Guelph a augmenté de 43 %, alors que des reculs ont été enregistrés en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Guelph, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-4 % par rapport à -18 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus élevé à Guelph (7,8 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Ontario (5,3) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Guelph a augmenté pour passer de 2,3 affaires à 7,8 pour 100 000 habitants (+236 %), une hausse nettement plus prononcée que celles observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Guelph a déclaré 216 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 11 % de moins qu'en Ontario (243) et 33 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (85 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Guelph étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,5 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Guelph sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement inférieure à celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

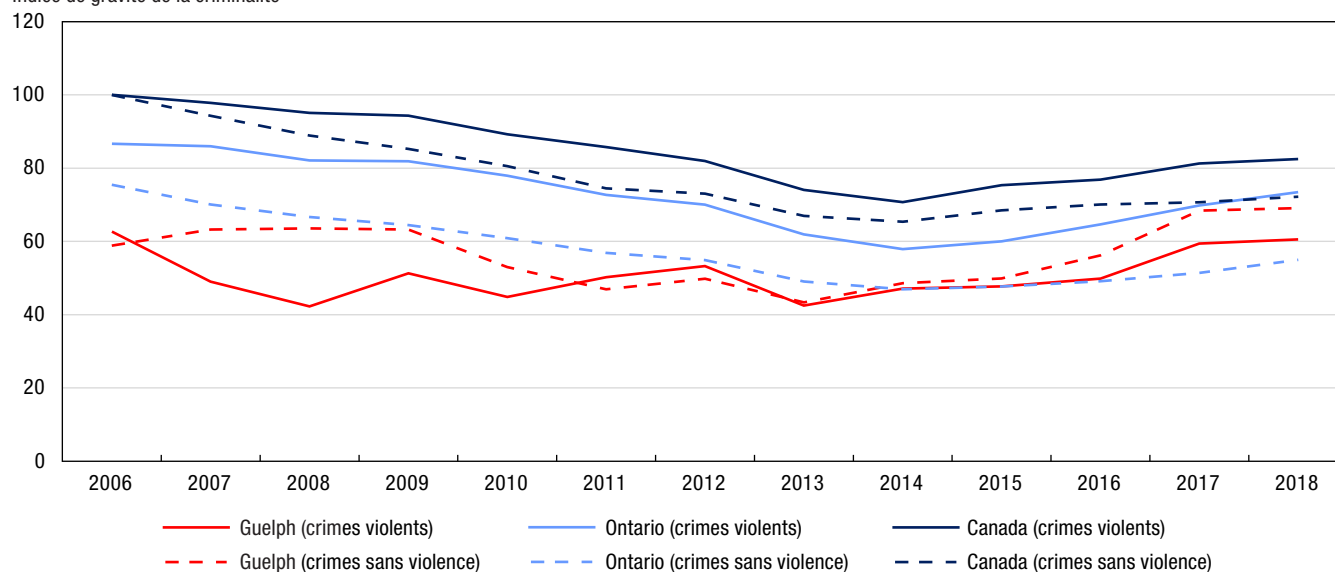
Homicides

- En 2018, Guelph a enregistré 1 homicide, ce qui correspond à un taux de 0,71 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Le seul homicide survenu à Guelph a fait une victime de sexe masculin. Parallèlement, 27 % des homicides commis en Ontario et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Guelph s'est accru, pour passer d'aucune victime en 2008 à 1 victime en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Guelph, Ontario et Canada, 2006 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



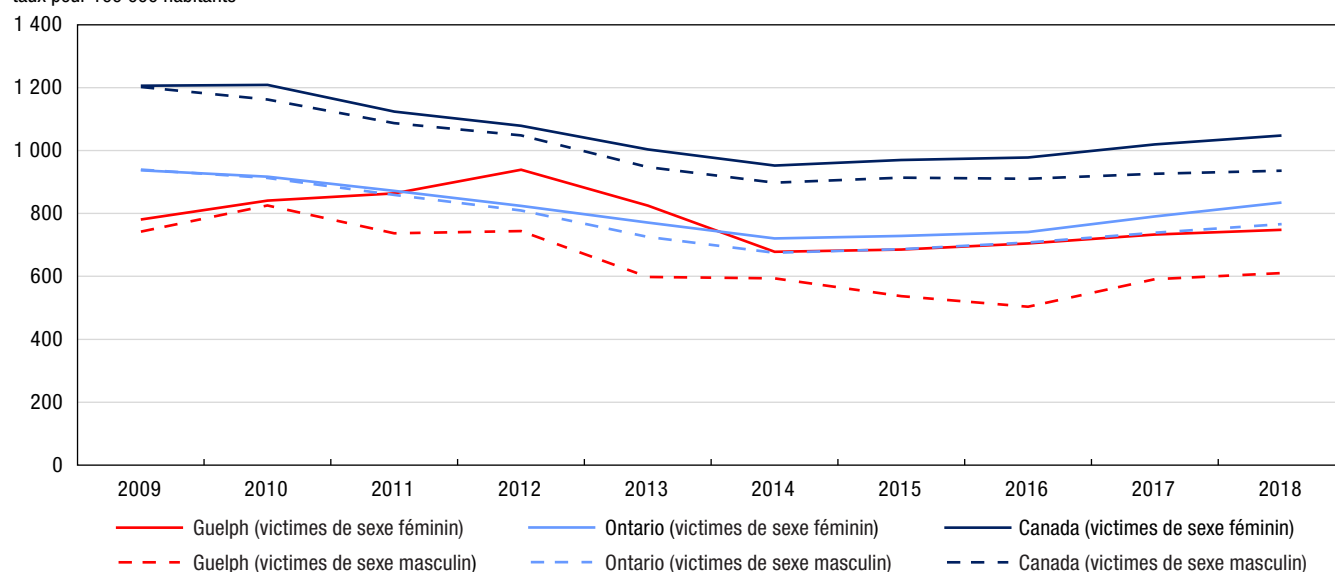
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2006, Guelph a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Guelph ne sont pas disponibles avant 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Guelph, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

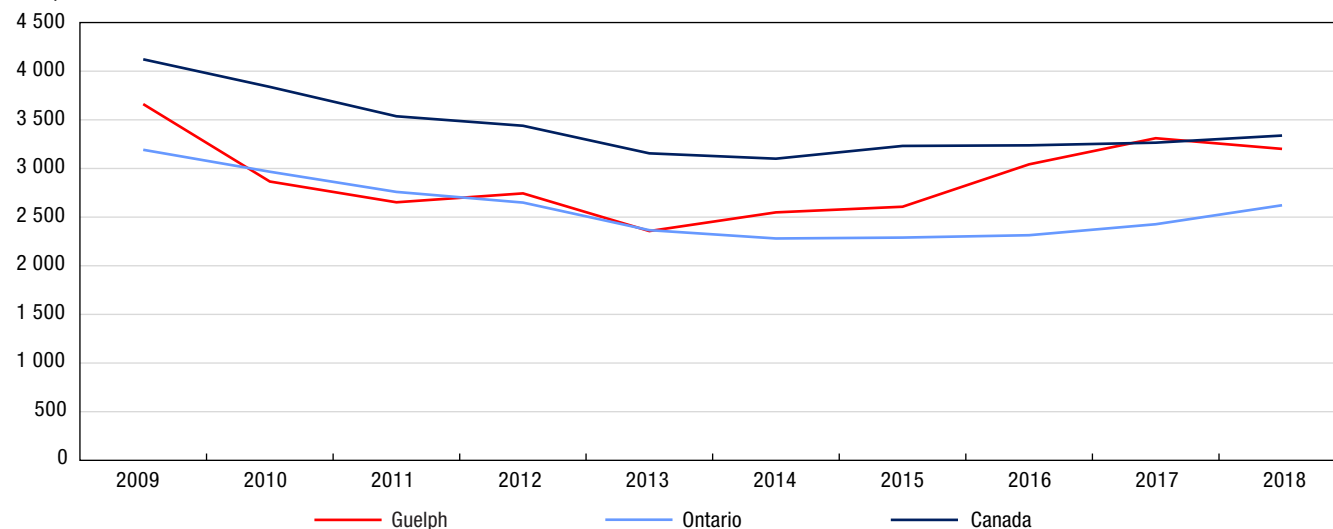


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Guelph, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Guelph, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Guelph	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Guelph et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Guelph et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 079	4 113	5 488	23	-7
Total des crimes violents	844	899	1 143	-6	-26
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-55	-50
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	128	91	101	41	27
Voies de fait ²	441	500	649	-12	-32
Autres crimes violents	274	303	389	-10	-30
Total des crimes contre les biens	3 200	2 621	3 339	22	-4
Introduction par effraction	535	319	431	67	24
Vol ³	1 859	1 506	1 720	23	8
Fraude	353	381	402	-7	-12
Méfait ⁴	396	372	699	7	-43
Autres crimes contre les biens	58	43	86	32	-33
Total des autres infractions au Code criminel	1 034	593	1 006	74	3
Total des délits de la route prévus au Code criminel	161	199	339	-19	-52
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	92	92	178	0,1	-48
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	8	6	12	25	-35
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,6	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	61	99	148	-38	-59
Total des infractions relatives aux drogues	178	146	225	22	-21
Total des infractions aux autres lois fédérales	8	29	70	-73	-89
Total — ensemble des infractions	5 426	4 487	6 123	21	-11

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Guelph, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Guelph		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	748	610	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	3	3	7	2	6
Homicide	0	1	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	1	1	4	1	3
Infractions sexuelles	192	39	152	22	170	23
Agression sexuelle	157	30	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	157	30	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	35	9	22	5	36	7
Voies de fait	421	458	467	510	613	644
Voies de fait	408	408	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	6	10	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	63	116	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	340	282	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	10	38	7	37	10	48
Autres voies de fait	3	13	4	10	4	7
Autres crimes violents	134	110	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0	0	2	6	2	6
Vol qualifié	6	25	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	15	1	12	2	15	3
Traite des personnes ³	1	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	1	4	4	7	6	9
Harcèlement criminel	38	6	52	16	53	17
Menaces	62	69	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	1	1	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	3	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	0	6	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0	6	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Guelph, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Guelph		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	6 446	4 582	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	4 502	3 200	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	752	535	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	64	45	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	201	143	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	24	17	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 390	1 699	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	450	320	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	18	13	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	29	21	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	557	396	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	17	12	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	1 455	1 034	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	66	47	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	22	16	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	1	0,7	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	26	18	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 254	891	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	86	61	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	227	161	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	130	92	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	11	8	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	86	61	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	251	178	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	11	8	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,7	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	10	7	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	0	0	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Guelph, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	984	808	-0,4	4 303	3 535	1	5 882	4 832	0,3
2009	974	793	-2	4 495	3 661	4	6 082	4 954	3
2010	1 056	850	7	3 564	2 867	-22	5 289	4 255	-14
2011	1 025	815	-4	3 335	2 652	-8	4 980	3 960	-7
2012	1 112	871	7	3 502	2 743	3	5 234	4 099	4
2013	954	737	-15	3 047	2 355	-14	4 603	3 558	-13
2014	864	659	-11	3 342	2 550	8	4 863	3 710	4
2015	919	692	5	3 462	2 607	2	5 199	3 915	6
2016	992	727	5	4 153	3 044	17	6 050	4 434	13
2017	1 154	835	15	4 574	3 311	9	6 945	5 028	13
2018	1 188	844	1	4 502	3 200	-3	7 145	5 079	1
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	21	4	...	5	-9	...	21	5	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

London (Ontario)



Population et données démographiques

London comptait 532 984 habitants en 2018 et sa densité de population était de 200 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,5 % des résidents de London faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 5 (19 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à London, environ 1 sur 8 (13 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Ontario (12 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à London (16 %) était nettement plus faible que celle observée en Ontario (29 %), mais elle se situait plus près de celle enregistrée dans l'ensemble du Canada (22 %).

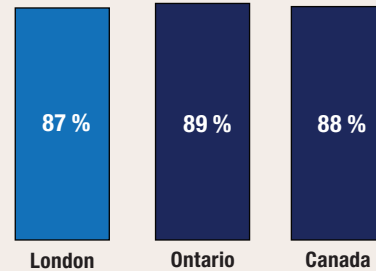


London (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de London âgés de 25 à 64 ans, environ 2 sur 3 (65 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (25 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)

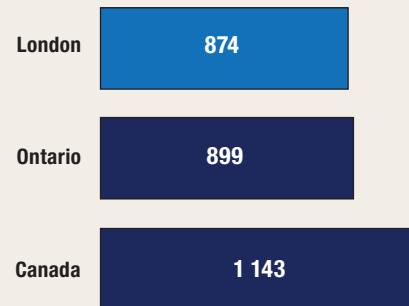
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

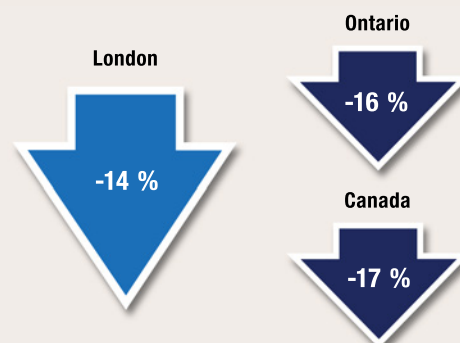
* valeur significativement différente de l'estimation pour London ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à London (5,6 %) correspondait à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à London s'est chiffré à 51 940 \$ en 2017, soit un revenu semblable à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à London (17 %) était identique à ceux de l'Ontario (17 %) et du Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à London en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). Parmi les ménages résidant à London, un peu moins de 2 sur 3 (64 %) étaient propriétaires de leur logement, une proportion inférieure à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À London, 1 ménage sur 4 (26 %) était dans cette situation, une proportion semblable à celles observées en Ontario (28 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (5,9 %) des logements privés occupés à London nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Un peu moins du cinquième (18 %) des familles résidant à London étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 406 le nombre de sans-abri vivant à London.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de London âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (42 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée en Ontario (40 %), mais légèrement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (50 %) des résidents de London se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à London étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (33 % par rapport à 62 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de London sur 5 (19 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, une proportion légèrement plus faible que celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Un peu plus de 1 résident de London sur 5 (22 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion légèrement inférieure à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 15 %^E des résidents de London ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 16 % des résidents de London ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (20 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (21 %).
- En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents de London ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion identique à celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 11,5 % des résidents de London âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion deux fois plus élevée que celles observées en Ontario (4,6 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 3 résidents de London sur 10 (29 %) ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de London a déclaré un taux de criminalité global de 5 963 affaires pour 100 000 habitants, soit 45 % de plus qu'en Ontario (4 113) et 9 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 14 % à London, une baisse semblable à celles observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à London a augmenté de 7 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des fraudes et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 10 % à London; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de London a déclaré 4 198 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 60 % à celui enregistré en Ontario (2 621) et supérieur de 26 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à London, 164^E crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux observés en Ontario (128) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de London a déclaré 874 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 3 % inférieur à celui enregistré en Ontario (899) et de 24 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À London, un peu plus de la moitié (54 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à London a diminué de 12 %, une baisse semblable à celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à London a diminué de 4 %, une baisse moins prononcée que celles observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à London, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont affiché une baisse beaucoup moins prononcée que celle des crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-8 % par rapport à -19 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était un peu plus élevé à London (6,4 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Ontario (5,3) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à London a augmenté de 78 %, une hausse nettement plus prononcée que celles observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de London a déclaré 283 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 17 % de plus qu'en Ontario (243), mais 12 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (84 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à London étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,2 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à London sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

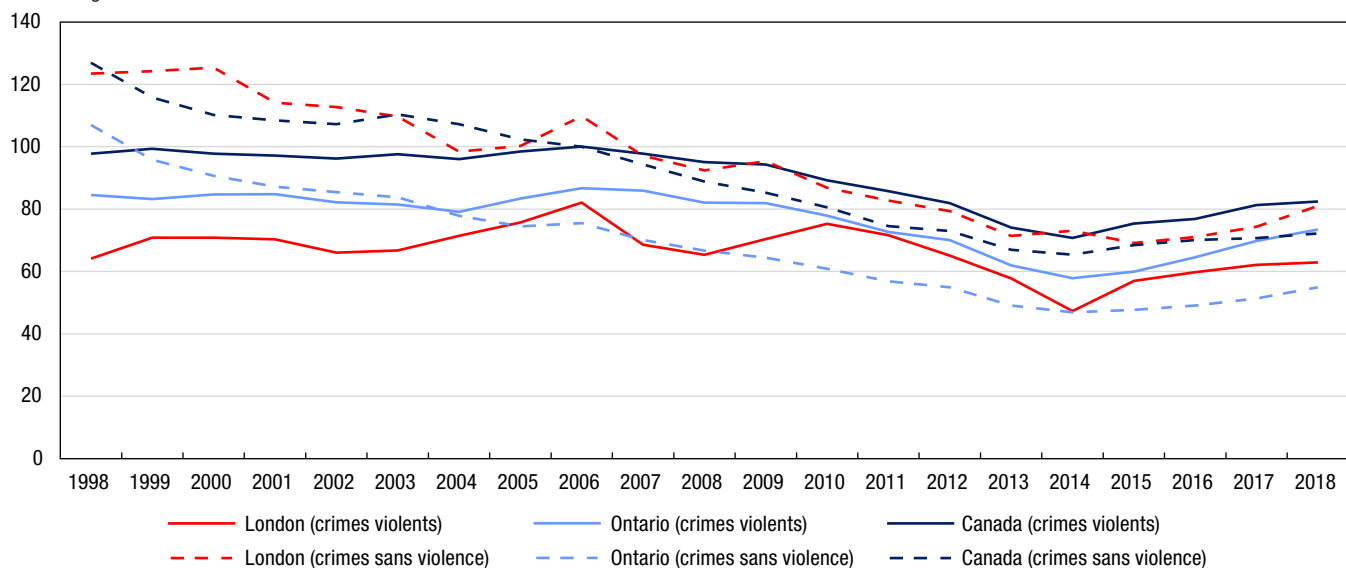
Homicides

- En 2018, London a enregistré 6 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,12 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à London, 1 victime sur 6 (17 %) était de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à London s'est accru, pour passer de 2 victimes en 2008 à 6 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de London, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



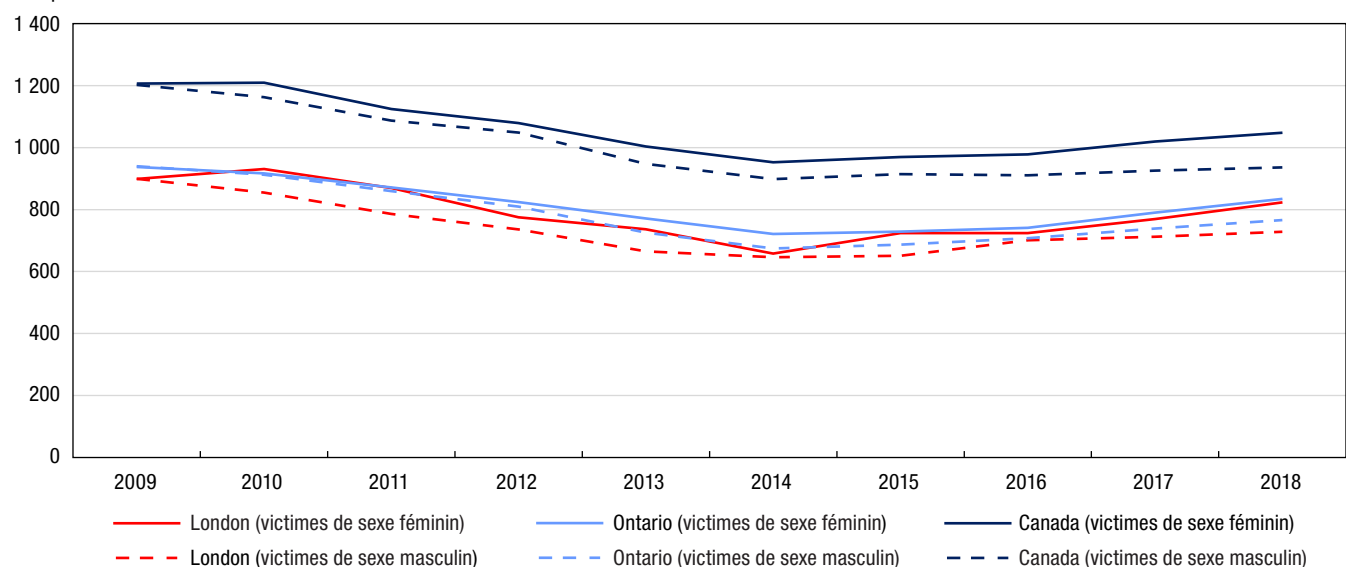
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de London, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

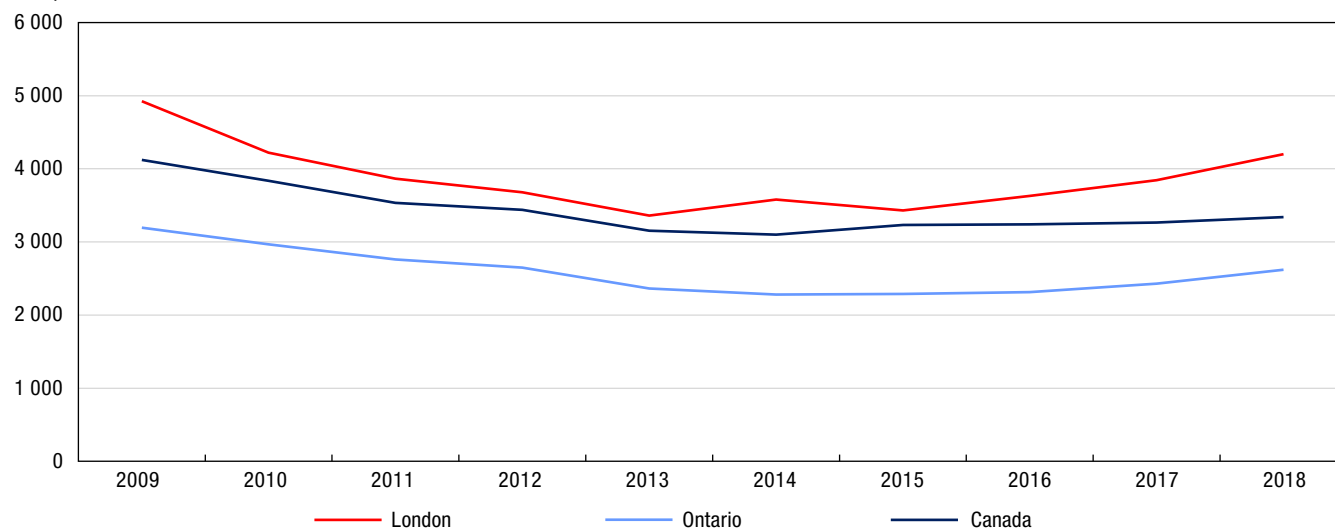


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de London, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de London, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	London	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre London et l'Ontario	Différence en pourcentage entre London et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 963	4 113	5 488	45	9
Total des crimes violents	874	899	1 143	-3	-24
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-57	-52
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	95	91	101	5	-6
Voies de fait ²	524	500	649	5	-19
Autres crimes violents	253	303	389	-16	-35
Total des crimes contre les biens	4 198	2 621	3 339	60	26
Introduction par effraction	456	319	431	43	6
Vol ³	2 514	1 506	1 720	67	46
Fraude	511	381	402	34	27
Méfait ⁴	638	372	699	72	-9
Autres crimes contre les biens	80	43	86	84	-7
Total des autres infractions au Code criminel	890	593	1 006	50	-12
Total des délits de la route prévus au Code criminel	332	199	339	67	-2
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	71	92	178	-23	-60
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	15	6	12	134	22
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,6	0,6	0,7	0,4	-17
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	246	99	148	148	66
Total des infractions relatives aux drogues	167	146	225	15	-26
Total des infractions aux autres lois fédérales	7	29	70	-74	-89
Total — ensemble des infractions	6 470	4 487	6 123	44	6

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de London, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	London		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	823	728	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,7	3	3	7	2	6
Homicide	0,4	2	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,4	2	1	4	1	3
Infractions sexuelles	165	20	152	22	170	23
Agression sexuelle	145	16	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0,4	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	144	16	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	20	4	22	5	36	7
Voies de fait	500	547	467	510	613	644
Voies de fait	487	490	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	10	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	102	151	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	383	328	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	11	54	7	37	10	48
Autres voies de fait	2	3	4	10	4	7
Autres crimes violents	157	158	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0,7	1	2	6	2	6
Vol qualifié	21	64	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	16	3	12	2	15	3
Traite des personnes ³	3	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	2	3	4	7	6	9
Harcèlement criminel	36	10	52	16	53	17
Menaces	66	75	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	1	0,4	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	4	0,4	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,4	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	7	0,8	6	3	10	8
Total des délits de la route	4	3	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,4	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	4	3	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de London, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	London		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	29 931	5 595	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	22 459	4 198	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 439	456	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	334	62	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	1 618	302	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	328	61	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	11 502	2 150	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	2 433	455	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	9	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	290	54	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	3 412	638	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	94	18	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	4 759	890	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	255	48	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	52	10	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	2	0,4	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	404	76	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	3 431	641	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	615	115	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 777	332	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	379	71	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	78	15	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	3	0,6	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	1 317	246	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	896	167	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	40	7	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	13	2	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	27	5	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de London, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 787	990	-1	23 206	4 801	-1	33 410	6 912	-3
2009	4 697	968	-2	23 896	4 925	3	33 456	6 895	-0,3
2010	5 005	1 024	6	20 620	4 220	-14	30 791	6 302	-9
2011	4 752	967	-6	18 999	3 865	-8	28 931	5 886	-7
2012	4 469	904	-7	18 194	3 680	-5	28 337	5 731	-3
2013	4 040	813	-10	16 696	3 361	-9	26 181	5 270	-8
2014	3 837	768	-6	17 882	3 579	6	27 569	5 517	5
2015	3 934	782	2	17 269	3 431	-4	27 001	5 364	-3
2016	4 076	797	2	18 556	3 629	6	28 387	5 552	4
2017	4 318	826	4	20 089	3 844	6	29 448	5 635	2
2018	4 678	874	6	22 459	4 198	9	31 896	5 963	6
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-2	-12	...	-3	-13	...	-5	-14	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Windsor (Ontario)



Population et données démographiques

Windsor comptait 349 718 habitants en 2018 et sa densité de population était de 342 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (31 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,6 % des résidents de Windsor faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 4 (23 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Windsor, 1 sur 7 (14 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celles observées en Ontario (12 %) et au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Windsor (20 %) était nettement plus faible que celle observée en Ontario (29 %), elle était semblable à celle enregistrée au Canada (22 %).

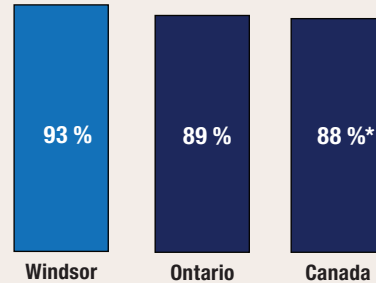


Windsor (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Windsor âgés de 25 à 64 ans, 6 sur 10 (61 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (29 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

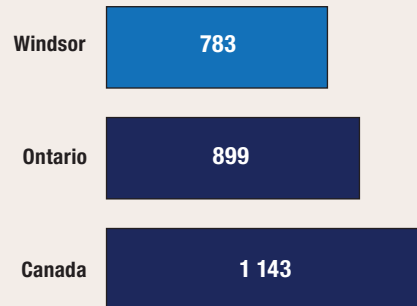
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

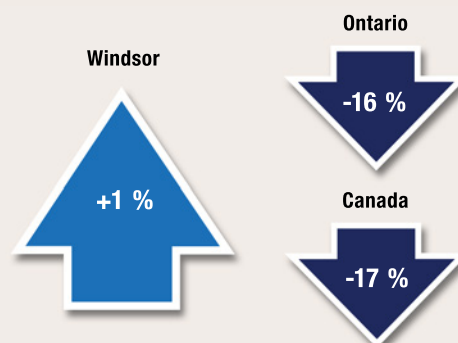
* valeur significativement différente de l'estimation pour Windsor ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Windsor (6,0 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Windsor s'est chiffré à 51 630 \$ en 2017, soit un revenu légèrement inférieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Windsor (18 %) était semblable à ceux en Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à Windsor en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (72 %) des ménages résidant à Windsor étaient propriétaires de leur logement, une proportion semblable à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Windsor, un peu plus de 1 ménage sur 5 (22 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,7 %) des logements privés occupés à Windsor nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Le cinquième (19 %) des familles résidant à Windsor étaient des familles monoparentales, une proportion légèrement supérieure à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 192 le nombre de personnes à Windsor vivant dans des zones sans refuges, dans des maisons de transition ou dans des refuges, ou dans tout autre logement qui n'était pas le leur.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Windsor âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (39 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Près de 3 résidents de Windsor sur 5 (58 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Windsor étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (46 % par rapport à 67 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Windsor sur 7 (14 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Plus de 1 résident de Windsor sur 4 (28 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 12 %^E des résidents de Windsor ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 26 % des résidents de Windsor ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (81 %) des résidents de Windsor croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée en Ontario (76 %), mais qui était significativement supérieure à celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (93 %) des résidents de Windsor ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, plus de 1 résident de Windsor sur 5 (22 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Windsor a déclaré un taux de criminalité global de 5 427 affaires pour 100 000 habitants, soit 32 % de plus qu'en Ontario (4 113), mais 1 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 1 % à Windsor, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Windsor a augmenté de 21 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des fraudes, des homicides et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 13 % à Windsor, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Windsor a déclaré 3 913 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 49 % supérieur à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 17 % supérieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Windsor a déclaré 783 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 13 % inférieur à celui enregistré en Ontario (899) et de 31 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À Windsor, plus de la moitié (56 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, tout comme en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Windsor a diminué de 22 %, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Windsor a diminué de 4 %, une baisse moins marquée que celles observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Windsor, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-21 % par rapport à -29 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement moins élevé à Windsor (1,7 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à ceux enregistrés en Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Windsor a diminué de 57 %, alors que des hausses ont été observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Windsor a déclaré 302 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 24 % de plus qu'en Ontario (243), mais 6 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (82 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Windsor étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,5 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Windsor sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

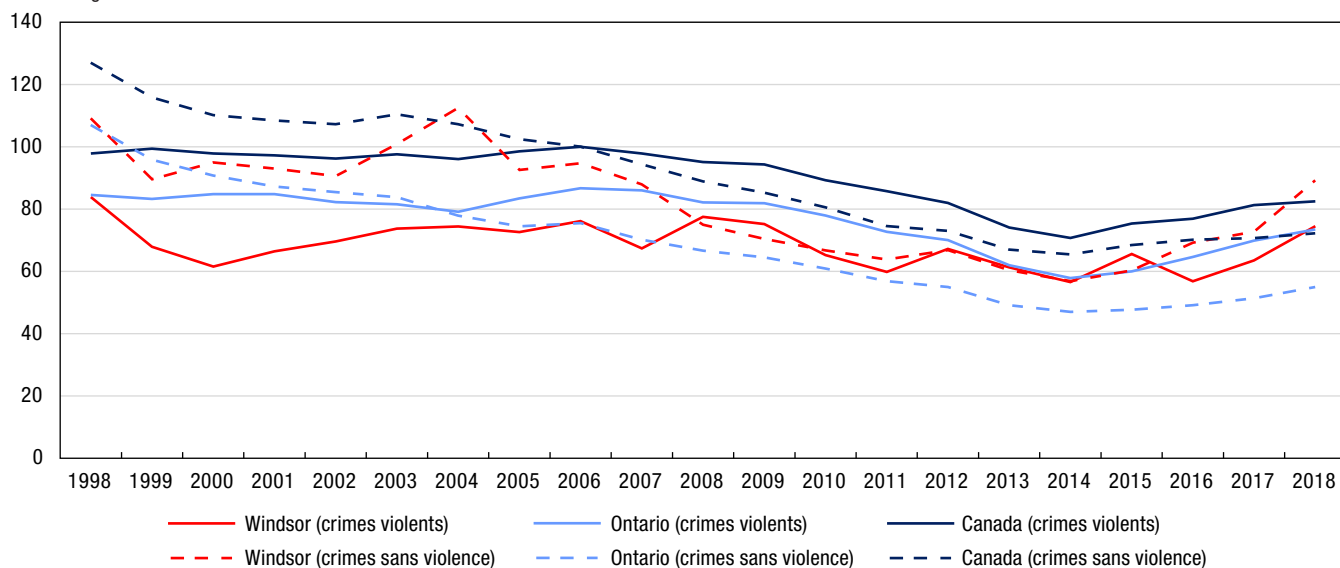
Homicides

- En 2018, Windsor a enregistré 10 homicides, ce qui correspond à un taux de 2,86 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Windsor, 1 victime sur 10 (10 %) était de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Windsor s'est accru, pour passer de 7 victimes en 2008 à 10 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



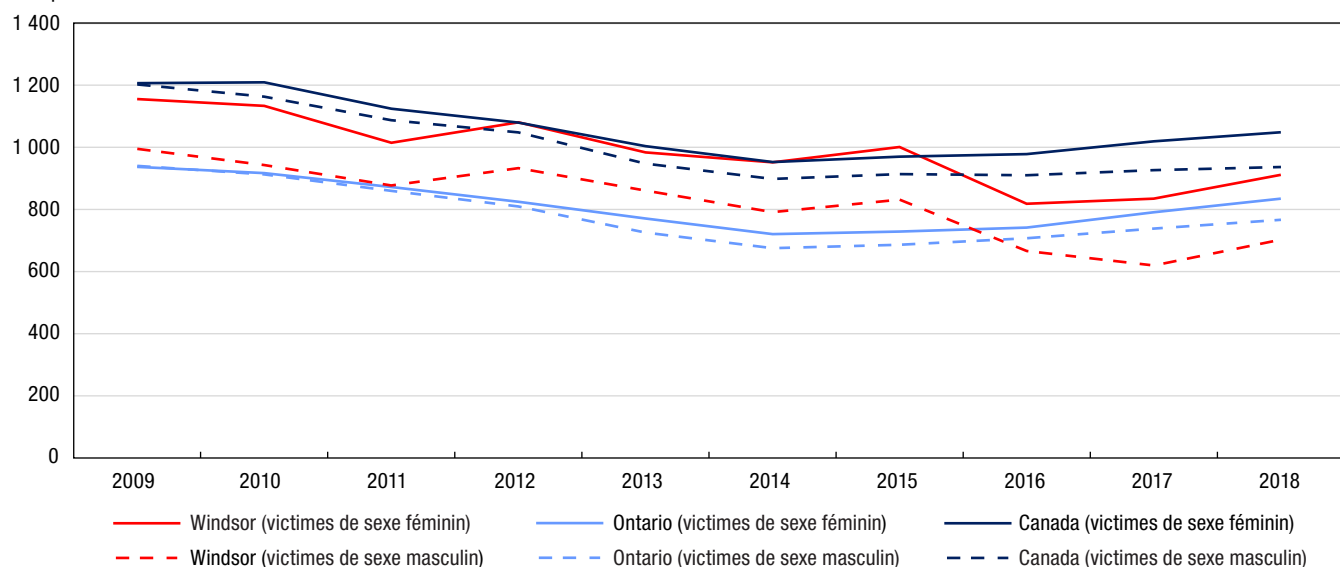
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

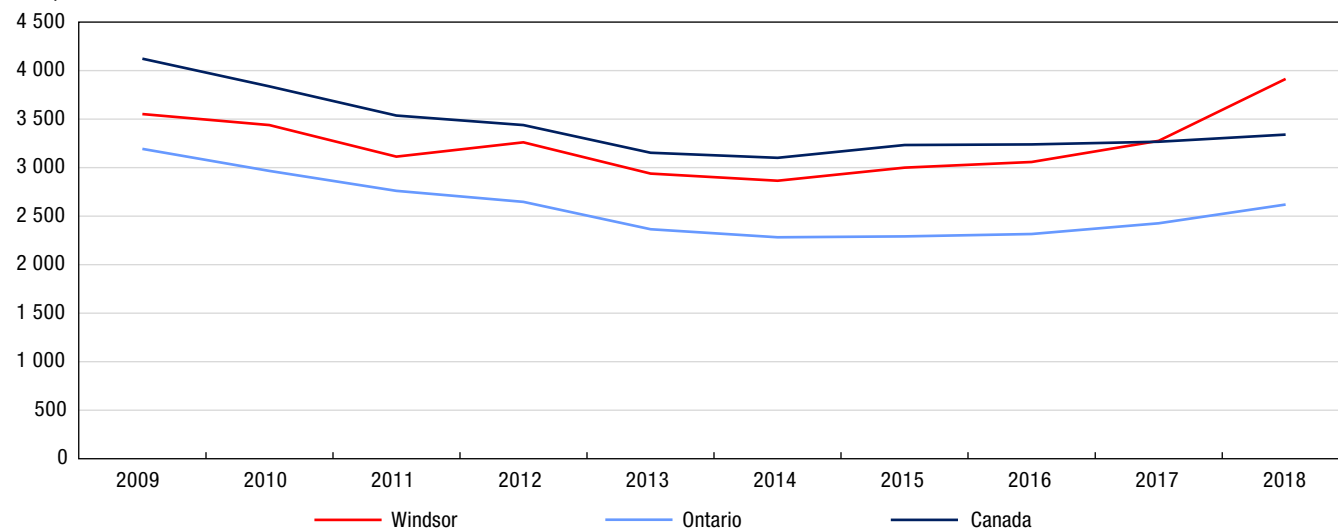


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Windsor	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Windsor et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Windsor et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 427	4 113	5 488	32	-1
Total des crimes violents	783	899	1 143	-13	-31
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	6	5	4	26	41
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	84	91	101	-8	-17
Voies de fait ²	437	500	649	-13	-33
Autres crimes violents	256	303	389	-16	-34
Total des crimes contre les biens	3 913	2 621	3 339	49	17
Introduction par effraction	664	319	431	108	54
Vol ³	2 253	1 506	1 720	50	31
Fraude	491	381	402	29	22
Méfait ⁴	437	372	699	17	-38
Autres crimes contre les biens	68	43	86	56	-21
Total des autres infractions au Code criminel	731	593	1 006	23	-27
Total des délits de la route prévus au Code criminel	122	199	339	-39	-64
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	73	92	178	-21	-59
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	5	6	12	-13	-55
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,6	0,7	207	154
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,6	0,4	0,3	49	125
Autres délits de la route prévus au Code criminel	41	99	148	-58	-72
Total des infractions relatives aux drogues	224	146	225	54	-0,4
Total des infractions aux autres lois fédérales	21	29	70	-30	-71
Total — ensemble des infractions	5 794	4 487	6 123	29	-5

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Windsor		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	911	703	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	11	3	7	2	6
Homicide	0,6	6	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,6	0,6	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	4	1	4	1	3
Infractions sexuelles	147	25	152	22	170	23
Agression sexuelle	121	19	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	2	0,6	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	3	0,6	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	116	18	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	26	6	22	5	36	7
Voies de fait	515	449	467	510	613	644
Voies de fait	502	414	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	1	13	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	94	147	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	408	254	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	7	21	7	37	10	48
Autres voies de fait	5	14	4	10	4	7
Autres crimes violents	247	218	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	6	2	6	2	6
Vol qualifié	32	91	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	23	3	12	2	15	3
Traite des personnes ³	1	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	2	3	4	7	6	9
Harcèlement criminel	50	11	52	16	53	17
Menaces	123	93	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	4	2	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	3	1	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	8	7	6	3	10	8
Total des délits de la route	1	1	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	1	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	1	0	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Windsor, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Windsor		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	17 525	5 010	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	13 686	3 913	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 324	664	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	198	57	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	1 042	298	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	110	31	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	6 728	1 923	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	1 661	475	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	8	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	48	14	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	1 527	437	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	40	11	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	2 556	731	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	110	31	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	35	10	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	2	0,6	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	1	0,3	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	45	13	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	2 142	612	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	221	63	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	426	122	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	255	73	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	19	5	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	6	2	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	2	0,6	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	144	41	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	785	224	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	72	21	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	6	2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	13	4	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	53	15	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Windsor, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	3 324	1 004	-4	11 916	3 599	-14	17 755	5 362	-12
2009	3 381	1 028	2	11 677	3 550	-1	17 095	5 198	-3
2010	3 267	995	-3	11 290	3 437	-3	16 591	5 051	-3
2011	3 013	918	-8	10 222	3 113	-9	15 259	4 647	-8
2012	3 225	978	7	10 754	3 260	5	15 811	4 793	3
2013	2 957	887	-9	9 795	2 938	-10	14 524	4 356	-9
2014	2 773	829	-7	9 582	2 863	-3	14 062	4 202	-4
2015	2 932	872	5	10 077	2 999	5	14 789	4 401	5
2016	2 418	711	-18	10 400	3 059	2	14 822	4 359	-1
2017	2 421	706	-0,8	11 240	3 276	7	15 927	4 642	6
2018	2 740	783	11	13 686	3 913	19	18 982	5 427	17
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-18	-22	...	15	9	...	7	1	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Barrie (Ontario)



Population et données démographiques

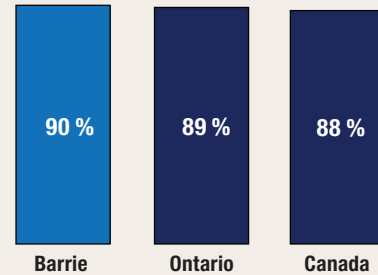
Barrie comptait 210 800 habitants en 2018 et sa densité de population était de 235 résidents par kilomètre carré. Près de 1 résident sur 3 (31 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 3,6 % des résidents de Barrie faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion légèrement supérieure à celle observée en Ontario (2,8 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, un peu plus de 1 résident sur 7 (13 %), une proportion bien inférieure à celles notées en Ontario (29 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Barrie, moins de 1 sur 10 (7,8 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion inférieure à celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Barrie (9,0 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et au Canada (22,3 %).



Barrie (Ontario)

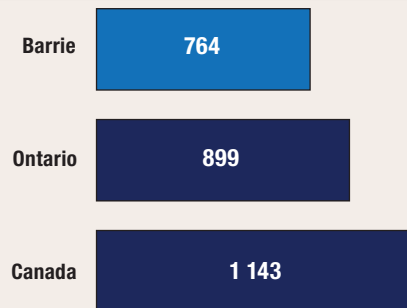
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

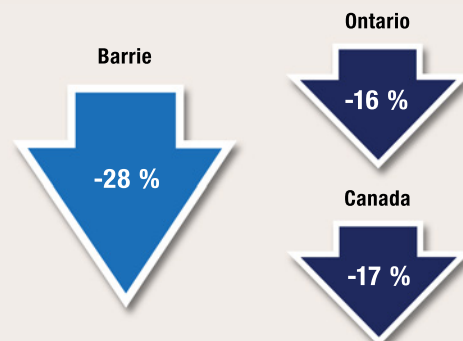
* valeur significativement différente de l'estimation pour Barrie ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Barrie âgés de 25 à 64 ans, 3 sur 5 (60 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (29 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (11 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Barrie (6,5 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Barrie s'est chiffré à 56 890 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Barrie (14 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,7 personnes par ménage à Barrie en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). Au total, 3 ménages sur 4 (76 %) résidant à Barrie étaient propriétaires de leur logement, une proportion qui est supérieure à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Barrie, un peu plus de 1 ménage sur 4 (27 %) était dans cette situation, une proportion similaire à celle observée en Ontario (28 %), mais légèrement supérieure à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (4,8 %) des logements privés occupés à Barrie nécessitaient des réparations majeures, soit une proportion moins élevée qu'en Ontario (6,1 %) et qu'au Canada (6,5 %). Un peu moins de 1 famille sur 5 (18 %) résidant à Barrie était monoparentale, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 260 le nombre de sans-abri vivant à Barrie.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Barrie âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (40 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Un peu plus de la moitié (53 %) des résidents de Barrie se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Aucune différence significative n'a été observée entre les femmes et les hommes qui vivaient à Barrie et qui se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée (54 %^F par rapport à 53 %^F), tandis que les femmes étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Près de 3 résidents de Barrie sur 10 (28 %^F) étaient d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans leur quartier, proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Un peu moins de 1 résident de Barrie sur 5 (18 %^F) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 17 %^F des résidents de Barrie ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 13 %^F des résidents de Barrie ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (20 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée par les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (83 %) des résidents de Barrie croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (92 %) des résidents de Barrie ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion semblable à celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, un peu moins de 1 résident de Barrie sur 4 (23 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion similaire à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Barrie a déclaré un taux de criminalité global de 3 970 affaires pour 100 000 habitants, soit 3 % de moins qu'en Ontario (4 113) et 28 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 28 % à Barrie, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Barrie a augmenté de 12 % de 2017 à 2018, principalement en raison de l'augmentation des introductions par effraction et des fraudes. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 20 % à Barrie; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Barrie a déclaré 2 188 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 17 % inférieur à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 34 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Barrie a déclaré 764 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 15 % inférieur à celui noté en Ontario (899) et de 33 % inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ À Barrie, un peu plus de la moitié (51 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, tout comme en Ontario (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Barrie a diminué de 17 %, une baisse légèrement plus importante que celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Barrie est demeuré pratiquement le même (une hausse de moins de 1 %), comparativement à des baisses de 11 % en Ontario et de 13 % au Canada.
- De 2009 à 2018, le taux de crimes violents commis contre les filles et les femmes à Barrie a diminué dans une plus grande mesure que le taux correspondant chez les garçons et les hommes (-11 % par rapport à -7 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement inférieur à Barrie (0,9 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à ceux observés en Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police a augmenté de 84 % à Barrie, tandis qu'il a augmenté de 10 % en Ontario et de 33 % au Canada.

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Barrie a déclaré 243 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, un taux identique à celui enregistré en Ontario (243), mais de 25 % inférieur à celui affiché par le Canada (323).
- La grande majorité (83 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Barrie étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 6,6 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Barrie sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus élevée que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

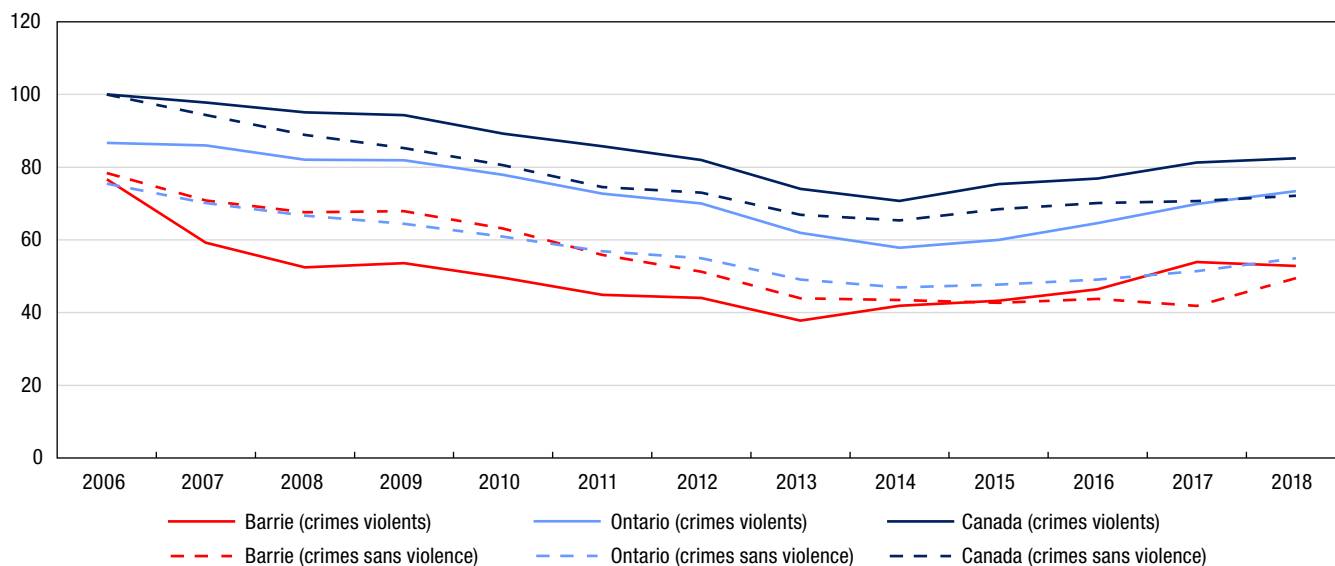
Homicides

- En 2018, Barrie n'a enregistré aucun homicide. L'Ontario a affiché un taux d'homicides de 1,86 pour 100 000 habitants, et le Canada, un taux de 1,76.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Barrie n'a pas changé, car il n'y a eu aucune victime en 2008, ni en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Barrie, Ontario et Canada, 2006 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



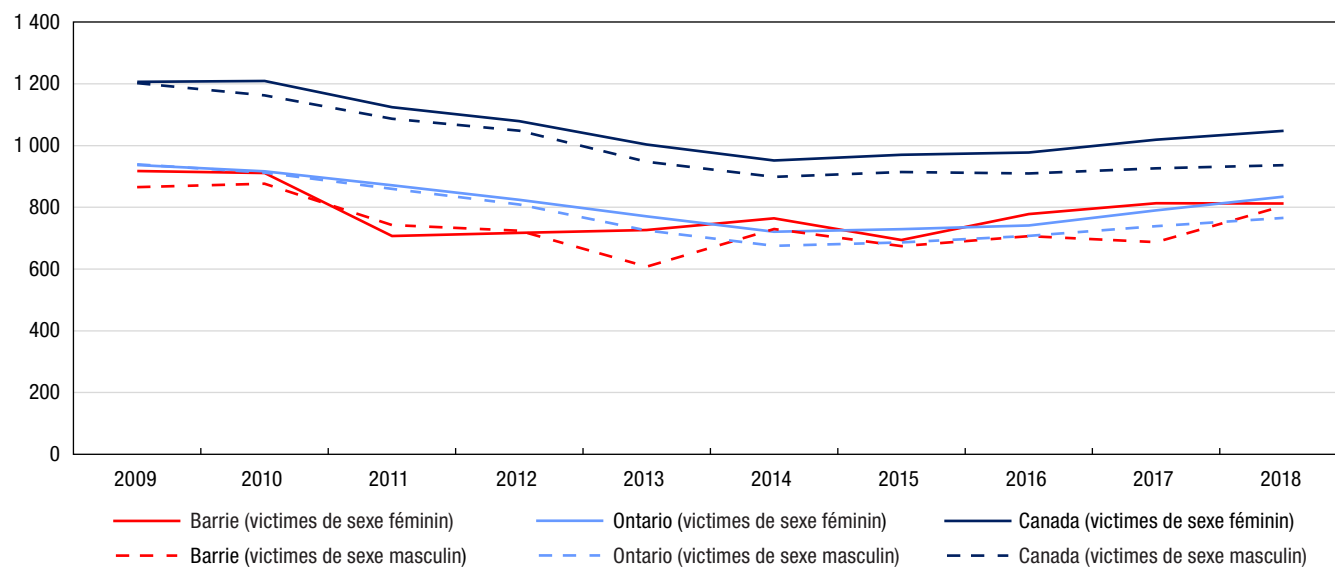
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2006, Barrie a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Barrie ne sont pas disponibles avant 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Barrie, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

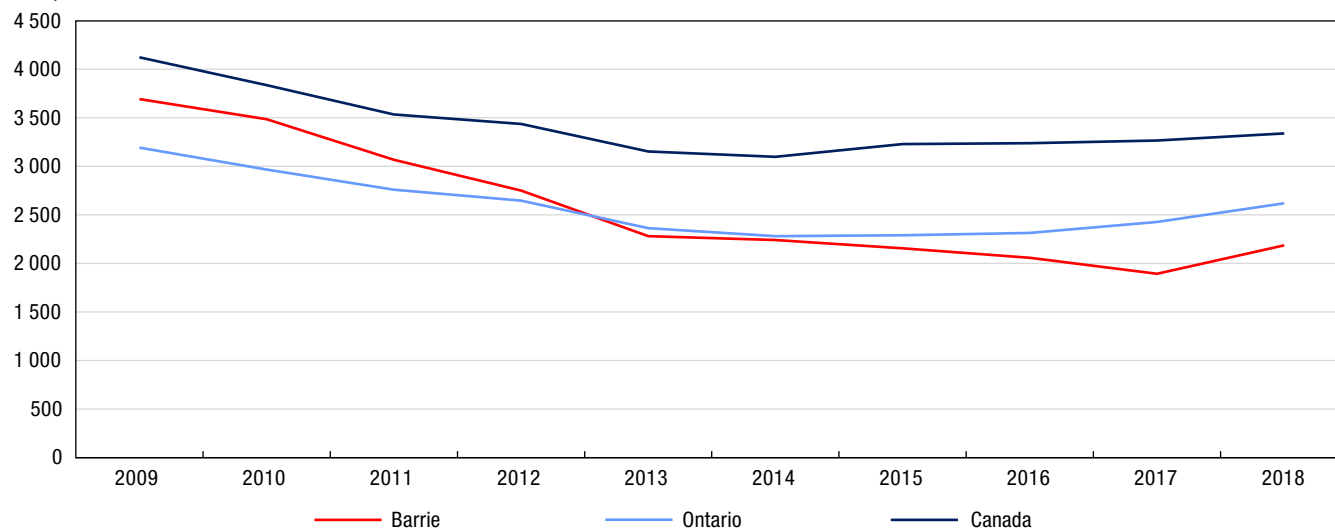


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Barrie, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Barrie, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Barrie	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Barrie et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Barrie et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 970	4 113	5 488	-3	-28
Total des crimes violents	764	899	1 143	-15	-33
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-63	-59
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	81	91	101	-10	-19
Voies de fait ²	444	500	649	-11	-32
Autres crimes violents	237	303	389	-22	-39
Total des crimes contre les biens	2 188	2 621	3 339	-17	-34
Introduction par effraction	241	319	431	-25	-44
Vol ³	1 235	1 506	1 720	-18	-28
Fraude	340	381	402	-11	-15
Méfait ⁴	339	372	699	-9	-52
Autres crimes contre les biens	33	43	86	-24	-61
Total des autres infractions au Code criminel	1 018	593	1 006	72	1
Total des délits de la route prévus au Code criminel	203	199	339	2	-40
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	131	92	178	42	-26
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	8	6	12	33	-30
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,6	0,7	292	224
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,4	0,4	0,3	14	72
Autres délits de la route prévus au Code criminel	60	99	148	-39	-59
Total des infractions relatives aux drogues	132	146	225	-10	-41
Total des infractions aux autres lois fédérales	18	29	70	-39	-75
Total — ensemble des infractions	4 322	4 487	6 123	-4	-29

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Barrie, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Barrie		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	812	805	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	3	3	7	2	6
Homicide	0	0	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	1	3	1	4	1	3
Infractions sexuelles	168	23	152	22	170	23
Agression sexuelle	142	22	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	3	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	140	19	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	25	1	22	5	36	7
Voies de fait	469	596	467	510	613	644
Voies de fait	458	508	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	5	15	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	77	139	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	376	354	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	11	81	7	37	10	48
Autres voies de fait	0	7	4	10	4	7
Autres crimes violents	174	182	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0	4	2	6	2	6
Vol qualifié	13	72	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	13	3	12	2	15	3
Traite des personnes ³	4	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	3	3	4	7	6	9
Harcèlement criminel	49	12	52	16	53	17
Menaces	64	84	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	8	4	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	1	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	12	0	6	3	10	8
Total des délits de la route	1	3	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	1	3	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Barrie, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Barrie		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	8 134	3 558	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	5 001	2 188	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	551	241	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	72	31	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	228	100	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	117	51	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 478	1 084	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	767	336	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	0	0	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	10	4	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	774	339	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	4	2	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	2 327	1 018	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	98	43	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	13	6	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	15	7	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	300	131	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 765	772	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	136	59	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	463	203	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	300	131	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	19	8	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	5	2	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,4	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	138	60	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	302	132	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	41	18	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	7	3	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	20	9	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	14	6	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Barrie, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 794	916	-4	6 874	3 511	-6	10 750	5 490	-6
2009	1 856	938	2	7 303	3 692	5	10 908	5 515	0,5
2010	1 854	925	-1	6 986	3 486	-6	10 478	5 228	-5
2011	1 632	803	-13	6 237	3 069	-12	9 575	4 711	-10
2012	1 634	791	-1	5 682	2 750	-10	8 934	4 324	-8
2013	1 467	696	-12	4 808	2 283	-17	7 736	3 673	-15
2014	1 609	753	8	4 785	2 241	-2	7 935	3 716	1
2015	1 543	713	-5	4 666	2 157	-4	7 680	3 550	-4
2016	1 619	734	3	4 540	2 060	-5	7 749	3 515	-1
2017	1 705	762	4	4 240	1 895	-8	7 795	3 483	-0,9
2018	1 747	764	0,3	5 001	2 188	15	9 075	3 970	14
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-3	-17	...	-27	-38	...	-16	-28	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Grand Sudbury (Ontario)



Population et données démographiques

Le Grand Sudbury comptait 171 471 habitants en 2018 et sa densité de population était de 44 résidents par kilomètre carré. Plus de 1 résident sur 4 (28 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 9,7 % des résidents du Grand Sudbury faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion considérablement supérieure à celles observées en Ontario (2,8 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, une faible proportion des résidents (5,8 %), nettement inférieure à celles notées en Ontario (29,1 %) et au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant dans le Grand Sudbury, 1 sur 10 (11 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Ontario (12 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible dans le Grand Sudbury (3,7 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et dans l'ensemble du Canada (22,3 %).

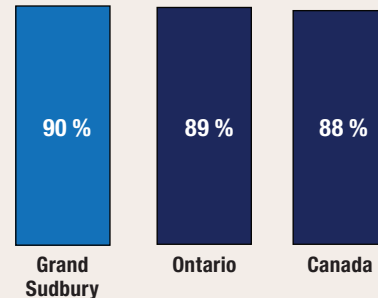


Grand Sudbury (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents du Grand Sudbury âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (64 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (25 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires

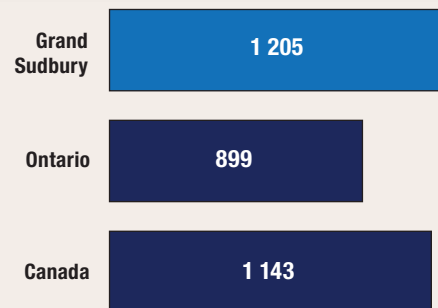
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

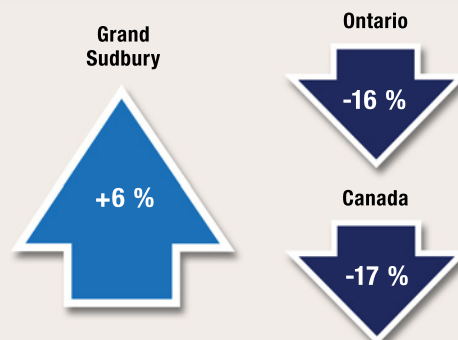
* valeur significativement différente de l'estimation pour Grand Sudbury ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (11 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage dans le Grand Sudbury (6,4 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant dans le Grand Sudbury s'est chiffré à 55 790 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était moins élevé dans le Grand Sudbury (13 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage dans le Grand Sudbury en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (66 %) des ménages résidant dans le Grand Sudbury étaient propriétaires de leur logement, ce qui est légèrement inférieur au pourcentage enregistré en Ontario (70 %) et qui correspond à celui observé au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. Dans le Grand Sudbury, 1 ménage sur 5 (21 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais relativement semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (7,6 %) des logements privés occupés dans le Grand Sudbury nécessitaient des réparations majeures, ce qui est légèrement supérieur aux pourcentages enregistrés en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (18 %) des familles résidant dans le Grand Sudbury étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 581 le nombre de sans-abri vivant dans le Grand Sudbury.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents du Grand Sudbury âgés de 15 ans et plus, 1 sur 3 (34 %^E) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles enregistrées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Environ la moitié (48 %) des résidents du Grand Sudbury se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient dans le Grand Sudbury étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (34 %^E par rapport à 61 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 3 résidents du Grand Sudbury sur 10 (30 %^E) étaient d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans leur quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Près de 1 résident du Grand Sudbury sur 5 (18 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 13 %^E des résidents du Grand Sudbury ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 16 %^E des résidents du Grand Sudbury ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (76 %) des résidents du Grand Sudbury croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion comparable à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents du Grand Sudbury ont déclaré avoir confiance en la police, soit la même proportion que celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police du Grand Sudbury a déclaré un taux de criminalité global de 5 677 affaires pour 100 000 habitants, soit 38 % de plus qu'en Ontario (4 113) et 3 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 6 % dans le Grand Sudbury, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés dans le Grand Sudbury s'est accru de 5 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction et des agressions sexuelles de niveau 1. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 8 % dans le Grand Sudbury, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police du Grand Sudbury a déclaré 3 251 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 24 % à celui enregistré en Ontario (2 621), mais inférieur de 3 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police du Grand Sudbury a déclaré 1 205 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux supérieur de 34 % à celui observé en Ontario (899) et de 5 % à celui enregistré dans l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ Plus de la moitié des victimes de crimes violents dans le Grand Sudbury (57 %), en Ontario (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents dans le Grand Sudbury s'est accru de 10 %, alors que des reculs ont été observés à ce chapitre en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés dans le Grand Sudbury a augmenté de 17 %, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, dans le Grand Sudbury, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une bien moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-2 % par rapport à -25 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement moins élevé dans le Grand Sudbury (1,8 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à ceux enregistrés en Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police dans le Grand Sudbury a augmenté, pour passer d'aucun incident en 2014 à 3 incidents en 2018. Parallèlement, des hausses ont été observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police du Grand Sudbury a déclaré 307 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 26 % de plus qu'en Ontario (243), mais 5 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (85 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police dans le Grand Sudbury étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 1,7 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police dans le Grand Sudbury sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion nettement plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

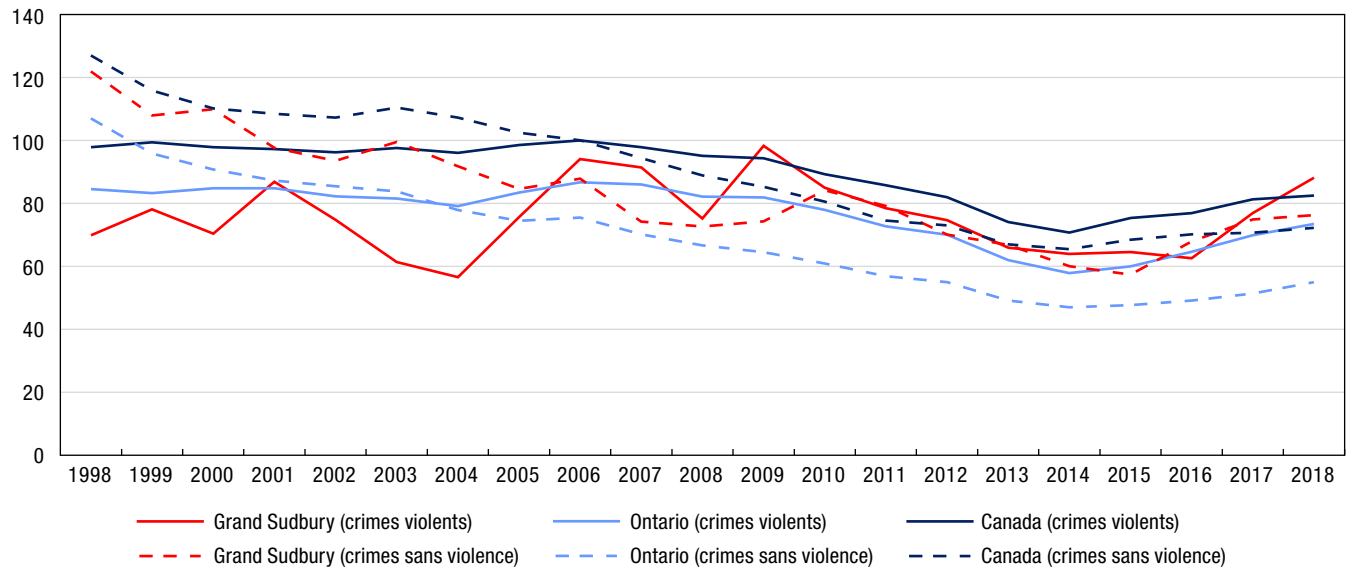
Homicides

- En 2018, le Grand Sudbury a enregistré 1 homicide, ce qui correspond à un taux de 0,59 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Le seul homicide survenu dans le Grand Sudbury a fait une victime de sexe masculin. Parallèlement, 27 % des homicides commis en Ontario et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus dans le Grand Sudbury a reculé, pour passer de 2 victimes en 2008 à 1 victime en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Grand Sudbury, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



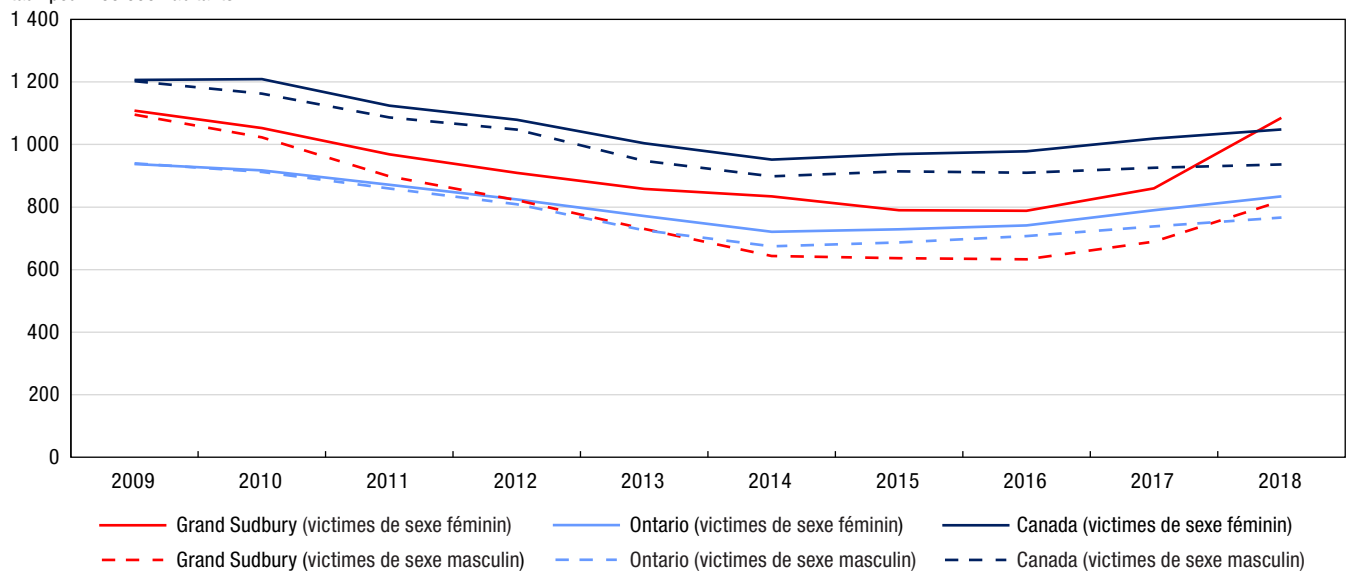
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Grand Sudbury, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

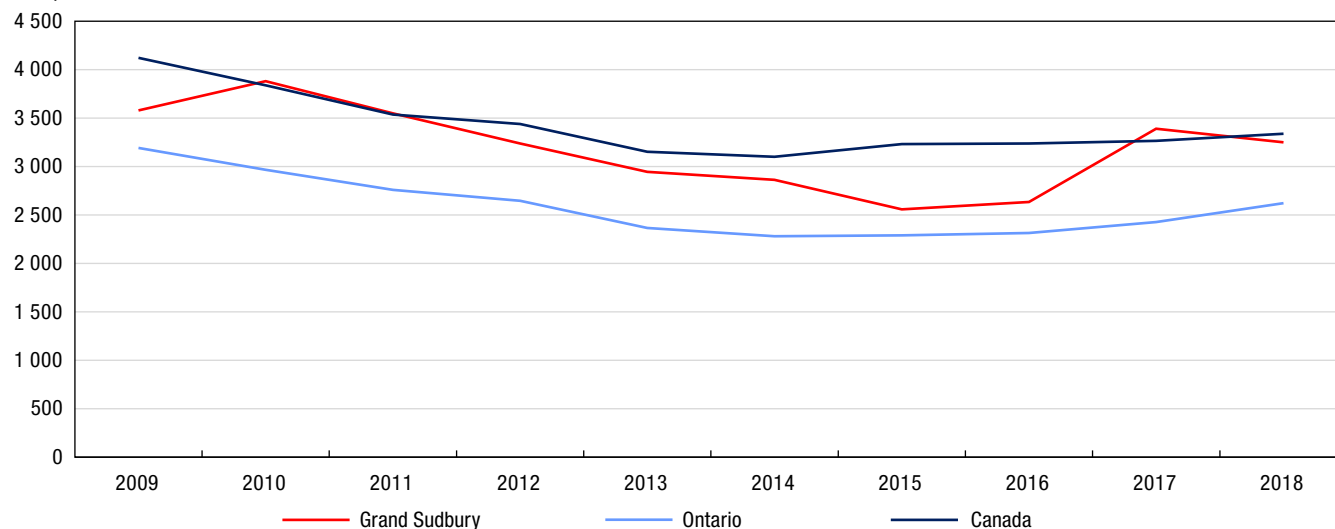


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Grand Sudbury, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Grand Sudbury, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Grand Sudbury	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Grand Sudbury et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Grand Sudbury et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 677	4 113	5 488	38	3
Total des crimes violents	1 205	899	1 143	34	5
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-63	-58
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	163	91	101	79	61
Voies de fait ²	680	500	649	36	5
Autres crimes violents	360	303	389	19	-7
Total des crimes contre les biens	3 251	2 621	3 339	24	-3
Introduction par effraction	638	319	431	100	48
Vol ³	1 718	1 506	1 720	14	-0,1
Fraude	442	381	402	16	10
Méfait ⁴	407	372	699	10	-42
Autres crimes contre les biens	46	43	86	5	-47
Total des autres infractions au Code criminel	1 221	593	1 006	106	21
Total des délits de la route prévus au Code criminel	129	199	339	-35	-62
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	83	92	178	-10	-53
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	8	6	12	24	-35
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,6	0,6	0,7	6	-12
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,4	0,3	210	369
Autres délits de la route prévus au Code criminel	36	99	148	-63	-76
Total des infractions relatives aux drogues	102	146	225	-30	-55
Total des infractions aux autres lois fédérales	4	29	70	-86	-94
Total — ensemble des infractions	5 912	4 487	6 123	32	-3

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Grand Sudbury, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Grand Sudbury		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1,085	820	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	1	3	7	2	6
Homicide	0	1	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	0	1	4	1	3
Infractions sexuelles	258	48	152	22	170	23
Agression sexuelle	218	41	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	8	1	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	209	40	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	40	7	22	5	36	7
Voies de fait	682	678	467	510	613	644
Voies de fait	654	574	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	4	16	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	147	190	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	504	368	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	15	94	7	37	10	48
Autres voies de fait	12	11	4	10	4	7
Autres crimes violents	143	92	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	7	2	6	2	6
Vol qualifié	24	49	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	35	2	12	2	15	3
Traite des personnes ³	2	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	0	1	4	7	6	9
Harcèlement criminel	31	4	52	16	53	17
Menaces	38	22	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	0	0	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	5	7	6	3	10	8
Total des délits de la route	0	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0	2	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Grand Sudbury, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Grand Sudbury		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	7 915	4 707	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	5 466	3 251	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	1 072	638	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	56	33	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	279	166	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	66	39	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	2 544	1 513	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	655	390	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	13	8	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	75	45	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	685	407	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	21	12	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	2 053	1 221	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	63	37	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	57	34	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	3	2	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 827	1 087	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	103	61	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	217	129	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	140	83	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	13	8	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,6	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	2	1	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	61	36	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	172	102	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	7	4	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	6	4	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	1	0,6	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Grand Sudbury, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	1 805	1 094	-5	5 833	3 534	-3	8 801	5 332	-4
2009	1 886	1 142	4	5 911	3 578	1	8 880	5 376	0,8
2010	1 844	1 119	-2	6 394	3 882	8	9 427	5 723	6
2011	1 763	1 070	-4	5 850	3 550	-9	8 865	5 380	-6
2012	1 689	1 022	-4	5 350	3 237	-9	8 295	5 019	-7
2013	1 622	979	-4	4 880	2 945	-9	7 734	4 668	-7
2014	1 582	956	-2	4 735	2 861	-3	7 484	4 523	-3
2015	1 556	940	-2	4 235	2 559	-11	7 111	4 297	-5
2016	1 589	958	2	4 369	2 634	3	7 578	4 569	6
2017	1 706	1 025	7	5 643	3 392	29	8 977	5 396	18
2018	2 026	1 205	18	5 466	3 251	-4	9 545	5 677	5
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	12	10	...	-6	-8	...	8	6	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Thunder Bay (Ontario)



Population et données démographiques

Thunder Bay comptait 126 481 habitants en 2018 et sa densité de population était de 49 résidents par kilomètre carré. Plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 12,7 % des résidents de Thunder Bay faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion nettement plus élevée que celles observées en Ontario (2,8 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, environ 1 résident sur 10 (8,8 %), une proportion bien inférieure à celles notées en Ontario (29,1 %) et au Canada (21,9 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Thunder Bay, une faible proportion (6,6 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion plus faible que celles observées en Ontario (12,3 %) et au Canada (16,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Thunder Bay (4,0 %) était nettement plus faible que celles observées en Ontario (29,3 %) et au Canada (22,3 %).

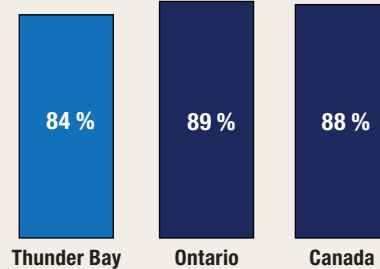


Thunder Bay (Ontario)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Thunder Bay âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (63 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (25 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 8 (12 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

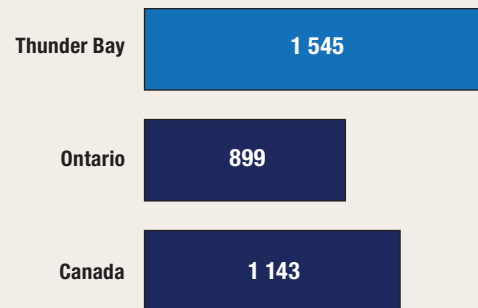
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

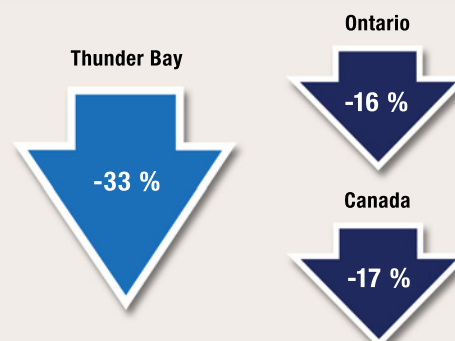
* valeur significativement différente de l'estimation pour Thunder Bay ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Thunder Bay (5,1 %) était légèrement inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Thunder Bay s'est chiffré à 53 060 \$ en 2017, soit un revenu comparable à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Thunder Bay (15 %) était un peu inférieur à ceux de l'Ontario (17 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Thunder Bay en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (72 %) des ménages résidant à Thunder Bay étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Thunder Bay, 1 ménage sur 5 (19 %) était dans cette situation, une proportion inférieure à celles observées en Ontario (28 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (7,3 %) des logements privés occupés à Thunder Bay nécessitaient des réparations majeures, proportion légèrement supérieure à celles enregistrées en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Le cinquième (19 %) des familles résidant à Thunder Bay étaient des familles monoparentales, une proportion légèrement plus élevée que celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 474 le nombre de sans-abri vivant à Thunder Bay.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Thunder Bay âgés de 15 ans et plus, plus de 2 sur 5 (43 %^E) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Parmi les résidents de Thunder Bay, 3 sur 10 (30 %^E) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
- Au total, 3 résidents de Thunder Bay sur 10 (30 %^E) étaient d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans leur quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Thunder Bay sur 4 (26 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 13 %^E des résidents de Thunder Bay ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 25 %^E des résidents de Thunder Bay ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- Près des deux tiers (65 %) des résidents de Thunder Bay croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (89 %) des résidents de Thunder Bay ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 1 résident de Thunder Bay sur 4 (24 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Thunder Bay a déclaré un taux de criminalité global de 5 778 affaires pour 100 000 habitants, soit 40 % de plus qu'en Ontario (4 113) et 5 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 33 % à Thunder Bay, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Thunder Bay a augmenté de 9 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des vols qualifiés, des fraudes, des affaires liées au trafic, à la production et à la distribution de cannabis (avant la légalisation), des tentatives de meurtre et des homicides. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 12 % à Thunder Bay; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Thunder Bay a déclaré 3 321 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 27 % supérieur à celui enregistré en Ontario (2 621), mais il est semblable (moins de 1 % de moins) à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Thunder Bay a déclaré 1 545 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'en Ontario (899 ou +72 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +35 %).
 - ▶ Plus de la moitié des victimes de crimes violents à Thunder Bay (54 %), en Ontario (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Thunder Bay a diminué de 15 %, une baisse semblable à celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Thunder Bay a augmenté de 37 %, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Thunder Bay, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une plus grande mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-28 % par rapport à -21 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était nettement plus élevé à Thunder Bay (8,0 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à l'Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Thunder Bay a diminué de 39 %, alors que des hausses ont été observées en Ontario (+10 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Thunder Bay a déclaré 373 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 53 % de plus qu'en Ontario (243) et 16 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (84 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Thunder Bay étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,0 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Thunder Bay sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

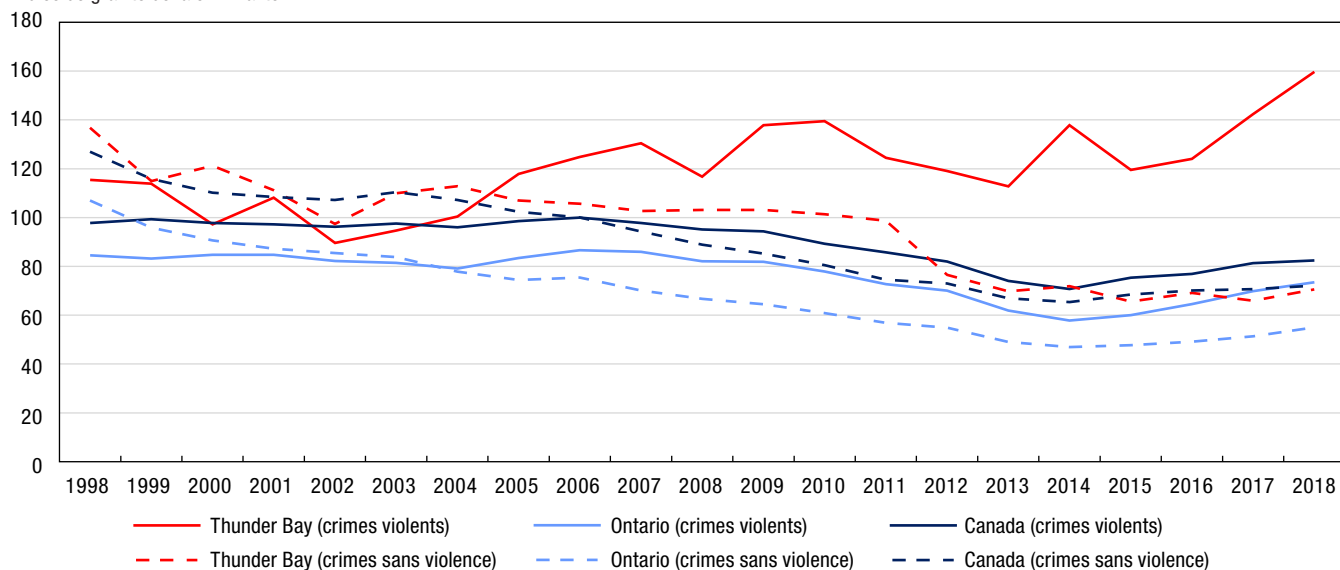
Homicides

- En 2018, Thunder Bay a enregistré 8 homicides, ce qui correspond à un taux de 6,38 pour 100 000 habitants. Ce taux est nettement supérieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Thunder Bay, 3 victimes sur 8 (38 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus élevée que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Thunder Bay s'est accru, pour passer d'aucune victime en 2008 à 8 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Thunder Bay, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



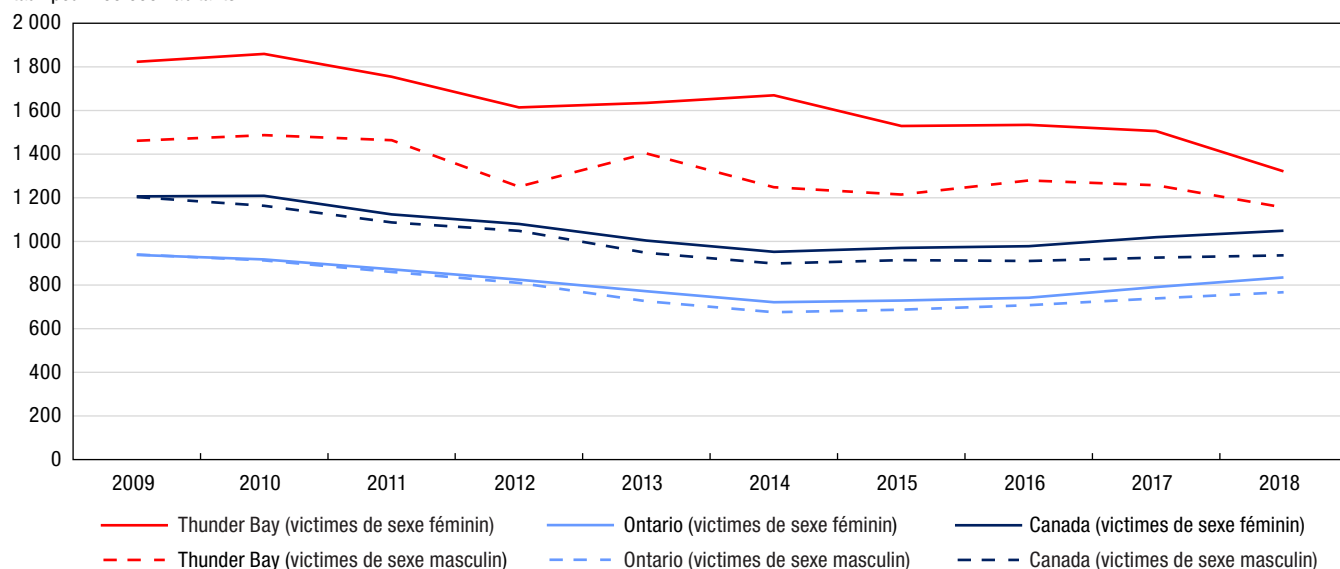
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Thunder Bay, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

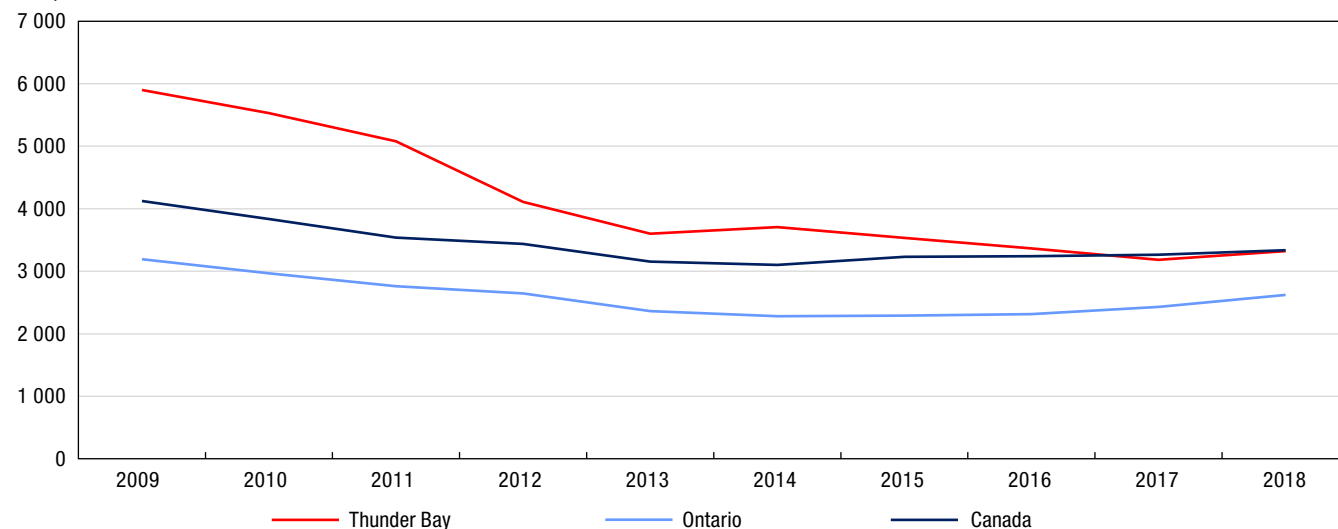


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Thunder Bay, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Thunder Bay, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Thunder Bay	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Thunder Bay et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Thunder Bay et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 778	4 113	5 488	40	5
Total des crimes violents	1 545	899	1 143	72	35
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	15	5	4	217	257
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	116	91	101	28	15
Voies de fait ²	897	500	649	80	38
Autres crimes violents	516	303	389	70	32
Total des crimes contre les biens	3 321	2 621	3 339	27	-0,5
Introduction par effraction	484	319	431	52	12
Vol ³	1 787	1 506	1 720	19	4
Fraude	406	381	402	7	1
Méfait ⁴	589	372	699	58	-16
Autres crimes contre les biens	55	43	86	27	-36
Total des autres infractions au Code criminel	912	593	1 006	54	-9
Total des délits de la route prévus au Code criminel	175	199	339	-12	-48
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	148	92	178	61	-16
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	2	6	12	-62	-80
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,6	0,7	328	255
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	22	99	148	-77	-85
Total des infractions relatives aux drogues	117	146	225	-20	-48
Total des infractions aux autres lois fédérales	17	29	70	-43	-76
Total — ensemble des infractions	6 087	4 487	6 123	36	-0,6

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Thunder Bay, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Thunder Bay		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 321	1 155	834	766	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	13	18	3	7	2	6
Homicide	5	8	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	2	2	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	6	8	1	4	1	3
Infractions sexuelles	208	18	152	22	170	23
Agression sexuelle	195	16	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	3	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	190	16	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	13	2	22	5	36	7
Voies de fait	854	930	467	510	613	644
Voies de fait	851	847	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	17	45	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	195	265	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	638	537	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	3	77	7	37	10	48
Autres voies de fait	0	6	4	10	4	7
Autres crimes violents	247	190	213	227	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	3	2	6	2	6
Vol qualifié	57	96	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	49	0	12	2	15	3
Traite des personnes ³	2	0	2	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	2	5	4	7	6	9
Harcèlement criminel	46	19	52	16	53	17
Menaces	60	56	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	8	0	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	13	6	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,6	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	10	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	0	2	2	3	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0	2	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Thunder Bay, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Thunder Bay		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	5 695	4 542	513 941	3 588	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	4 164	3 321	375 402	2 621	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	607	484	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés ¹	53	42	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	253	202	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	33	26	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	1 955	1 559	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	493	393	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	3	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	13	10	4 907	34	15 839	43
Méfait ²	738	589	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	16	13	1 374	10	8 000	22
Total des autres infractions	1 143	912	84 959	593	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	39	31	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile ³	6	5	1 669	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	6	5	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 030	822	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	62	49	6 837	48	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	220	175	28 446	199	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	186	148	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	3	2	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	3	2	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	28	22	14 201	99	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	147	117	20 937	146	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	21	17	4 197	29	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	2	2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	16	13	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	3	2	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Thunder Bay, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	2 180	1 815	-4	6 170	5 136	-0,3	10 350	8 616	0,4
2009	2 176	1 815	0 ^s	7 073	5 900	15	11 064	9 230	7
2010	2 036	1 698	-6	6 631	5 530	-6	10 526	8 778	-5
2011	1 985	1 653	-3	6 095	5 077	-8	9 978	8 311	-5
2012	1 778	1 478	-11	4 946	4 111	-19	8 504	7 068	-15
2013	1 937	1 583	7	4 406	3 600	-12	7 872	6 432	-9
2014	1 848	1 510	-5	4 539	3 708	3	7 850	6 413	-0,3
2015	1 725	1 414	-6	4 310	3 534	-5	7 432	6 093	-5
2016	1 768	1 447	2	4 113	3 367	-5	7 546	6 177	1
2017	1 907	1 553	7	3 910	3 184	-5	7 530	6 131	-0,7
2018	1 937	1 545	-0,5	4 164	3 321	4	7 244	5 778	-6
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-11	-15	...	-33	-35	...	-30	-33	...

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Winnipeg (Manitoba)



Population et données démographiques

Winnipeg comptait 832 186 habitants en 2018 et sa densité de population était de 157 résidents par kilomètre carré. Parmi ses résidents, 3 sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Manitoba (32 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 12,2 % des résidents de Winnipeg faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée au Manitoba (18,0 %), mais plus de deux fois supérieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 4 (24 %), une proportion supérieure à celles notées au Manitoba (18 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Winnipeg, 3 sur 10 (29 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée au Manitoba (28 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Winnipeg (26 %) était nettement plus élevée que celle observée au Manitoba (17 %) et légèrement plus élevée que la proportion enregistrée au Canada (22 %).

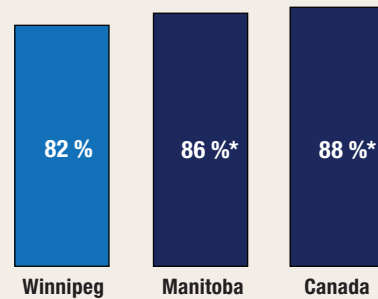


Winnipeg (Manitoba)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Winnipeg âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (63 %) avaient achevé des études postsecondaires, un peu plus de 1 sur 4 (27 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires

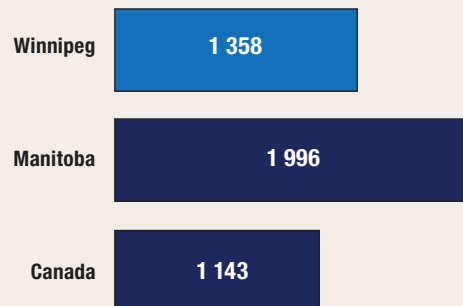
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

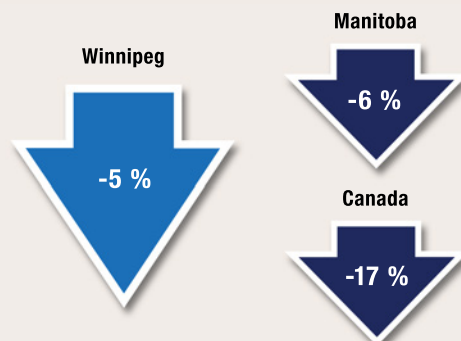
* valeur significativement différente de l'estimation pour Winnipeg ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Winnipeg (6,3 %) avoisinait ceux affichés par le Manitoba (6,0 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Winnipeg s'est chiffré à 51 280 \$ en 2017, ce qui est comparable à ceux des ménages résidant au Manitoba (50 130 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était moins élevé à Winnipeg (18 %) qu'au Manitoba (21 %), mais comparable au pourcentage affiché par le Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Winnipeg en 2016, un nombre semblable à ceux observés au Manitoba (2,5) et au Canada (2,4). La majorité (67 %) des ménages résidant à Winnipeg étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux proportions observées au Manitoba (69 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Winnipeg, 1 ménage sur 5 (21 %) était dans cette situation, une proportion légèrement supérieure à celle observée au Manitoba (19 %), mais légèrement inférieure à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (7,6 %) des logements privés occupés à Winnipeg nécessitaient des réparations majeures, une proportion se situant entre celles notées au Manitoba (9,0 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (18 %) des familles résidant à Winnipeg étaient des familles monoparentales, une proportion comparable à celles observées au Manitoba (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 1 519 le nombre de sans-abri vivant à Winnipeg.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Winnipeg âgés de 15 ans et plus, près de 3 sur 10 (28 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées au Manitoba (32 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Moins de la moitié (47 %) des résidents de Winnipeg se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées au Manitoba (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Winnipeg étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (32 % par rapport à 58 %), situation qui était comparable à celles observées au Manitoba et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Parmi les résidents de Winnipeg, 1 sur 4 (25 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, une proportion semblable à celles observées au Manitoba (23 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Parmi les résidents de Winnipeg, 1 sur 5 (21 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celles observées au Manitoba (24 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 15 % des résidents de Winnipeg ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celle observée au Manitoba (14 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 14 % des résidents de Winnipeg ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, une proportion significativement inférieure à celles observées au Manitoba (25 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La majorité (65 %) des résidents de Winnipeg croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celles enregistrées au Manitoba (72 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents de Winnipeg ont déclaré avoir confiance en la police, comme au Manitoba (89 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 78 000^E incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Winnipeg âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 118^E incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de celui enregistré au Manitoba (108), mais était significativement supérieur au taux noté dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 5,8 % des résidents de Winnipeg ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées au Manitoba (5,2 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Parmi les résidents de Winnipeg, 1 sur 4 (25 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion significativement supérieure à celles observées au Manitoba (22 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Winnipeg, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (34 % par rapport à 18 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Winnipeg qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, moins de 1 sur 10 (8,7 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celle observée au Manitoba (7,3 %), mais légèrement inférieure à celle enregistrée dans les provinces du Canada (11,5 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Winnipeg (13,6 %) était plus élevé qu'au Manitoba (9,4 %), mais se rapprochait de la proportion observée dans l'ensemble du Canada (12,4 %).
- Parmi les résidents de Winnipeg qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, plus de la moitié (55 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, une proportion qui était significativement supérieure à celle observée au Manitoba (50 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Winnipeg a déclaré un taux de criminalité global de 7 863 affaires pour 100 000 habitants, soit 16 % de moins qu'au Manitoba (9 392), mais 43 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 5 % à Winnipeg, alors qu'une baisse comparable a été observée au Manitoba (-6 %) et qu'un recul plus prononcé a été affiché par le Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Winnipeg a augmenté de 10 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des vols qualifiés et des vols à l'étalage (5 000 \$ ou moins), ainsi que des fraudes et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 5 % à Winnipeg; des baisses ont aussi été observées au Manitoba (-3 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Winnipeg a déclaré 5 751 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui enregistré au Manitoba (5 590), mais supérieur de 72 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Winnipeg, 253 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux était significativement supérieur à ceux observés au Manitoba (210) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Winnipeg a déclaré 1 358 crimes violents pour 100 000 habitants, un taux de 32 % inférieur à celui affiché par le Manitoba (1 996), mais de 19 % supérieur au taux pour l'ensemble du Canada (1 143).
 - ▶ Environ la moitié des victimes de crimes violents à Winnipeg (51 %), au Manitoba (56 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Winnipeg a reculé de 4 %, une baisse un peu plus marquée que celle observée au Manitoba (-2 %), mais plus faible que celle enregistrée par le Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Winnipeg a diminué de 2 %, comparativement au Manitoba, où il a augmenté (+6 %), et au Canada, où il a connu un recul nettement plus important (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Winnipeg, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-9 % par rapport à -19 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était légèrement plus élevé à Winnipeg (3,4 affaires pour 100 000 habitants) qu'au Manitoba (3,0), mais inférieur à celui observé au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Winnipeg a augmenté de 51 %, une hausse plus faible que celle observée au Manitoba (+85 %), mais plus marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Winnipeg a déclaré 341 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 43 % de moins qu'au Manitoba (593), mais 6 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (87 %) des victimes d'affaires de violence aux mains d'un partenaire intime déclarées par la police à Winnipeg étaient de sexe féminin, une proportion plus élevée que celles observées au Manitoba (82 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,3 % des affaires de violence aux mains d'un partenaire intime déclarées par la police à Winnipeg sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus élevée que celle enregistrée au Manitoba (2,8 %), mais pratiquement identique à celle notée au Canada (3,4 %).

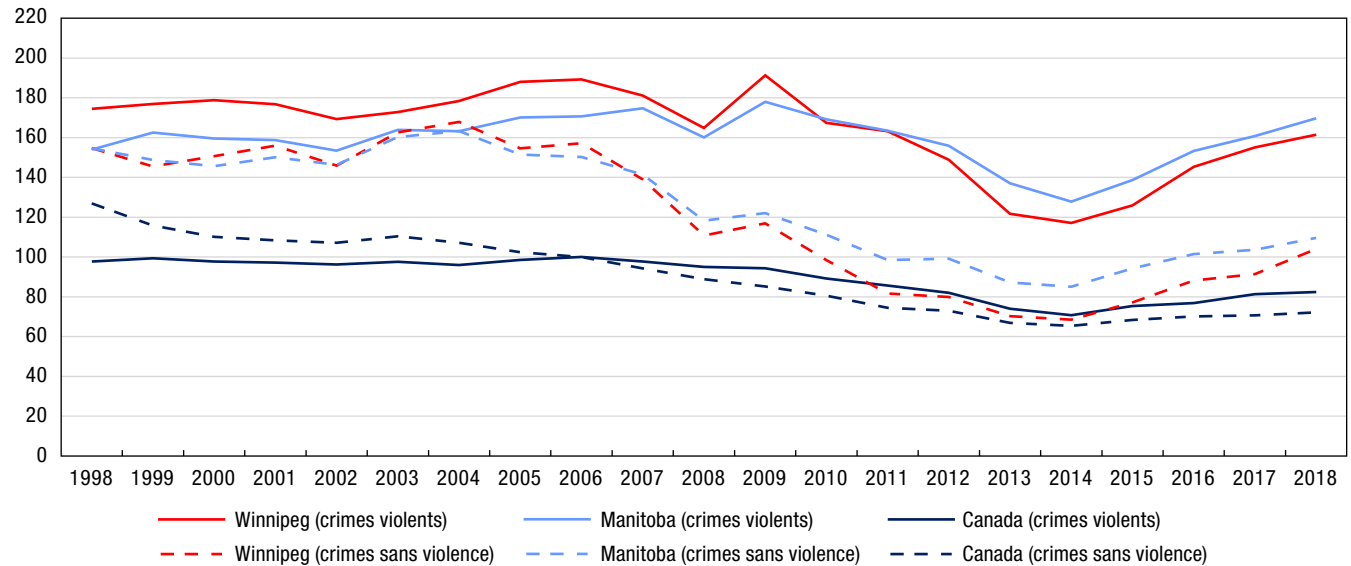
Homicides

- En 2018, Winnipeg a enregistré 22 homicides, ce qui correspond à un taux de 2,69 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à celui noté au Manitoba (4,07), mais supérieur à celui affiché par le Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Winnipeg, 4 victimes sur 22 (18 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles enregistrées au Manitoba (22 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Winnipeg a diminué, pour passer de 31 victimes en 2008 à 22 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Winnipeg, Manitoba et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



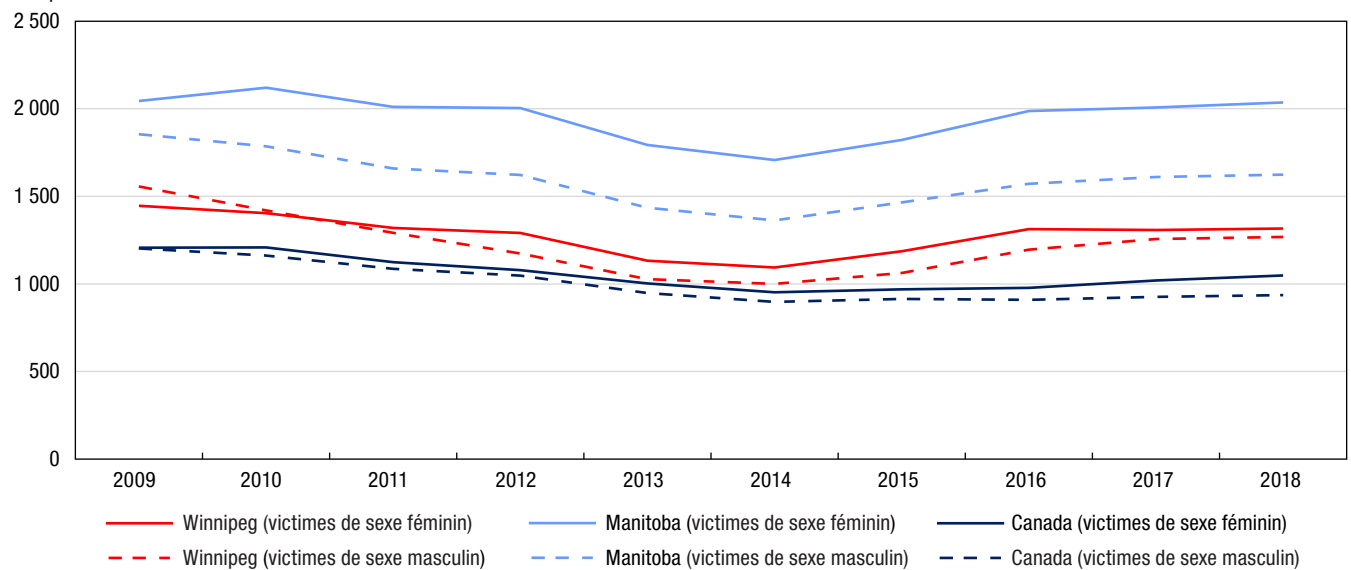
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Winnipeg, Manitoba et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

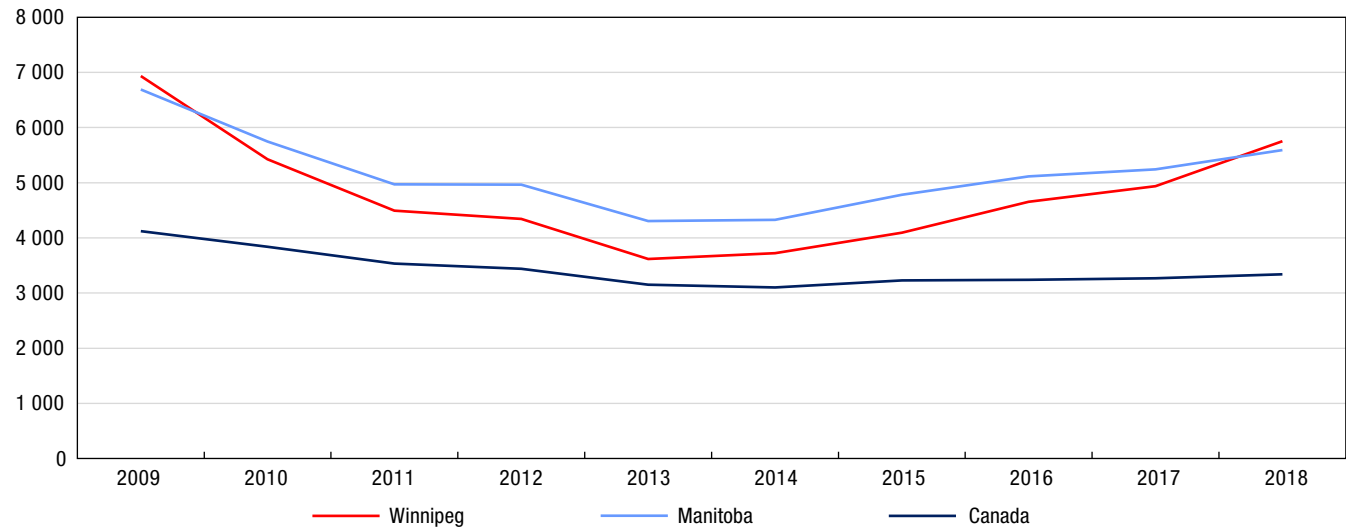


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3
Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Winnipeg, Manitoba et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Winnipeg, Manitoba et Canada, 2018

Type d'infraction	Winnipeg	Manitoba	Canada	Différence en pourcentage entre Winnipeg et le Manitoba	Différence en pourcentage entre Winnipeg et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	7,863	9,392	5 488	-16	43
Total des crimes violents	1,358	1,996	1 143	-32	19
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	6	7	4	-21	30
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	127	155	101	-18	26
Voies de fait ²	726	1,280	649	-43	12
Autres crimes violents	499	554	389	-10	28
Total des crimes contre les biens	5,751	5,590	3 339	3	72
Introduction par effraction	780	753	431	4	81
Vol ³	2,662	2,243	1 720	19	55
Fraude	392	369	402	6	-2
Méfait ⁴	1,773	2,090	699	-15	154
Autres crimes contre les biens	144	135	86	7	68
Total des autres infractions au Code criminel	755	1,806	1 006	-58	-25
Total des délits de la route prévus au Code criminel	132	326	339	-59	-61
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	77	237	178	-68	-57
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	3	11	12	-74	-75
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,2	0,2	0,7	10	-64
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,1	0,1	0,3	66	-52
Autres délits de la route prévus au Code criminel	52	78	148	-33	-65
Total des infractions relatives aux drogues	100	190	225	-48	-56
Total des infractions aux autres lois fédérales	21	75	70	-72	-71
Total — ensemble des infractions	8,116	9,983	6 123	-19	33

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Winnipeg, Manitoba et Canada, 2018

Type d'infraction	Winnipeg		Manitoba		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 316	1 268	2 036	1 623	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	8	4	11	2	6
Homicide	1	4	2	7	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0,5	0	0,6	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	3	2	4	1	3
Infractions sexuelles	227	20	273	28	170	23
Agression sexuelle	182	15	206	19	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	2	0,2	2	0,3	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	3	0,2	4	0,3	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	177	15	200	18	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	45	5	67	10	36	7
Voies de fait	731	717	1 389	1 130	613	644
Voies de fait	719	635	1 367	1 031	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	12	32	22	50	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	200	296	323	400	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	507	307	1 022	580	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	10	81	18	98	10	48
Autres voies de fait	2	0,2	4	1	4	7
Autres crimes violents	356	523	371	454	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	4	9	6	10	2	6
Vol qualifié	195	360	135	242	31	75
Séquestration ou enlèvement	9	2	19	3	15	3
Traite des personnes ³	1	0	0,9	0 ^s	1	0 ^s
Extorsion	1	1	2	1	6	9
Harcèlement criminel	10	4	12	5	53	17
Menaces	124	141	171	181	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	3	2	10	4	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	3	0	7	2	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	1	0	1	0 ^s	1	0,1
Autres crimes violents	5	4	7	6	10	8
Total des délits de la route	4	6	8	10	16	21
Délits de la route causant la mort	0,7	0,2	0,9	2	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	3	6	7	8	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Winnipeg, Manitoba et Canada, 2018

Type d'infraction	Winnipeg		Manitoba		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	55,197	6,758	107,994	7,987	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	46,971	5,751	75,580	5,590	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	6,369	780	10,184	753	159 812	431
Possession de biens volés ¹	778	95	1,098	81	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	3,020	370	4,706	348	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	331	41	561	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	18,392	2,252	25,060	1,853	531 312	1 434
Fraude	2,968	363	4,630	342	129 409	349
Vol d'identité	70	9	87	6	3 745	10
Fraude d'identité	165	20	273	20	15 839	43
Méfait ²	14,477	1,773	28,258	2,090	259 064	699
Crime d'incendie	401	49	723	53	8 000	22
Total des autres infractions	6,164	755	24,423	1,806	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	844	103	1,508	112	16 610	45
Pornographie juvénile ³	119	15	181	13	5 843	16
Prostitution ⁴	2	0,2	2	0,1	110	0,3
Terrorisme	1	0,1	1	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	170	21	9,380	694	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	4,542	556	12,118	896	226 864	612
Autres infractions	486	60	1,233	91	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1,081	132	4,414	326	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	626	77	3,198	237	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	24	3	154	11	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	2	0,2	3	0,2	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,1	1	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	428	52	1,058	78	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	813	100	2,568	190	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	168	21	1,009	75	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,1	1	0,1	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	153	19	545	40	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	14	2	463	34	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Winnipeg, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	10 682	1 421	2	46 285	6 158	-19	61 933	8 240	-14
2009	11 997	1 582	11	52 566	6 933	13	69 712	9 194	12
2010	11 192	1 461	-8	41 546	5 425	-22	57 905	7 561	-18
2011	10 535	1 358	-7	34 867	4 496	-17	50 792	6 549	-13
2012	10 208	1 294	-5	34 287	4 345	-3	50 266	6 370	-3
2013	8 997	1 126	-13	28 887	3 616	-17	43 318	5 423	-15
2014	8 513	1 083	-4	29 272	3 723	3	42 845	5 449	0,5
2015	9 440	1 176	9	32 889	4 097	10	47 757	5 948	9
2016	10 289	1 307	11	36 651	4 656	14	53 021	6 736	13
2017	10 768	1 340	2	39 680	4 936	6	56 701	7 054	5
2018	11 088	1 358	1	46 971	5 751	17	64 223	7 863	11
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	4	-4	...	1	-7	...	4	-5	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

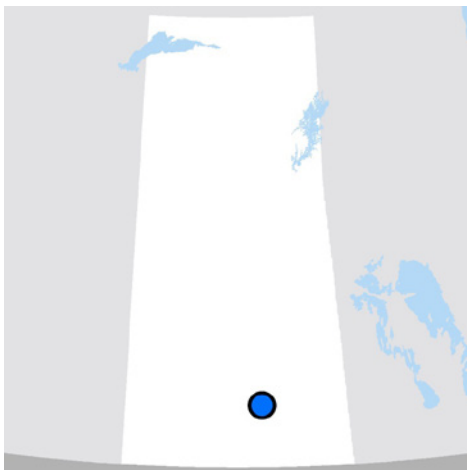
Regina (Saskatchewan)



Population et données démographiques

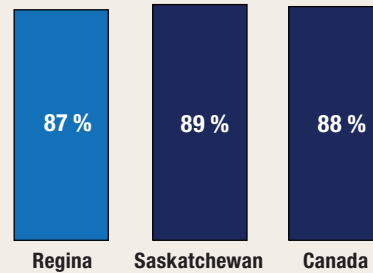
Regina comptait 257 337 habitants en 2018 et sa densité de population était de 60 résidents par kilomètre carré. Près de 1 résident sur 3 (31 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui est semblable aux proportions observées en Saskatchewan (32 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Au total, 1 résident de Regina sur 10 (9,3 %) faisait partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée en Saskatchewan (16,3 %), mais deux fois plus élevée que celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 6 (16 %), une proportion supérieure à celle notée en Saskatchewan (11 %), mais inférieure à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Regina, plus de 2 sur 5 (44 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (43 %), mais bien supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Un peu moins de 1 personne sur 5 (18 %) a déclaré appartenir à une minorité visible à Regina, une proportion supérieure à celle observée en Saskatchewan (11 %), mais inférieure à celle notée au Canada (22 %).



Regina (Saskatchewan)

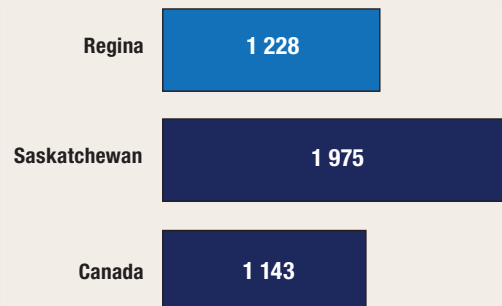
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

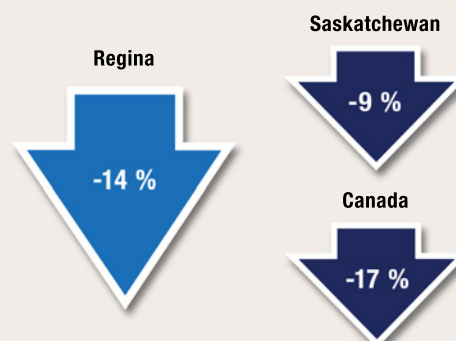
* valeur significativement différente de l'estimation pour Regina ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Regina âgés de 25 à 64 ans, un peu plus de 6 sur 10 (62,4 %) avaient achevé des études postsecondaires, 3 sur 10 (29,5 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et un peu moins de 1 sur 10 (8,1 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Regina (6,0 %) se situait près de ceux affichés par la Saskatchewan (6,1 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Regina s'est chiffré à 60 080 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Saskatchewan (55 450 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Regina (15 %) qu'en Saskatchewan (18 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,4 personnes par ménage à Regina en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Saskatchewan (2,5) et au Canada (2,4). La plupart (70 %) des ménages résidant à Regina étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage semblable à ceux observés en Saskatchewan (72 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Regina, un peu plus de 1 ménage sur 5 (22 %) était dans cette situation, une proportion semblable à celles observées en Saskatchewan (20 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (7,1 %) des logements privés occupés à Regina nécessitaient des réparations majeures, une proportion légèrement moins élevée qu'en Saskatchewan (8,7 %), mais un peu plus élevée qu'au Canada (6,5 %). Environ le sixième (17 %) des familles résidant à Regina étaient des familles monoparentales, ce qui correspond aux proportions observées en Saskatchewan (16 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 286 le nombre de sans-abri vivant à Regina.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Regina âgés de 15 ans et plus, plus de 1 sur 3 (36 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Saskatchewan (37 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Près de la moitié (47 %) des résidents de Regina se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celle observée en Saskatchewan (56 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Une plus faible proportion de femmes qui vivaient à Regina se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée, comparativement aux hommes (41 % par rapport à 52 %); toutefois, cette différence n'était pas significative, contrairement à ce qui a été observé en Saskatchewan et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Regina sur 4 (23 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées en Saskatchewan (22 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Regina sur 6 (17 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celles observées en Saskatchewan (26 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 % des résidents de Regina ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Saskatchewan (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 15 % des résidents de Regina ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Saskatchewan (31 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (69 %) des résidents de Regina croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celle enregistrée en Saskatchewan (75 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle notée dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (92 %) des résidents de Regina ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Saskatchewan (90 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 6,4 % des résidents de Regina âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Saskatchewan (5,0 %), mais qui était significativement plus élevée que celle notée dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Plus de 1 résident de Regina sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion significativement plus élevée que celles observées en Saskatchewan (23 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Regina, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (38 % par rapport à 15 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Regina qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, une faible proportion (2,9 %) ont déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (2,6 %), mais significativement moins élevée que celle notée dans les provinces du Canada (11,5 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Regina (5,1 %) était plus élevé qu'en Saskatchewan (2,9 %), mais il était beaucoup plus faible que le taux observé dans l'ensemble du Canada (12,4 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Regina qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de la moitié (45 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, ce qui correspond aux proportions observées en Saskatchewan (46 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Regina a déclaré un taux de criminalité global de 9 521 affaires pour 100 000 habitants, soit 17 % de moins qu'en Saskatchewan (11 461), mais 73 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 14 % à Regina, alors qu'une baisse moins prononcée a été observée en Saskatchewan (-9 %) et qu'un recul un peu plus marqué a été noté au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Regina a augmenté de 10 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des vols de véhicules à moteur, des vols qualifiés, des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage) et des infractions avec violence relatives aux armes à feu. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 23 % à Regina; des baisses ont aussi été observées en Saskatchewan (-9 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Regina a déclaré 5 984 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 7 % inférieur à celui enregistré en Saskatchewan (6 437), mais de 79 % supérieur à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Regina, 241 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de celui observé en Saskatchewan (183), mais il était significativement supérieur à celui noté dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Regina a déclaré 1 228 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Saskatchewan (1 975 ou -38 %), mais plus élevé que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +7 %).
 - ▶ À Regina, plus de la moitié (56 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, tout comme en Saskatchewan (56 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Regina a diminué de 30 %, une baisse plus marquée que les reculs observés en Saskatchewan (-21 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Regina a diminué de 30 %, une baisse plus prononcée que celles observées en Saskatchewan (-10 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Regina, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-26 % par rapport à -36 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était légèrement moins élevé à Regina (1,9 affaire pour 100 000 habitants) qu'en Saskatchewan (2,6), mais il était nettement inférieur à celui observé au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Regina a augmenté pour passer de 0,8 affaire à 1,9 pour 100 000 habitants (+132 %), une hausse semblable à celle observée en Saskatchewan (+123 %), mais nettement plus marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Regina a déclaré 477 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 27 % de moins qu'en Saskatchewan (657), mais 48 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (82 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Regina étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Saskatchewan (80 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,2 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Regina sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celle enregistrée en Saskatchewan (2,6 %), mais inférieure à celle observée au Canada (3,4 %).

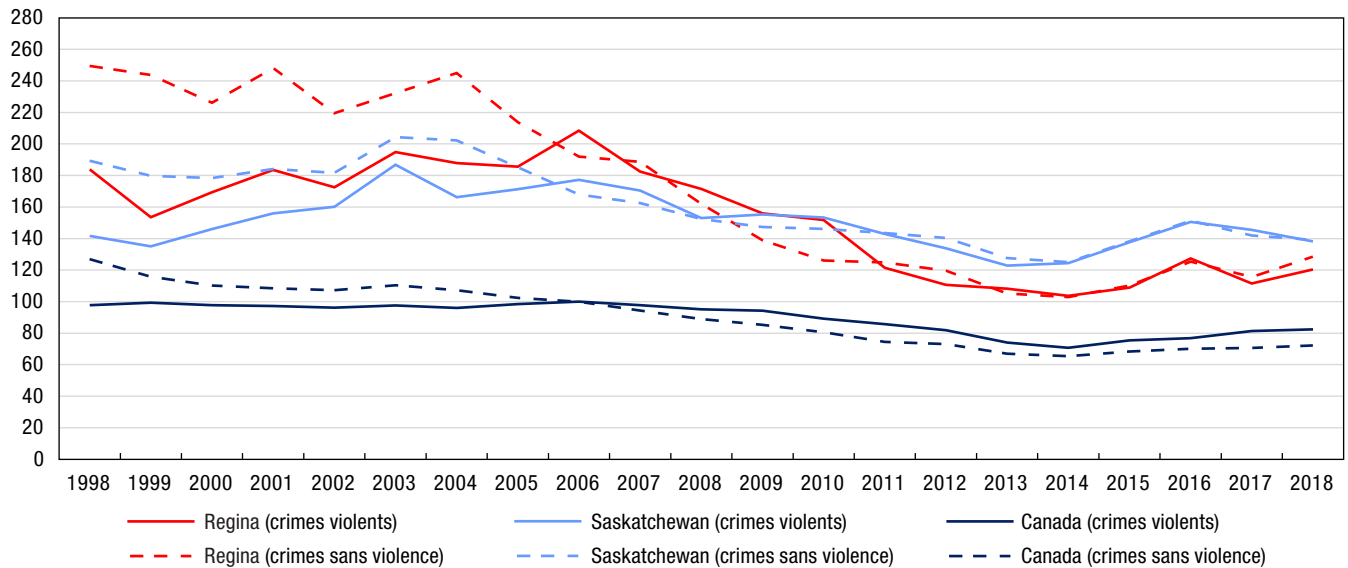
Homicides

- En 2018, Regina a enregistré 8 homicides, ce qui correspond à un taux de 3,10 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement supérieur à celui noté en Saskatchewan (2,93) et près de deux fois plus élevé que celui enregistré au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Regina, 1 victime sur 8 (13 %) était de sexe féminin. Parallèlement, 21 % des homicides commis en Saskatchewan et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Regina est demeuré le même, soit 8 victimes en 2008 et 8 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Regina, Saskatchewan et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



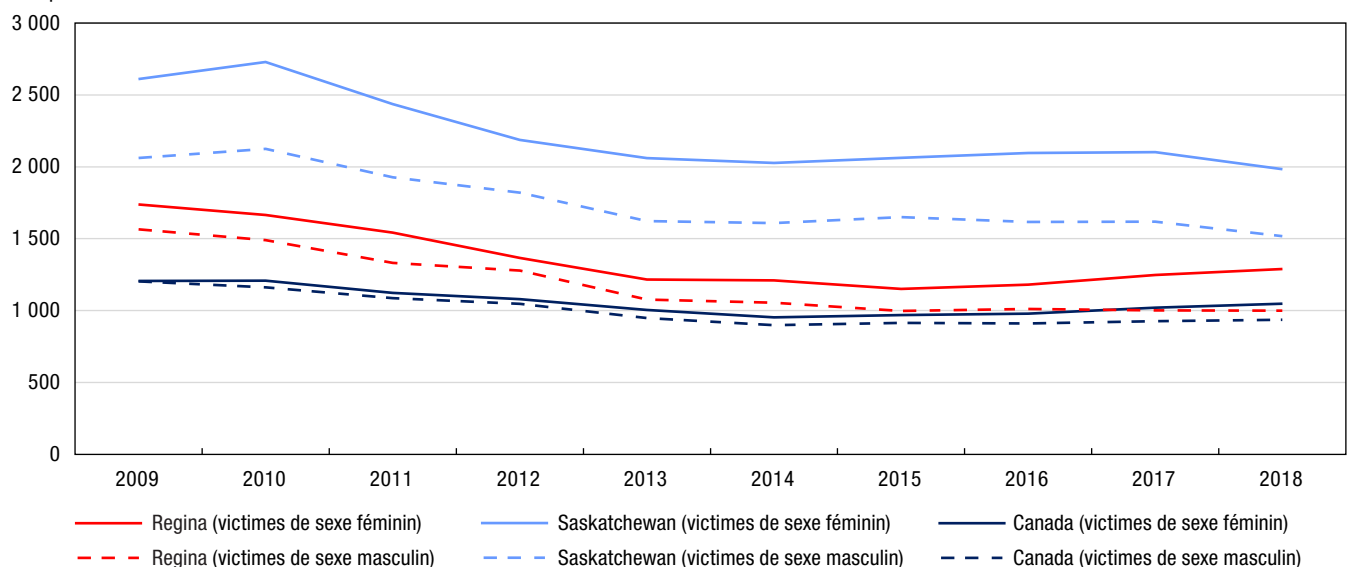
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Regina, Saskatchewan et Canada, 2009 à 2018

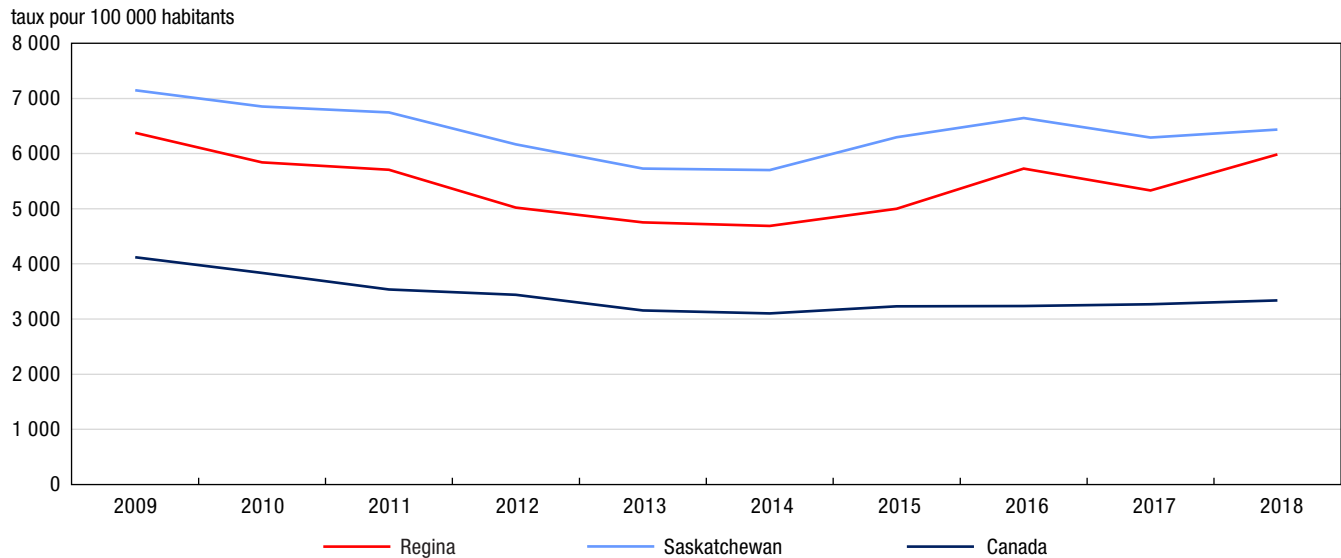
taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3
Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Regina, Saskatchewan et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Regina, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Regina	Saskatchewan	Canada	Différence en pourcentage entre Regina et la Saskatchewan	Différence en pourcentage entre Regina et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	9 521	11 461	5 488	-17	73
Total des crimes violents	1 228	1 975	1 143	-38	7
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	10	6	4	63	128
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	100	141	101	-29	-0,7
Voies de fait ²	820	1 280	649	-36	26
Autres crimes violents	298	549	389	-46	-23
Total des crimes contre les biens	5 984	6 437	3 339	-7	79
Introduction par effraction	876	867	431	1	103
Vol ³	3 419	2 480	1 720	38	99
Fraude	419	573	402	-27	4
Méfait ⁴	1 060	2 302	699	-54	52
Autres crimes contre les biens	211	214	86	-2	145
Total des autres infractions au Code criminel	2 309	3 049	1 006	-24	129
Total des délits de la route prévus au Code criminel	510	783	339	-35	51
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	190	510	178	-63	7
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	13	22	12	-41	7
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0,1	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,4	0,1	0,3	350	53
Autres délits de la route prévus au Code criminel	307	252	148	22	107
Total des infractions relatives aux drogues	138	245	225	-44	-39
Total des infractions aux autres lois fédérales	57	117	70	-51	-19
Total — ensemble des infractions	10 225	12 607	6 123	-19	67

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Regina, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Regina		Saskatchewan		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 289	999	1 982	1 518	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	16	2	10	2	6
Homicide	0,8	5	1	5	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	2	11	1	5	1	3
Infractions sexuelles	180	16	254	28	170	23
Agression sexuelle	157	12	204	20	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	5	0	2	0,3	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	5	0	3	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	148	12	199	19	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	23	5	50	9	36	7
Voies de fait	904	735	1 414	1 181	613	644
Voies de fait	882	689	1 387	1 083	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	13	34	17	49	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	182	280	271	389	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	686	375	1 099	645	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	19	44	22	90	10	48
Autres voies de fait	3	2	5	8	4	7
Autres crimes violents	202	231	313	299	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	11	28	11	21	2	6
Vol qualifié	47	115	43	98	31	75
Séquestration ou enlèvement	12	2	24	5	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0	0	1	0 ⁸
Extorsion	2	2	2	5	6	9
Harcèlement criminel	6	0,8	26	7	53	17
Menaces	106	75	165	151	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	5	2	20	7	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	6	0,8	10	2	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,8	0	0,7	0	1	0,1
Autres crimes violents	8	4	12	3	10	8
Total des délits de la route	5	15	10	16	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,8	1	4	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	5	14	9	12	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0,8	0	0,2	9	12

0⁸ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Regina, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Regina		Saskatchewan		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	23 247	8 997	123 543	10 631	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	15 461	5 984	74 800	6 437	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 263	876	10 080	867	159 812	431
Possession de biens volés ¹	378	146	1 814	156	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	1 724	667	5 699	490	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	121	47	618	53	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	6 988	2 704	22 507	1 937	531 312	1 434
Fraude	918	355	5 957	513	129 409	349
Vol d'identité	11	4	80	7	3 745	10
Fraude d'identité	154	60	624	54	15 839	43
Méfait ²	2 738	1 060	26 747	2 302	259 064	699
Crime d'incendie	166	64	674	58	8 000	22
Total des autres infractions	5 965	2 309	35 431	3 049	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	297	115	1 514	130	16 610	45
Pornographie juvénile ³	65	25	215	19	5 843	16
Prostitution ⁴	2	0,8	2	0,2	110	0,3
Terrorisme	1	0,4	1	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	75	29	6 835	588	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	5 319	2 059	24 869	2 140	226 864	612
Autres infractions	206	80	1 995	172	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 318	510	9 103	783	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	491	190	5 926	510	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	33	13	251	22	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	1	0,1	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	1	0,4	1	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	793	307	2 924	252	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	356	138	2 852	245	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	147	57	1 357	117	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	1	0,1	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	137	53	920	79	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	10	4	436	38	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Regina, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	3 642	1 751	-6	14 336	6 891	-9	23 153	11 128	-6
2009	3 649	1 718	-2	13 546	6 379	-7	22 665	10 674	-4
2010	3 527	1 630	-5	12 640	5 842	-8	21 823	10 087	-5
2011	3 338	1 513	-7	12 594	5 707	-2	21 663	9 816	-3
2012	3 125	1 375	-9	11 408	5 020	-12	20 048	8 822	-10
2013	2 788	1 197	-13	11 067	4 751	-5	19 058	8 181	-7
2014	2 794	1 175	-2	11 145	4 689	-1	18 829	7 921	-3
2015	2 740	1 136	-3	12 059	5 000	7	20 133	8 347	5
2016	2 910	1 176	4	14 169	5 727	15	23 169	9 365	12
2017	3 015	1 191	1	13 499	5 333	-7	22 272	8 799	-6
2018	3 174	1 228	3	15 461	5 984	12	24 600	9 521	8
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-13	-30	...	8	-13	...	6	-14	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

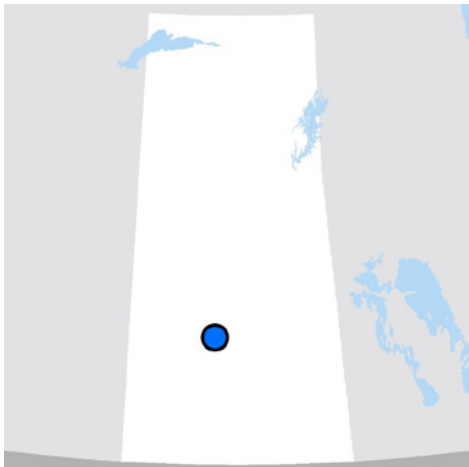
Saskatoon (Saskatchewan)



Population et données démographiques

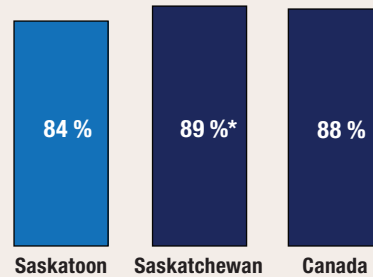
Saskatoon comptait 322 568 habitants en 2018 et sa densité de population était de 55 résidents par kilomètre carré. Au total, 1 résident sur 3 (32 %) était âgé de 24 ans ou moins, proportion qui correspond à celle observée en Saskatchewan (32 %), mais qui est légèrement plus élevée que celle notée dans l'ensemble du Canada (28 %).

Au total, 1 résident de Saskatoon sur 10 (10,8 %) faisait partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée en Saskatchewan (16,3 %), mais deux fois plus élevée que celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 6 (16 %), une proportion plus élevée que celle notée en Saskatchewan (11 %), mais plus faible que celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Saskatoon, 2 sur 5 (41 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (43 %), mais nettement supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Au total, 1 personne sur 6 (17 %) a déclaré appartenir à une minorité visible à Saskatoon, une proportion plus élevée que celle observée en Saskatchewan (11 %), mais plus faible que celle notée au Canada (22 %).



Saskatoon (Saskatchewan)

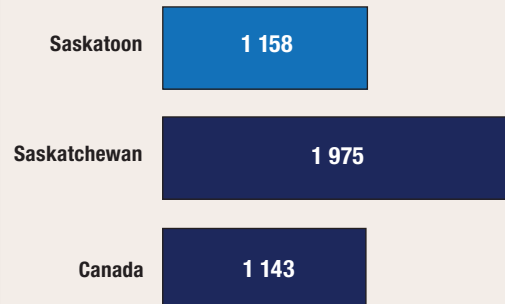
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

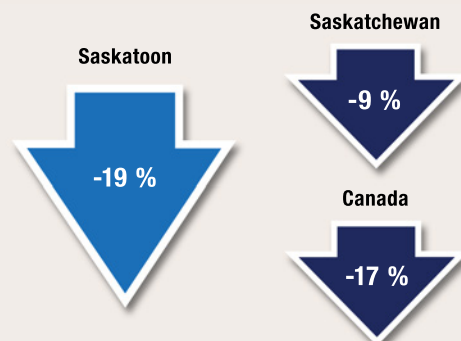
* valeur significativement différente de l'estimation pour Saskatoon ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Saskatoon âgés de 25 à 64 ans, 2 sur 3 (65,7 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (26,1 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (8,2 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Saskatoon (6,7 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par la Saskatchewan (6,1 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Saskatoon s'est chiffré à 58 410 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Saskatchewan (55 450 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était semblable à Saskatoon (16 %), en Saskatchewan (18 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Saskatoon en 2016, un nombre qui correspond à ceux observés en Saskatchewan (2,5) et au Canada (2,4). La plupart (70 %) des ménages résidant à Saskatoon étaient propriétaires de leur logement, soit un pourcentage semblable à ceux observés en Saskatchewan (72 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Saskatoon, près de 1 ménage sur 4 (23 %) était dans cette situation, une proportion supérieure à celle observée en Saskatchewan (20 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (4,7 %) des logements privés occupés à Saskatoon nécessitaient des réparations majeures, une proportion inférieure à celles enregistrées en Saskatchewan (8,7 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (16 %) des familles résidant à Saskatoon étaient des familles monoparentales, une proportion identique à celles observées en Saskatchewan (16 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 475 le nombre de sans-abri vivant à Saskatoon.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Saskatoon âgés de 15 ans et plus, 3 sur 10 (30 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées en Saskatchewan (37 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (51 %) des résidents de Saskatoon se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Saskatchewan (56 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Saskatoon étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (42 % par rapport à 58 %), situation qui était comparable à celles observées en Saskatchewan et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Saskatoon sur 5 (19 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion se situant près de celles observées en Saskatchewan (22 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Saskatoon sur 6 (17 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement moins élevée que celles observées en Saskatchewan (26 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 18 % des résidents de Saskatoon ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (15 %), mais significativement supérieure à celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 15 % des résidents de Saskatoon ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Saskatchewan (31 %) et dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (68 %) des résidents de Saskatoon croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement moins élevée que celles enregistrées en Saskatchewan (75 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents de Saskatoon ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui correspond aux proportions observées en Saskatchewan (90 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 35 000^F incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Saskatoon âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 142^F incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Saskatchewan (104) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,7 % des résidents de Saskatoon ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Saskatchewan (5,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 1 résident de Saskatoon sur 4 (25 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celles observées en Saskatchewan (23 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Saskatoon, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (36 % par rapport à 16 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Saskatoon qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, une faible proportion (3,8 %) ont déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celle observée en Saskatchewan (2,6 %), mais significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (11,5 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Saskatoon (4,3 %) était plus élevé qu'en Saskatchewan (2,9 %), mais il était nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble du Canada (12,4 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Saskatoon qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, plus de 2 sur 5 (43 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celle notée en Saskatchewan (46 %), mais significativement inférieure à celle observée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Saskatoon a déclaré un taux de criminalité global de 8 795 affaires pour 100 000 habitants, soit 23 % de moins qu'en Saskatchewan (11 461), mais 60 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 19 % à Saskatoon, alors qu'une baisse moins prononcée a été observée en Saskatchewan (-9 %) et qu'un recul semblable a été noté au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Saskatoon est demeuré pratiquement inchangé de 2017 à 2018 (une hausse de moins de 1 %), principalement en raison de l'augmentation des fraudes, des homicides et des introductions par effraction. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 15 % à Saskatoon; des baisses ont aussi été observées en Saskatchewan (-9 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Saskatoon a déclaré 5 353 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 17 % à celui enregistré en Saskatchewan (6 437), mais supérieur de 60 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Saskatoon, 201 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de celui observé en Saskatchewan (183), mais il était significativement supérieur à celui noté dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Saskatoon a déclaré 1 158 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Saskatchewan (1 975 ou -41 %), mais plus élevé que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +1 %).
 - ▶ À Saskatoon, plus de la moitié (53 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, tout comme en Saskatchewan (56 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Saskatoon a diminué de 40 %, une baisse plus marquée que les reculs observés en Saskatchewan (-21 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Saskatoon a diminué de 34 %, une baisse plus prononcée que celles observées en Saskatchewan (-10 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Saskatoon, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une mesure légèrement moins grande que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-38 % par rapport à -42 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus élevé à Saskatoon (3,4 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Saskatchewan (2,6), mais il était moins élevé qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Saskatoon a augmenté pour passer de 0,3 affaire à 3,4 pour 100 000 habitants (+921 %), une hausse plus prononcée que celles observées en Saskatchewan (+123 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

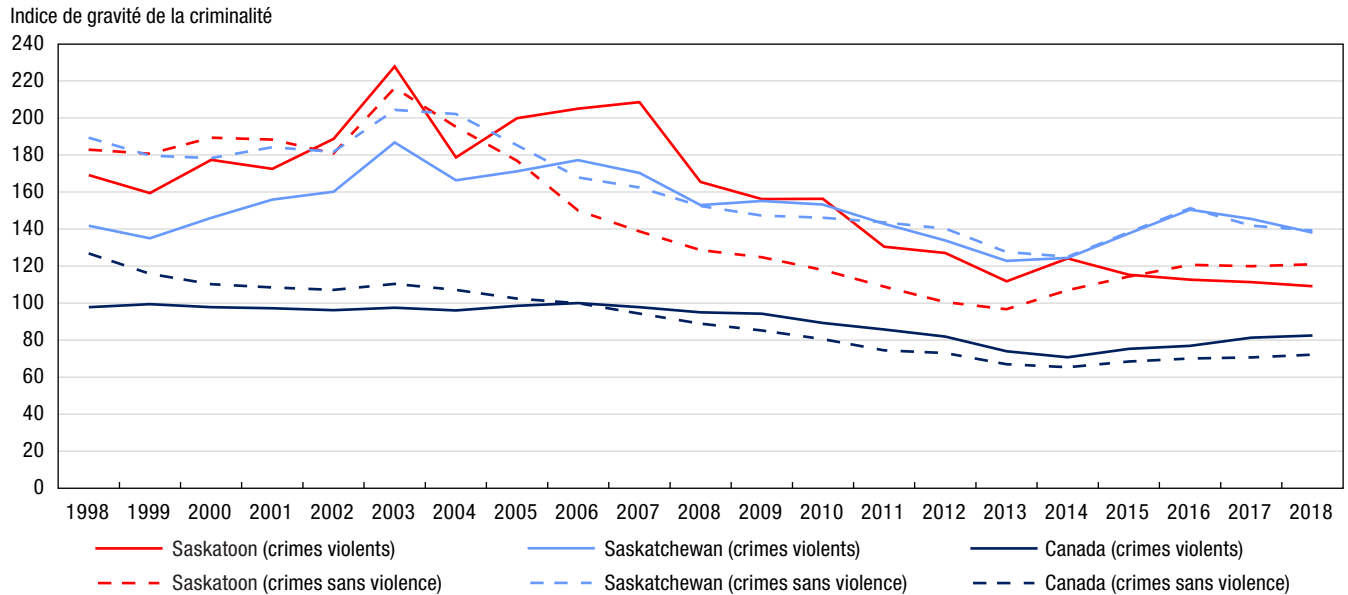
- En 2018, la police de Saskatoon a déclaré 287 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 56 % de moins qu'en Saskatchewan (657) et 11 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (86 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Saskatoon étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Saskatchewan (80 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,3 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Saskatoon sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus élevée que celle enregistrée en Saskatchewan (2,6 %), mais se situant plus près de celle notée au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, Saskatoon a enregistré 8 homicides, ce qui correspond à un taux de 2,44 pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui noté en Saskatchewan (2,93), mais supérieur à celui enregistré au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Saskatoon, 1 victime sur 8 (13 %) était de sexe féminin. Parallèlement, 21 % des homicides commis en Saskatchewan et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Saskatoon s'est accru, pour passer de 5 victimes en 2008 à 8 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 1998 à 2018

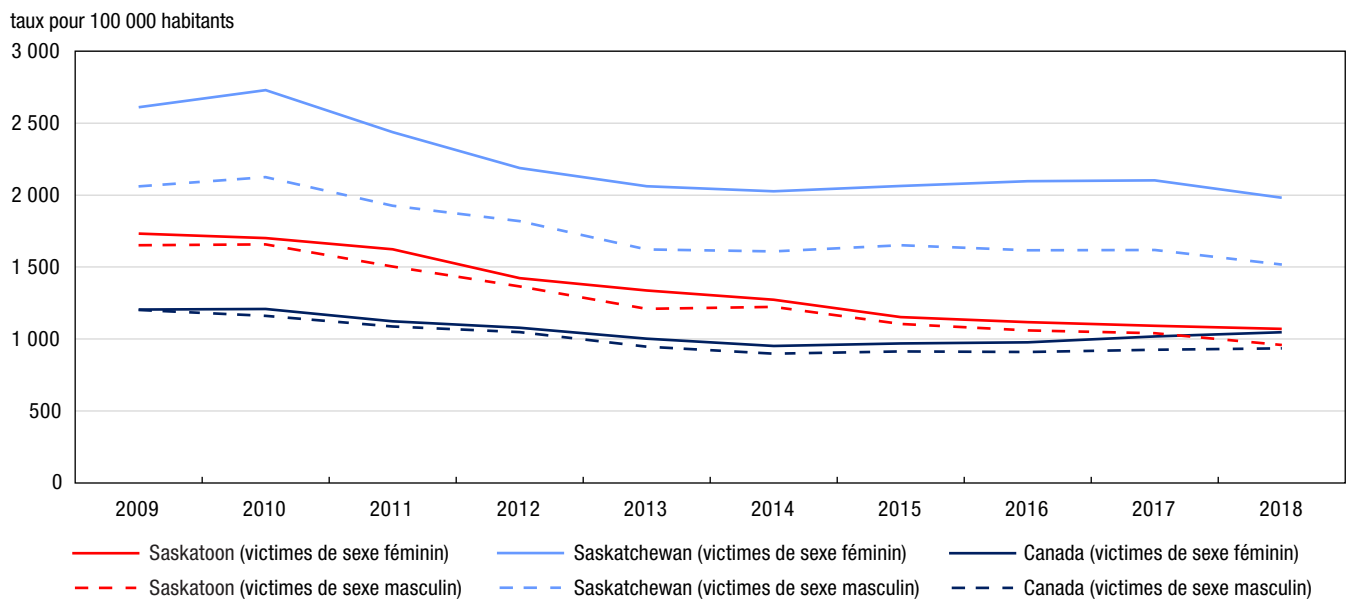


Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

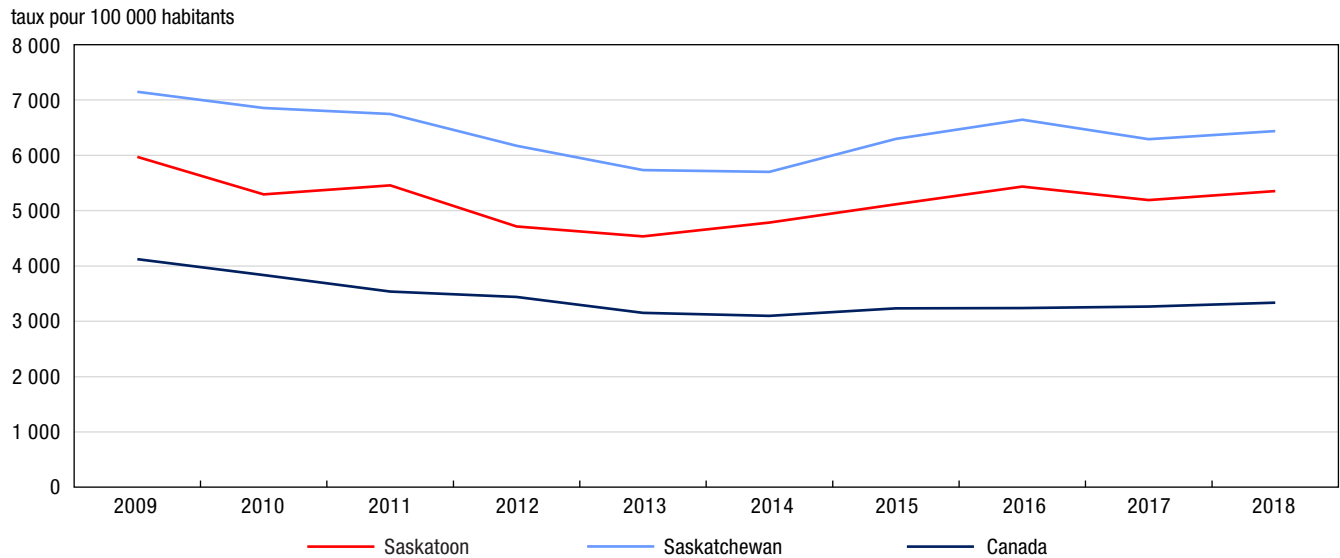
Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3
Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Saskatoon	Saskatchewan	Canada	Différence en pourcentage entre Saskatoon et la Saskatchewan	Différence en pourcentage entre Saskatoon et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	8 795	11 461	5 488	-23	60
Total des crimes violents	1 158	1 975	1 143	-41	1
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	5	6	4	-18	15
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	121	141	101	-14	20
Voies de fait ²	688	1 280	649	-46	6
Autres crimes violents	344	549	389	-37	-12
Total des crimes contre les biens	5 353	6 437	3 339	-17	60
Introduction par effraction	867	867	431	-0,1	101
Vol ³	2 656	2 480	1 720	7	54
Fraude	680	573	402	19	69
Méfait ⁴	1 022	2 302	699	-56	46
Autres crimes contre les biens	128	214	86	-40	48
Total des autres infractions au Code criminel	2 284	3 049	1 006	-25	127
Total des délits de la route prévus au Code criminel	277	783	339	-65	-18
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	175	510	178	-66	-1
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	6	22	12	-70	-46
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,3	0,1	0,7	254	-55
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,1	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	95	252	148	-62	-36
Total des infractions relatives aux drogues	200	245	225	-19	-11
Total des infractions aux autres lois fédérales	72	117	70	-39	2
Total — ensemble des infractions	9 343	12 607	6 123	-26	53

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Saskatoon		Saskatchewan		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 071	960	1 982	1 518	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	9	2	10	2	6
Homicide	0,6	4	1	5	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0,6	0	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,6	4	1	5	1	3
Infractions sexuelles	213	23	254	28	170	23
Agression sexuelle	186	19	204	20	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,6	0	2	0,3	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0	3	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	184	19	199	19	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	26	4	50	9	36	7
Voies de fait	679	700	1 414	1 181	613	644
Voies de fait	664	623	1 387	1 083	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	12	34	17	49	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	149	241	271	389	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	503	349	1 099	645	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	12	62	22	90	10	48
Autres voies de fait	3	15	5	8	4	7
Autres crimes violents	177	228	313	299	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	3	10	11	21	2	6
Vol qualifié	49	140	43	98	31	75
Séquestration ou enlèvement	14	5	24	5	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0	0	1	0 ⁸
Extorsion	2	2	2	5	6	9
Harcèlement criminel	23	8	26	7	53	17
Menaces	62	56	165	151	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	9	2	20	7	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	2	10	2	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,6	0	0,7	0	1	0,1
Autres crimes violents	9	2	12	3	10	8
Total des délits de la route	2	1	10	16	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	1	4	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	1	9	12	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0,2	9	12

0⁸ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, Saskatchewan et Canada, 2018

Type d'infraction	Saskatoon		Saskatchewan		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	26 863	8 185	123 543	10 631	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	17 568	5 353	74 800	6 437	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	2 844	867	10 080	867	159 812	431
Possession de biens volés ¹	325	99	1 814	156	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	1 183	360	5 699	490	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	1 150	46	618	53	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	7 385	2 250	22 507	1 937	531 312	1 434
Fraude	1 903	580	5 957	513	129 409	349
Vol d'identité	42	13	80	7	3 745	10
Fraude d'identité	288	88	624	54	15 839	43
Méfait ²	3 354	1 022	26 747	2 302	259 064	699
Crime d'incendie	94	29	674	58	8 000	22
Total des autres infractions	7 497	2 284	35 431	3 049	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	512	156	1 514	130	16 610	45
Pornographie juvénile ³	55	17	215	19	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	2	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	1	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	260	79	6 835	588	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	6 340	1 932	24 869	2 140	226 864	612
Autres infractions	330	101	1 995	172	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	908	277	9 103	783	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	575	175	5 926	510	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	21	6	251	22	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,3	1	0,1	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	1	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	311	95	2 924	252	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	655	200	2 852	245	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	235	72	1 357	117	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	1	0,3	1	0,1	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	220	67	920	79	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	14	4	436	38	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Saskatoon, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 962	1 923	-8	15 447	5 985	-14	27 934	10 824	-9
2009	4 698	1 774	-8	15 819	5 973	-0,2	27 140	10 248	-5
2010	4 825	1 776	0,1	14 391	5 296	-11	25 616	9 427	-8
2011	4 597	1 653	-7	15 172	5 456	3	26 316	9 463	0,4
2012	4 252	1 481	-10	13 534	4 715	-14	24 583	8 564	-10
2013	3 925	1 334	-10	13 343	4 537	-4	23 822	8 099	-5
2014	4 027	1 339	0,4	14 381	4 783	5	25 230	8 392	4
2015	3 853	1 261	-6	15 629	5 113	7	26 278	8 597	2
2016	3 827	1 219	-3	17 074	5 437	6	28 678	9 133	6
2017	3 920	1 218	0 ^s	16 697	5 190	-5	28 616	8 894	-3
2018	3 799	1 158	-5	17 568	5 353	3	28 864	8 795	-1
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-23	-40	...	14	-11	...	3	-19	...

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

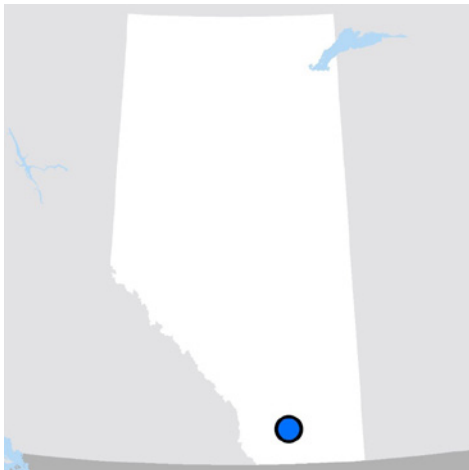
Lethbridge (Alberta)



Population et données démographiques

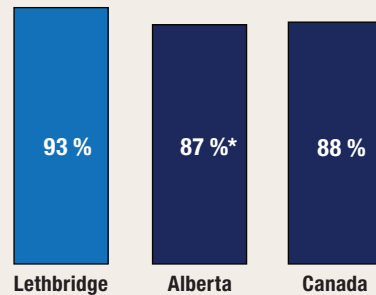
Lethbridge comptait 124 553 habitants en 2018 et sa densité de population était de 42 résidents par kilomètre carré. Au total, 1 résident sur 3 (33 %) était âgé de 24 ans ou moins, une proportion semblable à celle observée en Alberta (31 %), mais supérieure à celle notée dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 5,4 % des résidents de Lethbridge faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée en Alberta (6,5 %), mais légèrement supérieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 8 (13 %), une proportion inférieure à celles notées en Alberta (21 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Lethbridge, un peu plus de 1 sur 5 (22 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion légèrement inférieure à celle observée en Alberta (25 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Au total, 1 personne sur 10 (11 %) a déclaré appartenir à une minorité visible à Lethbridge, une proportion nettement plus faible que celles observées en Alberta (23 %) et au Canada (22 %).



Lethbridge (Alberta)

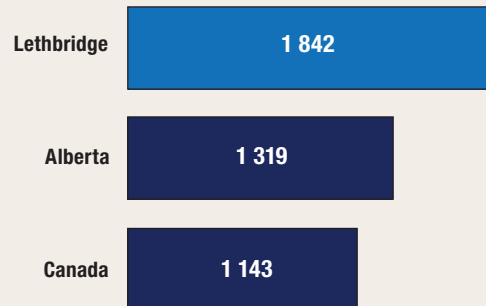
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

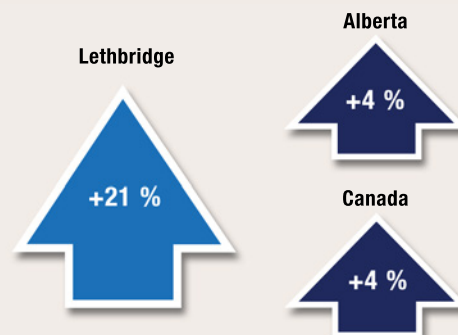
* valeur significativement différente de l'estimation pour l'agglomération de recensement de Lethbridge ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 2 ans du taux de crimes déclarés par la police (2016 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Lethbridge âgés de 25 à 64 ans, 3 sur 5 (60 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 3 sur 10 (28 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 8 (12 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Lethbridge (5,4 %) était inférieur à celui affiché par l'Alberta (6,6 %), mais se rapprochait de celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Lethbridge s'est chiffré à 57 400 \$ en 2017, soit un revenu inférieur à celui des ménages résidant en Alberta (62 950 \$), mais supérieur à celui des ménages résidant au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Lethbridge (12 %) était semblable à celui enregistré en Alberta (13 %), mais inférieur à celui noté au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Lethbridge en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Alberta (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (71 %) des ménages résidant à Lethbridge étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Alberta (72 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Lethbridge, 1 ménage sur 5 (21 %) était dans cette situation, une proportion identique à celle observée en Alberta (21 %), mais légèrement plus faible que celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,7 %) des logements privés occupés à Lethbridge nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Alberta (5,7 %) et au Canada (6,5 %). Environ 1 famille sur 7 (14 %) résidant à Lethbridge était monoparentale, une proportion semblable à celles observées en Alberta (14 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 233 le nombre de sans-abri vivant à Lethbridge.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Lethbridge âgés de 15 ans et plus, environ 2 sur 5 (42 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles enregistrées en Alberta (35 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Au total, 3 résidents de Lethbridge sur 5 (60 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Alberta (52 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Une plus faible proportion de femmes qui vivaient à Lethbridge se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée, comparativement aux hommes (49 %^E par rapport à 70 %); toutefois, cette différence n'était pas significative, contrairement à ce qui a été observé en Alberta et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Lethbridge sur 5 (19 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Alberta (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Lethbridge sur 6 (16 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Alberta (21 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 15 %^E des résidents de Lethbridge ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Alberta (16 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 12 %^E des résidents de Lethbridge ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Alberta (17 %), mais qui était significativement plus faible que celle enregistrée dans les provinces du Canada (21 %).

- La grande majorité (83 %) des résidents de Lethbridge croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées en Alberta (72 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (96 %) des résidents de Lethbridge ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Alberta (89 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, plus de 1 résident de Lethbridge sur 4 (28 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Alberta (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Lethbridge a déclaré un taux de criminalité global de 11 183 affaires pour 100 000 habitants, soit 30 % de plus qu'en Alberta (8 607) et 104 % de plus qu'au Canada (5 488).
- De 2016 à 2018, le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 21 % à Lethbridge, alors que des hausses plus faibles ont été observées en Alberta (+4 %) et au Canada (+4 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Lethbridge a augmenté de 10 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des fraudes, des agressions sexuelles de niveau 1, des affaires liées au trafic, à la production et à la distribution d'autres drogues, des introductions par effraction et des voies de fait des niveaux 1 et 2. De 2016 à 2018, le degré de gravité des crimes a augmenté de 32 % à Lethbridge; des hausses ont aussi été observées en Alberta (+6 %) et au Canada (+4 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Lethbridge a déclaré 7 422 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 37 % à celui enregistré en Alberta (5 435) et de 122 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police de Lethbridge a déclaré 1 842 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'en Alberta (1 319 ou +40 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +61 %).
 - ▶ À Lethbridge, un peu plus de la moitié (52 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles enregistrées en Alberta (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2016 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Lethbridge a augmenté de 55 %, une hausse beaucoup plus importante que celles observées en Alberta (+3 %) et au Canada (+6 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Lethbridge a augmenté de 59 %, une hausse nettement plus marquée que celles observées en Alberta (+5 %) et au Canada (+7 %).
- De 2016 à 2018, à Lethbridge, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont connu une plus grande augmentation que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+47 % par rapport à +40 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était deux fois moins élevé à Lethbridge (2,4 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Alberta (4,8) et qu'au Canada (4,9).
- De 2016 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Lethbridge a augmenté de 46 %, une hausse qui correspond à celle observée en Alberta (+45 %), mais qui est plus marquée que celle notée au Canada (+24 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Lethbridge a déclaré 588 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 47 % de plus qu'en Alberta (401) et 82 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (75 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Lethbridge étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus faible que celles observées en Alberta (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2016 à 2018, 1,8 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Lethbridge sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion un peu plus faible que celles enregistrées en Alberta (2,4 %) et au Canada (3,4 %).

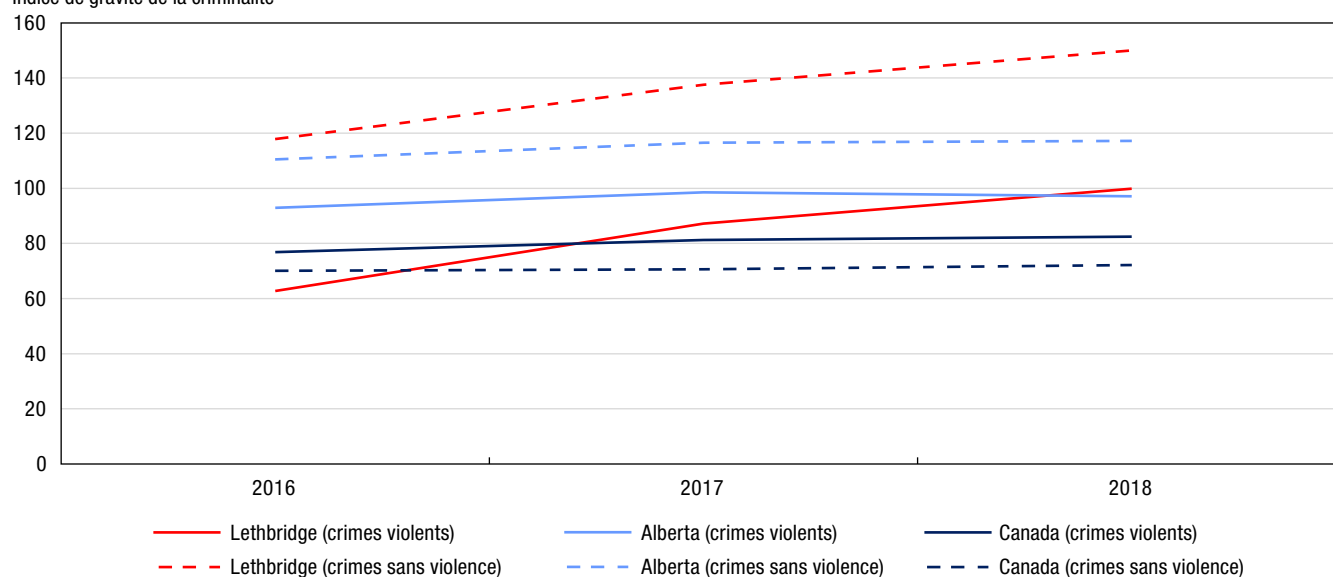
Homicides

- En 2018, Lethbridge n'a enregistré aucun homicide. L'Alberta a affiché un taux d'homicides de 1,88 pour 100 000 habitants, et le Canada, un taux de 1,76.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Lethbridge a diminué, pour passer de 4 victimes en 2016 à aucune victime en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Lethbridge, Alberta et Canada, 2016 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



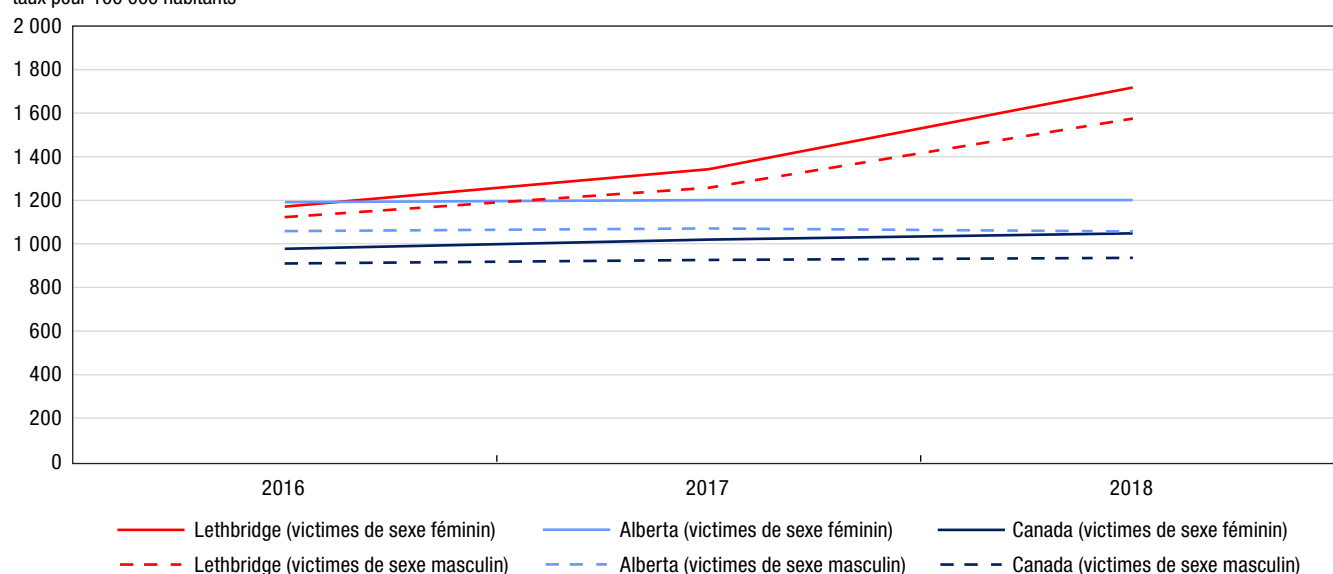
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2016, Lethbridge a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Lethbridge ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Lethbridge, Alberta et Canada, 2016 à 2018

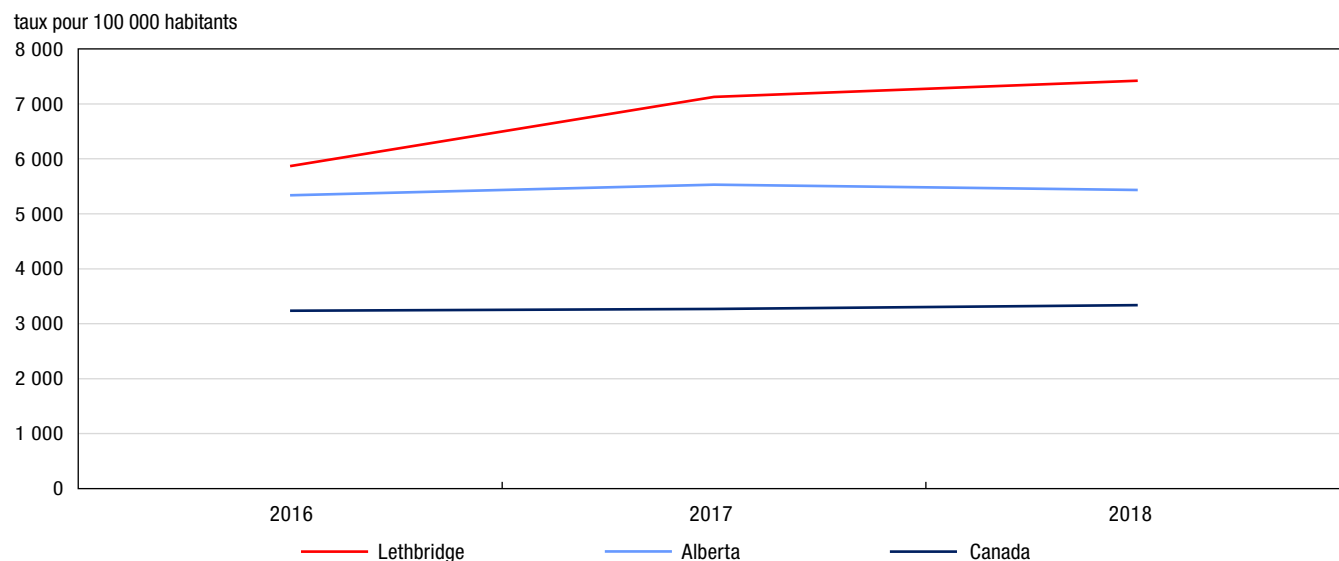
taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. À la suite du Recensement de la population de 2016, Lethbridge a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Lethbridge ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Lethbridge, Alberta et Canada, 2016 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. À la suite du Recensement de la population de 2016, Lethbridge a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Lethbridge ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Lethbridge, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Lethbridge	Alberta	Canada	Différence en pourcentage entre Lethbridge et l'Alberta	Différence en pourcentage entre Lethbridge et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	11 183	8 607	5 488	30	104
Total des crimes violents	1 842	1 319	1 143	40	61
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	3	4	-21	-43
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	145	104	101	39	44
Voies de fait ²	1 256	799	649	57	94
Autres crimes violents	439	413	389	6	13
Total des crimes contre les biens	7 422	5 435	3 339	37	122
Introduction par effraction	754	738	431	2	75
Vol ³	4 532	2 785	1 720	63	163
Fraude	1 101	583	402	89	174
Méfait ⁴	842	1 070	699	-21	21
Autres crimes contre les biens	193	258	86	-25	124
Total des autres infractions au Code criminel	1 918	1 853	1 006	4	91
Total des délits de la route prévus au Code criminel	499	412	339	21	47
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	251	268	178	-6	42
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	39	19	12	108	226
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	4	0,5	0,7	659	501
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	5	0,2	0,3	2 228	1 818
Autres délits de la route prévus au Code criminel	199	125	148	60	35
Total des infractions relatives aux drogues	663	246	225	170	194
Total des infractions aux autres lois fédérales	32	43	70	-27	-55
Total — ensemble des infractions	12 376	9 308	6 123	33	102

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Lethbridge, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Lethbridge		Alberta		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 718	1 575	1 201	1 057	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	2	1	5	2	6
Homicide	0	0	0,9	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0	0,1	0,3	0,3
Tentative de meurtre	3	2	0,5	2	1	3
Infractions sexuelles	253	33	184	20	170	23
Agression sexuelle	200	23	147	15	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	2	2	0,9	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	6	2	4	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	192	20	143	14	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	53	10	37	6	36	7
Voies de fait	1 199	1 236	769	786	613	644
Voies de fait	1 193	1 127	756	736	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	15	11	22	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	220	336	153	239	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	970	777	592	475	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	2	108	9	43	10	48
Autres voies de fait	5	2	3	6	4	7
Autres crimes violents	262	305	248	246	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0	5	4	8	2	6
Vol qualifié	27	57	36	91	31	75
Séquestration ou enlèvement	19	0	20	5	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,5	0,1	1	0 ⁰
Extorsion	8	31	5	8	6	9
Harcèlement criminel	27	7	37	10	53	17
Menaces	142	202	103	109	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	21	2	29	10	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	11	0	6	1	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	2	0	0,4	0	1	0,1
Autres crimes violents	3	2	6	3	10	8
Total des délits de la route	6	5	4	6	16	21
Délits de la route causant la mort	0	3	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	6	2	4	5	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0,1	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.
2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.
3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).
4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.
5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Lethbridge, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Lethbridge		Alberta		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	12 992	10 534	344 085	7 989	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	9 154	7 422	234 076	5 435	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	930	754	31 807	738	159 812	431
Possession de biens volés ¹	233	189	9 925	230	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	410	332	23 507	546	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	67	54	4 008	93	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	5 112	4 145	92 448	2 146	531 312	1 434
Fraude	1 235	1 001	22 096	513	129 409	349
Vol d'identité	33	27	724	17	3 745	10
Fraude d'identité	90	73	2 281	53	15 839	43
Méfait ²	1 039	842	46 081	1 070	259 064	699
Crime d'incendie	5	4	1 199	28	8 000	22
Total des autres infractions	2 366	1 918	79 822	1 853	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	86	70	2 914	68	16 610	45
Pornographie juvénile ³	30	24	518	12	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	8	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	14	0,3	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	174	141	16 021	372	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 852	1 502	55 478	1 288	226 864	612
Autres infractions	224	182	4 869	113	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	615	499	17 745	412	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	310	251	11 528	268	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	48	39	805	19	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	5	4	23	0,5	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	6	5	9	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	246	199	5 380	125	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	818	663	10 580	246	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	39	32	1 862	43	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	2	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	34	28	426	10	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	5	4	1 434	33	21 149	57

0^e valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Lethbridge, 2016 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2016	1 428	1 192	...	7 029	5 867	...	11 107	9 271	...
2017	1 660	1 371	15	8 630	7 126	21	12 609	10 412	12
2018	2 272	1 842	34	9 154	7 422	4	13 792	11 183	7
Variation en pourcentage de 2016 à 2018	59	55	...	30	27	...	24	21	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. À la suite du Recensement de la population de 2016, Lethbridge a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Lethbridge ne sont pas disponibles avant 2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#). Les chiffres sur la sécurité des collectivités et le sentiment d'appartenance reposent sur les données de 2014, alors que Lethbridge était classée comme une agglomération de recensement et qu'elle n'était pas encore classée comme une région métropolitaine de recensement. Le taux de chômage de Lethbridge est fondé sur l'agglomération de recensement de Lethbridge.

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Calgary (Alberta)



Population et données démographiques

Calgary comptait 1 486 050 habitants en 2018 et sa densité de population était de 291 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Alberta (31 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 3,0 % des résidents de Calgary faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion beaucoup plus faible que celles enregistrées en Alberta (6,5 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, plus de 1 résident sur 4 (29 %), une proportion considérablement plus élevée que celles observées en Alberta (21 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Calgary, près du quart (23 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Alberta (25 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Calgary (34 %) était nettement plus élevée que celles observées en Alberta (23 %) et dans l'ensemble du Canada (22 %).

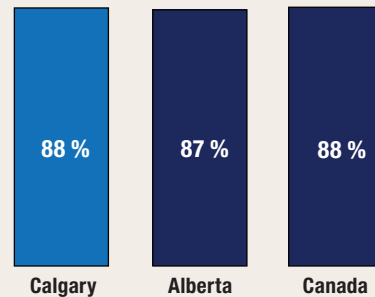


Calgary (Alberta)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Calgary âgés de 25 à 64 ans, 7 sur 10 (69,6 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 1 sur 5 (22,3 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (8,1 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

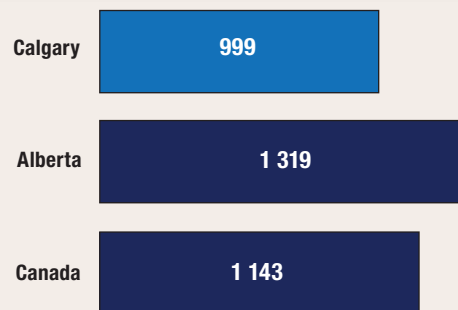
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

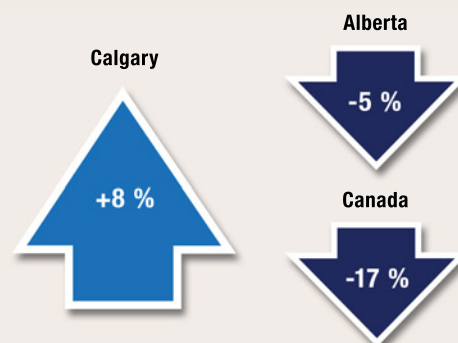
* valeur significativement différente de l'estimation pour Calgary ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Calgary (7,7 %) était supérieur à ceux affichés par l'Alberta (6,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Calgary s'est chiffré à 63 830 \$ en 2017, soit un revenu un peu supérieur à celui des ménages résidant en Alberta (62 950 \$), mais beaucoup plus élevé que celui noté au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Calgary (14 %) était semblable à celui de l'Alberta (13 %), mais légèrement moins élevé que celui du Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,6 personnes par ménage à Calgary en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Alberta (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (73 %) des ménages résidant à Calgary étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Alberta (72 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Calgary, un peu plus de 1 ménage sur 5 (22 %) était dans cette situation, une proportion semblable à celles observées en Alberta (21 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (4,2 %) des logements privés occupés à Calgary nécessitaient des réparations majeures, ce qui est une proportion légèrement inférieure à celles de l'Alberta (5,7 %) et du Canada (6,5 %). Environ 1 famille sur 7 (14 %) résidant à Calgary était monoparentale, une proportion semblable à celles observées en Alberta (14 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 2 911 le nombre de sans-abri vivant à Calgary.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Calgary âgés de 15 ans et plus, près de 2 sur 5 (38 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée en Alberta (35 %) et à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (52 %) des résidents de Calgary se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Alberta (52 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Calgary étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (36 % par rapport à 63 %), situation qui était comparable à celles observées en Alberta et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Calgary sur 4 (24 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles de l'Alberta (24 %) et de l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Calgary sur 6 (17 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celles observées en Alberta (21 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 13 % des résidents de Calgary ont été victimes de discrimination, une proportion significativement plus faible que celle observée en Alberta (16 %), mais équivalente à celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 12 % des résidents de Calgary ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Alberta (17 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (73 %) des résidents de Calgary croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Alberta (72 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (93 %) des résidents de Calgary ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est significativement plus élevé que les proportions observées en Alberta (89 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 62 000^F incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Calgary âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 54^E incidents pour 1 000 habitants. Ce taux était significativement plus faible que ceux enregistrés en Alberta (79) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,9 % des résidents de Calgary ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Alberta (5,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Plus de 1 résident de Calgary sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée en Alberta (25 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Calgary, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (40 % par rapport à 15 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Calgary qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, 1 sur 6 (17 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion significativement supérieure à celles observées en Alberta (11 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Calgary (14 %) était plus élevé qu'en Alberta (10 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ En 2018, parmi les résidents de Calgary qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, la moitié (52 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident; cette proportion est équivalente à celles observées en Alberta (51 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Calgary a déclaré un taux de criminalité global de 6 176 affaires pour 100 000 habitants, soit 28 % de moins qu'en Alberta (8 607), mais 13 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 8 % à Calgary, alors que des baisses ont été observées en Alberta (-5 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Calgary a augmenté de 5 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des infractions contre l'administration de la justice et des vols qualifiés. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 4 % à Calgary, alors que ce taux est demeuré pratiquement inchangé en Alberta (une hausse de moins de 1 %) et a diminué au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Calgary a déclaré 4 342 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 20 % à celui enregistré en Alberta (5 435), mais supérieur de 30 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Calgary, 160 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux n'était pas significativement différent de celui observé en Alberta (177) et de celui enregistré dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Calgary a déclaré 999 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Alberta (1 319 ou -24 %) et moins élevé que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -13 %).
 - ▶ La moitié des victimes de crimes violents à Calgary (50 %), en Alberta (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents a augmenté de 16 % à Calgary, alors que ce taux a diminué en Alberta (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Calgary a diminué de 13 %, le même recul ayant été observé en Alberta (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Calgary, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté dans une plus grande mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+24 % par rapport à +16 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était légèrement supérieur à Calgary (5,3 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à l'Alberta (4,8) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Calgary est demeuré pratiquement inchangé (une augmentation de moins de 1 %), alors que des hausses importantes ont été enregistrées en Alberta (+42 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

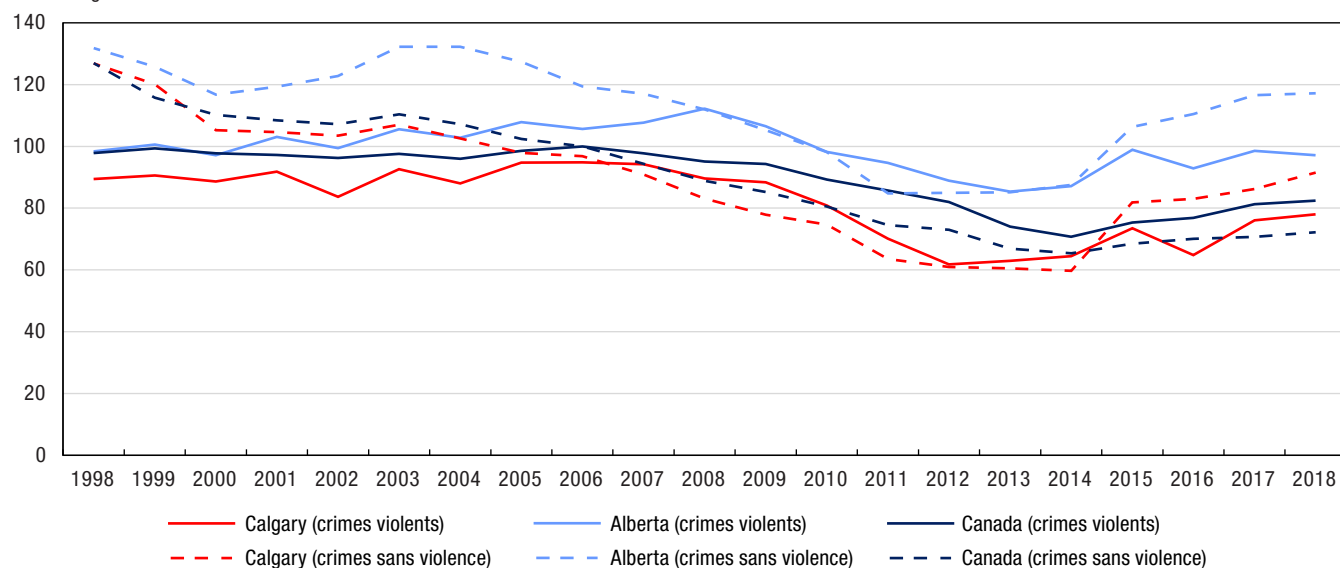
- En 2018, la police de Calgary a déclaré 323 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 20 % de moins qu'en Alberta (401). Le même taux de victimes de cette forme de violence a été observé au Canada (323).
- La grande majorité (73 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Calgary étaient de sexe féminin, une proportion inférieure à celles observées en Alberta (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,1 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Calgary sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celle enregistrée en Alberta (2,2 %), mais inférieure à celle observée au Canada (3,4 %).

Homicides

- En 2018, Calgary a enregistré 20 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,33 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement inférieur à ceux notés en Alberta (1,88) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Calgary, 4 victimes sur 20 (20 %) étaient de sexe féminin, une proportion plus faible que celles enregistrées en Alberta (25 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Calgary a diminué, pour passer de 34 victimes en 2008 à 20 victimes en 2018.

Graphique 1**Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 1998 à 2018**

Indice de gravité de la criminalité

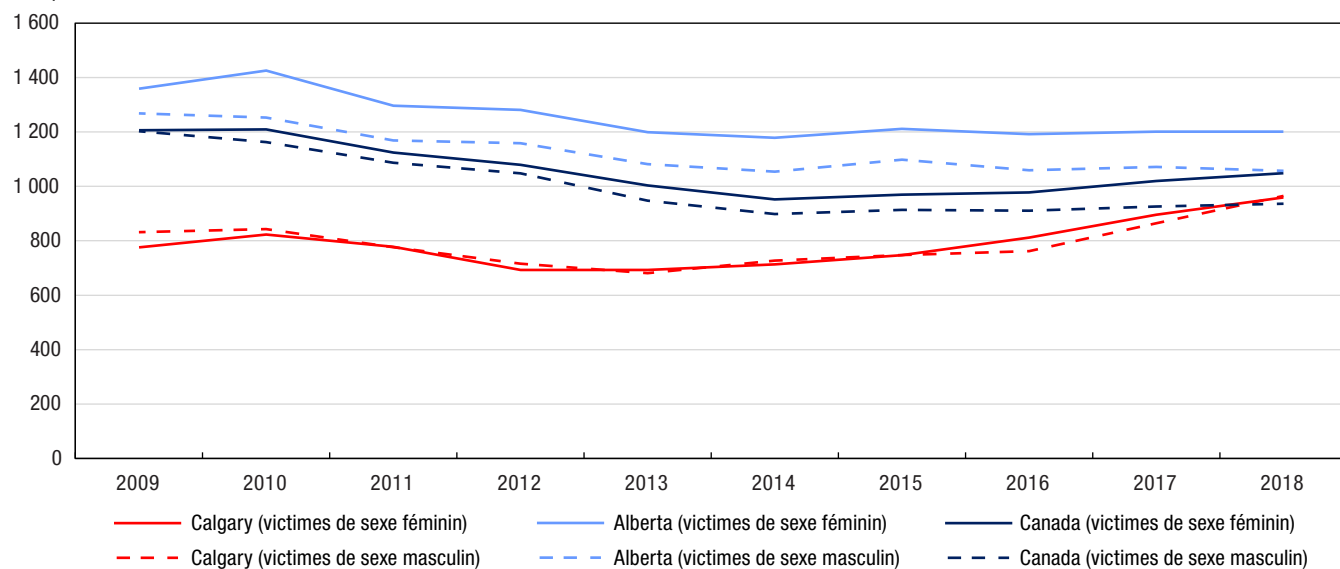


Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2**Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2009 à 2018**

taux pour 100 000 habitants

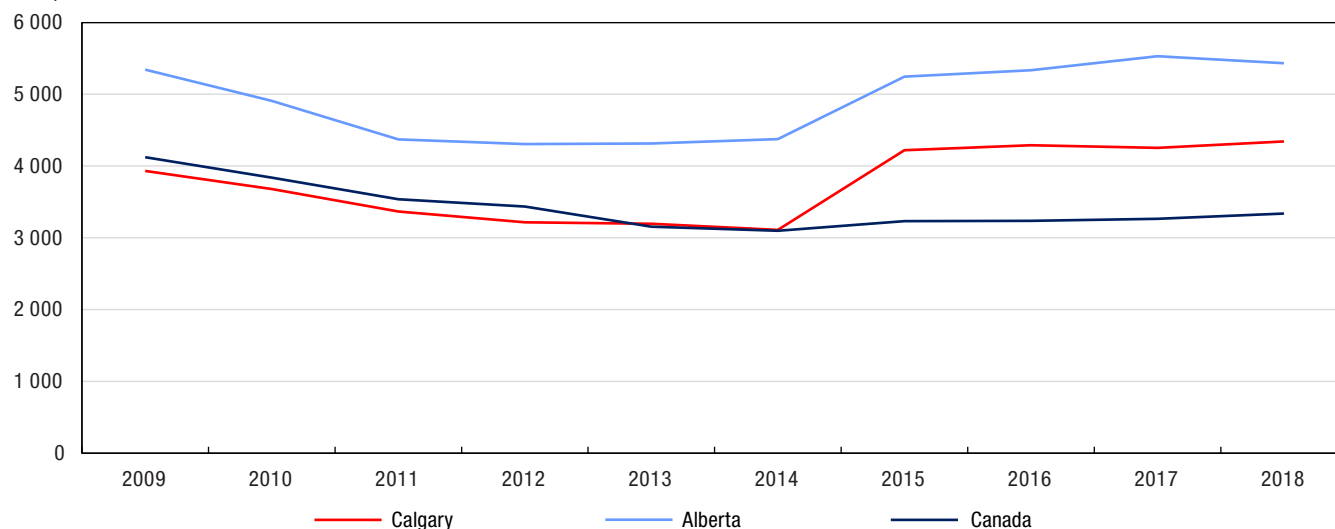


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Calgary	Alberta	Canada	Différence en pourcentage entre Calgary et l'Alberta	Différence en pourcentage entre Calgary et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	6 176	8 607	5 488	-28	13
Total des crimes violents	999	1 319	1 143	-24	-13
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	3	4	-20	-42
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	81	104	101	-23	-20
Voies de fait ²	653	799	649	-18	0,6
Autres crimes violents	264	413	389	-36	-32
Total des crimes contre les biens	4 342	5 435	3 339	-20	30
Introduction par effraction	708	738	431	-4	64
Vol ³	2 594	2 785	1 720	-7	51
Fraude	424	583	402	-27	6
Méfait ⁴	476	1 070	699	-56	-32
Autres crimes contre les biens	141	258	86	-46	63
Total des autres infractions au Code criminel	835	1 853	1 006	-55	-17
Total des délits de la route prévus au Code criminel	168	412	339	-59	-50
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	111	268	178	-59	-38
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	8	19	12	-57	-33
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,9	0,5	0,7	75	38
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,2	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	49	125	148	-61	-67
Total des infractions relatives aux drogues	108	246	225	-56	-52
Total des infractions aux autres lois fédérales	41	43	70	-6	-42
Total — ensemble des infractions	6 494	9 308	6 123	-30	6

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Calgary		Alberta		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	959	965	1 201	1 057	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,9	4	1	5	2	6
Homicide	0,5	2	0,9	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0,1	0	0,1	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,4	2	0,5	2	1	3
Infractions sexuelles	144	15	184	20	170	23
Agression sexuelle	128	13	147	15	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,5	0,1	0,9	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	5	0,8	4	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	123	12	143	14	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	16	2	37	6	36	7
Voies de fait	601	697	769	786	613	644
Voies de fait	591	656	756	736	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	7	11	22	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	133	234	153	239	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	455	414	592	475	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	8	37	9	43	10	48
Autres voies de fait	2	4	3	6	4	7
Autres crimes violents	213	248	248	246	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	6	4	8	2	6
Vol qualifié	46	125	36	91	31	75
Séquestration ou enlèvement	13	4	20	5	15	3
Traite des personnes ³	0,3	0,1	0,5	0,1	1	0 ⁰
Extorsion	8	11	5	8	6	9
Harcèlement criminel	38	12	37	10	53	17
Menaces	71	78	103	109	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	20	9	29	10	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	1	6	1	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,4	0	1	0,1
Autres crimes violents	8	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	1	4	4	6	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,1	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	1	3	4	5	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0,1	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Calgary		Alberta		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	82 356	5 494	344 085	7 989	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	65 085	4 342	234 076	5 435	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	10 612	708	31 807	738	159 812	431
Possession de biens volés ¹	1 888	126	9 925	230	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	8 093	540	23 507	546	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	1 390	93	4 008	93	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	29 396	1 961	92 448	2 146	531 312	1 434
Fraude	5 788	386	22 096	513	129 409	349
Vol d'identité	145	10	724	17	3 745	10
Fraude d'identité	425	28	2 281	53	15 839	43
Méfait ²	7 128	476	46 081	1 070	259 064	699
Crime d'incendie	220	15	1 199	28	8 000	22
Total des autres infractions	12 513	835	79 822	1 853	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	487	32	2 914	68	16 610	45
Pornographie juvénile ³	174	12	518	12	5 843	16
Prostitution ⁴	1	0,1	8	0,2	110	0,3
Terrorisme	3	0,2	14	0,3	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	806	54	16 021	372	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	10 306	688	55 478	1 288	226 864	612
Autres infractions	736	49	4 869	113	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	2 523	168	17 745	412	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	1 659	111	11 528	268	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	120	8	805	19	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	14	0,9	23	0,5	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	9	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	730	49	5 380	125	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 623	108	10 580	246	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	612	41	1 862	43	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	2	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	68	5	426	10	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	544	36	1 434	33	21 149	57

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

- Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
- Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
- Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
- Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
- Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Calgary, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	10 231	860	-1	51 920	4 363	-7	68 344	5 743	-6
2009	10 581	865	0,6	48 135	3 934	-10	65 362	5 342	-7
2010	10 684	858	-0,8	45 843	3 682	-6	62 391	5 011	-6
2011	10 330	815	-5	42 656	3 365	-9	58 854	4 643	-7
2012	9 707	744	-9	41 926	3 215	-4	57 156	4 383	-6
2013	9 769	719	-3	43 385	3 195	-0,6	58 748	4 326	-1
2014	10 531	752	5	43 568	3 111	-3	59 879	4 276	-1
2015	11 292	791	5	60 235	4 221	36	76 705	5 375	26
2016	11 971	824	4	62 320	4 290	2	80 410	5 535	3
2017	13 483	915	11	62 647	4 253	-0,9	83 804	5 690	3
2018	14 979	999	9	65 085	4 342	2	92 577	6 176	9
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	46	16	...	25	-0,5	...	35	8	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

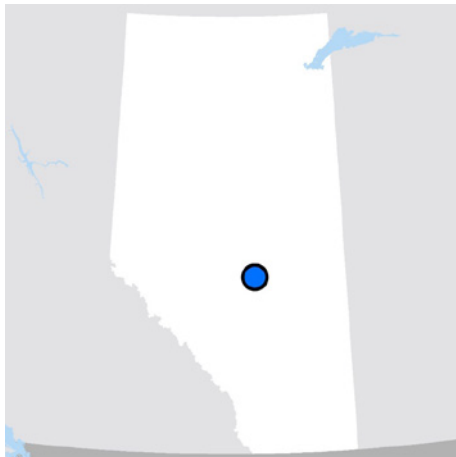
Edmonton (Alberta)



Population et données démographiques

Edmonton comptait 1 420 916 habitants en 2018 et sa densité de population était de 151 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (31 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, une proportion identique à celle observée en Alberta (31 %) et semblable à celle notée dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 5,9 % des résidents d'Edmonton faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Alberta (6,5 %), mais légèrement supérieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 4 (24 %), une proportion un peu plus élevée que celles notées en Alberta (21 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Edmonton, 1 sur 4 (25 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), une proportion identique à celle observée en Alberta (25 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Plus de 1 personne sur 4 (28 %) a déclaré appartenir à une minorité visible à Edmonton, une proportion supérieure à celles observées en Alberta (23 %) et au Canada (22 %).

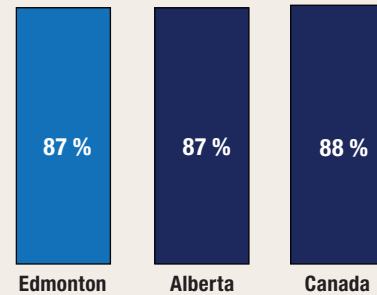


Edmonton (Alberta)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents d'Edmonton âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (65 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (25 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (10 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

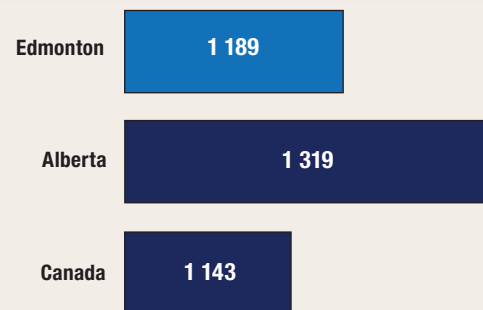
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

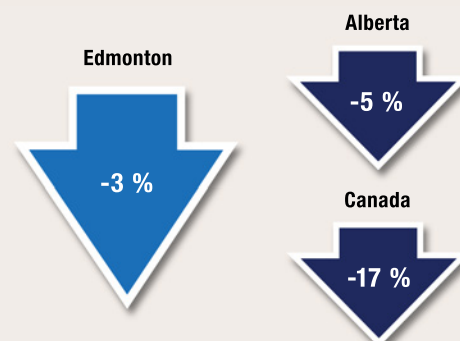
* valeur significativement différente de l'estimation pour Edmonton ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Edmonton (6,4 %) était semblable à celui affiché par l'Alberta (6,6 %) et légèrement supérieur à celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Edmonton s'est chiffré à 63 030 \$ en 2017, soit un revenu semblable à celui des ménages résidant en Alberta (62 950 \$), mais nettement plus élevé que celui des ménages résidant au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Edmonton (13 %) était identique à celui noté en Alberta (13 %), mais il était inférieur à celui affiché par le Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,6 personnes par ménage à Edmonton en 2016, un nombre correspondant à celui observé en Alberta (2,6) et semblable à celui noté au Canada (2,4). La plupart (70 %) des ménages résidant à Edmonton étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage semblable à ceux observés en Alberta (72 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Edmonton, un peu plus de 1 ménage sur 5 (22 %) était dans cette situation, une proportion se situant près de celles observées en Alberta (21 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (5,4 %) des logements privés occupés à Edmonton nécessitaient des réparations majeures, tout comme c'était le cas en Alberta (5,7 %) et au Canada (6,5 %). Environ 1 famille sur 6 (16 %) résidant à Edmonton était monoparentale, une proportion semblable à celles observées en Alberta (14 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 1 971 le nombre de sans-abri vivant à Edmonton.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents d'Edmonton âgés de 15 ans et plus, 1 sur 3 (33 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée en Alberta (35 %), mais significativement inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Un peu moins de la moitié (48 %) des résidents d'Edmonton se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées en Alberta (52 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Edmonton étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (34 % par rapport à 58 %), situation qui était comparable à celles observées en Alberta et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Près de 1 résident d'Edmonton sur 4 (23 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées en Alberta (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident d'Edmonton sur 5 (21 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion identique à celle observée en Alberta (21 %), mais significativement moins élevée que celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 % des résidents d'Edmonton ont été victimes de discrimination, une proportion qui correspond à celle observée en Alberta (16 %), mais qui est significativement plus élevée que celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 14 % des résidents d'Edmonton ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Alberta (17 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (72 %) des résidents d'Edmonton croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Alberta (72 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (89 %) des résidents d'Edmonton ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui correspond aux proportions observées en Alberta (89 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 87 000^F incidents violents ont été autodéclarés par des résidents d'Edmonton âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 81^F incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Alberta (79) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,5 % des résidents d'Edmonton ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Alberta (5,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 1 résident d'Edmonton sur 4 (26 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion semblable à celle observée en Alberta (25 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Edmonton, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (34 % par rapport à 16 %).
 - ▶ Parmi les résidents d'Edmonton qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, 1 sur 8 (13 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celles observées en Alberta (11 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le transport en commun a été utilisé comme principal moyen de transport par 1 résident d'Edmonton sur 10 (11 %), une proportion semblable à celles notées en Alberta (10 %) et dans l'ensemble du Canada (12 %)
 - ▶ Parmi les résidents d'Edmonton qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, plus de la moitié (54 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, tout comme c'était le cas de la moitié des résidents de l'Alberta (51 %) et de ceux de l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police d'Edmonton a déclaré un taux de criminalité global de 8 779 affaires pour 100 000 habitants, soit 2 % de plus qu'en Alberta (8 607) et 60 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 3 % à Edmonton. Une baisse semblable a été observée en Alberta (-5 %), alors qu'un recul plus marqué a été noté au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Edmonton a augmenté de 1 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des vols à l'étalage de 5 000 \$ ou moins, des introductions par effraction et des fraudes. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 6 % à Edmonton, alors qu'il est demeuré pratiquement le même en Alberta (une hausse de moins de 1 %) et qu'il a reculé de 17 % au Canada.

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police d'Edmonton a déclaré 5 238 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 4 % inférieur à celui enregistré en Alberta (5 435), mais de 57 % supérieur à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Edmonton, 187 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux se situait près de celui de l'Alberta (177), mais il était significativement plus élevé que celui noté dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police d'Edmonton a déclaré 1 189 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Alberta (1 319 ou -10 %), mais plus élevé que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +4 %).
 - ▶ À Edmonton, un peu plus de la moitié (52 %) des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin, tout comme en Alberta (53 %) et au Canada (53 %).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Edmonton a diminué de 12 %, une baisse semblable à celles observées en Alberta (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Edmonton a diminué de 18 %, un recul plus marqué que ceux observés en Alberta (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Edmonton, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-13 % par rapport à -26 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était semblable à Edmonton (4,8 affaires pour 100 000 habitants), en Alberta (4,8) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Edmonton a augmenté de 79 %, une hausse plus prononcée que celles observées en Alberta (+42 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police d'Edmonton a déclaré 288 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 28 % de moins qu'en Alberta (401) et 11 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (83 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Edmonton étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Alberta (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,3 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Edmonton sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion qui correspond à celle enregistrée en Alberta (2,2 %), mais qui est légèrement inférieure à celle notée au Canada (3,4 %).

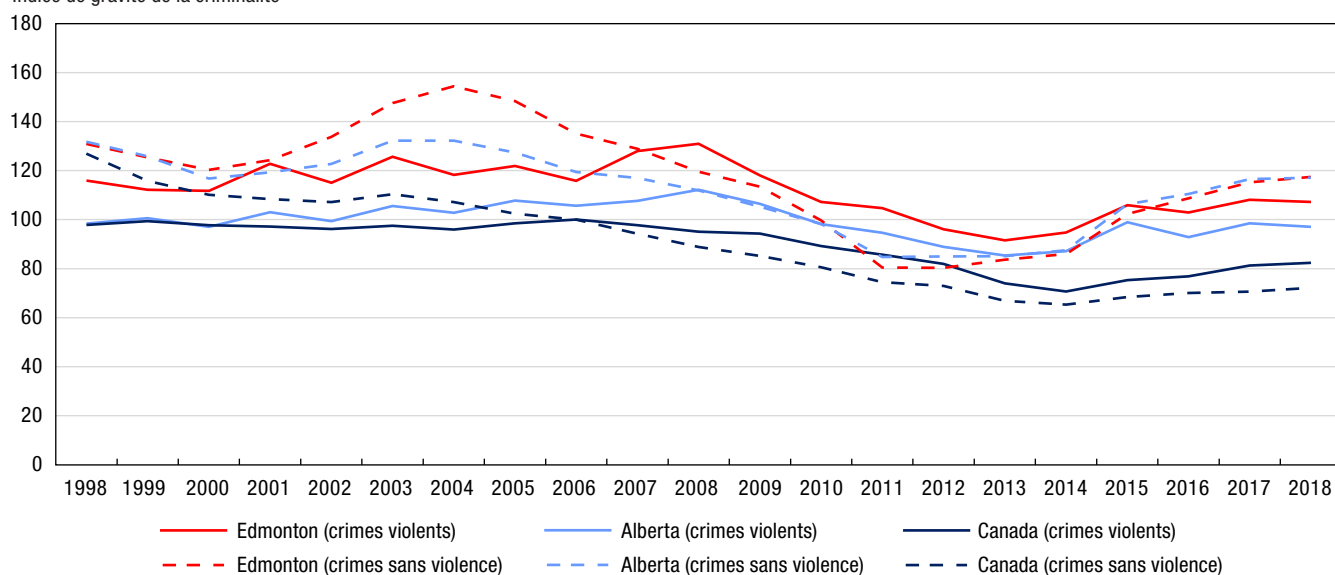
Homicides

- En 2018, Edmonton a enregistré 37 homicides, ce qui correspond à un taux de 2,60 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à ceux notés en Alberta (1,88) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Edmonton, 8 victimes sur 37 (22 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion légèrement plus faible que celles enregistrées en Alberta (25 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Edmonton a reculé, pour passer de 40 victimes en 2008 à 37 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement d'Edmonton, Alberta et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



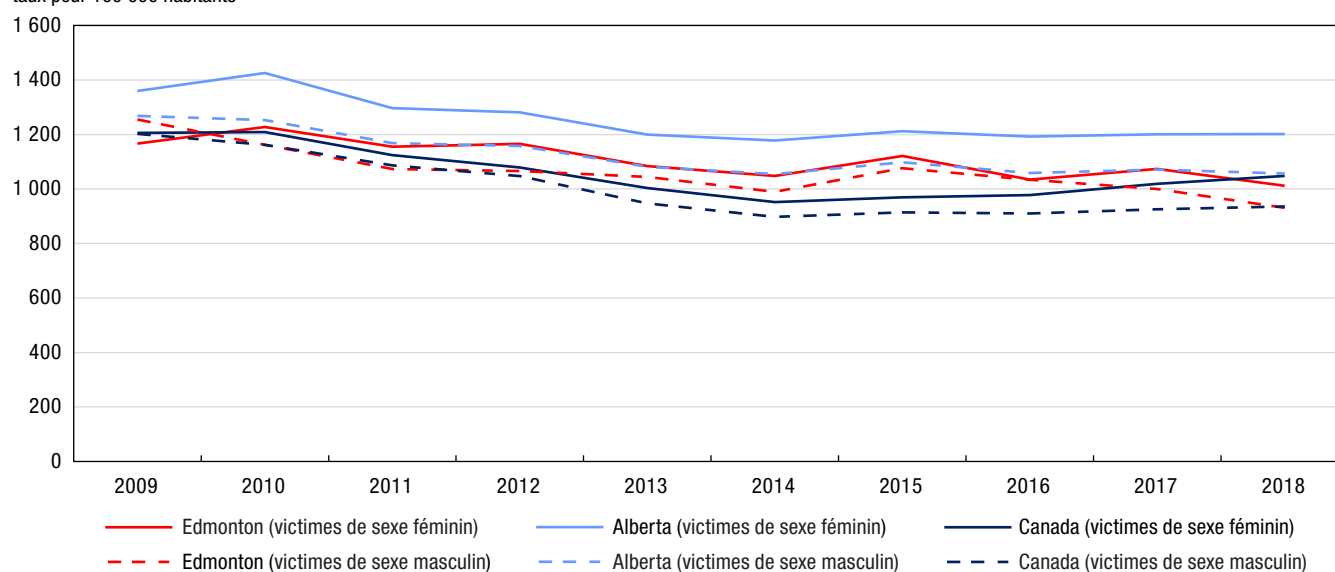
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Edmonton, Alberta et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

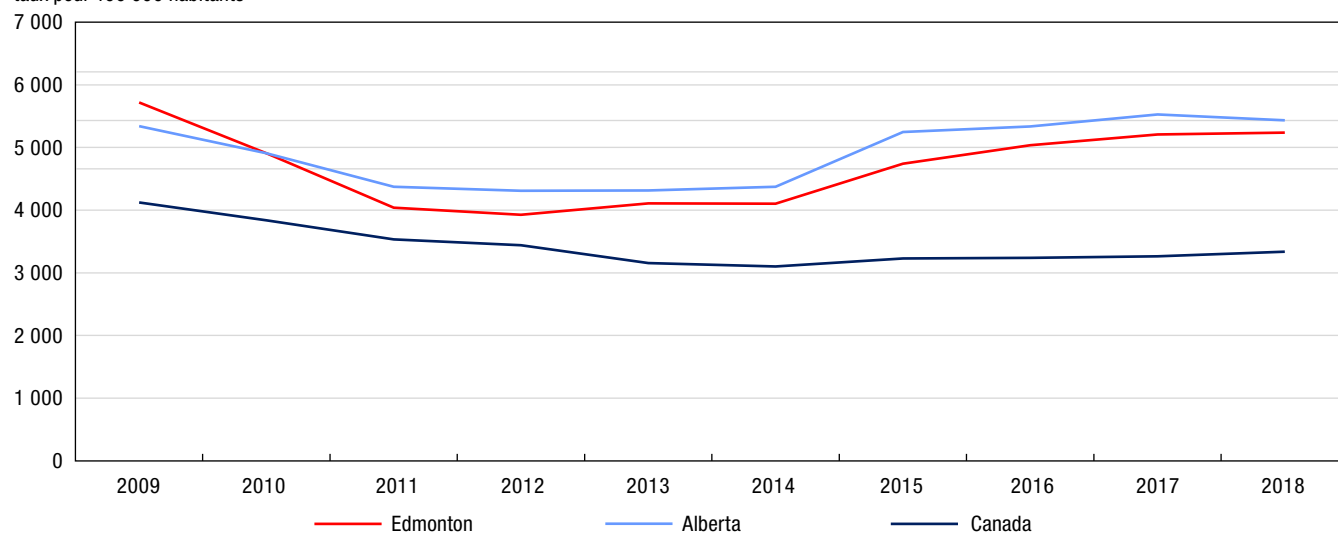


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Edmonton, Alberta et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Edmonton, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Edmonton	Alberta	Canada	Différence en pourcentage entre Edmonton et l'Alberta	Différence en pourcentage entre Edmonton et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	8 779	8 607	5 488	2	60
Total des crimes violents	1 189	1 319	1 143	-10	4
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	3	4	27	-7
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	110	104	101	6	9
Voies de fait ²	664	799	649	-17	2
Autres crimes violents	411	413	389	-0.5	5
Total des crimes contre les biens	5 238	5 435	3 339	-4	57
Introduction par effraction	675	738	431	-9	56
Vol ³	2 883	2 785	1 720	3	68
Fraude	689	583	402	18	71
Méfait ⁴	751	1 070	699	-30	7
Autres crimes contre les biens	241	258	86	-7	180
Total des autres infractions au Code criminel	2 351	1 853	1 006	27	134
Total des délits de la route prévus au Code criminel	360	412	339	-13	6
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	192	268	178	-28	8
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	19	19	12	3	61
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,2	0,5	0,7	-61	-69
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,2	0,2	0,3	0.7	-17
Autres délits de la route prévus au Code criminel	149	125	148	19	0.2
Total des infractions relatives aux drogues	253	246	225	3	12
Total des infractions aux autres lois fédérales	14	43	70	-68	-80
Total — ensemble des infractions	9 407	9 308	6 123	1	54

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence,

les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence,

les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Edmonton, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Edmonton		Alberta		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	1 012	930	1 201	1 057	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	6	1	5	2	6
Homicide	1	4	0,9	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0,1	0	0,1	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,3	2	0,5	2	1	3
Infractions sexuelles	194	23	184	20	170	23
Agression sexuelle	155	16	147	15	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0,1	0,9	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0,3	4	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	152	15	143	14	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	39	7	37	6	36	7
Voies de fait	598	681	769	786	613	644
Voies de fait	591	645	756	736	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	17	31	11	22	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	136	221	153	239	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	438	393	592	475	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	4	22	9	43	10	48
Autres voies de fait	3	14	3	6	4	7
Autres crimes violents	218	220	248	246	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	3	4	8	2	6
Vol qualifié	39	100	36	91	31	75
Séquestration ou enlèvement	20	6	20	5	15	3
Traite des personnes ³	0,3	0	0,5	0,1	1	0 ⁰
Extorsion	5	8	5	8	6	9
Harcèlement criminel	29	8	37	10	53	17
Menaces	82	83	103	109	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	31	10	29	10	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	5	0,3	6	1	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,4	0	0,4	0	1	0,1
Autres crimes violents	6	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	4	2	4	6	16	21
Délits de la route causant la mort	0,4	0,3	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	4	2	4	5	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0,1	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Edmonton, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Edmonton		Alberta		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	117 146	8 217	344 085	7 989	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	74 679	5 238	234 076	5 435	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	9 617	675	31 807	738	159 812	431
Possession de biens volés ¹	2 962	208	9 925	230	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	6 603	463	23 507	546	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	1 161	81	4 008	93	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	33 332	2 338	92 448	2 146	531 312	1 434
Fraude	8 338	585	22 096	513	129 409	349
Vol d'identité	336	24	724	17	3 745	10
Fraude d'identité	1 144	80	2 281	53	15 839	43
Méfait ²	10 713	751	46 081	1 070	259 064	699
Crime d'incendie	473	33	1 199	28	8 000	22
Total des autres infractions	33 519	2 351	79 822	1 853	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	1 265	89	2 914	68	16 610	45
Pornographie juvénile ³	182	13	518	12	5 843	16
Prostitution ⁴	7	0,5	8	0,2	110	0,3
Terrorisme	10	0,7	14	0,3	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	1 838	129	16 021	372	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	28 382	1 991	55 478	1 288	226 864	612
Autres infractions	1 835	129	4 869	113	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	5 139	360	17 745	412	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	2 741	192	11 528	268	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	274	19	805	19	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	3	0,2	23	0,5	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	3	0,2	9	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	2 118	149	5 380	125	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	3 610	253	10 580	246	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	199	14	1 862	43	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	2	0,1	2	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	83	6	426	10	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	114	8	1 434	33	21 149	57

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Edmonton, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	15 497	1 357	2	68 228	5 974	-11	102 902	9 010	-3
2009	15 673	1 341	-1	66 872	5 720	-4	101 741	8 702	-3
2010	15 197	1 277	-5	58 437	4 910	-14	93 058	7 819	-10
2011	14 747	1 217	-5	48 963	4 040	-18	83 487	6 888	-12
2012	14 904	1 202	-1	48 674	3 925	-3	83 681	6 747	-2
2013	14 663	1 147	-5	52 496	4 107	5	87 379	6 836	1
2014	14 554	1 104	-4	54 092	4 102	-0,1	90 614	6 872	0,5
2015	16 058	1 194	8	63 813	4 744	16	104 216	7 748	13
2016	15 719	1 146	-4	69 037	5 034	6	113 174	8 252	7
2017	16 847	1 206	5	72 772	5 209	3	121 434	8 693	5
2018	16 956	1 189	-1	74 679	5 238	0,6	125 154	8 779	1
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	9	-12	...	9	-12	...	22	-3	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Kelowna (Colombie-Britannique)



Population et données démographiques

Kelowna comptait 212 311 habitants en 2018 et sa densité de population était de 73 résidents par kilomètre carré. Au total, 1 résident sur 4 (25 %) était âgé de 24 ans ou moins, proportion qui correspond à celle observée en Colombie-Britannique (26 %), mais qui est légèrement plus faible que celle notée dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 6,0 % des résidents de Kelowna faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Colombie-Britannique (5,9 %), mais légèrement supérieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 7 (14 %), une proportion inférieure à celles notées en Colombie-Britannique (28 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Kelowna, 1 sur 10 (11 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (14 %) et au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Kelowna (7,8 %) était nettement plus faible que celles observées en Colombie-Britannique (30,3 %) et au Canada (22,3 %).

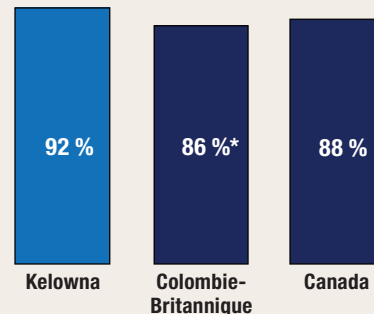


Kelowna (Colombie-Britannique)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Kelowna âgés de 25 à 64 ans, plus de 6 sur 10 (63,0 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 3 sur 10 (28,6 %) étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (8,4 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

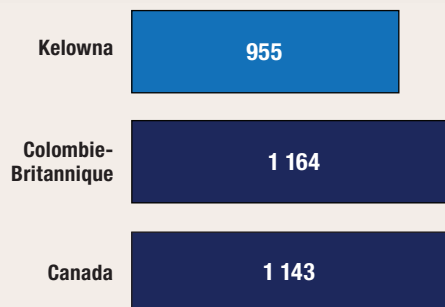
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

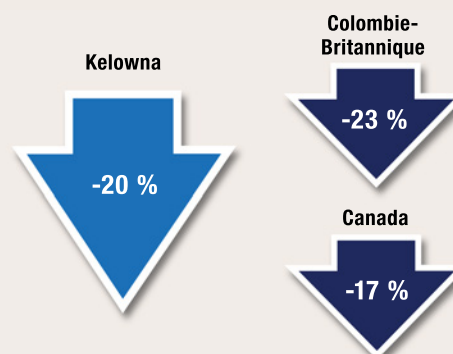
* valeur significativement différente de l'estimation pour Kelowna ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Kelowna (4,8 %) était semblable à celui affiché par la Colombie-Britannique (4,7 %), mais légèrement inférieur à celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Kelowna s'est chiffré à 53 740 \$ en 2017, soit un revenu légèrement supérieur à ceux des ménages résidant en Colombie-Britannique (52 120 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Kelowna (15 %) qu'en Colombie-Britannique (18 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Kelowna en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Colombie-Britannique (2,4) et au Canada (2,4). La plupart (73 %) des ménages résidant à Kelowna étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage légèrement plus élevé que ceux observés en Colombie-Britannique (68 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Kelowna, 1 ménage sur 4 (26 %) était dans cette situation, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (28 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (4,5 %) des logements privés occupés à Kelowna nécessitaient des réparations majeures, une proportion moins élevée qu'en Colombie-Britannique (6,3 %) et qu'au Canada (6,5 %). Environ le septième (14 %) des familles résidant à Kelowna étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (15 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à au moins 286 le nombre de sans-abri vivant à Kelowna.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Kelowna âgés de 15 ans et plus, près de 2 sur 5 (37 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (37 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Un peu plus de la moitié (52 %) des résidents de Kelowna se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (50 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Kelowna étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (39 % par rapport à 61 %), situation qui était comparable à celles observées en Colombie-Britannique et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Kelowna sur 7 (14 %^E) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Kelowna sur 5 (21 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (24 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 11 %^E des résidents de Kelowna ont été victimes de discrimination, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles notées en Colombie-Britannique (14 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 18 %^E des résidents de Kelowna ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (73 %) des résidents de Kelowna croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Colombie-Britannique (72 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents de Kelowna ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui correspond aux proportions observées en Colombie-Britannique (90 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 5,3 % des résidents de Kelowna âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (4,6 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Un peu plus de 1 résident de Kelowna sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (26 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Kelowna, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (40 % par rapport à 14 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Kelowna qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de la moitié (47 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, tout comme c'était le cas de la moitié des résidents de la Colombie-Britannique (53 %) et de ceux de l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Kelowna a déclaré un taux de criminalité global de 8 707 affaires pour 100 000 habitants, soit 18 % de plus qu'en Colombie-Britannique (7 400) et 59 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 20 % à Kelowna; des baisses semblables ont été observées en Colombie-Britannique (-23 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Kelowna a augmenté de 6 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des affaires liées au trafic, à la production et à la distribution de méthamphétamine, des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage), des fraudes d'identité et des affaires liées au trafic, à la production et à la distribution d'opioïdes (autres que l'héroïne). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 20 % à Kelowna; des baisses ont aussi été observées en Colombie-Britannique (-28 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Kelowna a déclaré 6 022 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 26 % à celui enregistré en Colombie-Britannique (4 771) et de 80 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Kelowna, 160^F crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux observés en Colombie-Britannique (167) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Kelowna a déclaré 955 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Colombie-Britannique (1 164 ou -18 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -16 %).
 - ▶ Environ la moitié des victimes de crimes violents à Kelowna (47 %), en Colombie-Britannique (50 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Kelowna a diminué de 51 %, une baisse nettement plus importante que les reculs observés en Colombie-Britannique (-31 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Kelowna a diminué de 56 %, une baisse plus marquée que celles observées en Colombie-Britannique (-37 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Kelowna, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans la même mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-49 % par rapport à -47 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus de trois fois inférieur à Kelowna (1,4 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à la Colombie-Britannique (5,0) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Kelowna a augmenté de 35 %, une hausse semblable à celles observées en Colombie-Britannique (+37 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Kelowna a déclaré 253 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 9 % de moins qu'en Colombie-Britannique (277) et 22 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (74 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kelowna étaient de sexe féminin, une proportion légèrement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 1,5 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kelowna sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Colombie-Britannique (2,5 %) et au Canada (3,4 %).

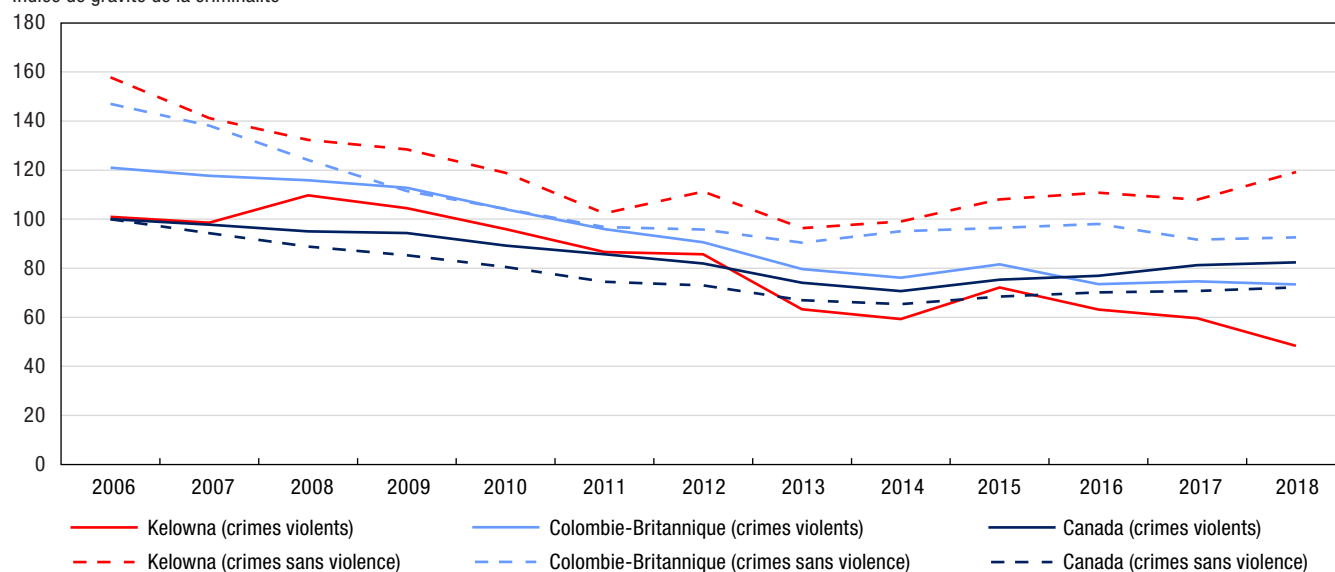
Homicides

- En 2018, Kelowna a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 0,95 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Colombie-Britannique (1,78) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Kelowna, 1 victime sur 2 était de sexe féminin. Parallèlement, 19 % des homicides commis en Colombie-Britannique et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Kelowna a diminué, pour passer de 6 victimes en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Kelowna, Colombie-Britannique et Canada, 2006 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



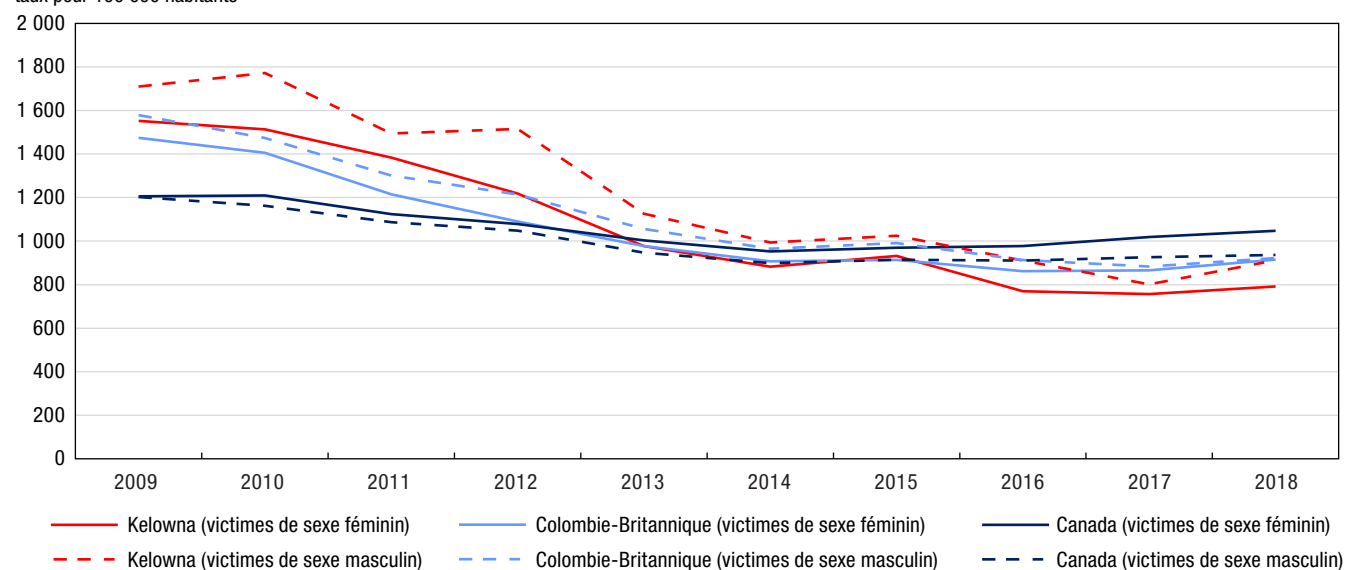
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2006, Kelowna a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données de la RMR de Kelowna ne sont pas disponibles avant 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kelowna, Colombie-Britannique et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



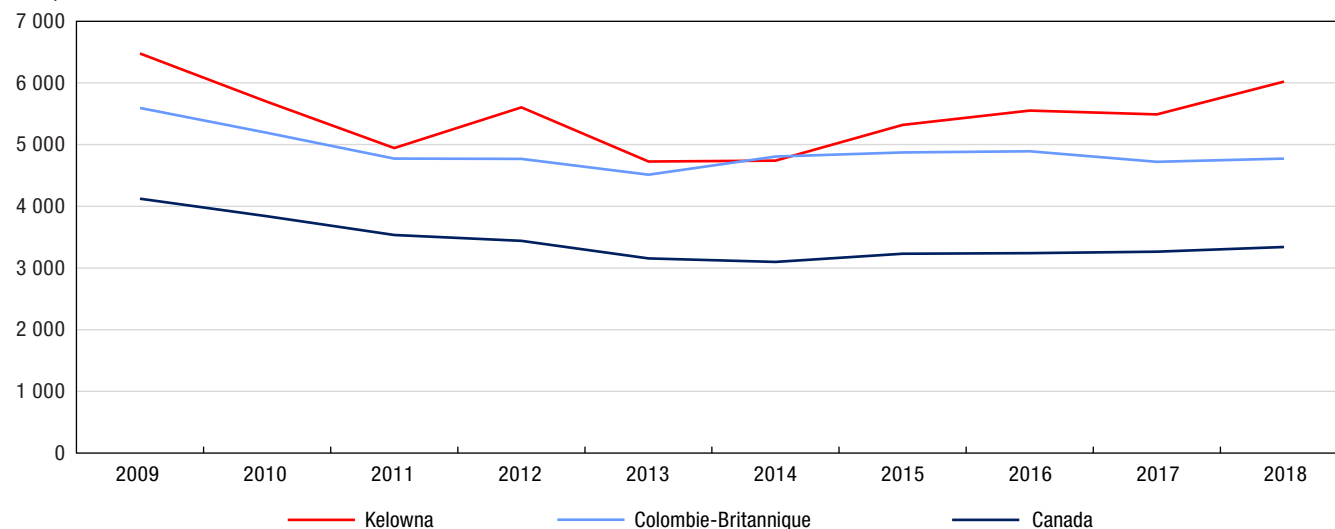
Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3

Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kelowna, Colombie-Britannique et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kelowna, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Kelowna	Colombie-Britannique taux	Canada	Différence en pourcentage entre Kelowna et la Colombie-Britannique	Différence en pourcentage entre Kelowna et le Canada
Total des crimes (sauf les délits de la route)	8 708	7 400	5 488	18	59
Total des crimes violents	955	1 164	1 143	-18	-16
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,9	4	4	-74	-78
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	47	85	101	-45	-54
Voies de fait ²	607	629	649	-4	-6
Autres crimes violents	301	446	389	-33	-23
Total des crimes contre les biens	6 022	4 771	3 339	26	80
Introduction par effraction	692	524	431	32	60
Vol ³	3 661	2 767	1 720	32	113
Fraude	611	477	402	28	52
Méfait ⁴	912	905	699	0,8	31
Autres crimes contre les biens	146	97	86	51	70
Total des autres infractions au Code criminel	1 731	1 465	1 006	18	72
Total des délits de la route prévus au Code criminel	403	325	339	24	19
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	246	226	178	9	38
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	27	13	12	103	126
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	1	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,2	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	131	85	148	55	-12
Total des infractions relatives aux drogues	627	366	225	71	178
Total des infractions aux autres lois fédérales	139	119	70	16	97
Total — ensemble des infractions	9 877	8 210	6 123	20	61

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kelowna, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Kelowna		Colombie-Britannique		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	792	911	915	923	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,9	1	2	6	2	6
Homicide	0,9	1	0,7	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,2	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0	0	0,7	3	1	3
Infractions sexuelles	85	5	149	18	170	23
Agression sexuelle	63	3	115	11	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,3	0	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	1	0,3	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	63	3	113	11	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	22	2	34	7	36	7
Voies de fait	509	707	558	700	613	644
Voies de fait	495	656	545	649	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	9	3	9	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	82	178	95	196	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	410	470	446	444	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	10	48	9	47	10	48
Autres voies de fait	4	3	4	3	4	7
Autres crimes violents	197	198	206	199	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	2	1	3	2	6
Vol qualifié	17	32	26	56	31	75
Séquestration ou enlèvement	6	0	11	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,4	0	1	0 ⁰
Extorsion	7	13	5	9	6	9
Harcèlement criminel	19	4	24	7	53	17
Menaces	86	123	80	100	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	48	16	47	16	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	5	3	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,9	0	0,2	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	8	5	7	4	10	8
Total des délits de la route	8	7	3	4	16	21
Délits de la route causant la mort	0	1	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	8	6	3	4	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.
2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.
3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).
4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.
5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kelowna, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Kelowna		Colombie-Britannique		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	18 821	8 922	351 728	7 046	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	12 704	6 022	238 141	4 771	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	1 459	692	26 161	524	159 812	431
Possession de biens volés ¹	226	107	3 484	70	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	814	386	12 570	252	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	188	89	4 580	92	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	6 721	3 186	120 967	2 423	531 312	1 434
Fraude	977	463	20 160	404	129 409	349
Vol d'identité	52	25	465	9	3 745	10
Fraude d'identité	259	123	3 203	64	15 839	43
Méfait ²	1 925	912	45 199	905	259 064	699
Crime d'incendie	83	39	1 352	27	8 000	22
Total des autres infractions	3 651	1 731	73 147	1 465	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	180	85	3 198	64	16 610	45
Pornographie juvénile ³	48	23	1 755	35	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	26	0,5	110	0,3
Terrorisme	0	0	6	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	2 227	1 056	41 848	838	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	832	394	19 504	391	226 864	612
Autres infractions	364	173	6 810	136	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	851	403	16 234	325	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	518	246	11 281	226	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	57	27	666	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	55	1	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	10	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	276	131	4 222	85	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 322	627	18 247	366	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	293	139	5 959	119	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	1	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	2	0,9	689	14	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	291	138	5 269	106	21 149	57

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kelowna, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	3 395	1 939	-5	12 031	6 871	-0,5	19 164	10 945	-2
2009	3 334	1 870	-4	11 544	6 476	-6	18 757	10 522	-4
2010	3 089	1 703	-9	10 328	5 694	-12	17 140	9 449	-10
2011	2 864	1 568	-8	9 030	4 945	-13	15 283	8 369	-11
2012	2 813	1 519	-3	10 371	5 602	13	16 329	8 820	5
2013	2 103	1 119	-26	8 877	4 723	-16	13 785	7 335	-17
2014	1 968	1 025	-8	9 105	4 740	0,4	14 087	7 333	0 ^s
2015	2 116	1 073	5	10 483	5 318	12	16 033	8 133	11
2016	1 858	916	-15	11 258	5 551	4	16 627	8 199	0,8
2017	1 749	845	-8	11 363	5 490	-1	16 395	7 922	-3
2018	2 015	955	13	12 704	6 022	10	18 370	8 708	10
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-41	-51	...	6	-12	...	-4	-20	...

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Abbotsford–Mission (Colombie-Britannique)

Population et données démographiques

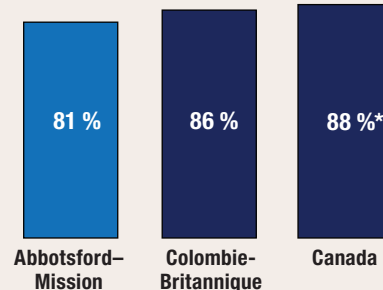
Abbotsford–Mission comptait 196 007 habitants en 2018 et sa densité de population était de 323 résidents par kilomètre carré. Près du tiers (31 %) des résidents étaient âgés de 24 ans ou moins, une proportion supérieure à celles observées en Colombie-Britannique (26 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 5,5 % des résidents d'Abbotsford–Mission faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (5,9 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 1 résident sur 4 (25 %), une proportion légèrement inférieure à celle notée en Colombie-Britannique (28 %), mais légèrement supérieure à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Abbotsford–Mission, 1 sur 8 (13 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Colombie-Britannique (14 %), mais un peu plus faible que celle enregistrée au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Abbotsford–Mission (29 %) était semblable à celle observée en Colombie-Britannique (30 %), elle était plus élevée que la proportion enregistrée au Canada (22 %).



Abbotsford–Mission (Colombie-Britannique)

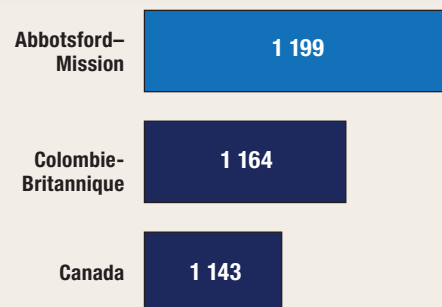
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

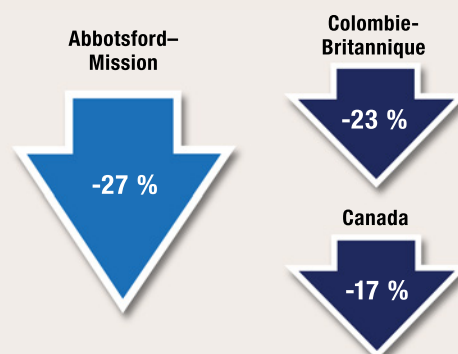
* valeur significativement différente de l'estimation pour Abbotsford–Mission ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents d'Abbotsford–Mission âgés de 25 à 64 ans, un peu plus de la moitié (52 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 3 (33 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et environ 1 sur 7 (15 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Abbotsford–Mission (4,5 %) se situait près de celui affiché par la Colombie-Britannique (4,7 %), mais il était légèrement inférieur à celui affiché par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Abbotsford–Mission s'est chiffré à 51 740 \$ en 2017, soit un revenu légèrement inférieur à ceux des ménages résidant en Colombie-Britannique (52 120 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Abbotsford–Mission (19 %) était semblable à ceux observés en Colombie-Britannique (18 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,8 personnes par ménage à Abbotsford–Mission en 2016, un nombre légèrement plus élevé que ceux observés en Colombie-Britannique (2,4) et au Canada (2,4). La plupart (72 %) des ménages résidant à Abbotsford–Mission étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage légèrement supérieur à ceux observés en Colombie-Britannique (68 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Abbotsford–Mission, 1 ménage sur 4 (26 %) était dans cette situation, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (28 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (4,8 %) des logements privés occupés à Abbotsford–Mission nécessitaient des réparations majeures, une proportion légèrement inférieure à celles notées en Colombie-Britannique (6,3 %) et au Canada (6,5 %). Environ le septième (15 %) des familles résidant à Abbotsford–Mission étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (15 %) et au Canada (16 %).

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents d'Abbotsford–Mission âgés de 15 ans et plus, le quart (24 %^E) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (37 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Le tiers (34 %) des résidents d'Abbotsford–Mission se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement plus faible que celles observées en Colombie-Britannique (50 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
- Environ 1 résident d'Abbotsford–Mission sur 3 (31 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident d'Abbotsford–Mission sur 5 (21 %^E) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (24 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 %^E des résidents d'Abbotsford–Mission ont été victimes de discrimination, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (14 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 22 %^E des résidents d'Abbotsford–Mission ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents d'Abbotsford–Mission ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui correspond aux proportions observées en Colombie-Britannique (90 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, un peu plus de 1 résident d'Abbotsford–Mission sur 5 (22 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne diffère pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (26 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ Parmi les résidents d'Abbotsford–Mission qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, le tiers (34 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (53 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police d'Abbotsford–Mission a déclaré un taux de criminalité global de 7 116 affaires pour 100 000 habitants, soit 4 % de moins qu'en Colombie-Britannique (7 400), mais 30 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 27 % à Abbotsford–Mission, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Colombie-Britannique (-23 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Abbotsford–Mission a augmenté de 2 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage) et des agressions sexuelles de niveau 1. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 37 % à Abbotsford–Mission; des baisses ont aussi été observées en Colombie-Britannique (-28 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police d'Abbotsford–Mission a déclaré 4 939 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 4 % à celui enregistré en Colombie-Britannique (4 771) et de 48 % à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

- En 2018, la police d'Abbotsford–Mission a déclaré 1 199 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'en Colombie-Britannique (1 164 ou +3 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +5 %).
 - ▶ Environ la moitié des victimes de crimes violents à Abbotsford–Mission (52 %), en Colombie-Britannique (50 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Abbotsford–Mission a diminué de 26 %, une baisse moins marquée que le recul observé en Colombie-Britannique (-31 %), mais plus prononcée que celui noté au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Abbotsford–Mission a diminué de 35 %, une baisse semblable à celle observée en Colombie-Britannique (-37 %), mais plus marquée que celle notée au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Abbotsford–Mission, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans la même mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-37 % par rapport à -35 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était moins élevé à Abbotsford–Mission (3,1 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Colombie-Britannique (5,0) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Abbotsford–Mission a augmenté de 37 %, une hausse identique à celle observée en Colombie-Britannique (+37 %), mais plus marquée que celle notée au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police d'Abbotsford–Mission a déclaré 301 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 9 % de plus qu'en Colombie-Britannique (277), mais 7 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (82 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Abbotsford–Mission étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Colombie-Britannique (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 1,3 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Abbotsford–Mission sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Colombie-Britannique (2,5 %) et au Canada (3,4 %).

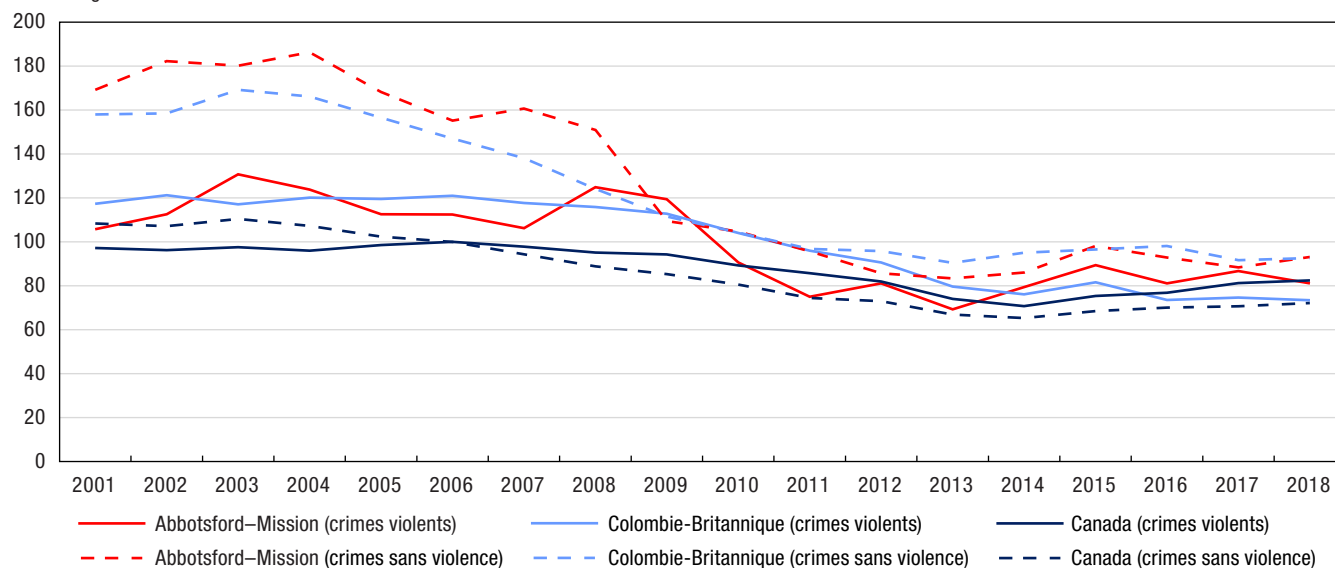
Homicides

- En 2018, Abbotsford–Mission a enregistré 6 homicides, ce qui correspond à un taux de 3,07 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à ceux notés en Colombie-Britannique (1,78) et au Canada (1,76).
- Parmi les 6 homicides survenus à Abbotsford–Mission, aucune victime n'était de sexe féminin. Parallèlement, 19 % des homicides commis en Colombie-Britannique et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Abbotsford–Mission a diminué, pour passer de 7 victimes en 2008 à 6 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique et Canada, 2001 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



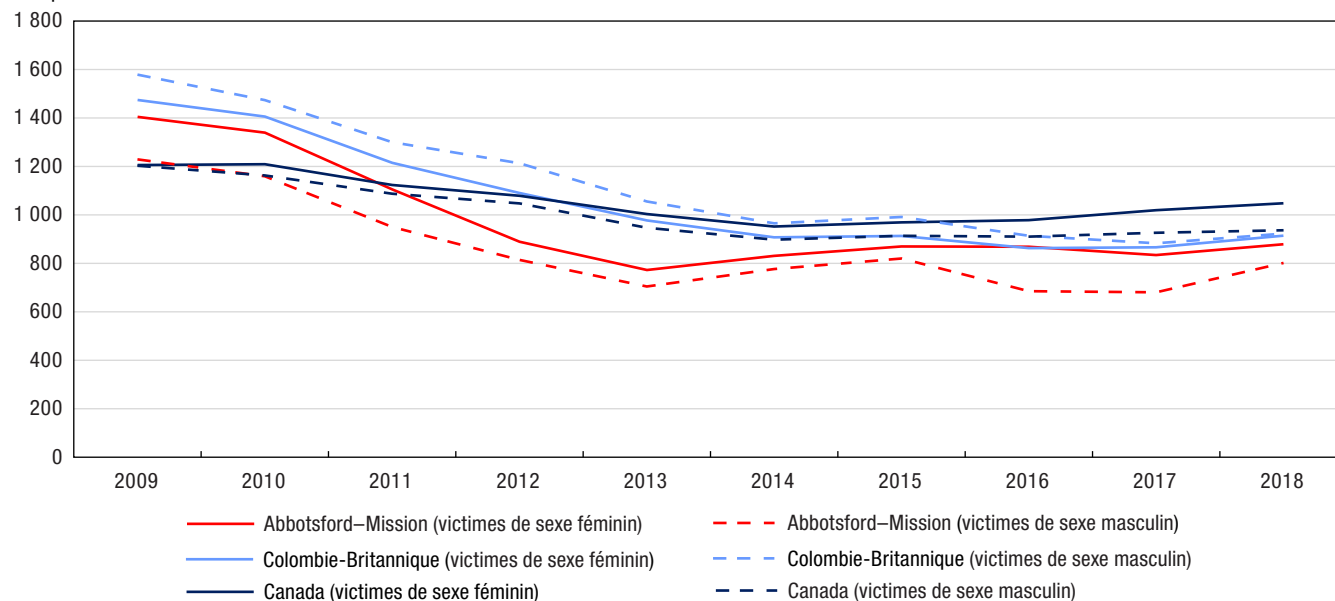
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. À la suite du Recensement de la population de 2001, Abbotsford–Mission a été reclassée dans la catégorie région métropolitaine de recensement (RMR). C'est la raison pour laquelle les données pour la RMR d'Abbotsford–Mission ne sont pas disponibles avant 2001.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique et Canada, 2009 à 2018

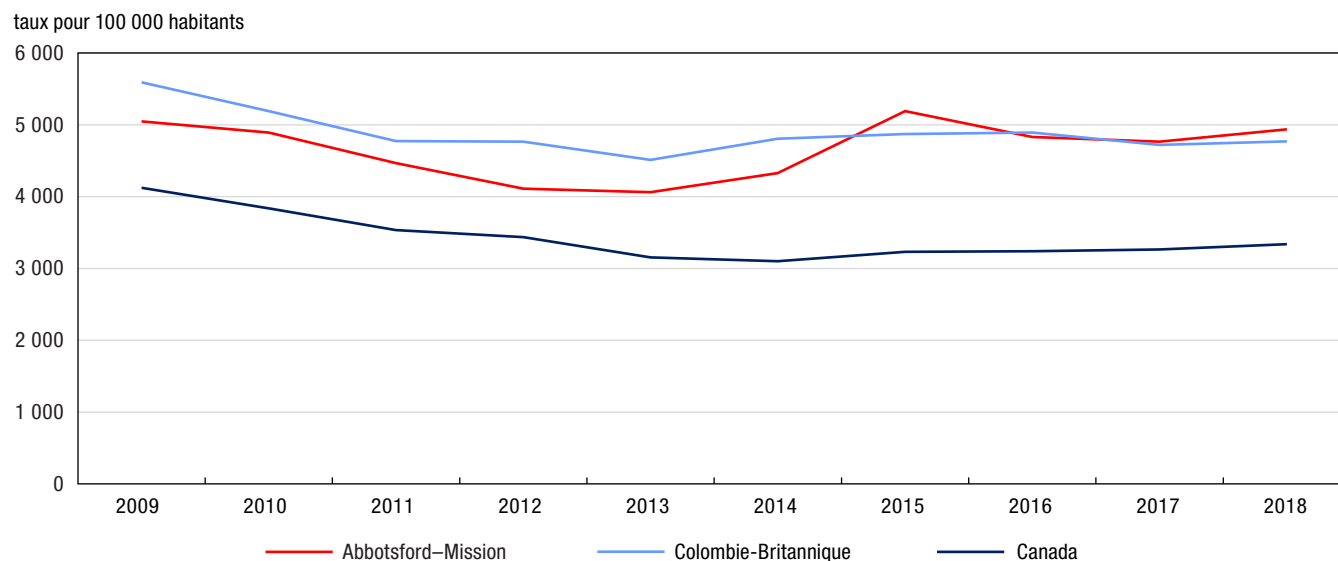
taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3
Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique et Canada, 2009 à 2018



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Abbotsford– Mission	Colombie- Britannique	Canada	Différence en pourcentage entre Abbotsford– Mission et la Colombie-Britannique	Différence en pourcentage entre Abbotsford– Mission et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	7 116	7 400	5 488	-4	30
Total des crimes violents	1 199	1 164	1 143	3	5
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	5	4	4	26	8
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	87	85	101	2	-13
Voies de fait ²	603	629	649	-4	-7
Autres crimes violents	503	446	389	13	29
Total des crimes contre les biens	4 939	4 771	3 339	4	48
Introduction par effraction	598	524	431	14	39
Vol ³	3 151	2 767	1 720	14	83
Fraude	501	477	402	5	25
Méfait ⁴	581	905	699	-36	-17
Autres crimes contre les biens	107	97	86	10	24
Total des autres infractions au Code criminel	978	1 465	1 006	-33	-3
Total des délits de la route prévus au Code criminel	296	325	339	-9	-13
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	219	226	178	-3	23
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	6	13	12	-54	-49
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	1	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,2	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	71	85	148	-16	-52
Total des infractions relatives aux drogues	165	366	225	-55	-27
Total des infractions aux autres lois fédérales	30	119	70	-75	-57
Total — ensemble des infractions	7 607	8 210	6 123	-7	24

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Abbotsford–Mission		Colombie-Britannique		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	879	802	915	923	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	7	2	6	2	6
Homicide	0	6	0,7	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	2	0	0,2	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0	1	0,7	3	1	3
Infractions sexuelles	155	19	149	18	170	23
Agression sexuelle	119	11	115	11	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	0,3	0	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	0	0	1	0,3	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	119	11	113	11	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	36	8	34	7	36	7
Voies de fait	580	626	558	700	613	644
Voies de fait	571	593	545	649	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	5	13	3	9	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	78	179	95	196	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	487	401	446	444	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	7	30	9	47	10	48
Autres voies de fait	2	3	4	3	4	7
Autres crimes violents	142	149	206	199	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	5	1	3	2	6
Vol qualifié	19	45	26	56	31	75
Séquestration ou enlèvement	6	8	11	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,4	0	1	0 ⁰
Extorsion	1	8	5	9	6	9
Harcèlement criminel	15	3	24	7	53	17
Menaces	69	76	80	100	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	18	2	47	16	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	10	0	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	1	0	0,2	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	2	2	7	4	10	8
Total des délits de la route	1	1	3	4	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	1	1	3	4	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Abbotsford–Mission		Colombie-Britannique		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	12 543	6 408	351 728	7 046	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	9 666	4 939	238 141	4 771	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	1 171	598	26 161	524	159 812	431
Possession de biens volés ¹	175	89	3 484	70	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	802	410	12 570	252	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	163	83	4 580	92	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	5 203	2 658	120 967	2 423	531 312	1 434
Fraude	808	413	20 160	404	129 409	349
Vol d'identité	10	5	465	9	3 745	10
Fraude d'identité	163	83	3 203	64	15 839	43
Méfait ²	1 137	581	45 199	905	259 064	699
Crime d'incendie	34	17	1 352	27	8 000	22
Total des autres infractions	1 915	978	73 147	1 465	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	79	40	3 198	64	16 610	45
Pornographie juvénile ³	58	30	1 755	35	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	26	0,5	110	0,3
Terrorisme	0	0	6	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	844	431	41 848	838	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	732	374	19 504	391	226 864	612
Autres infractions	202	103	6 810	136	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	580	296	16 234	325	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	429	219	11 281	226	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	12	6	666	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0	0	55	1	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	10	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	139	71	4 222	85	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	323	165	18 247	366	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	59	30	5 959	119	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	1	0 ^s	112	0,3
Infractions à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	17	9	689	14	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	42	21	5 269	106	21 149	57

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Abbotsford–Mission, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	2 715	1 610	7	11 475	6 803	-10	16 390	9 717	-6
2009	2 699	1 580	-2	8 625	5 048	-26	13 191	7 720	-21
2010	2 492	1 441	-9	8 458	4 892	-3	12 730	7 363	-5
2011	2 120	1 217	-16	7 778	4 465	-9	11 722	6 730	-9
2012	2 006	1 137	-7	7 256	4 113	-8	10 984	6 226	-7
2013	1 903	1 066	-6	7 246	4 060	-1	10 794	6 048	-3
2014	2 011	1 114	4	7 812	4 328	7	11 649	6 453	7
2015	2 240	1 217	9	9 555	5 191	20	13 691	7 439	15
2016	2 142	1 134	-7	9 120	4 830	-7	13 063	6 918	-7
2017	2 057	1 065	-6	9 204	4 765	-1	12 925	6 692	-3
2018	2 346	1 199	13	9 666	4 939	4	13 927	7 116	6
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-14	-26	...	-16	-27	...	-15	-27	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Vancouver (Colombie-Britannique)



Population et données démographiques

Vancouver comptait 2 650 005 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (919 résidents par kilomètre carré). Plus de 1 résident sur 4 (27 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui est semblable aux proportions observées en Colombie-Britannique (26 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,5 % des résidents de Vancouver faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion nettement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (5,9 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, 2 résidents sur 5 (41 %), une proportion supérieure à celles notées en Colombie-Britannique (28 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Vancouver, 1 sur 7 (14 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion équivalente à celle observée en Colombie-Britannique (14 %), mais légèrement inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Vancouver (49 %) était beaucoup plus élevée que celles observées en Colombie-Britannique (30 %) et dans l'ensemble du Canada (22 %).

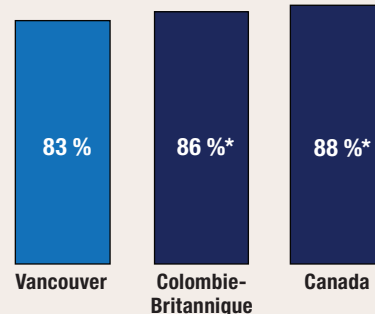


Vancouver (Colombie-Britannique)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Vancouver âgés de 25 à 64 ans, 2 sur 3 (67,7 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 1 sur 4 (24,4 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)

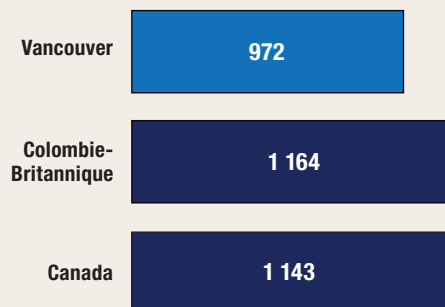
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

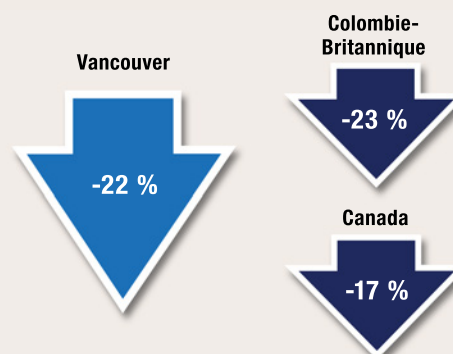
* valeur significativement différente de l'estimation pour Vancouver ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (8,0 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Vancouver (4,4 %) était inférieur à ceux affichés par la Colombie-Britannique (4,7 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Vancouver s'est chiffré à 52 000 \$ en 2017, soit un revenu équivalent à celui des ménages résidant en Colombie-Britannique (52 120 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Vancouver (20 %) était légèrement supérieur à ceux observés en Colombie-Britannique (18 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Vancouver en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Colombie-Britannique (2,4) et au Canada (2,4). La majorité (64 %) des ménages résidant à Vancouver étaient propriétaires de leur logement, ce qui constitue un pourcentage moins élevé que ceux observés en Colombie-Britannique (68 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Vancouver, le tiers (32 %) étaient dans cette situation, une proportion supérieure à celle observée en Colombie-Britannique (28 %) et à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,7 %) des logements privés occupés à Vancouver nécessitaient des réparations majeures, ce qui représente une plus faible proportion par rapport à la Colombie-Britannique (6,3 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (15 %) des familles résidant à Vancouver étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (15 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 2 181 le nombre de sans-abri vivant à Vancouver.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Vancouver âgés de 15 ans et plus, près du tiers (31 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (37 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Moins de la moitié (43 %) des résidents de Vancouver se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (50 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Vancouver étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (30 % par rapport à 54 %), situation qui était comparable à celles observées en Colombie-Britannique et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Un peu plus de 1 résident de Vancouver sur 4 (27 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement plus élevée qu'en Colombie-Britannique (24 %) et que dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Vancouver sur 5 (19 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (24 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 14 % des résidents de Vancouver ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (14 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 16 % des résidents de Vancouver ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Colombie-Britannique (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La plupart (67 %) des résidents de Vancouver croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celles enregistrées en Colombie-Britannique (72 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).

- En 2014, la grande majorité (90 %) des résidents de Vancouver ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Colombie-Britannique (90 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 140 000 incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Vancouver âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 65 incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Colombie-Britannique (71) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,4 % des résidents de Vancouver ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (4,6 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Plus de 1 résident de Vancouver sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée en Colombie-Britannique (26 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Vancouver, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (39 % par rapport à 15 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Vancouver qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, le quart (24 %) ont déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion significativement supérieure à celles observées en Colombie-Britannique (15 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Vancouver (20 %) était beaucoup plus élevé qu'en Colombie-Britannique (13 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Vancouver qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en 2018, plus de la moitié (57 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion significativement supérieure à celle observée en Colombie-Britannique (53 %) et à celle notée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Vancouver a déclaré un taux de criminalité global de 6 750 affaires pour 100 000 habitants, soit 9 % de moins qu'en Colombie-Britannique (7 400), mais 23 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 22 % à Vancouver; il s'agit d'un recul semblable à celui observé en Colombie-Britannique (-23 %), alors qu'une baisse moins prononcée a été enregistrée au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Vancouver a diminué de 3 % de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des introductions par effraction et des vols de véhicules à moteur. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 30 % à Vancouver; des baisses ont aussi été observées en Colombie-Britannique (-28 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Vancouver a déclaré 4 612 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est semblable à celui enregistré en Colombie-Britannique (4 771), mais supérieur de 38 % à celui observé au Canada (3 339).

- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Vancouver, 191 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux était significativement supérieur à celui observé en Colombie-Britannique (167) et à celui enregistré dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Vancouver a déclaré 972 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Colombie-Britannique (1 164 ou -17 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -15 %).
 - ▶ Environ la moitié des victimes de crimes violents à Vancouver (48 %), en Colombie-Britannique (50 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents a diminué de 33 % à Vancouver, une baisse semblable à celle observée en Colombie-Britannique (-31 %), mais plus du double de celle notée au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Vancouver a diminué de 46 %, une baisse plus marquée que celles observées en Colombie-Britannique (-37 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Vancouver, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-37 % par rapport à -42 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus élevé à Vancouver (7,1 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Colombie-Britannique (5,0) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Vancouver a augmenté de 50 %, une hausse plus prononcée que celles observées en Colombie-Britannique (+37 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Vancouver a déclaré 195 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 30 % de moins qu'en Colombie-Britannique (277) et 40 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (81 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Vancouver étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,7 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Vancouver sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celle enregistrée en Colombie-Britannique (2,5 %), mais inférieure à celle observée au Canada (3,4 %).

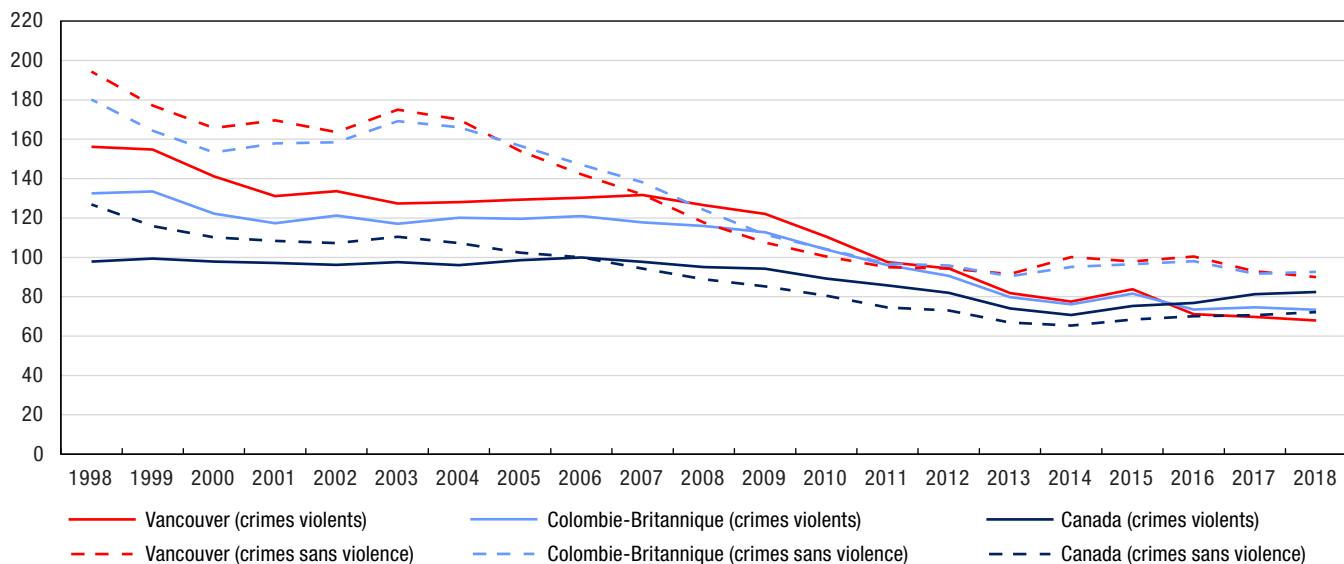
Homicides

- En 2018, Vancouver a enregistré 44 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,66 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement inférieur à ceux notés en Colombie-Britannique (1,78) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Vancouver, 8 victimes sur 44 (18 %) étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celle enregistrée en Colombie-Britannique (19 %), mais inférieure à celle observée au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Vancouver a diminué, pour passer de 55 victimes en 2008 à 44 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Vancouver, Colombie-Britannique et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



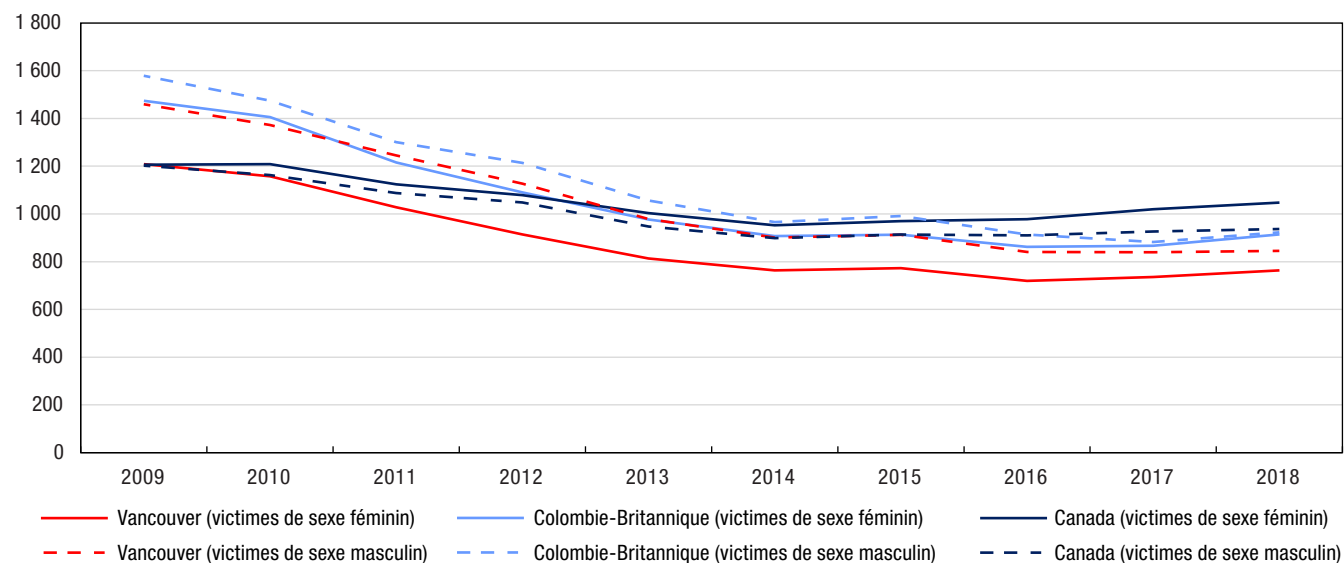
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Vancouver, Colombie-Britannique et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

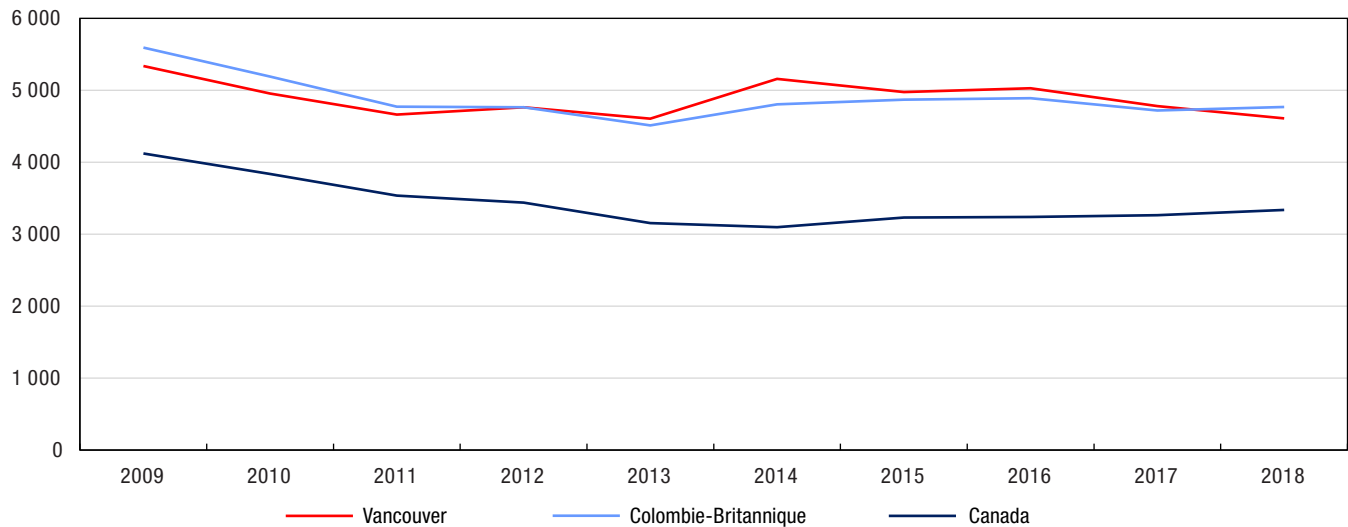


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3
Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Vancouver, Colombie-Britannique et
Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1
Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Vancouver, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Vancouver	Colombie-Britannique	Canada	Différence en pourcentage entre Vancouver et la Colombie-Britannique	Différence en pourcentage entre Vancouver et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	6 750	7 400	5 488	-9	23
Total des crimes violents	972	1 164	1 143	-17	-15
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	4	4	4	-3	-16
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	69	85	101	-20	-32
Voies de fait ²	508	629	649	-19	-22
Autres crimes violents	392	446	389	-12	0,6
Total des crimes contre les biens	4 612	4 771	3 339	-3	38
Introduction par effraction	526	524	431	0,3	22
Vol ³	2 877	2 767	1 720	4	67
Fraude	486	477	402	2	21
Méfait ⁴	647	905	699	-28	-7
Autres crimes contre les biens	75	97	86	-22	-13
Total des autres infractions au Code criminel	1 167	1 465	1 006	-20	16
Total des délits de la route prévus au Code criminel	265	325	339	-19	-22
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	162	226	178	-28	-9
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	8	13	12	-38	-31
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,3	1	0,7	-69	-50
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,2	0,2	0,3	-25	-41
Autres délits de la route prévus au Code criminel	94	85	148	11	-37
Total des infractions relatives aux drogues	329	366	225	-10	46
Total des infractions aux autres lois fédérales	82	119	70	-31	17
Total — ensemble des infractions	7 426	8 210	6 123	-10	21

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Vancouver, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Vancouver		Colombie-Britannique		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	764	846	915	923	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	1	6	2	6	2	6
Homicide	0,6	3	0,7	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,1	0	0,2	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,8	3	0,7	3	1	3
Infractions sexuelles	119	15	149	18	170	23
Agression sexuelle	94	9	115	11	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,3	0	0,3	0	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0,3	1	0,3	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	93	9	113	11	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	25	6	34	7	36	7
Voies de fait	419	597	558	700	613	644
Voies de fait	409	557	545	649	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	8	3	9	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	85	191	95	196	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	322	359	446	444	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	8	38	9	47	10	48
Autres voies de fait	2	2	4	3	4	7
Autres crimes violents	224	228	206	199	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	3	1	3	2	6
Vol qualifié	32	72	26	56	31	75
Séquestration ou enlèvement	9	2	11	3	15	3
Traite des personnes ³	0,4	0	0,4	0	1	0 ⁰
Extorsion	7	14	5	9	6	9
Harcèlement criminel	26	8	24	7	53	17
Menaces	77	102	80	100	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	59	22	47	16	22	9
Distribution non consentuelle d'images intimes	4	0,7	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0,1	0	0,2	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	7	4	7	4	10	8
Total des délits de la route	2	4	3	4	16	21
Délits de la route causant la mort	0,3	0,1	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	4	3	4	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Vancouver, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Vancouver		Colombie-Britannique		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	171 104	6 455	351 728	7 046	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	122 261	4 612	238 141	4 771	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	13 940	526	26 161	524	159 812	431
Possession de biens volés ¹	1 299	49	3 484	70	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	6 256	236	12 570	252	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	2 654	100	4 580	92	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	67 361	2 541	120 967	2 423	531 312	1 434
Fraude	10 861	410	20 160	404	129 409	349
Vol d'identité	272	10	465	9	3 745	10
Fraude d'identité	1 762	66	3 203	64	15 839	43
Méfait ²	17 162	647	45 199	905	259 064	699
Crime d'incendie	694	26	1 352	27	8 000	22
Total des autres infractions	30 922	1 167	73 147	1 465	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	1 522	57	3 198	64	16 610	45
Pornographie juvénile ³	1 076	41	1 755	35	5 843	16
Prostitution ⁴	19	0,7	26	0,5	110	0,3
Terrorisme	2	0,1	6	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	18 674	704	41 848	838	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	6 653	251	19 504	391	226 864	612
Autres infractions	2 976	112	6 810	136	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	7 019	265	16 234	325	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	4 298	162	11 281	226	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	219	8	666	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	9	0,3	55	1	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	4	0,2	10	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	2 489	94	4 222	85	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	8 717	329	18 247	366	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	2 185	82	5 959	119	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	1	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	100	4	689	14	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	2 085	79	5 269	106	21 149	57

0^e valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Vancouver, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	32 800	1 455	-4	130 322	5 779	-10	194 423	8 622	-7
2009	32 857	1 427	-2	122 872	5 337	-8	186 993	8 123	-6
2010	31 344	1 337	-6	116 212	4 956	-7	179 264	7 645	-6
2011	29 106	1 225	-8	110 816	4 665	-6	172 407	7 258	-5
2012	27 717	1 145	-7	115 304	4 765	2	173 342	7 163	-1
2013	24 759	1 006	-12	113 348	4 607	-3	168 130	6 833	-5
2014	23 722	946	-6	129 400	5 158	12	182 463	7 274	6
2015	26 062	1 024	8	126 693	4 977	-4	184 870	7 263	-0,2
2016	24 455	947	-8	129 935	5 031	1	185 763	7 192	-1
2017	24 299	930	-2	124 819	4 780	-5	178 606	6 839	-5
2018	25 756	972	4	122 261	4 612	-4	178 939	6 750	-1
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-21	-33	...	-6	-20	...	-8	-22	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Victoria (Colombie-Britannique)



Population et données démographiques

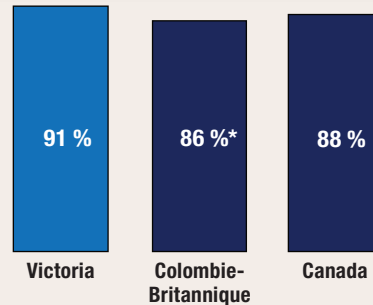
Victoria comptait 395 523 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (568 résidents par kilomètre carré). Au total, 1 résident sur 4 (24 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui est légèrement inférieur aux proportions observées en Colombie-Britannique (26 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 4,8 % des résidents de Victoria faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Colombie-Britannique (5,9 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, près de 1 résident sur 5 (18 %), une proportion inférieure à celles notées en Colombie-Britannique (28 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Victoria, 1 sur 8 (12 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Colombie-Britannique (14 %), mais légèrement inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Victoria (14 %) était nettement plus faible que celles observées en Colombie-Britannique (30 %) et au Canada (22 %).



Victoria (Colombie-Britannique)

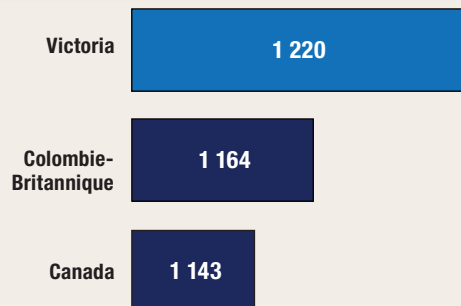
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

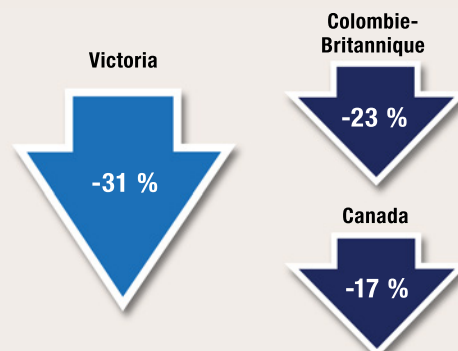
* valeur significativement différente de l'estimation pour Victoria ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Victoria âgés de 25 à 64 ans, près de 7 sur 10 (67,9 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (24,8 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (7,3 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Victoria (4,0 %) était inférieur à ceux affichés par la Colombie-Britannique (4,7 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Victoria s'est chiffré à 55 800 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Colombie-Britannique (52 120 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était moins élevé à Victoria (14 %) qu'en Colombie-Britannique (18 %) et qu'au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,2 personnes par ménage à Victoria en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Colombie-Britannique (2,4) et au Canada (2,4). La plupart (63 %) des ménages résidant à Victoria étaient propriétaires de leur logement, un pourcentage légèrement inférieur à ceux observés en Colombie-Britannique (68 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Victoria, 3 ménages sur 10 (29 %) étaient dans cette situation, une proportion semblable à celle observée en Colombie-Britannique (28 %), mais un peu plus élevée que celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,4 %) des logements privés occupés à Victoria nécessitaient des réparations majeures, une proportion légèrement inférieure à celles notées en Colombie-Britannique (6,3 %) et au Canada (6,5 %). Environ le septième (15 %) des familles résidant à Victoria étaient des familles monoparentales, ce qui correspond aux proportions observées en Colombie-Britannique (15 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 1 525 le nombre de sans-abri vivant à Victoria.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Victoria âgés de 15 ans et plus, près de la moitié (48 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement supérieure à celles observées en Colombie-Britannique (37 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (54 %) des résidents de Victoria se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (50 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Victoria étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (46 % par rapport à 61 %), situation qui était comparable à celles observées en Colombie-Britannique et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Moins de 1 résident de Victoria sur 5 (17 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion significativement moins élevée que celles observées en Colombie-Britannique (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Victoria sur 4 (24 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion identique à celle observée en Colombie-Britannique (24 %) et semblable à celle notée dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 13 %^E des résidents de Victoria ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (14 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 16 % des résidents de Victoria ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Colombie-Britannique (20 %), mais qui était significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (21 %).

- En 2014, la grande majorité (94 %) des résidents de Victoria ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion significativement supérieure à celles observées en Colombie-Britannique (90 %) et dans les provinces du Canada (91 %)

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, 6,6 % des résidents de Victoria âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Colombie-Britannique (4,6 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Un peu plus de 1 résident de Victoria sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée en Colombie-Britannique (26 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Victoria, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (41 % par rapport à 11 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Victoria qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, moins de 1 sur 10 (7,6 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion significativement inférieure à celle observée en Colombie-Britannique (15,4 %), mais qui ne différait pas de façon significative de celle enregistrée dans les provinces du Canada (11,5 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Victoria (11 %) était semblable à ceux de la Colombie-Britannique (13 %) et de l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Victoria qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, près de 6 sur 10 (57 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, tout comme c'était le cas de la moitié des résidents de la Colombie-Britannique (53 %) et de ceux de l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Victoria a déclaré un taux de criminalité global de 5 819 affaires pour 100 000 habitants, soit 21 % de moins qu'en Colombie-Britannique (7 400), mais 6 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 31 % à Victoria, alors que des baisses moins prononcées ont été observées en Colombie-Britannique (-23 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Victoria a augmenté de 5 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des fraudes. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 38 % à Victoria; des baisses ont aussi été observées en Colombie-Britannique (-28 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Victoria a déclaré 3 825 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 20 % inférieur à celui enregistré en Colombie-Britannique (4 771), mais de 15 % supérieur à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Victoria, 145^E crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux observés en Colombie-Britannique (167) et dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Victoria a déclaré 1 220 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux plus élevé qu'en Colombie-Britannique (1 164 ou +5 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou +7 %).
 - ▶ À Victoria, en Colombie-Britannique et au Canada, environ la moitié des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin (48 %, 50 % et 53 %, respectivement).
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents à Victoria a diminué de 14 %, une baisse moins marquée que le recul observé en Colombie-Britannique (-31 %), mais semblable à celui noté au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Victoria a diminué de 27 %, une baisse moins prononcée que celle observée en Colombie-Britannique (-37 %), mais plus importante que le recul enregistré au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Victoria, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une mesure légèrement moins grande que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-28 % par rapport à -32 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était supérieur à Victoria (6,1 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à la Colombie-Britannique (5,0) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Victoria a augmenté de 28 %, une hausse moins prononcée que celles observées en Colombie-Britannique (+37 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Victoria a déclaré 246 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 11 % de moins qu'en Colombie-Britannique (277) et 24 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (77 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Victoria étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées en Colombie-Britannique (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,9 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Victoria sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion un peu plus élevée que celle enregistrée en Colombie-Britannique (2,5 %), mais légèrement plus faible que celle notée au Canada (3,4 %).

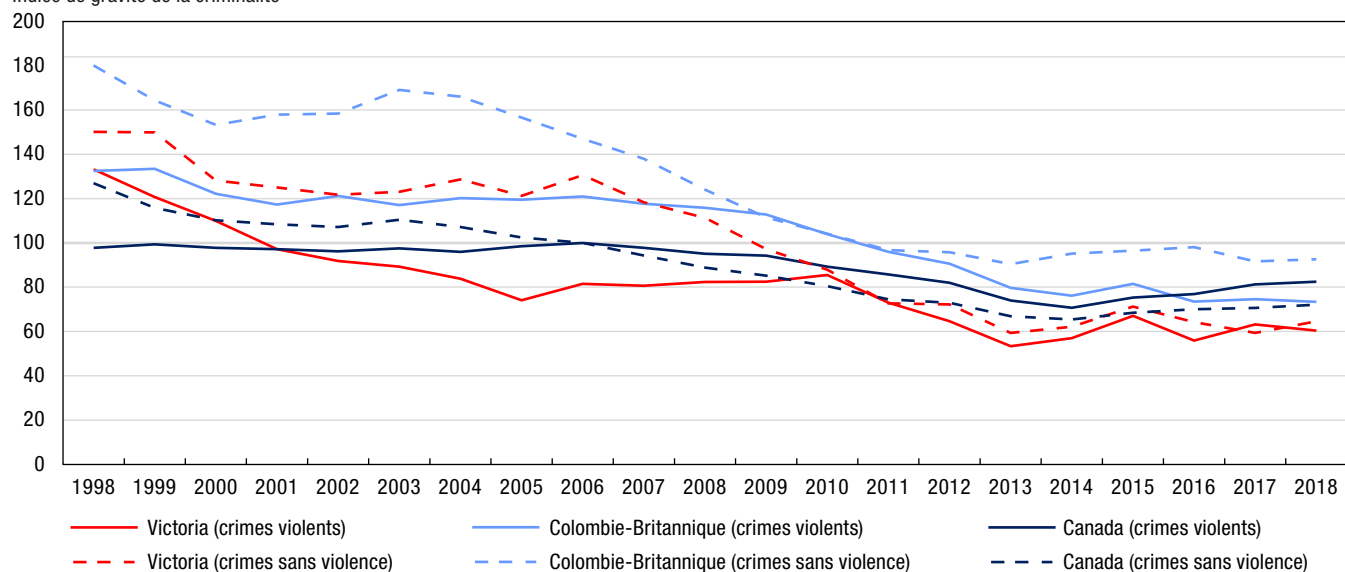
Homicides

- En 2018, Victoria a enregistré 2 homicides, ce qui correspond à un taux de 0,51 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Colombie-Britannique (1,78) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Victoria, aucune des 2 victimes n'était de sexe féminin. Parallèlement, 19 % des homicides commis en Colombie-Britannique et 25 % des homicides perpétrés au Canada ont fait des victimes de sexe féminin.
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Victoria a reculé, pour passer de 5 victimes en 2008 à 2 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Victoria, Colombie-Britannique et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



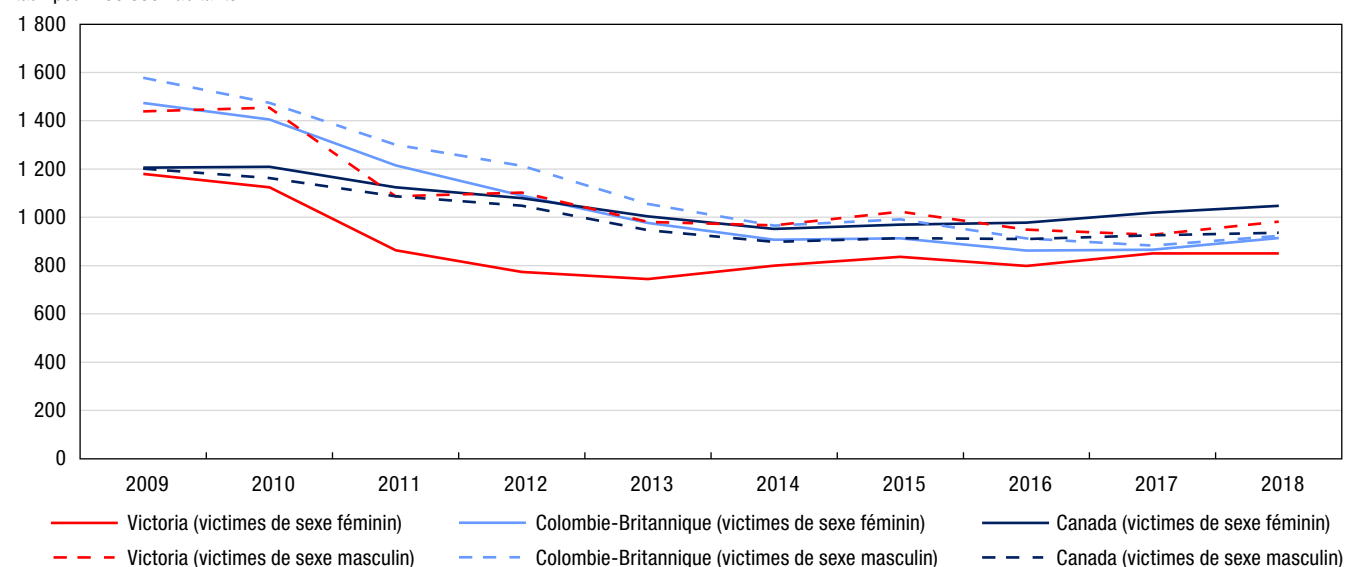
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Victoria, Colombie-Britannique et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

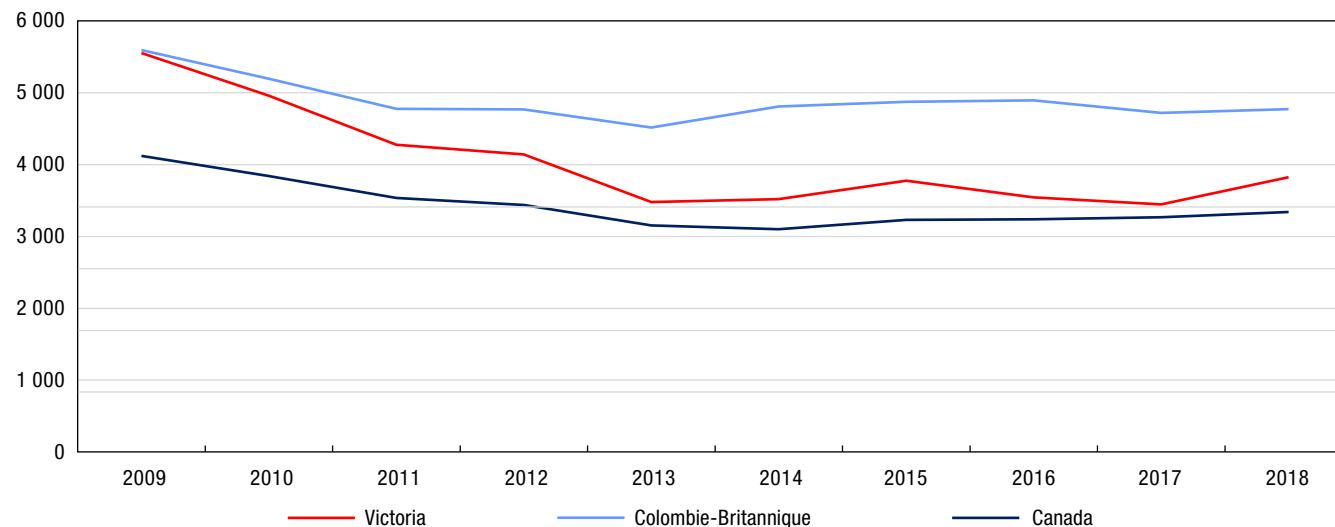


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Victoria, Colombie-Britannique et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Victoria, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Victoria	Colombie-Britannique taux	Canada	Différence en pourcentage entre Victoria et la Colombie-Britannique	Différence en pourcentage entre Victoria et le Canada
Total des crimes (sauf les délits de la route)	5 819	7 400	5 488	-21	6
Total des crimes violents	1 220	1 164	1 143	5	7
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,8	4	4	-79	-82
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	95	85	101	11	-6
Voies de fait ²	638	629	649	1	-2
Autres crimes violents	487	446	389	9	25
Total des crimes contre les biens	3 825	4 771	3 339	-20	15
Introduction par effraction	294	524	431	-44	-32
Vol ³	2 316	2 767	1 720	-16	35
Fraude	413	477	402	-13	3
Méfait ⁴	747	905	699	-18	7
Autres crimes contre les biens	55	97	86	-43	-36
Total des autres infractions au Code criminel	773	1 465	1 006	-47	-23
Total des délits de la route prévus au Code criminel	262	325	339	-19	-23
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	214	226	178	-5	21
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	16	13	12	17	31
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,8	1	0,7	-31	12
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0,8	0,2	0,3	278	199
Autres délits de la route prévus au Code criminel	31	85	148	-64	-79
Total des infractions relatives aux drogues	165	366	225	-55	-27
Total des infractions aux autres lois fédérales	64	119	70	-46	-8
Total — ensemble des infractions	6 310	8 210	6 123	-23	3

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale.

La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2

Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Victoria, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Victoria		Colombie-Britannique		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	851	983	915	923	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,5	1	2	6	2	6
Homicide	0	1	0,7	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0	0,2	0,2	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,5	0	0,7	3	1	3
Infractions sexuelles	164	18	149	18	170	23
Agression sexuelle	133	6	115	11	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,5	0	0,3	0	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	1	0,3	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	131	6	113	11	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	31	12	34	7	36	7
Voies de fait	487	795	558	700	613	644
Voies de fait	475	746	545	649	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	9	3	9	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	67	169	95	196	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	405	569	446	444	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	8	48	9	47	10	48
Autres voies de fait	4	2	4	3	4	7
Autres crimes violents	200	168	206	199	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	0,5	1	1	3	2	6
Vol qualifié	12	36	26	56	31	75
Séquestration ou enlèvement	6	0,5	11	3	15	3
Traite des personnes ³	0	0	0,4	0	1	0 ^s
Extorsion	2	4	5	9	6	9
Harcèlement criminel	33	8	24	7	53	17
Menaces	75	98	80	100	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	58	19	47	16	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	4	0,5	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,2	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	7	2	7	4	10	8
Total des délits de la route	1	0	3	4	16	21
Délits de la route causant la mort	1	0	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	0,5	0	3	4	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0	0	9	12

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Victoria, Colombie-Britannique et Canada, 2018

Type d'infraction	Victoria		Colombie-Britannique		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	20 139	5 090	351 728	7 046	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	15 135	3 825	238 141	4 771	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	1 165	294	26 161	524	159 812	431
Possession de biens volés ¹	135	34	3 484	70	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	455	115	12 570	252	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	192	49	4 580	92	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	8 517	2 153	120 967	2 423	531 312	1 434
Fraude	1 409	356	20 160	404	129 409	349
Vol d'identité	21	5	465	9	3 745	10
Fraude d'identité	205	52	3 203	64	15 839	43
Méfait ²	2 954	747	45 199	905	259 064	699
Crime d'incendie	82	21	1 352	27	8 000	22
Total des autres infractions	3 058	773	73 147	1 465	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	177	45	3 198	64	16 610	45
Pornographie juvénile ³	98	25	1 755	35	5 843	16
Prostitution ⁴	0	0	26	0,5	110	0,3
Terrorisme	0	0	6	0,1	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	831	210	41 848	838	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	1 538	389	19 504	391	226 864	612
Autres infractions	414	105	6 810	136	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	1 037	262	16 234	325	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	847	214	11 281	226	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	62	16	666	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	3	0,8	55	1	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	3	0,8	10	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	122	31	4 222	85	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	654	165	18 247	366	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	255	64	5 959	119	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	1	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	41	10	689	14	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	214	54	5 269	106	21 149	57

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Victoria, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 863	1 412	1	20 689	6 007	-9	28 995	8 418	-7
2009	5 060	1 452	3	19 341	5 550	-8	28 158	8 081	-4
2010	5 311	1 510	4	17 436	4 958	-11	27 198	7 734	-4
2011	4 477	1 270	-16	15 072	4 275	-14	23 158	6 569	-15
2012	4 085	1 138	-10	14 865	4 141	-3	21 738	6 055	-8
2013	3 748	1 026	-10	12 708	3 479	-16	19 260	5 273	-13
2014	3 947	1 065	4	13 036	3 517	1	20 000	5 396	2
2015	4 409	1 171	10	14 215	3 777	7	22 079	5 866	9
2016	4 302	1 118	-5	13 642	3 544	-6	21 179	5 502	-6
2017	4 516	1 156	3	13 470	3 447	-3	20 946	5 361	-3
2018	4 828	1 220	6	15 135	3 825	11	23 021	5 819	9
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-0,7	-14	...	-27	-36	...	-21	-31	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Définitions et sources de données



Les définitions sont présentées selon l'ordre dans lequel les concepts apparaissent dans les profils. Toutes les enquêtes citées sont des produits de Statistique Canada, sauf indication contraire. Les valeurs ont été arrondies au nombre entier le plus près. Pour ce qui est des données de recensement et d'enquêtes-échantillons, toutefois, une décimale est montrée pour chacune des valeurs liées au même concept dans les cas où une valeur non arrondie était inférieure à 10 %.

Région métropolitaine de recensement : Région formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une région métropolitaine de recensement (RMR) doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (déplacements domicile-lieu de travail) établi d'après les données sur le lieu de travail (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Agglomération de recensement : Région formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une agglomération de recensement (AR) doit avoir une population totale d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (déplacements domicile-lieu de travail) établi d'après les données sur le lieu de travail (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Population et données démographiques

Population : Les estimations de la population sont fondées sur la Classification géographique type de 2016, telle qu'elle est définie dans le Recensement de la population de 2016. Les estimations de la population en date du 1^{er} juillet sont les estimations postcensitaires provisoires pour 2018. La répartition par âge de la population est fondée sur l'âge au 1^{er} juillet (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Densité de la population : Estimation de la population totale pour 2018 divisée par la superficie en kilomètres carrés (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Autochtone : La population d'identité autochtone comprend les personnes des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des Indiens visés par un traité (c.-à-d. inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et les membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Le paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle* de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entendent notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Personne immigrante : Désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, une personne immigrante reçue ou un résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les personnes immigrantes qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont comprises dans ce groupe. Ce groupe comprend les personnes immigrantes qui sont arrivées au Canada le 10 mai 2016 ou avant (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Personne immigrante récente : Personne immigrante qui a obtenu le statut de personne immigrante reçue ou de résident permanent pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2011 et le 10 mai 2016 (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Minorité visible : Désigne les personnes appartenant à un groupe de minorités visibles défini dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, le cas échéant, le groupe de minorités visibles en question. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit ainsi les membres des minorités visibles : « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les autochtones [sic], qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles comprend principalement les groupes suivants : les Sud-Asiatiques,

les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Scolarité, emploi et revenu

Plus haut niveau de scolarité atteint : Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée dans le Recensement de la population pour mesurer le concept plus général du « niveau de scolarité ». Cette variable porte sur le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès et est dérivée des réponses aux questions sur les titres scolaires, où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes et grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé de la liste des catégories, une personne qui a obtenu un type de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne titulaire d'une « maîtrise » n'a pas nécessairement un « certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat ». Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne tout de même une mesure générale du niveau de scolarité. On recommande aux utilisateurs de consulter les commentaires sur la qualité des données pour le « plus haut certificat, diplôme ou grade » présentés dans le *Guide de référence sur la scolarité* (Recensement de la population de 2016, produit n° 98-500-X2016013 au catalogue; site consulté le 15 janvier 2020).

Personnes ayant terminé leurs études postsecondaires : Comprend les personnes qui ont obtenu un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers; un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire; ou un certificat, un diplôme ou un grade universitaire. On recommande aux utilisateurs de consulter les commentaires sur la qualité des données pour le « plus haut certificat, diplôme ou grade » présentés dans le *Guide de référence sur la scolarité* (Recensement de la population de 2016, produit n° 98-500-X2016013 au catalogue; site consulté le 15 janvier 2020).

Titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) : Comprend les personnes dont le plus haut niveau de scolarité est un « diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence ». Cela exclut les personnes qui ont un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire. On recommande aux utilisateurs de consulter les commentaires sur la qualité des données pour le « plus haut certificat, diplôme ou grade » présentés dans le *Guide de référence sur la scolarité* (Recensement de la population de 2016, produit n° 98-500-X2016013 au catalogue; site consulté le 15 janvier 2020).

Taux de chômage (2018) : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Selon l'Enquête sur la population active (EPA) de 2018, les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence, n'avaient pas de travail, mais qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédant la période de référence et se terminant avec celle-ci et qui étaient disponibles pour travailler; celles qui avaient été mises à pied temporairement en raison de la conjoncture économique, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; et celles qui étaient sans emploi, mais avaient un emploi devant commencer dans les quatre semaines à compter de la période de référence et étaient disponibles pour travailler. Pour mesurer la recherche d'emploi et ainsi déterminer le nombre de chômeurs, l'EPA se fonde sur une période de quatre semaines, alors que la période de référence est d'une semaine dans le cas des personnes occupées. Les données pour le Canada excluent les territoires ([tableau 14-10-0096-01](#), Caractéristiques de la population active selon la région métropolitaine de recensement, données annuelles, 2018). En raison de la disponibilité des données, le taux de chômage à Lethbridge est fondé sur l'agglomération de recensement de Lethbridge plutôt que sur la région métropolitaine de recensement ([tableau 14-10-0102-01](#), Caractéristiques de la population active selon les agglomérations de recensement, données annuelles, 2018; site consulté le 29 octobre 2019).

Taux de chômage (2016) : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active au cours de la semaine allant du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016. En raison de la disponibilité des données, le taux de chômage pour Belleville, l'Ontario et le Canada dans le profil de la région métropolitaine de recensement de

Belleville est fondé sur les données du Recensement de la population de 2016 plutôt que sur les données de l'Enquête sur la population active de 2018. Selon le Recensement de la population de 2016, les chômeurs sont les personnes qui, pendant la semaine du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016, étaient sans emploi salarié ou sans travail autonome, étaient prêtes à travailler et avaient soit activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes, soit été temporairement mises à pied, mais prévoyaient reprendre leur emploi, ou soit pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes (Recensement de la population de 2016; site consulté le 29 octobre 2019).

Revenu annuel médian après impôt : Somme des revenus après impôt de tous les membres de la famille de recensement en 2017. Les familles de recensement comprennent : 1) les couples (mariés ou vivant en union libre, y compris les couples de même sexe) vivant dans le même logement avec ou sans enfants, et 2) les parents seuls (hommes ou femmes) vivant avec un ou plusieurs enfants. Comprend toutes les unités familiales, qui sont formées des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement. La médiane est la valeur centrale d'une série de chiffres. Par exemple, si le revenu médian est de 26 000 \$, alors exactement la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à 26 000 \$, et l'autre moitié des revenus sont égaux ou inférieurs à ce montant. Les zéros sont inclus dans le calcul des médianes. Une définition détaillée du revenu après impôt se trouve dans le *Guide de référence technique pour les estimations annuelles du revenu des familles de recensement, des particuliers et des aînés* ([tableau 11-10-0017-01](#), Familles de recensement selon le type de famille et la composition de la famille incluant le revenu médian avant et après impôt de la famille, données annuelles, 2017; site consulté le 14 janvier 2020).

Familles en situation de faible revenu : Déterminées à l'aide des statistiques de la mesure de faible revenu des familles de recensement après impôt (MFRFR-Apl) tirées du Fichier des familles T1 de 2017. Sont considérées comme étant à faible revenu les personnes dont le revenu après impôt rajusté correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté de la population totale. On obtient le revenu après impôt rajusté en divisant le revenu de la famille de recensement par la racine carrée de la taille de la famille de recensement et en attribuant cette valeur à toutes les personnes dans la famille de recensement. Ce rajustement répartit le revenu parmi les membres de la famille de recensement et tient compte des économies d'échelles observées dans les familles de grande taille, de l'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules et du fait que la taille de la famille affiche un fléchissement au fil du temps. La méthodologie mise à jour pour la MFRFR-Apl a été adoptée en avril 2018. Comprend toutes les unités familiales, qui sont formées des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement ([tableau 11-10-0018-01](#), Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement [MFRFR Apl], selon le type de famille et la composition de la famille, données annuelles, 2017; site consulté le 14 janvier 2020).

Logement et familles

Nombre de personnes par ménage : Désigne le nombre moyen de personnes dans un ménage privé. Le concept de ménage privé est utilisé pour ces données, et il est défini comme une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Ménages propriétaires de leur logement : Ménages qui sont propriétaires de leur logement privé. On considère qu'un ménage possède son logement si l'un des membres du ménage détient le logement, même si la totalité du prix n'a pas été versée (p. ex. si le logement est grevé d'hypothèque ou d'une autre créance) (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Frais de logement et logement inabordable : Les frais de logement correspondent au montant total moyen de tous les frais de logements payés chaque mois par les ménages qui sont propriétaires ou locataires de leur logement privé. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété (communément appelés frais de condominium), ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et

des autres services municipaux. Le rapport des frais de logement au revenu est une mesure de l'abordabilité du logement que l'on obtient en divisant les frais de logement mensuels moyens par le revenu mensuel moyen total du ménage et en multipliant le résultat par 100 (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Logements nécessitant des réparations majeures : Comprend les logements occupés qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds. Cela ne comprend pas les rénovations ni les ajouts (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Familles monoparentales : Désignent les familles composées d'un seul parent et de son ou de ses enfants (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Nombre de sans-abri (itinérance) : Mesure fondée sur des « dénombrements ponctuels », lesquels permettent de mesurer l'itinérance dans certaines collectivités canadiennes au moyen d'un instantané d'une journée. Les dénombrements ponctuels découlent d'une initiative menée de concert par le gouvernement du Canada (Emploi et Développement social Canada [EDSC]) et 32 collectivités partout au Canada, qui ont entrepris un dénombrement coordonné des populations des sans-abri en un jour donné de 2012 à 2018. Les dénombrements ponctuels permettent d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance dans les refuges d'urgence, les logements de transition et les lieux extérieurs, ainsi que les résidents des établissements de santé ou des établissements correctionnels qui n'ont pas d'endroit où se loger au moment où ils sont autorisés à quitter leur établissement. La définition de l'itinérance varie d'une collectivité à l'autre, tout comme la date du dénombrement ponctuel. Par conséquent, les chiffres ne doivent pas être comparés d'une région métropolitaine de recensement (RMR) à une autre. Il convient de souligner que les limites des collectivités participantes ne correspondent pas nécessairement aux limites géographiques d'une RMR (pour de plus amples renseignements, voir le site <https://www.homelesshub.ca/CommunityProfiles>, ou consulter le rapport d'EDSC sur le dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance dans les collectivités canadiennes de 2016; site consulté le 6 septembre 2019).

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

Satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité : Pourcentage des répondants qui ont déclaré être très satisfaits ou satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (diagramme au début de la fiche d'information) ou pourcentage des répondants qui ont déclaré être très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (puce dans la fiche d'information). Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Sentiment de sécurité au moment de marcher seul une fois la nuit tombée : Pourcentage des répondants qui ont dit se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur voisinage une fois la nuit tombée. Les calculs des pourcentages excluent les répondants qui ont déclaré ne jamais marcher seuls après la tombée de la nuit. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Perception des problèmes sociaux : Pourcentage des répondants qui ont dit être d'avis qu'au moins une forme de problème (physique ou social) constituait un enjeu important ou modéré dans leur voisinage. Les problèmes sociaux comprennent ce qui suit : des soirées ou des voisins bruyants; des personnes qui traînent dans les rues; des déchets ou des ordures qui traînent; du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou à des véhicules; des personnes attaquées ou harcelées en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion; des personnes qui consomment ou vendent des drogues; et des personnes en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives

observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Sentiment d'appartenance à la collectivité : Pourcentage des répondants qui ont déclaré avoir un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité locale. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Victimes de discrimination : Pourcentage des répondants qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination de 2009 à 2014. La discrimination comprend le fait d'être traité injustement par d'autres personnes au Canada en raison de son sexe, de son appartenance ethnique ou culturelle, de sa race ou de la couleur de sa peau, de son apparence physique, de sa religion, de son orientation sexuelle, de son âge, d'une incapacité physique ou mentale, de sa langue ou d'une autre raison. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Connaissance des résidents du voisinage : Pourcentage des répondants qui ont dit connaître la plupart des résidents de leur voisinage. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Perception des niveaux de criminalité : Pourcentage des répondants qui ont déclaré être d'avis que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux des autres régions du Canada. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Confiance en la police : Pourcentage des répondants qui ont déclaré avoir une grande ou une certaine confiance en la police. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Expériences autodéclarées de victimisation

Incidents violents autodéclarés : Nombre d'incidents violents autodéclarés par la population de 15 ans et plus en 2014, exprimé sous forme de taux pour 1 000 habitants. Ces incidents comprennent les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié. Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » font partie du calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de toutes les réponses. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Victimes de voies de fait ou d'agression sexuelle : Pourcentage des répondants de 15 ans et plus qui ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'agression sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête de 2018. Exclut la violence subie aux mains de partenaires intimes. Les calculs en pourcentage comprennent les réponses manquantes et « Non déclaré ». Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018).

Comportements sexuels non désirés en public : Pourcentage des répondants de 15 ans et plus qui ont déclaré avoir été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public au cours des 12 mois précédant l'enquête de 2018. Les comportements sexuels non désirés comprennent les attentions sexuelles non désirées, les attouchements non désirés, les commentaires non désirés au sujet de l'identité de genre, les commentaires

non désirés au sujet de l'orientation sexuelle et l'outrage à la pudeur. Les lieux publics comprennent les établissements commerciaux ou institutionnels (p. ex. restaurants, bars, écoles, magasins et centres commerciaux), les rues, les transports en commun et les autres espaces publics. Les calculs en pourcentage comprennent les réponses manquantes et « Non déclaré ». Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018).

Incidents ayant eu lieu dans les transports en commun : Parmi les répondants de 15 ans et plus qui ont déclaré avoir été victimes d'au moins un incident violent (voies de fait, agression sexuelle ou comportement sexuel non désiré) au cours des 12 mois précédant l'enquête de 2018, pourcentage de ceux qui ont déclaré que l'incident violent le plus grave qu'ils ont vécu s'est produit dans les transports en commun. Les calculs en pourcentage comprennent les réponses manquantes et « Non déclaré ». Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018).

Principal moyen de transport pour se rendre au travail : Principal moyen de transport utilisé par la population active occupée de 15 ans et plus dans les ménages privés ayant un lieu de travail habituel ou n'ayant pas de lieu de travail fixe pour se déplacer entre le domicile et le lieu de travail en 2016. Dans le cadre du recensement, on suppose que le point de départ du navettage est le lieu habituel de résidence, mais ce n'est peut-être pas toujours le cas. Quelquefois, les répondants peuvent être en voyage d'affaires et il se peut qu'ils aient indiqué un lieu de travail ou leur principal moyen de transport pour se rendre au travail en fonction du lieu de travail où ils se trouvaient pendant leur voyage. Certaines personnes maintiennent un lieu de séjour près de leur travail et retournent à leur domicile principal les fins de semaine. Souvent, les étudiants travaillent après les heures de classe dans un endroit situé près de l'école. Les catégories comprennent le transport en commun, l'automobile, le camion ou la fourgonnette (comme conducteur ou passager), la marche, la bicyclette ou un autre moyen de transport (Recensement de la population de 2016; site consulté le 15 janvier 2020).

Modification du comportement en public : Parmi les répondants qui ont déclaré avoir été victimes d'un incident violent (voies de fait, agression sexuelle ou comportement sexuel non désiré) en public au cours des 12 mois précédant l'enquête de 2018, pourcentage de ceux qui ont déclaré avoir modifié leur comportement en public à la suite de l'incident. Les calculs en pourcentage comprennent les réponses manquantes et « Non déclaré ». Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018).

Crimes déclarés par la police

Crimes déclarés par la police : Nombre d'affaires prévues au *Code criminel* déclarées par la police au cours d'une année donnée, exprimé sous forme de taux pour 100 000 habitants. Les crimes déclarés par la police comprennent les crimes violents, les crimes contre les biens, les autres infractions au *Code criminel*, les délits de la route, les infractions relatives aux drogues et les infractions à d'autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada (Programme de déclaration uniforme de la criminalité).

Degré de gravité des crimes : Fondé sur l'Indice de gravité de la criminalité (IGC), qui est une mesure de la gravité des crimes déclarés par la police. L'IGC comprend toutes les infractions au *Code criminel*, dont les délits de la route, de même que les infractions relatives aux drogues et les infractions à d'autres lois fédérales. Dans l'IGC, un poids est attribué à chaque crime en fonction de sa gravité. Le degré de gravité est fondé sur les peines qui ont effectivement été imposées par les tribunaux de l'ensemble des provinces et des territoires. Des poids plus élevés sont attribués aux infractions plus graves, et des poids moins élevés, aux infractions moins graves. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Les poids de l'IGC sont mis à jour tous les cinq ans à l'aide des données de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle. La dernière mise à jour des poids de l'IGC remonte à 2017. L'indice de base a été fixé à 100 pour l'année 2006 pour le Canada (Programme de déclaration uniforme de la criminalité).

Crimes contre les biens

Crimes contre les biens déclarés par la police : Nombre de crimes contre les biens déclarés par la police au cours d'une année donnée, exprimé sous forme de taux pour 100 000 habitants. Les crimes contre les biens sont des actes illicites commis avec l'intention d'acquérir des biens, mais qui ne comportent pas l'usage de la violence contre une personne ou la menace d'en faire usage. Les crimes contre les biens comprennent l'introduction par effraction, la possession de biens volés (y compris le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés), le vol de véhicules à moteur, le vol de plus de 5 000 \$ (autre que d'un véhicule à moteur), le vol de 5 000 \$ ou moins (autre que d'un véhicule à moteur), la fraude, le vol d'identité, la fraude d'identité, le méfait (modification, destruction ou enlèvement d'un numéro d'identification de véhicule) et l'incendie criminel. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada (Programme de déclaration uniforme de la criminalité).

Crimes contre les biens autodéclarés : Nombre d'incidents de victimisation des ménages autodéclarés en 2014, exprimé sous forme de taux pour 1 000 ménages. Les crimes contre les biens autodéclarés comprennent l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Les différences statistiquement significatives observées correspondent à $p < 0,05$. Les données pour le Canada excluent les territoires (Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens [victimisation] de 2014).

Crimes violents

Crimes violents déclarés par la police : Nombre de crimes violents déclarés par la police au cours d'une année donnée, exprimé sous forme de taux pour 100 000 habitants. Les crimes violents comportent l'usage de la violence contre une personne ou la menace d'en faire usage. Les crimes violents ou infractions avec violence comprennent les infractions causant la mort et la tentative de meurtre (y compris l'homicide et la tentative de meurtre), les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les infractions sexuelles contre les enfants, les voies de fait et les autres infractions avec violence prévues au *Code criminel* telles que le vol qualifié, l'enlèvement, l'extorsion, la traite de personnes, le harcèlement criminel et les menaces. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada (Programme de déclaration uniforme de la criminalité).

Degré de gravité des crimes violents : Comme l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) dans son ensemble, l'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence) mesure la gravité des crimes violents déclarés par la police. L'IGC avec violence comprend toutes les infractions avec violence énoncées dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2), dont certaines n'ont pas été incluses dans la catégorie agrégée des crimes violents, y compris les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration (Programme de déclaration uniforme de la criminalité).

Crimes haineux

Crimes haineux déclarés par la police : Nombre de crimes haineux déclarés par la police au cours d'une année donnée, exprimé sous forme de taux pour 100 000 habitants. Les crimes haineux déclarés par la police désignent des affaires criminelles dont une enquête policière a permis de déterminer qu'elles ont été motivées par la haine d'un groupe identifiable. Ces affaires peuvent être commises contre une personne ou un bien et cibler des facteurs comme la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la langue, le sexe, l'âge, une incapacité mentale ou physique, ou tout autre facteur semblable. Les données des services de police sur les crimes motivés par la haine dépendent du niveau d'expertise de ceux-ci pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine. Les données sur les crimes haineux pour la région métropolitaine de recensement de Québec ne sont pas disponibles en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada (Programme de déclaration uniforme de la criminalité).

Violence entre partenaires intimes

Affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police : Nombre d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police au cours d'une année donnée, exprimé sous forme de taux pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par des personnes mariées, séparées ou divorcées, des conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), des partenaires amoureux (actuels et anciens) et d'autres partenaires intimes. Les données sur la violence entre partenaires intimes pour la région métropolitaine de recensement de Saint John ne sont pas disponibles en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Comprend les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu (Programme de déclaration uniforme de la criminalité).

Homicides

Homicides déclarés par la police : Nombre de victimes d'homicide déclarées par la police au cours d'une année donnée, exprimé sous forme de taux pour 100 000 habitants. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide involontaire coupable ou infanticide), soit non coupable (c.-à-d. qu'il ne constitue pas une infraction et qu'il ne peut donc être compris dans l'Enquête sur les homicides). Sont exclus les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable (p. ex. de légitime défense). L'homicide comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada (Enquête sur les homicides).